

SOURCES CHRÉTIENNES

N° 330

CÉSAIRE D'ARLES
SERMONS AU PEUPLE

TOME III

(Sermons 56-80)

TRADUCTION, NOTES ET INDEX

PAR

Marie-José DELAGE

Professeur à Smith College (U.S.A.)

*Ouvrage publié avec le concours
du Centre National des Lettres*

LES ÉDITIONS DU CERF, 29, BD DE LATOUR-MAUBOURG, PARIS
1986

*Cette publication a été préparée avec le concours
de l'Institut des Sources Chrétiennes (U.A. 993
du Centre National de la Recherche Scientifique)*

ABBREVIATIONS ET SIGLES
utilisés dans le tome III

Travaux déjà cités dans le t. I :

- Duchesne, *Origines* = L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, Paris 1895¹ (1925⁶).
- Griffe, *Origines* = É. Griffe, « Aux origines de la liturgie gallicane », dans *Bulletin de littérature ecclésiastique*, LII (1951), p. 17-43.

Autres abréviations bibliographiques :

- CCL* *Corpus Christianorum, series latina*, Turnhout.
- CSEL* *Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum*, Vienne.
- JTS* *Journal of Theological Studies*, Oxford.
- MGH* *Monumenta Germaniae Historica*, Hanovre-Berlin.
- AA* *Auctores Antiquissimi*.
- PL* *Patrologia latina*, éd. MIGNÉ, Paris.
- PO* *Patrologia Orientalis*, Paris.
- RB* *Revue bénédictine*, Maredsous.
- REAug* *Revue des Études Augustiniennes*, Paris.

Sigles des collections manuscrites et des éditions anciennes :*Collections*

- L. Collectio Admonitionum XXV.
- V. Collectio Veneta Admonitionum XIX.
- M. Collectio Homiliarum ad monachos X.
- C. Collectio Clichtovea Homiliarum XXII.
- W. Collectio Wirceburgensis.
- A. Collectio Homiliarum XLII, dite Liber S. Caesarii.
- P. Collectio Lemovicensis.
- T. Collectio Theodericensis.
- B. Collectio biblica de mysteriis Veteris Testamenti.
- O. Collectio biblica altera de mysteriis Veteris Testamenti.
- G. Collectio praedicationum de anni circulo.
- Z. Collectio Zwifaltensis.
- D. Collectio Durlacensis.
- Q. Collectio Homiliarum L sancti Augustini.
- Lg. Collectio tripertita Longipontana.

Éditions

- v. Editio Veneta, 1508.
- k. Editio Parisiensis, 1511.
- f. Editio Coloniensis, 1531.
- a. Editio Basileensis, 1558.
- s. Editio Caralitana, 1577.
- l. Editio Vincentii Barrali, 1613.
- e. Editio Baluziana, 1669.
- m. PL 39, Appendix Operum Augustini, 1683.

Apparat critique :

A l'exemple du *CCL*, nous avons reproduit la pagination de l'édition Morin, et indiqué la répartition en lignes du texte dans cette édition — au moyen de demi-traits

verticaux et de chiffres placés dans le cours du texte latin. A la demande des utilisateurs du tome I, nous rappelons désormais en marge, pour plus de clarté, cette distribution de l'édition Morin. C'est à elle que se réfère l'apparat critique.

* * *

Au moment de livrer à l'impression le dernier tome des *Sermons au peuple*, qu'il me soit permis d'exprimer ici ma vive reconnaissance pour tous ceux et celles qui ont participé à la préparation de ce volume et m'ont généreusement aidée de leurs conseils et de leurs critiques.

Je tiens, en particulier, à remercier le Père B. de Vregille qui a effectué une importante relecture de la traduction et M^{lle} M.-L. Guillaumin à qui je suis redevable non seulement de la révision générale du manuscrit mais encore de l'établissement d'une partie des index et de l'apparat critique. Je me dois de mentionner aussi M. l'abbé R. Étaix qui m'a fait d'utiles remarques.

Depuis la publication du premier tome, j'ai pu me rendre à l'abbaye de Beuron et y consulter les fichiers du « Vetus Latina Institut » afin de compléter ma documentation sur les citations scripturaires de Césaire d'Arles, dont l'étude mériterait d'être approfondie.

Dom J. Courreau, qui prépare actuellement l'édition des Sermons sur l'Écriture, a mené des recherches en ce sens, dont j'ai à plusieurs reprises bénéficié.

M.-J. DELAGE.

20 **Sancti Fausti admonitio necessaria de die iudicii et
 °malorum poena vel honorum gloria : et quod etiam
 laici non mutato habitu et possunt et debent cotti-
 die paenitentiam agere**

1. Rogo vos, fratres carissimi, ut, sicut frequenter
 admonui, diem ^lmortis nostrae et terribile ac metuendum
 25 iudicium studeamus iugiter °cogitare : ad omnium enim
 peccatorum vulnera nulla inveniri possunt ^lutiliora
 remedia, quam ut unusquisque cogitet horam illam,
 238 quando (238) erit de hoc saeculo migraturus. Quomodo
 enim potest fieri, ut aliqua ^lgravia peccata praesumat
 admittere, qui se momentis singulis credit ^lde hac luce
 posse migrare? Sic enim scriptura dicit : « Memento, fili,
 quoniam mors non tardat^a », et illud : « Memento novissi-
 5 morum, °et desine inimicare^b. » Qui enim diligenter adtendit

Sermo LVI : D¹ *Caroliruhensis, Badische Landesbiblio-
 thek, 340 (olim Durlacensis)* s. IX/X
 H² *Londinensis B.M. Addit. 30853* s. XI/XII
 H^{2a} *Parisinus lat. 14086* s. VIII
 H³⁷ *Monacensis lat. 7714 (Indesdorf. 314)* s. XV
 H⁴⁰ *Monacensis lat. 16106 (S. Nicolai Patav.
 106)* s. XI/XII
 H^{5a} *Vaticanus lat. 3836* s. VIII/IX

237, 19 Sancti Fausti : sermo b. Augustini H³⁷ || necessaria :
 cesarea H².

238, 5 inimicare : iam peccare H²

**Monition nécessaire de saint Fauste¹ sur le jour du Jugement,
 le châtimeut des mauvais et la gloire des bons : et que même
 les laïcs, sans changer d'état, peuvent et doivent faire
 chaque jour pénitence**

1. Je vous le demande, frères très chers : comme je vous
 y ai fréquemment exhortés, appliquons-nous à penser
 sans cesse au jour de notre mort et au Jugement terrible
 et redoutable, car on ne peut trouver plus utiles remèdes
 pour les blessures de tous les péchés, que de penser chacun à
 l'heure où nous aurons à émigrer de ce monde. En effet,
 comment peut-il se faire qu'il ose commettre de graves
 péchés, celui qui croit qu'à tout moment il peut émigrer
 de cette lumière? Or, voici ce que dit l'Écriture :
 « Souviens-toi, fils, que la mort ne tarde pas^a », et aussi :
 « Souviens-toi des derniers jours et cesse de haïr^b. »

1 ^a Sir. 14, 12 ^b Sir. 28, 6

1. Ce sermon et les deux suivants appartiennent à la collection D,
 décrite à la fin du siècle dernier par Engelbrecht qui en attribuait
 le contenu à Fauste de Riez. G. MORIN, dans *RB*, IX (1892), p. 51-58,
 a démontré qu'il s'agissait en fait d'une collection arlésienne réunissant
 non moins de 18 sermons, écrits ou compilés par Césaire, sur un
 total de 22. C'est le cas des *Serm.* 56, 57 et 58, déjà reconnus par les
 Mauristes comme étant de notre auteur. Dom Morin signale cependant
 les emprunts, parfois considérables, faits à plusieurs homélies appar-
 tenant à la collection dite d'Eusèbe le Gaulois. Voir t. I, *Introd.*,
 p. 100, note 4.

quam dura erit ^lexaminatio ante tribunal Christi, ubi recepturus est « unusquisque ^lsecundum opera sua^c », non ei poterunt placere peccata vel crimina ^lpropria.

Cum enim ante illum tremendum iudicem congregatae ^lfuerint omnes gentes, qui tunc erit iniustus et adulteris ^latque rapa¹⁰cibus « fletus oculorum et stridor dentium^d », cum sanctorum multi^ltudine ad dexteram regis et ad gloriam segregata peccati populus ^lin profundo tartari sine ulla miserationis ac veniae spe dimersus ^lexcludi se in tenebris suis a beata sanctorum luce viderit, et in ^lprofundi ^lsine sine fine descendens, urgente os suum puteo, aeterna ^lsupplicia ¹⁶et perpetuam mortem non moriturus aspexerit. Frustra pauperem, ^lquem in hac vita despexit, misericordiam postulabit : frustra extremum ^lLazari digitum, quo ardens refrigeretur, arentibus labiis rogabit ^ladponi. Quam vellet miser, cum pauperum gloriam viderit, duris ^lquondam paupertatis subiacuisse laboribus, et illa in vita quae ²⁰cum ²⁰vita morentur mala portasse, ne ad illa aeterna mereretur supplicia ^lpervenire!

10-11 multitudinem . . . segregatam et D¹ || 11 populus : populos D¹ populus H² populum H²⁰⁻³⁷ || 12 ulla : ullo sine D¹H²⁰ || dimersus : demersus H⁴⁰ demersos et D¹ demerso H²⁰ dimersum H³⁷⁻⁵⁶ || 13 in¹ om. H²⁻⁴⁰ || suis om. H²⁻³⁷ || profundi : profundo D¹H²⁻²⁰ profundum H³⁷ || 14 sine¹ : sinum H⁴⁰ inferni H³⁷ inferne H²⁶ om. D¹H² || urgente : urgente H² arguere H²⁰ || 15 Frustra : autem add. H⁴⁰ || pauperem : pauperis H² a paupere H⁴⁰ || 17 arentibus : ardentibus H⁴⁰ || 18-23 Quam — mereamur om. H²⁰ || 19 illa in vita : in illa vita H⁴⁰ in om. D¹

^c Matth. 16, 27 ^d Matth. 8, 12.

1. Cf. *Matth.* 25, 32. Pas plus qu'Augustin et les autres Pères de l'Antiquité, Césaire ne fait, dans sa prédication, de distinction

En effet, celui qui prête soigneusement attention au rigoureux examen qu'il subira devant le tribunal du Christ, où « chacun » recevra « selon ses œuvres^c », celui-là ne pourra se complaire dans ses propres péchés ni dans ses crimes.

Le Jugement

Lorsque toutes les nations seront réunies devant ce Juge terrifiant¹, alors il y aura pour les injustes, les adultères et les ravisseurs « des pleurs et des grincements de dents^d ». Alors², la multitude des saints étant rassemblée à la droite du roi et destinée à la gloire, le peuple du péché, plongé dans la profondeur du Tartare sans aucun espoir de pitié ni de pardon, se verra exclu dans ses ténèbres de la bienheureuse lumière des saints et, descendant sans fin au fond³ de l'abîme, happé par le gouffre béant⁴, il affrontera sans pouvoir mourir des supplices éternels et une mort perpétuelle. En vain il implorera le pauvre, qu'il a méprisé durant cette vie, d'avoir miséricorde ; en vain il demandera que le bout du doigt de Lazare⁵ soit placé sur ses lèvres desséchées pour rafraîchir l'ardeur qui le brûle. Comme le malheureux, à la vue de la gloire des pauvres, voudrait avoir subi autrefois les dures peines de la pauvreté et avoir supporté dans cette vie des maux destinés à mourir avec elle, afin de n'avoir pas mérité de parvenir à des supplices éternels !

explicite entre le jugement personnel après la mort et le Jugement dernier.

2. Selon dom Morin, la fin du paragraphe serait un emprunt de Césaire non identifié. L'exemple de Lazare est, en tous cas, cher à notre auteur. Cf., par exemple, *Serm.* 31, 4, t. II, p. 148-150, où se trouve employé comme ici le mot *tartarus*, rare sous sa plume.

3. La diversité des leçons qu'offrent les manuscrits montre l'embarras des copistes. Le texte est peu sûr.

4. Cf. *Ps.* 68, 16.

5. Cf. *Lc* 16, 19-24.

2. Ut ergo haec tam dura et tam terribilia ante illud tribunal aeterni iudicis audire non mereamur, dum adhuc licet, et cum Dei adiutorio in potestate nostra est, consideremus conscientias nostras; ²⁵ et si aliqua crimina vel peccata capitalia necdum elemosynis et orationibus purgata in nobis adhuc dominari cognoscimus, portum ²³⁹ (239) paenitentiae, devictis peccatorum fluctibus, Christo gubernante festinemus intrare : et si quid in navicula animae nostrae multis tempestatibus peccatorum, aut per superbiam fractum, aut per avaritiam ruptum, aut ⁵ per luxuriam resolutum esse cognoscimus, componere vel reparare bonis operibus festinemus.

Studeamus iugiter vitiorum exhaurire sentinam : non enim nocent peccata praeterita, si non placent. Sicut enim nulli iustorum sufficit iustitia sua, si non perseveraverit usque in finem, ita nulli peccatorum nocere poterit iniquitas sua, si, ante quam de corpore isto discedat, ad elemosinarum remedia vel ad paenitentiae medicamenta confugerit.

3. Sed quia quando vel qua hora de hoc saeculo rapiamur, scire non possumus, sine ulla dilatione vel mora de sinistra fugere festinemus ad dexteram. Non sanitati

23 et ideo fr. car. ante dum praem. H²⁻²⁸ ideo fr. car. ibid. praem. D¹ || 26 in om. H⁴⁰ || dominari : dominare D¹H²⁸.

239, 1 gubernante : auxiliante D¹ iuvante H⁴⁰ || 5-6 Studeamus — sentinam om. D¹H²⁻²⁸ || 7 placent : praesentia add. H⁴⁰ || si non : nisi D¹

1. Cette phrase se trouve dans un *Comm. in evang. sec. Marc.*, 16, PL 30, col. 641 D, transmis sous le nom de Jérôme. L'attribution de cet ouvrage demeure controversée. G. MORIN, dans *RB*, XXVII (1910), p. 359-362, a soutenu, le premier, qu'il s'agissait d'un Illyrien réfugié à Rome dans le courant du v^e siècle. En 1954, dans son article intitulé « Geschichte der Lateinischen Exegese », *Sacris Erudiri*, VI, p. 199-202, B. BISCHOFF affirme, en revanche, que l'emploi de termes comme *puppis mortuis pellibus*, décrivant un type de bateau particulier aux Celtes des Iles britanniques, prouve la provenance irlandaise du texte. Il va même plus loin et propose

Urgence
de la pénitence

2. Donc, pour que nous ne méritions pas d'entendre devant le tribunal du Juge éternel des choses aussi dures et aussi terribles, tant que cela est encore possible et se trouve en notre puissance avec l'aide de Dieu, examinons notre conscience ; et si nous reconnaissons que, faute de nous en être purifiés jusqu'à ce jour par des aumônes et des prières, quelques crimes ou péchés capitaux nous dominent encore, hâtons-nous d'entrer, le Christ tenant le gouvernail, au port de la pénitence, après avoir soumis les flots des péchés. Et si nous reconnaissons que, vu les nombreuses tempêtes des péchés, l'orgueil a endommagé ou l'avarice rompu ou la luxure fissuré quelque chose dans la barque de notre âme, hâtons-nous, par de bonnes œuvres, de le remettre en place ou de le réparer.

Appliquons-nous sans cesse à vider entièrement la sentine des vices, car les péchés passés ne nuisent pas s'ils ne plaisent pas¹. En effet, de même que sa justice ne suffit à aucun juste s'il ne persévère jusqu'à la fin², ainsi son iniquité ne pourra nuire à aucun pécheur si, avant de sortir de son corps, il a recours aux remèdes des aumônes et aux médicaments de la pénitence.

3. Mais parce que nous ne pouvons savoir quand, ni à quelle heure nous serons ravis de ce monde, hâtons-nous sans aucun retard ni délai de fuir de la gauche vers la

le *Comianus* cité dans un manuscrit anonyme carolingien : Angers 44 (48), *Quaestiones vel glossae in evangelia*, comme « le récent auteur d'un Commentaire sur Marc ». Selon Bischoff, ce Comianus pourrait être celui qui écrivait vers 632, à son retour de Rome, une lettre sur la célébration de Pâques. Cependant, si le *Serm.* 56 est bien authentique (ainsi que le par. 5 du *Serm.* 84, où Césaire attribue à Jérôme une tradition mentionnée dans le même commentaire, col. 638 B), nous ne pouvons accepter les conclusions de l'érudit qu'en supposant une source antérieure, commune à Césaire et à Comianus. Bischoff ne résoud pas ce problème.

2. Cf. *Matth.* 10, 22 et 24, 13.

credendum est, non aetati : in remed ium salutis suae sem-
 15 per intardus est, qui vitae suae semper incertus est; ¹³quia
 qui nos securos fecit dicendo : « Peccator in qua die conver-
 sus fuerit, omnes iniquitates illius oblivioni tradentur^a »,
 ipse nos etiam cautos esse voluit, dicens : « Nolite tardare
 converti ad Domi^lnum, nec differatis de die in diem^b. »

Sed forte, quando generaliter omnes ad paenitentiam
 20 provocamus, aliquis intra se cogitet dicens : ²⁰Ego iuvenis
 homo uxorem habens quomodo possum aut capillos
 minuere aut habitum religionis adsumere? Nec nos hoc
 dicimus, fratres carissimi, non hoc praedicamus, ut
 iuvenes, qui coniugia habere videntur, habitum magis
 quam mores debeant conmutare. Quid enim homini
 25 uxorem habenti nocet, si mores perditos voluerit ²¹ad opera
 bona vel honesta convertere, si peccatorum suorum vulnera
 elemosynis ieiuniis et orationibus ad sanitatem pristinam
 studeat revocare? Vera enim conversio sine vestimentorum
 commutatione sufficit sibi : vestimenta vero religiosa sine
 bonis operibus non solum remedium habere non poterunt,
 240 sed etiam iustum Dei iudicium (240) sustinebunt.

Convertamur ergo ad meliora, dum in nostra sunt
 potestate remedia; hic extinguamus mortem moriendo
 peccatis, hic vitam vitae meritis adquiramus : praestante
 Domino nostro Iesu Christo, cui est honor et imperium
 5 cum Patre et Spiritu sancto in saecula saeculorum. Amen.

13 non in remedium H⁴⁰ || 14 intardus est : tardus est H⁶⁶ incertus est D¹ incertus sit H² paratus sit H³⁷ tardandus est H⁴⁰ || 15 qua : quacumque H²³⁸⁻²⁷⁻⁶⁶ || 16 tradentur : traduntur H⁴⁰ || 18 nec : neque D¹ et ne H² ne H²⁸ || 19 cogitet : cogitat H²⁸⁻³⁷⁻⁴⁰⁻⁶⁶ || 20 homo : sum add. D¹ || 21 minuere : tundere H⁶⁶ || 22 post carissimi partem sermonis 15 collectionis Durlacensis interp. D¹H² || coniugia : racionabilia add. H²⁸ || 23 habitum magis quam mores : mores magis quam habitum D¹ || debeant : habeant H⁴⁰.

240, 3 adquiramus : comparemus H²⁸ || 3-4 aliam doxologiam praebent D¹H².

^a cf. Ez. 33, 12 ; 18, 22 ^b Sir. 5, 8.

droite.¹ Ne nous fions ni à la santé ni à l'âge : il recourt
 toujours trop tard à un remède salutaire, celui qui est
 toujours incertain de sa vie ; en effet, celui-là même qui
 nous a rendu la sécurité en disant : « En quelque jour que
 le pécheur se convertisse, toutes ses iniquités seront
 oubliées^a », a voulu également que nous soyons prudents :
 « Ne tardez pas, dit-il, à vous convertir au Seigneur,
 ne différez pas de jour en jour^b. »

Mais quand nous vous invitons tous, sans distinction,
 à la pénitence, peut-être quelqu'un pense-t-il ainsi en
 lui-même : Moi, je suis un homme jeune, j'ai une femme,
 comment puis-je me couper les cheveux ou prendre l'état
 religieux²? Nous ne disons pas cela, frères très chers ;
 nous ne prêchons pas que de jeunes gens mariés devraient
 changer d'état plutôt que de mœurs. En effet, en quoi cela
 nuit-il à un homme qui a une femme de vouloir changer
 ses mœurs perdues en œuvres bonnes et honnêtes, de
 s'appliquer, par des aumônes, des jeûnes et des prières, à
 rendre leur santé première à ce que des péchés ont blessé ?
 Car une vraie conversion se suffit, sans changement de
 vêtements ; mais les vêtements religieux sans les bonnes
 œuvres non seulement ne pourront servir de remède, mais
 encore ils conforteront même le juste jugement de Dieu.

Convertissons-nous donc au bien, tant que les remèdes
 sont en notre puissance ; éteignons ici la mort, en mourant
 aux péchés ; acquérons ici la vie par les mérites de la vie³,
 avec l'assistance de notre Seigneur Jésus-Christ, à qui
 appartiennent l'honneur et la puissance avec le Père et
 l'Esprit saint pour les siècles des siècles. Amen.

1. Cf. *Math.* 25, 33.

2. Sur la pénitence au temps de Césaire, voir t. I, *Introd.*, p. 165-169.

3. Cette phrase se retrouve chez EUSÈBE LE GAULOIS, *Hom.* 6, 8, *CCL*, CI, p. 73, l. 161 s., et à la fin du *Serm.* 167 de Césaire, sermon emprunté presque intégralement à l'*Hom.* 6, p. 67-73. Nous citons désormais la collection attribuée à EUSÈBE LE GAULOIS d'après cette édition due à Fr. Glorie.

SERMO LVII

Admonitio de die iudicii cum grandi metu et sollicitudine iugiter cogitando

1. Rogo vos, fratres carissimi, et cum grande humilitate admoneo, ut mihi nullus ex vobis succenseat, aut forte
 10 incongruum me vel ¹⁰superfluum iudicet, quare vobis tam frequenter tremendum et utiliter ¹expavescendum diem iudicii insinuare contendo. Si quis est cui ¹forte in hac parte displiceam, consideret periculum meum, et audiat ¹Dominum per prophetam sacerdoti terribiliter comminantem : « Si ¹non adnuntiaveris iniquo iniquitatem suam,
 15 sanguinem eius ¹⁴de manu tua requiram^a »; et iterum : « Clama, inquit, ne cesses : ¹quasi tuba exalta vocem tuam, et adnuntia populo meo peccata ¹eorum^b. » Sed forte aliquis dicit : Quare nobis tam dura adsidue prae-
 20 ¹dicantur? Quia melius est hic parvam amaritudinem sustinere, et ¹postea ad aeternam dulcedinem pervenire, quam hic habere falsum ¹⁰gaudium, et illic sustinere sine fine supplicium.

Sermo LVII : D¹ *Caroliruhensis, Badische Landesbibliothek, 340 (olim Durlacensis)* s. IX/X
 H¹ *Romanus, B.N. Vilt. Em. 1190 (olim Phillipps 8400)* s. VIII/IX
 H² *Londinensis B.M. Addit. 30853* s. XI/XII
 H⁴⁰ *Monacensis lat. 16106 (S. Nicolai Patav. 106)* s. XI/XII
 H⁶ *Valicanus lat. 3836* s. VIII/IX

SERMON LVII

Monition sur le jour du Jugement auquel il faut penser sans cesse avec une grande crainte et une grande inquiétude¹

1. Je vous demande, frères très chers, et vous exhorte avec une grande humilité : que nul d'entre vous ne s'irrite contre moi ou peut-être ne juge déplacé et inutile le fait que je m'efforce de vous faire entendre, aussi fréquemment, que le jour du Jugement doit être redouté et l'objet d'une terreur salutaire. S'il est quelqu'un à qui je puis déplaire en agissant ainsi, qu'il considère le péril que je cours et qu'il écoute la terrible menace du Seigneur proférée contre l'évêque par la bouche du prophète : « Si tu n'annonces pas au méchant sa méchanceté, je te demanderai compte de son sang^a », et encore : « Crie, dit-il, ne cesse pas ; fais résonner ta voix comme une trompette et annonce à mon peuple ses péchés^b. » Mais quelqu'un dit peut-être : Pourquoi nous prêche-t-on sans cesse des choses aussi dures ? Parce qu'il est préférable de souffrir ici-bas un peu d'amertume et de parvenir ensuite à la douceur éternelle, plutôt que d'avoir ici une fausse joie et de supporter là-bas un supplice sans fin.

240, 6 Admonitio : Faustini *add.* D¹ Sermo Sedati epi H¹ || 6-7 cum — cogitando *om.* H¹ || 7 cogitando *Mor.* : cogitatu D¹ cogitare H² || 10 quare : quia H² || 17 dicit : dicat D¹

1 ^a Ez. 3, 18 ^b Is. 58, 1

1. Voir *supra*, *Serm.* 56, p. 11, note 1.

241 Audite fratres, non ¹me, sed Dominum in evangelio dicentem : « Beati qui lugent, quoniam ¹ipsi consolabuntur^c », et : « Vae vobis, qui ridetis nunc, quia lugebitis (241) et flebitis^d. » Et hoc adtendite, fratres, quia omnes carnales medici, ¹quotiens ad eos qui in corpore aegrotare videntur veniunt, omnia ¹quae eis delectabilia esse videbantur abscidunt, et quod dulce est ¹ad integrum interdunt; aliquotiens etiam frigidum accipere non ¹permittunt, interdum et amarissimas potiones bibere cogunt, et asper¹rimis vel acutissimis ferramentis eorum vulnera frequenter incidunt. Hoc ergo, quod pro sanitate corporum carnales medici faciunt, pro ¹animarum salute spiritalis medici exercere contendunt.

2. Haec ego cogitans, fratres dilectissimi, et tam pro
10 mea quam ¹⁶pro vestra salute rationem me redditurum esse ante tribunal aeterni ¹iudicis non ignorans, eligo aspera quidem, sed salubria vobis medicamenta ingerere, ut vobiscum postea in angelorum consortio perpetua ¹merear incolomitate gaudere. Et haec quidem non ideo suggero, ¹quod vos ammonitiones nostras senserim non libenter
15 accipere; ¹⁵sed quia me necesse est et pro vestra et pro mea salute frequentius ¹praedicare, studeo vestros animos et ad tremendum iudicium et ad ¹desiderandum praemium excitare : ut exceptoria sancti pectoris ¹vestri ad reconcedendam spiritalem vindemiam, sicut semper fecistis ¹auxiliante Domino fideliter praeparetis. Quotiens vobis durum aliquid

^c 21 lugent : lugiunt nunc D¹ || 22 quia : postea vero H² || 22-241, 1 lugebitis et flebitis : flebitis et lugebitis D¹.

241, 11 eligo : volo ergo D¹ || 16 tremendum : timendum H⁴⁰⁻⁶⁶ || 19 fideliter : feliciter D¹

^c Matth. 5, 5 ^d Lc 6, 25.

1. L'exemple des médecins est un de ceux que Césaire a hérités

Bienfait
d'une médication
amère

Écoutez, frères, non pas moi, mais les paroles du Seigneur dans l'Évangile : « Bienheureux ceux qui sont dans la tristesse, car ils seront consolés^c », et : « Malheur à vous qui riez maintenant, parce que vous serez dans la tristesse et que vous pleurerez^d. » Et faites attention à ceci, frères : tous les médecins du corps, lors de leurs visites, suppriment aux malades tout ce qui était de leur goût et leur interdisent la moindre douceur ; quelquefois même ils ne permettent pas à leurs patients de prendre quelque chose de frais, parfois aussi ils les obligent à absorber des boissons très amères et fréquemment ils incisent leurs blessures avec des instruments de fer extrêmement pointus et tranchants¹. Eh bien ! ce que font les médecins du corps pour la santé physique, les médecins spirituels s'efforcent de le pratiquer pour le salut des âmes.

2. Quant à moi, pensant à cela, frères bien-aimés, et n'ignorant pas que j'aurai à rendre compte devant le tribunal du Juge éternel, tant pour mon salut que pour le vôtre, je choisis de vous faire absorber des médicaments, après certes, mais salutaires, afin de mériter que plus tard nous nous réjouissions ensemble en compagnie des anges d'être saufs à jamais. Et, en vérité, je ne reviens pas sur ces sujets parce que j'ai senti que vous n'acceptiez pas de bon cœur nos avertissements ; mais, parce que je suis dans la nécessité et pour votre salut et pour le mien de prêcher très fréquemment, je m'applique à exciter vos âmes à craindre le Jugement et à désirer la récompense, afin que, comme vous l'avez toujours fait, vous prépariez fidèlement avec l'aide du Seigneur le saint réceptacle de votre cœur pour la récolte spirituelle qu'il devra abriter. Chaque fois

des Pères et qu'il affectionne. Cf., par exemple, *Serm.* 5, 5, t. I, p. 315.

20 *praedicamus, non hoc ideo dicimus, quod a vobis tale
aliquid fieri ¹suspiciemur; sed ideo etiam illa quae non
facitis denuntiamus, ut ¹illa, in quibus forte praeventi
fueritis, sanare possimus. Solet enim ¹fieri, ut dum maiora
timentur, minora celerius caveantur. Quomodo ¹enim
tyriaca bibitur, ne corporibus possint praevalere venena,
25 ita ²austera praedicatio ingeritur, unde animarum praepa-
rentur antidota.

3. Certum est, fratres carissimi, quod si beneficia Dei
nostri, ¹quae nobis nullis praecedentibus meritis nostris
conlata sunt, adsidue ¹cogitemus, peccata nobis aut non
dominantur, aut si forte subre¹psierint, cito per paeniten-
30 tiam corriguntur. Quis enim vel mente ²concupere, non
dicam verbis possit exponere, quanta sint circa nos
¹beneficia Dei nostri? Fecit enim nos, cum non essemus;
reparavit ¹nos postea, cum perissemus. Mortem suscepit,
pretioso nos sanguine ¹liberavit, ad inferna descendit,
faucibus nos aeternae mortis eripuit, ¹caelorum nobis
etiam praemia promisit. Haec omnia, fratres dilec-
35 ²tissimi, pio et benigno animo cogitantes, quantum
242 possumus cum (242) ipsius adiutorio beneficiis suis vicem
rependere festinemus. Non ¹reddamus mala pro bonis :
sed quantum possumus voluntati illius ¹obtemperare
fideliter studeamus, totis viribus enitentes, ut praecepta
¹ipsius magis nobis pariant de sequacitate remedium,
5 quam de transgressione iudicium.

21 suspiciemur : suspicemus H²⁻⁵⁶ || 26 si : semper add. H⁴⁰⁻⁵⁶ || 33
faucibus : a praem. H⁵⁶ || 34 promisit : repromisit H⁵⁶.

242, 3 enitentes : initentes D¹ insistentes H² innitentes H⁴⁰ ||
5 iudicium : hic septem versus integros ex Ezechiele 18, 21-24 et
30-32 intericit solus H⁵⁶.

1. *Praeveniri* a ici le sens de pécher, comme dans les *Serm.* 1, 12
(t. I, p. 246), 1, 14 (p. 252) et *Serm.* 39, 6 (t. II, p. 268). Nous l'indi-
quons déjà dans l'Introduct., t. I, p. 189, où il faut lire *praeveniri* et
non *praevnire*.

que nous vous prêchons quelque chose de dur, cela ne veut
pas dire que nous vous soupçonnions de commettre rien
de tel ; mais nous dénonçons même les fautes que vous ne
commettez pas pour pouvoir guérir celles dans lesquelles
vous auriez pu tomber par surprise¹. Il arrive souvent,
en effet, que la peur des grandes fautes rende plus prompt
à se garder des petites. Car, de même qu'on fait boire
de la thériaque¹ pour empêcher le poison d'avoir raison
du corps, ainsi administre-t-on une prédication austère
d'où l'âme puisse tirer des contrepoisons.

Bienfaits de Dieu 3. Il est certain, frères très chers,
que si nous pensons sans cesse aux
bienfaits de notre Dieu qui nous ont été accordés sans
qu'aucun mérite de notre part ne les ait précédés, les
péchés ne règnent plus sur nous et s'il leur arrive de nous
surprendre, ils sont aussitôt corrigés par la pénitence.
En effet, qui pourrait, je ne dis pas exprimer par des
paroles, mais même concevoir dans son esprit, tous les
bienfaits dont nous entoure notre Dieu ? Il nous a faits,
alors que nous n'étions pas ; ensuite il nous a rendu la vie,
alors que nous étions perdus. Il a enduré la mort, il nous a
libérés par son sang précieux, il est descendu aux Enfers,
il nous a arrachés à la gueule de la mort éternelle, il nous a
même promis les récompenses des cieux. Pensant à tout
cela, frères bien-aimés, dans un esprit de piété et d'amour,
hâtons-nous autant que nous le pouvons avec son aide de
répondre à notre tour à ses bienfaits. Ne rendons pas
le mal pour le bien mais, autant que nous le pouvons,
appliquons-nous fidèlement à obéir à sa volonté, faisant
tous nos efforts pour que ses commandements nous
deviennent un remède grâce à notre docilité plutôt qu'un
jugement à cause de notre transgression.

2. La thériaque, dont la mise au point était attribuée à Mithridate,
a traversé les siècles et figure encore dans la pharmacopée moderne.

4. Nam quid faciemus, fratres carissimi, in illo metuendo iudicii die, cum tremante mundo Dominus praecinentibus angelorum bucinis in illo maiestatis suae throno circumdatus caelestis militiae luce consederit; ibique de terrae gremio et antiquo pulvere suscitatum humanum genus, adstante ad testimonium conscientia singulorum, positus in conspectu peccatorum poenis iustorumque praemiis, rationem vitae coeperit postulare, et plus iam justus quam misericors, severitate iudicis contemptae misericordiae reos coeperit accusare, et dicere : Ego te, homo, de limo manibus meis feci, ego terrenis artibus infudi spiritum, ego tibi imaginem nostram similitudinemque conferre dignatus sum, ego te inter paradisi delicias conlocavi : tu vitalia mandata contemnens, deceptorem sequi quam Dominum maluisti. Sed antiqua praetereo.

Motus postea misericordia, cum expulsus de paradiso iure peccati mortis vinculis tenereris, virginalem uterum sine spendio virginitatis pariendus introii, in praesepio

7 bucinis : tubis H^o || 9-10 suscitatum humanum genus : suscitato humano genere H^o || 10 adstante : adstantis H^o || ad testimonium : testimonio ad D^o testimonio H^o || conscientia : conscientiae H^o || 17 tu : et praem. H^o || 18 Sed — misericordia om. H^o

1. D'après dom Morin, toute la suite de ce paragraphe, à l'exception de la dernière phrase, pourrait provenir d'Eusèbe le Gaulois.

2. Cf. *Math.* 25, 31.

3. Dans son résumé du récit de la création de l'homme, Césaire se réfère à la fois à la rédaction yahviste (*Gen.* 2, 7) et à la rédaction sacerdotale (*Gen.* 1, 26). Cette dernière est communément utilisée par les Pères pour appuyer le dogme de la Trinité. Bien qu'il n'en soit pas explicitement question ici, c'est bien comme une expression de la Trinité que Césaire interprète le pluriel « notre ». Voir à ce sujet le *Serm.* 212, 2, sur la Trinité, où le prédicateur reprend à son compte l'analyse que Fauste fait de ce verset, ainsi que le *Libellus de mysterio sanctae Trinitatis*, éd. Morin, *Caesarii Opera*, II, p. 171, l. 18-25, dans lequel Césaire s'exprime ainsi : « ... Quod autem, sicut enim dictum est, in uno Deo tota Trinitas intelligenda sit, etiam in initio Genesis manifestissime declaratur, ubi dictum est : Faciamus

Réquisitoire du Christ

4. Car¹ que ferons-nous, frères très chers, en ce terrible jour du Jugement, lorsqu'au tremblement du monde, le Seigneur, précédé par les trompettes des anges, s'assiera sur son trône de majesté, entouré de l'éclat de la milice céleste²? Alors il commencera à demander compte de sa vie au genre humain ressuscité du sein de la terre et de l'antique poussière, quand la conscience de chacun sera là pour témoigner, et que seront devant les yeux les supplices des pécheurs et les récompenses des justes. Désormais plus juste que miséricordieux, le Seigneur commencera à accuser avec la sévérité du juge ceux qui se seront rendu coupables de mépriser sa miséricorde, et il dira : Homme, c'est moi qui de mes mains t'ai formé du limon, moi qui ai insufflé l'esprit dans ton corps de terre, moi qui ai daigné t'attribuer notre image et notre³ ressemblance, moi qui t'ai placé au milieu des délices du Paradis ; toi, méprisant les commandements de vie, tu as préféré suivre le séducteur plutôt que le Seigneur. Mais je passe sur le passé.

Par la suite, ému de miséricorde, alors qu'expulsé du Paradis tu étais retenu dans les liens de la mort par la loi du péché, pour venir au monde je suis entré dans un sein virginal sans dommage pour sa virginité⁴ ; j'ai reposé, étendu dans une crèche et enveloppé de langes⁵ ; j'ai

hominem ad imaginem et similitudinem nostram. In eo enim quod dixit pluraliter *Faciamus*, propter tres personas Trinitatem intellege ; in eo vero quod dixit *ad imaginem nostram*, et non ad imagines nostras, propter unam imaginem unum Deum in Trinitate esse cognosce... »

4. Cf. *Serm.* 10, 1, t. I, p. 379.

5. Je n'ai rencontré qu'une autre allusion à la petite enfance du Christ, dans le *Serm.* 194, 1. Nous y trouvons, à propos de la venue des Mages : « adoratur in pannis, qui fulget in stellis ; adoratur in pannis, id est, sub abiectioe corruptionis humanae inviolata majestas. » L'accent est mis, les deux fois, sur l'état humiliant que constitue l'enfance.

- 'expositus et pannis obvolutus iacui, infantiae contumelias humanosque 'dolores, quibus tibi similis fierem, ad hoc scilicet ut te mihi similem 'facerem, tuli, inridentium palmas et sputa suscepi, acetum cum 'felle bibi :
 25 "fossus vulnere, ut te eripereris morti, animam meam inter tormenta 'dimisi. En clavorum vestigia, quibus adfixus pependi : en perfossum 'vulneribus latus. Suscepi dolores tuos, ut tibi gloriam meam darem : 'suscepi mortem tuam, ut tu in aeternum viveres. Conditus iacui 'in sepulcro, ut tu regnares in caelo. Quur quod pro te pertuli perdi-
 243 (243) disti? Quur, ingrate, redemptionis tuae munera rennuisti? Non tibi 'lego de morte mea queror : redde mihi vitam tuam, pro qua meam 'dedi; redde mihi vitam tuam, quam vulneribus peccatorum indesi'nenter occidis.
 5 Quur habitaculum, quod mihi in te sacraveram, 'luxuriae sordibus polluisti? Quur corpus iam meum inlecebrarum 'turpitudine maculasti? Quur me graviore criminum tuorum cruce, 'quam illa in qua quondam pependeram, adflixisti? Gravior enim 'aput me peccatorum tuorum crux est, in qua invitus pendeo, quam 'illa in qua volens tui misertus mortem tuam occisurus ascendi.
 10 Cum 'esses incommutabilis, pro te homo factus sum : cum essem inpassi'bilis, pro te pati dignatus sum; sed tu despexisti in homine Deum, 'in infirmo salutem, in via reditum, in iudice veniam, in cruce vitam, 'in suppliciiis medicinam. Et quia post omnia mala tua ad medicamenta 'paenitentiae confugere noluisti, ab auditu malo non

23 tuli : pertuli H⁴⁰ || 24 post felle rasura in D¹ mixtum add. H² || vepribus : spinis H⁶⁶ verberibus H² || coronatus : spinis add. H² || 25 meam om. H⁴⁰⁻⁶⁶ || inter : in H²⁻⁴⁰ || tormenta : tormentis H⁴⁰ || 26 dimisi : demisi H^{66a0} emisi H² || 28 tu om. H⁴⁰.

243, 1 tibi : te H⁴⁰ om. D¹ || 2 queror : quero D¹H⁴⁰ || 5 iam om. H⁴⁰ || 7 adflixisti : adfixisti H²⁻⁶⁶ || 9 volens om. H⁴⁰⁻⁶⁶ || 9-10 Cum — sum om. H⁴⁰ || 10 incommutabilis : immortalis commotabilis D¹ || 13-14 Et — liberari habet solus H⁶⁶ : om. celt.

supporté les inconvénients de la petite enfance et les souffrances humaines, par lesquels je me suis fait semblable à toi dans le seul but de te rendre semblable à moi ; j'ai enduré les soufflets et les crachats de ceux qui se riaient de moi, j'ai bu le vinaigre avec le fiel ; frappé de verges, couronné d'épines, attaché à la croix, transpercé par le fer, pour t'arracher à la mort j'ai rendu mon âme dans les tourments. Vois la marque des clous auxquels j'ai pendu, attaché ; vois mon côté transpercé de blessures. J'ai supporté tes souffrances pour te donner ma gloire ; j'ai supporté ta mort pour que toi, tu vives pour l'éternité. J'ai reposé, enfermé dans le sépulcre, pour que toi, tu régnes dans le ciel. Pourquoi as-tu perdu ce que j'ai souffert pour toi ? Pourquoi, ingrat, as-tu renoncé aux grâces de ta rédemption ? Je ne me plains pas à toi de ma mort ; rends-moi ta vie, pour laquelle j'ai donné la mienne ; rends-moi ta vie que tu détruis sans cesse par les blessures de tes péchés. Pourquoi as-tu souillé des immondices de la luxure la demeure que je m'étais consacrée en toi ? Pourquoi as-tu sali par la honte des séductions un corps déjà mien ? Pourquoi m'as-tu accablé de la croix de tes crimes, plus lourde que celle à laquelle j'ai jadis pendu ? Car plus lourde est pour moi la croix de tes péchés à laquelle je pends malgré moi, que celle sur laquelle je me suis élevé volontairement par pitié pour toi et pour tuer ta mort.

Alors que j'étais immuable, pour toi je me suis fait homme ; alors que j'étais impassible, pour toi j'ai daigné souffrir ; mais dans l'homme tu as dédaigné Dieu, dans le souffrant le salut, dans la route le retour, dans le juge le pardon, dans la croix la vie, dans les tourments le remède. Et puisque, après tous les maux que tu as commis, tu n'as pas voulu avoir recours aux médicaments de la pénitence, tu ne mériteras pas d'être libéré de la sentence

15 mereberis liberari, ¹⁸sed auditurus es cum tuis similibus :
 « Discedite a me, maledicti, ¹⁹in ignem aeternum, qui
 paratus est diabolo et angelis eius²⁰ »; ²¹et descendes cum
 illo in aeternum gehennae ignem, quem mihi ²²vitae tuae
 captus dulcibus laqueis et bonis fallacibus praetulisti.

5. Ut ergo istam terribilem increpationem possimus
 20 evadere, ²¹quotiens nobis qualiacumque peccata subrepse-
 rint, sine aliqua ²²dissimulatione festinamus ad paenitentiae
 medicamenta confugere, ²³ut ab auditu malo liberati ad
 aeternam mereamur indulgentiam ²⁴pervenire : praestante
 Domino nostro Iesu Christo, cui est honor ²⁵et imperium
 cum Patre et Spiritu sancto in saecula saeculorum.

15-18 sed — praetulisti *solus habet* H⁸⁸ || 19-23 *conclusionem
 soli habent* D¹H² || 19 istam : tam *add.* H² || 23 nostro : *reliqua
 om.* H².

funeste, mais tu auras à entendre avec tes pareils :
 « Éloignez-vous de moi, maudits, vers le feu éternel qui
 a été préparé pour le diable et pour ses anges²⁰ », et tu
 descendras avec lui dans le feu éternel de la géhenne que
 tu m'as préféré, durant ta vie, prisonnier de doux lacs
 et de biens fallacieux.

5. Donc, pour que nous puissions échapper à cette
 terrible apostrophe, chaque fois que des péchés quelconques
 viennent à nous surprendre, hâtons-nous sans nulle
 négligence de recourir aux médicaments de la pénitence,
 afin de mériter, ayant été libérés de la sentence funeste, de
 parvenir au pardon éternel. Avec l'assistance de notre
 Seigneur Jésus-Christ à qui appartiennent l'honneur et
 la puissance avec le Père et l'Esprit saint pour les siècles
 des siècles.

4 * Matth. 25, 41.

Admonitio sancti Fausti pulchra, ut semper de peccatis nostris et de die iudicii vel de aeterna beatitudine cogitemus †

1. Modo, fratres carissimi, cum divina lectio legeretur, 5
audivimus *beatum Apostolum terribiliter nos et salubriter
admonentem; sic enim ait : « Omnes nos manifestari
oportet ante tribunal Christi, ut referat unusquisque
propria corporis sui, prout gessit, sive bonum sive malum^a. »
Quam rem etiam Dominus in evangelio denuntiat, dicens :
« Filius hominis venturus est in gloria sua cum angelis
10 suis; et tunc reddet unicuique secundum opera sua^b. »
Diligenter quaeso attendite, fratres carissimi, et mecum

Sermo LVIII : D ¹ Caroliruhensis, Badische Landesbibliothek, 340 (olim Durlacensis)	s. IX/X
H ¹ Romanus, B.N. Vitt. Em. 1190 (olim Phillipps 8400)	s. VIII/IX
H ² Londinensis B.M. Addit. 30853	s. XI/XII
H ¹⁵ Vaticanus Palatinus lat. 216	s. VIII/IX
H ¹⁹ Parisinus Sanctae Genovefae D. 1. 8 ^o . 22	s. XI
H ²⁰ Parisinus lat. 10612	s. VIII ?
H ²² Casinensis XII	s. XI
H ²³ Coloniensis Bibl. Capitul. 171	s. IX
H ²⁴ Trecensis 1430	s. XII
H ²⁵ Sangallensis 213	s. VIII
H ²⁷ Sangallensis 221	s. IX
H ⁵¹ Monacensis lat. 14470 (Em. E 93)	s. VIII/IX

Belle monition de saint Fauste¹, pour que nous pensions toujours à nos péchés, au jour du Jugement et à la béatitude éternelle

1. A l'instant, frères très chers, pendant la lecture de l'Écriture, nous avons entendu le bienheureux Apôtre nous adresser une terrible et salutaire mise en garde; voici, en effet, ses paroles : « Il faut que tous nous soyons mis à nu devant le tribunal du Christ, afin que chacun obtienne ce qui lui revient en propre, suivant ce qu'il a fait de sa vie, soit bien, soit mal^a. » Le Seigneur aussi nous en avertit dans l'Évangile, lorsqu'il dit : « Le Fils de l'homme viendra dans la gloire avec ses anges, et il rendra à chacun selon ses œuvres^b. » Je vous en prie, prêtez une attention diligente, frères très chers, et partagez ma frayeur, car il n'a

244, 1 Admonitio : D¹ Fausti : Faustini D¹H¹⁻¹⁹⁻²⁰⁻²²⁻²³ Augustini H²⁴ Eydori H⁵¹ || 6 omnes : enim add. H²⁴ || nos om. H¹⁶⁻²⁶ || 7 sui om. H¹⁶⁻²⁰⁻²⁴⁻²⁶⁻²⁷

1 ^a II Cor. 5, 10 ^b Matth. 16, 27.

1. Cf. *supra*, *Serm.* 56, p. 11, note 1. Ce sermon est, pour l'essentiel, une compilation de textes d'Eusèbe le Gaulois.

pariter expavescite, ¹quia non dixit quod reddet unicuique secundum misericordiam ²suam, sed « secundum opera sua ». Hic enim est misericors, ibi iustus. ¹Nam quod non statim in peccatoribus vindicat, patientia est, non
 15 ³neglegentia : non ille potentiam perdidit, sed nos ad paenitentiam ⁴reservavit. Unde valde timendum est, ne quanto diutius expectat ⁵ut corrigamur, tanto gravius vindicet, si emendare noluerimus.

Cum ⁶haec ita sint, scire et intellegere debemus, fratres carissimi, nihil ⁷nobis esse salubrius, quam ut damnatis
 20 omnium praesentium rerum ⁸voluptatibus, id potius cogitemus, quando erimus de hoc saeculo ⁹transituri, vel quando tabernaculum nostri corporis ultimo die super-
¹⁰veniente deposituri, et iterum illud resurrectionis tempore recepturi, ¹¹ut cum eodem recipiamus, prout gessimus, sive bonum, sive malum.

2. Et ideo rogo vos, fratres, ut cotidie cogitemus, quales
 25 erimus ¹²in die iudicii purissimis angelorum conspectibus offerendi, et aeterno ¹³iudici rationem de libris conscientiae reddituri. Remotis enim omnibus ¹⁴probationibus certum
 245 est, in die illa ipsum ante se hominem consti(245)tuendum, et ipsam sibi animam in cordis speculo demonstrandam, ¹⁵et testes contra eam non deforis aliunde, sed intus de ipsa anima ¹⁶proferendos. Adicienda erunt non aliqua peregrina, sed nimium ¹⁷nota testimonia, id est opera sua.
 5 Ordinabuntur ante infelicem animam ¹⁸peccata vel crimina sua, et eam et convincat probatio, et confundat ¹⁹agnitio, secundum illud quod scriptum est : « Arguam te, statuam

pas dit qu'il rendra à chacun selon sa miséricorde, mais « selon ses œuvres ». En effet, maintenant il est miséricordieux, alors il sera juste. Car s'il ne tire pas sur-le-champ vengeance des pécheurs, c'est patience, ce n'est pas négligence ; non, il n'a pas perdu sa puissance, mais il nous a réservés pour la pénitence. Aussi craignons beaucoup que, plus longtemps il attend que nous nous corrigions, plus sévère ne soit sa vengeance si nous ne voulons pas nous amender.

Le jour du Jugement

Puisqu'il en est ainsi, nous devons savoir et comprendre, frères très chers, que rien ne nous est plus salutaire que de rejeter¹ tous les plaisirs du temps présent et de penser plutôt au moment où nous aurons à passer de ce monde ; où, surpris par notre dernier jour, nous aurons à abandonner l'abri de notre corps, pour le recevoir à nouveau au temps de la résurrection, et avec lui, selon ce que nous aurons fait, soit bien, soit mal.

2. Et c'est pourquoi je vous demande, frères, de penser chaque jour à l'état dans lequel nous aurons, au jour du Jugement, à nous présenter aux regards très purs des anges et à rendre compte au Juge éternel du livre de notre conscience. Car cela est certain, en ce jour-là, toute argumentation écartée, l'homme sera placé en face de lui-même, son âme lui sera révélée dans le miroir de son cœur, et les témoins à charge ne seront pas produits d'ailleurs, de l'extérieur, mais du fond de sa propre âme. Il ne sera pas nécessaire de faire appel à des témoignages étrangers, seulement à ceux trop bien connus, à savoir, ses œuvres. Ses péchés et ses crimes seront étalés devant l'âme malheureuse ; alors, la preuve la convaincra et la reconnaissance des faits la confondra, selon ce qui est écrit :

12 quod reddet : quod reddat H¹⁶⁻²⁰⁻²⁴⁻²⁶⁻²⁷ reddere H² || 13 suam om. H²⁻¹⁶ || 16 quanto : quantum H²⁻¹⁶⁻¹⁹ || 17 tanto : tantum H²⁰.
 245, 1 in : de D¹

1. Jusqu'à la fin du paragraphe 4, le texte suit presque mot à mot EUSÈBE LE GAULOIS, *Hom.* 4, 5-7, p. 51-53.

illam contra faciem tuam^a. » Quicumque se modo, dum licet, emendare ^lneglexerit, ante illum caelestem populum primum excepturus erit ^lde confusione subplicium; et anima, quae modo per paenitentiam ¹⁰compendiosa transactione peccatorum suorum putredines curare ^ldissimulat, ante illud tribunal metuendum sine ullo remedio in perpetuum vulnerata remanebit.

3. Quae cum ita sint, bene nobiscum ageretur, si iam nunc sic ^lpaeniteremus super malis nostris, quomodo tunc sine ullo remedio ¹⁵paenitebimus : si foeditates et confusiones nostras quemadmodum ^ltunc visuri sumus, sic eas iam nunc videre et horrere possemus. ^lO si iam nunc faciem peccatricis animae liceret oculis corporis intueri, ^let conscientiae nostrae vultum in oculorum praesentiam permitteremur ^ladducere! Quod si liceret, nec dici potest quanto studio ²⁰quantoque ¹⁰metu urgueremur foedata componere, maculata detergere, vulnerata ^lcurare. Ideoque quia non possumus oculis corporis, inspiciamus ^lnos, in quantum possumus, oculis cordis, et unusquisque conscientias ^lnostras ante conspectum interioris hominis constituamus : ipsi ^lnosmetipsos castigemus, ipsi nobiscum rationem de cotidiana ²⁵conversazione faciamus.

Adloquatur se in secretis cordis unaquaeque anima ^let dicat : Videamus si hanc diem sine peccato, sine invidia, sine obtrectatione, sine murmuratione transegi;

⁸ erit : est H²⁶ || ²¹ inspiciamus : *hic incipit sermo in* H²³ || ²² nos om. H²⁰⁻²² || ²⁵⁻²⁴⁶, ³ adloquatur — condemnemus om. H²⁴ || ²⁵ cordis om. H²⁶

² a Ps. 49, 21.

1. Le texte de Césaire est conforme à celui de la Septante.

2. La suite du paragraphe recopie l'*Hom.* 4, 6, p. 52, l. 173-189, d'EUSÈBE LE GAULOIS. Dom J. COURREAU, dans sa thèse inédite sur *L'Exégèse de St Césaire d'Arles*, t. II, p. 310, fait remarquer que

« Je porterai accusation contre toi, je confondrai ta face¹. » Quiconque néglige de s'amender maintenant qu'il le peut, aura d'abord à supporter devant le peuple céleste le supplice de la confusion, et l'âme qui, maintenant, néglige le secours de la pénitence pour guérir les pourritures de ses péchés par une transaction avantageuse, demeurera, devant ce tribunal redoutable, blessée sans remède pour l'éternité.

**Urgence
de la pénitence**

3. Puisqu'il en est ainsi, nous aurions avantage à faire dès maintenant pénitence pour nos méfaits, comme nous le ferons alors sans nul remède ; à avoir la force de voir dès maintenant avec horreur nos souillures et nos désordres, comme il nous faudra les voir alors. Oh ! si dès maintenant il était possible d'observer avec les yeux du corps la face de l'âme pécheresse et s'il nous était permis de placer sous nos yeux le visage de notre conscience ! Si cela était possible, avec quel zèle et quelle crainte indicibles nous nous hâterions d'arranger ce qui a été défiguré, de nettoyer ce qui a été souillé, de soigner ce qui a été blessé. Puisque nous ne pouvons le faire avec les yeux du corps, examinons-nous autant que nous le pouvons avec les yeux du cœur et plaçons, chacun, notre conscience en présence de l'homme intérieur ; châtons-nous² nous-mêmes, rendons compte à nous-mêmes de notre conduite quotidienne.

Que chaque âme s'adresse la parole dans le secret du cœur et dise : Voyons si j'ai passé ce jour sans péché, sans envie, sans jalousie, sans murmure ; voyons si j'ai travaillé

ce passage d'Eusèbe est lui-même l'adaptation à un public laïque d'un passage de l'*Hom.* 44, p. 528-529, l. 77-88, visiblement adressée à des moines. Par exemple : « Puto quod hodie illum incipientem destruxi, hodie seniori meo inoboediens fui ; mentitus sum, periuravi ; ira vel gula victus sum, plus hodie risi, plus cibo ac potu, plus otio ac somno quam decebat indulsi ; minus legi, minus oravi quam debui. Quis mihi... »

- videamus si hodie quod ad profectum animae pertinet operatus sum. Puto quod hodie mentitus sum, per iram vel concupiscentiam victus sum; nec alicui bene feci,
- 30 ^onec pro timore aeternae mortis ingemui. Quis mihi reddet hanc diem, quam in vanis rebus perdidit, quam in cogitationibus noxiis pessi(246) misque consumpsi? Ac sic, fratres,
- 246 de omnibus neglegentiis nostris conpungamur « in cubilibus », id est in cordibus nostris : ipsi nos condemnemus, ipsi nos accusemus cotidie iudici nostro; et dum in hac carne sumus, contra ipsam carnem auxiliante Domino
- 5 cotidie dimicemus : vincamus voluntates et intentiones nostras; dum nobis tempus illud expectatissimum ac beatissimum felici mutatione aeternae vitae succedit, quando inplebitur illud quod Dominus dixit : « Erunt homines similes angelis »; et iterum : « Tunc iusti fulgebunt sicut sol in regno patris eorum. »
- 10 ^o4. Putas qualis tunc erit splendor animarum, quando solis claritatem habebit lux corporum? Tunc enim cum ad istam beatitudinem venerimus, nulla erit tristitia, nullus timor, nulla infirmitas, nulla mors : ad serviendum Deo nostro nulla iam nobis obsistet infirmitas, nulla contradicet miserae carnis adversitas, nulla vel ulterius
- 15 remanebit pugnandi necessitas. Veniet, inquam, tempus illud, quando nulla iam desideretur cibi somnique refectio, nulla sentiatur ieiunii lassitudo, nulla timeatur vel de carne inquietudo vel de hoste temptatio; sed adversario in

28 animae om. D¹H²⁻²⁰ || 30 pro timore : per timorem H²⁸ postremo metu D¹ || reddet : reddit H²⁻²⁶⁻²⁷ || 31 in^o om. D¹H¹⁶.

246, 5 voluntates : voluptates H²⁻¹⁸ || 8 homines om. plerique || 12 tristitia : nobis add. D¹ || 13 obsistet : obsistat H¹²⁻²⁰ || 15 illud om. H¹⁶

3 ^o cf. Ps. 4, 5 ^b Matth. 22, 30 ^c Matth. 13, 43.

aujourd'hui à ce qui importe au progrès de mon âme. Je pense qu'aujourd'hui j'ai menti, j'ai été vaincu par la colère ou la concupiscence, je n'ai fait de bien à personne et je n'ai pas gémi dans la crainte de la mort éternelle. Qui me rendra ce jour que j'ai perdu en vanités, que j'ai consumé en pensées coupables et très mauvaises? Et ainsi, frères, tourmentons-nous « sur notre couche », c'est-à-dire dans notre cœur, au sujet de toutes nos négligences ; condamnons-nous nous-mêmes, accusons-nous nous-mêmes chaque jour à notre Juge et, tant que nous sommes dans cette chair, combattons chaque jour contre cette chair avec l'aide du Seigneur ; triomphons de nos volontés et de nos intentions, jusqu'à ce que, par une heureuse transformation, survienne pour nous ce temps si attendu et bienheureux de la vie éternelle, où s'accomplira ce que le Seigneur a dit : « Les hommes seront semblables aux anges », et aussi : « Alors les justes brilleront comme le soleil dans le royaume de leur père. »

La béatitude éternelle

4. Penses-tu à ce que sera la splendeur des âmes quand la lumière des corps aura la clarté du soleil?

Alors, en effet, lorsque nous serons venus à cette béatitude, il n'y aura plus de tristesse, plus de crainte, plus d'infirmité, plus de mort ; désormais aucune infirmité ne nous empêchera de servir notre Dieu, aucune opposition de notre malheureuse chair ne nous contrariera, aucune nécessité ne demeurera de combattre plus longtemps. Il viendra¹, dis-je, ce temps où l'on ne désirera aucune réfection, qu'il s'agisse de nourriture ou de sommeil, où l'on n'éprouvera aucune fatigue à jeûner, où l'on ne craindra aucun trouble de la chair ni aucune tentation de l'ennemi ; mais l'adversaire ayant été précipité dans

1. Jusqu'à la fin du paragraphe 4, ce texte se retrouve également sous une forme presque identique, dans l'*Hom.* 60, 10, p. 690-691, d'EUSÈBE LE GAULOIS.

infernī profunda detruso perfruemur hac primum ¹felicitate, ut incipiamus nec velle ultra peccare, nec posse.

- 20 Cessante ²⁰omni iniquitate, omni miseria, omni maerore, totum innocentia, ¹totum laetitia, totum felicitas possedebit : nullam inferior miseriam, ¹nullam felicior timebit invidiam; quia exinanita et penitus extincta ¹omni malignitate transibit in pectoribus hominum caritas angelorum : ¹quibus admixti homines iam caelestes recepta carne sine
- 25 carnis ²⁵infirmirate fulgebunt; et ideo nullum ulterius patientur de sempiterna ¹Domini sui virtute fastidium, nullum sub perenni laudum suarum ¹exultatione defectum. Habebimus plenam beatitudinem inter illa ¹immensa beneficia Dei nostri, ut numquam in referenda ei gratiarum ¹actione lassemur, coheredes effecti eius qui dixit : « Venite,
- 247 benedicti, (247) percipite regnum, quod vobis paratum est ab origine mundi^a. »

5. Ecce qualem beatitudinem perditurus erit, qui se, dum paenitendi tempus est, emendare noluerit, qui se de rebus suis, dum sunt ¹suae, non redemerit, qui medicamenta in vulneribus vertens, avaritiae ⁶vel luxuriae
- 5 infelicia colla subdidit. Nos vero, fratres, Deo auxiliante ¹dedignemur servire peccato, quibus tanta beatitudo preparatur in ¹caelo. Dum ergo licet nobis, et in potestate nostra est, respuamus ¹falsa et transitoria, ut ea quae vere bona sunt recipere mereamur. ¹Vacuemur vitiiis, virtutibus
- 10 repleamur : quia nemo potest bona ²⁰suscipere, si se a malis noluerit liberare. Vasa enim limo plena liquorem ¹elementi puri recipere vel continere non possunt; et ager spinosus,

21 totum laetitia om. H¹⁶ || 23 pectoribus : pectora H² || 29 lassemur : quassemur D¹H¹⁶ || benedicti : patris add. H¹⁶.

247, 1 mundi : hic desinit sermo per clausulam donante ipso qui vivit vel cui est honor etc. in H²⁴⁻²⁶⁻²⁷... || 3 se om. H² || 5 auxiliante : opitulante H²² || 8 vere om. H² || 9 Vacuemur : evacuemur H²⁰ || 11 continere : contere D¹ ||

4 • Matth. 25, 34.

les profondeurs de l'Enfer, nous jouirons de ce premier bonheur qui consiste à ne plus vouloir ni pouvoir pécher désormais.

Toute iniquité, toute misère, toute tristesse cessant, innocence, allégresse, félicité nous posséderont entièrement ; le moins favorisé ne craindra aucune adversité, le plus heureux aucune envie, car toute malignité ayant été détruite et entièrement anéantie, la charité des anges passera dans le cœur des hommes ; mêlés à eux, les hommes désormais célestes brilleront, ayant recouvré une chair exempte des infirmités de la chair. Ils admettront désormais, sans nulle répugnance, la puissance éternelle de leur Seigneur et leurs chants de louange continuels ne faibliront pas. Parmi ces immenses bienfaits de notre Dieu, nous posséderons une béatitude entière, si bien que nous ne nous fatiguerons jamais de lui rendre des actions de grâces, ayant été faits cohéritiers de celui qui a dit : « Venez, bénis, prenez possession du royaume qui vous a été préparé dès l'origine du monde^a. »

5. Voilà quelle béatitude devra perdre celui qui, au temps de la pénitence, n'aura pas voulu s'amender ; qui ne se sera pas racheté par ses biens, tant qu'ils lui appartiennent, qui, transformant les médicaments en blessures, se sera soumis pour son malheur au joug de l'avarice et de la luxure. Mais nous, frères, refusons, avec l'aide de Dieu, d'être esclaves du péché, nous auxquels une si grande béatitude est préparée dans le ciel. Donc, tant que cela nous est permis et que c'est en notre pouvoir, repoussons ce qui est faux et transitoire pour mériter de recevoir les vrais biens. Vidons-nous des vices, remplissons-nous de vertus ; car personne ne peut faire le bien s'il n'a pas voulu se libérer du mal. En effet, des vases pleins de boue ne peuvent recevoir ni contenir un liquide et le garder pur ; et un champ plein de ronces,

⁊ nisi fuerit cultoris industria stirpatus, non nutrit in se semina iactata, ⁊ sed suffocat, quia scriptum est, quod « benignus spiritus sanctus ⁊ non habitabit in corpore subdito peccatis^a ».

15 Dum in hoc mundo ⁊ velud in procelloso pelago navigamus, ut ad patriam paradisi pervenire possimus, festinemus vitiorum exhaurire sentinam, ut anima ⁊ nostra bonis operibus ornata velud navis diversarum mercium plena ⁊ in portum aeternae beatitudinis ancoram figere, et ad angelorum ⁊ consortium mereatur pervenire, ubi
20 « ab auditu malo^b » liberati illam ⁊ felicem et desiderabilem vocem mereamur audire : « Euge, serve ⁊ bone et fidelis, quia supra pauca fuisti fidelis, supra multa te ⁊ constituam : intra in gaudium domini tui^c » : praestante Domino ⁊ nostro Iesu Christo, cui est honor et imperium in saecula saeculorum. Amen.

12 nutrit : nutriavit D¹ || in : intus H²⁰ || se om. D¹H²⁰ || iactata : iecta D¹ || 15 procelloso : procellosa H²⁰ || 16 exhaurire : exaudire D¹H²⁰ || 17 diversarum : diversorum H²⁻²⁰ || mercium : commercium D¹ || 18 portum : portu H²⁰ || 19 mereatur *Mor.* : mereamur *codd.* ||

si l'industrie du cultivateur ne les extirpe pas jusqu'aux racines, ne nourrit pas les graines qu'on y a jetées, mais les étouffe, car il est écrit que « le bienfaisant Esprit saint n'habitera pas dans un corps assujéti aux péchés^a ».

Tandis que nous naviguons en ce monde comme sur une mer agitée par des tempêtes, hâtons-nous, pour pouvoir parvenir à la patrie du Paradis, de vider entièrement la sentine des vices, afin que notre âme, ornée de bonnes œuvres, comme un navire plein de marchandises diverses, mérite de jeter l'ancre au port de la béatitude éternelle et de parvenir à la compagnie des anges. Là, libérés d'une « sentence funeste^b », puissions-nous mériter d'entendre cette parole heureuse et désirable : « C'est bien, serviteur bon et fidèle, parce que tu as été fidèle en peu de choses, je t'établirai sur beaucoup : entre dans la joie de ton maître^c. » Avec l'assistance de notre Seigneur Jésus-Christ, à qui appartiennent l'honneur et la puissance pour les siècles des siècles. Amen.

20 desiderabilem : desiderandam D¹ || serve bone : bone serve H² || 21-22 quia — constituam om. H²⁻²⁰ || 23 imperium : gloria H²¹.

5 ^a Sag. 1, 4 ^b cf. Ps. 111, 7 ^c Matth. 25, 21.

Omelia sancti Augustini de confessione peccatorum :
 et quia hoc desiderat diabolus ut peccata nostra
 minime confitentes rei ante tribunal aeterni iudicis
 appareamus, et Deus e contrario vult ut mala nostra
 5 humiliter confiteamur in hoc saeculo, ut ab eis
 liberari mereamur in futuro

1. In omnibus scripturis divinis, fratres dilectissimi,
 utiliter ac salubriter ammonemur, ut peccata nostra
 debeamus iugiter et humiliter non solum Deo, sed etiam
 10 sanctis et Deum timentibus confiteri. Sic enim per
 Iacobum apostolum nos ammonet Spiritus sanctus, dicens :
 « Confitemini alterutrum peccata vestra, et orate pro
 invicem, ut salvemini^a »; et psalmista : « Confitemini
 Domino quoniam bonus^b », et iterum : « Dixi, pronun-
 ciabo adversum me iniustitias meas Domino, et tu remisisti
 impietatem cordis mei^c. » Quomodo enim nobis pecca-

Sermo LIX : Q^a *Berolinensis*, Phillipps 1677 (Rose 30) s. X
 Q^b *Monacensis lat.* 6323 (Frising. 123) s. XI
 Q^c *Monacensis lat.* 7947 (Kaisheim 47) s. XII
 Q^d *Monacensis lat.* 22 266^a (Windberg 66^a) s. XI/XII

248, 13 pronuntiabo : confitebor Q^a.

1 ^a Jac. 5, 16 ^b Ps. 117, 1 ^c Ps. 31, 5.

1. Il ne s'agit pas ici, comme nous le rencontrerons plus loin,

Homélie de saint Augustin sur la confession des péchés :
 comment le diable désire que, confessant le moins possible
 nos péchés, nous apparaissions coupables devant le tribunal
 du Juge éternel, et comment Dieu veut au contraire que
 nous confessions humblement nos mauvaises actions dans
 ce monde, pour mériter d'en être délivrés dans le monde
 à venir

1. Dans toutes les Écritures divines, frères bien-aimés,
 on nous avertit, pour notre bien et pour notre salut,
 d'avoir à confesser sans cesse nos péchés avec humilité,
 non seulement à Dieu mais aussi à des hommes saints
 et craignant Dieu¹. C'est ainsi que l'Esprit saint nous
 exhorte par la bouche de l'apôtre Jacques : « Confessez
 l'un à l'autre vos péchés et priez les uns pour les autres
 afin d'être sauvés^a », et le psalmiste : « Confessez-vous
 au Seigneur car il est bon^b », et de nouveau : « J'ai dit,
 je proclamerai contre moi mes injustices au Seigneur,
 et toi, tu as remis l'impiété de mon cœur^c. » Comme

Serm. 63, 2, de la confession sacramentelle, qui semble toujours liée
 chez Césaire à la pénitence canonique et à la réconciliation des
 malades, et qui nécessite l'intervention d'un prêtre. L'évêque préco-
 nise simplement dans ce sermon un geste d'ascèse, mis en honneur
 par les moines orientaux, et dont sa propre formation monastique
 lui avait appris à apprécier la valeur spirituelle. Cf. sur ce sujet
 B. POSCHMANN, *La Pénitence et l'Onction des malades*, tr. fse, Paris
 1966, p. 106-107.

15 ¹torum vulnera numquam deesse possunt, sic et confessionis medicamenta deesse non debent.

Non enim ideo vult Deus ut confiteamur peccata nostra, quod ea ipse scire non possit : sed quia diabolus hoc desiderat, ut inveniat quod nobis ante tribunal iudicis aeterni obiciat; ideo vult, ut magis defendere, 20 quam accusare peccata nostra velimus. ²⁰E contrario autem Deus noster, quia pius et misericors est, vult ut ea confiteamur in hoc saeculo, ne pro illis confundamur postmodum in futuro. Si enim nos confitemur, ille parcat; si nos agnoscimus, ille ignoscit. Primo homini non est dictum, Confitere peccatum, quia non fecerat quod 25 fateretur; sed dictum est ei, ut non peccaret. ²⁰Non obtemperavit, peccavit. Nati sumus mortales ex vinculo peccati; propagata est miseria nostra per successionem fragilitatis humanae; et dicitur nobis, Fatemini peccata. Serpens autem ille, quomodo tunc institit, ut non servaret homo quod illi dictum est, ne peccaret, sic nunc instat, 249 ut non servet homo quod ei dictum est, Confitere (249) peccatum. Quomodo enim tunc fecit ut caderet qui stabat, sic nunc agit ne surgat qui cecidit. Itaque adversus incantationes eius et insidias, quibus nunc impedire vult reditum nostrum, suscipiamus praecepta saluberrima adversus eum, qui vult nobis impedire confessionem 5 peccati, quia scit non nos posse redire nisi per humilitatem, qui per superbiam lapsi sumus. Dux nobis ipse fuit ad superbiam : modo ad humilitatem ducem Christum sequamur.

nous ne pouvons jamais manquer des blessures causées par les péchés, nous ne devons pas davantage manquer des médicaments de la confession.

En effet, si Dieu veut que nous confessions nos péchés, ce n'est pas que lui-même ne puisse les connaître, mais c'est parce que le diable désire avoir quelque chose à nous imputer devant le tribunal du Juge éternel ; aussi veut-il que nous songions plutôt à défendre nos péchés qu'à les accuser. Mais au contraire notre Dieu, parce qu'il est bon et miséricordieux, veut que nous les confessions dans ce monde pour que nous ne soyons pas ensuite confondus par eux dans le monde à venir. En effet, si nous, nous confessons, lui se montre clément ; si nous, nous avouons, lui pardonne. Il n'a pas été dit au premier homme : Confesse ton péché, car il n'avait rien fait qu'il eût à avouer ; mais il lui a été dit de ne pas pécher. Il n'a pas obéi ; il a péché. Nous sommes nés mortels à cause du lien du péché ; notre misère s'est perpétuée par l'héritage de la fragilité humaine ; et il nous est dit : Avouez vos péchés. Mais le serpent, lui, de même qu'alors il s'est appliqué à ce que l'homme n'observe pas ce qui lui avait été dit, à savoir, de ne pas pécher, ainsi maintenant il s'applique à ce que l'homme n'observe pas ce qui lui a été dit : Confesse ton péché. En effet, de même qu'alors il a fait en sorte que tombe celui qui était debout, ainsi maintenant il agit en sorte que ne se relève pas celui qui est tombé. C'est pourquoi, contre ses sortilèges et les pièges par lesquels il veut empêcher maintenant notre retour, contre lui qui veut nous empêcher de confesser notre péché, embrassons les préceptes les plus salutaires, car il sait que nous ne pouvons revenir que par l'humilité, nous qui nous sommes perdus par l'orgueil. Lui-même nous a guidés vers l'orgueil ; marchons maintenant vers l'humilité à la suite de notre guide, le Christ.

2. Dicit homini serpens ille per mathematicos et Manicheos, 'ne confiteatur homo peccatum. Per mathematicos sic loquitur : "Numquid homo peccat? stellae sic sunt positae; necesse est ut 'faciat homo peccatum. Dicit ergo per mathematicos, quia stella 'facit ut homo peccet; nam ipse non peccat. Sic blasphemias convertit 'in Deum : creator enim stellarum Deus est; et, dum non vult homo 'se accusare in eo quod fecit, Deum accusat, a quo factus est homo. "Item per quosdam Manichaeos ita suggerit : Non tu peccas; gens 'tenebrarum peccat, tu non habes peccatum. Dicit haec animae, et 'erigit eam in superbiam, ut putet quia non peccat. Non est hoc 'tollere, sed geminare peccatum. Item multi sic confessionem peccati 'fugiunt, ut ipsum satanan accusent, se nihil mali fecisse dicant. Et cum "castigantur aliqui, et dicitur eis, Quare hoc fecistis? respondent, 'Quia diabolus hoc fecit. Non est enim unde plus gaudeat diabolus, 'nisi quando homo dicit, quod ipse fecerit ut peccaret. Quando enim 'dicit, Diabolus hoc fecit, non se accusat; et dum peccata sua dissimulat confiteri, indulgentiam non meretur accipere. Respondet "ergo et dicit, Diabolus hoc fecit : quasi revera

1. F. CHATILLON, dans « En attendant le retour de Mani », *Revue du Moyen-Âge et de l'Antiquité latine*, X (1954), p. 185-190, souligne la vitalité de la secte manichéenne, présente encore en Afrique au VII^e siècle. Le manque de documents nous fait probablement sous-estimer sa puissance en Provence au VI^e siècle et le danger qu'elle représentait pour l'Église. Or, nous dit-il : « le manichéisme fut toute une interprétation du monde et même plus que cela, une gnose, une gnose singulièrement ambitieuse, captivante, enveloppante... » (p. 186). Sur les Astrologues et les Manichéens, voir aussi, t. I, *Introd.*, p. 145, notes 4 et 5.

2. Pour la fin de cette phrase, Césaire s'inspire librement d'Augustin, *Enarr. in Ps.*, 91, 3, *CCL*, XXXIX, p. 1281, l. 27 s.

3. Césaire se souvient sans doute ici du passage célèbre des *Confessions*, V, x, 18, dans lequel Augustin explique quelle était son attitude en face du péché, alors qu'il était manichéen : « Je

Astrologues et Manichéens

2. Le serpent, lui, dit à l'homme par l'intermédiaire des astrologues et des Manichéens¹ que l'homme n'a pas à confesser de péché. Il parle ainsi par la bouche des astrologues : Est-ce que l'homme pêche? C'est la position des étoiles ; il est inéluctable que l'homme commette le péché. Il dit donc par la bouche des astrologues que c'est l'étoile qui fait pécher l'homme ; qu'en fait lui-même ne pêche pas. Il tourne ainsi ses blasphèmes contre Dieu, car² le créateur des étoiles, c'est Dieu ; et, en ne voulant pas s'accuser de ce qu'il a fait, l'homme accuse Dieu par qui il a été fait. De même par la bouche de certains Manichéens le serpent suggère ceci : Non, ce n'est pas toi, c'est la gent des ténèbres³ qui pêche ; toi, tu n'as pas de péché. Il dit cela à l'âme et il la dresse dans une attitude d'orgueil afin qu'elle pense qu'elle ne pêche pas. Ce n'est pas là supprimer, mais redoubler le péché. De même, beaucoup refusent de confesser leur péché qui en accusent Satan lui-même en disant qu'eux n'ont rien fait de mal.

Et lorsqu'on réprimande quelques-uns et qu'on leur dit : Pourquoi avez-vous fait cela? Ils répondent : Parce que le diable l'a fait. Il n'est rien assurément dont le diable se réjouisse davantage que lorsque l'homme dit que c'est le diable qui l'a fait pécher. Car, quand il dit : C'est le diable qui l'a fait, il ne s'accuse pas ; et, aussi longtemps qu'il refuse de confesser ses péchés, il ne mérite pas de recevoir le pardon. Donc il répond ainsi : C'est le diable qui l'a fait,

croyais encore en effet que ce n'est pas nous qui péchons, mais je ne sais quelle autre nature en nous qui pêche ; et il plaisait à mon orgueil d'être en dehors de la faute et, quand j'avais fait quelque mal, je ne voulais pas confesser que je l'avais fait, et obtenir ainsi que tu guéirisses mon âme puisqu'elle péchait contre toi. Mais j'aimais à m'excuser pour accuser je ne sais quoi d'autre qui eût été avec moi sans être moi. » *Bibliothèque Augustinienne*, t. XIII, p. 497.

traxerit eum diabolus, 'aut violentiam fecerit. Suadere enim et sollicitare potest; cogere 'omnino non potest.

3. Et ideo cum per Dei adiutorium in potestate tua sit, utrum 'consentias diabolo, quare non magis Deo, 30 quam ipsi obtemperare *deliberas? Si enim solus daret consilium, et Deus taceret, haberes 'quo excusari posses. Cum vero Christus tibi et conscientia tua contra'dicat, et per scripturas divinas audias in ecclesia, quod non debeas 'facere malum, quare elegis mortem, et deseris vitam, et magis vis 'sequi diabolum ad luxuriam, quam 35 obtemperare Christo, qui te invitatur *ad vitam aeternam? 250 Rogo vos, fratres carissimi, quare satanas seducit (250) ad peccandum, cum Deus posuerit homini in potestate non consentire 'satanae? Est enim a dextris quodam modo praecipiens Deus, a sinistris 'seducens satanas, homo in medio constitutus. Cor suum quid inclinat 'ad diabolum? Quare non potius erigat ad Deum? Non enim 5 diabolus 'cogendo, sed suadendo nocet; nec extorquet a nobis consensum, 'sed petit. Nos diabolum non adiuvemus; et vincimus. Dat quidem 'ille consilium : sed Deo auxiliante nostrum est vel eligere, vel repudiare 'quod suggerit.

4. Adtendite et aliud. Quando dicit homo quod seductus 10 est a 'satana, quando dicit se seductum, confitetur ex parte : sed tamen 'negat se fecisse, et dicit, Ego nihil feci, diabolus fecit. Conatus est 'dicere illud Adam : ipse enim

249, 31 quo excusari : quod excusare Q^a || conscientia : in *praem.* Q^{a-11} || tua *om.* Q^{a-11}.

250, 1 in potestate : in potestatem Q^{a-15}

1. La même phrase se retrouve dans le *Serm.* 121, 6. Césaire l'emprunte textuellement à l'*Epist. Pelagii ad Demetr.*, c. 25, PL 30, col. 40 B, mais nous trouvons la même idée, exprimée en termes

comme si, en vérité, le diable l'avait entraîné ou lui avait fait violence. Or il peut conseiller ou solliciter ; il ne peut absolument pas contraindre.

3. Donc, puisque, avec l'aide de Dieu, il est en ta puissance de consentir ou non au diable, pourquoi ne prends-tu pas le parti d'obéir à Dieu plutôt qu'à lui? Si lui seul te donnait un conseil et que Dieu se taisait, tu pourrais avoir une excuse. Mais, puisque le Christ et ta conscience te disent le contraire et qu'à l'église tu entends les divines Écritures te dire que tu ne dois pas faire le mal, pourquoi choisis-tu la mort et renonces-tu à la vie, et pourquoi veux-tu suivre le diable dans la luxure plutôt que d'obéir au Christ qui t'invite à la vie éternelle? Je vous le demande, frères très chers : pourquoi Satan nous entraîne-t-il vers le péché, alors que Dieu a placé en l'homme la puissance de ne pas consentir à Satan? En effet, il y a, en quelque sorte, Dieu, à droite, qui ordonne, Satan, à gauche, qui séduit, et l'homme placé au milieu. Qu'est-ce qui incline son cœur vers le diable? Pourquoi ne l'élève-t-il pas plutôt vers Dieu? Car¹ le diable nuit, non pas en contraignant mais en persuadant, et il n'extorque pas de nous un consentement mais il le demande. Ne venons pas en aide au diable et nous sommes vainqueurs. Certes, il donne un conseil ; mais, avec l'aide de Dieu, il nous appartient soit de choisir, soit de rejeter ce qu'il nous a suggéré.

4. Faites attention aussi à autre chose. Quand l'homme dit qu'il a été séduit par Satan, en disant qu'il a été séduit, il se confesse en partie ; mais cependant il nie avoir fait quelque chose et il dit : Moi, je n'ai rien fait, c'est le diable qui l'a fait. Adam s'est efforcé de dire cela, car lui-même a voulu

très proches, chez AUGUSTIN, *Enarr. in Ps.*, 91, 3, CCL, XXXIX, p. 1280, l. 10-12 et 16-18.

excusare se voluit de muliere; mulier ¹excusare se voluit de serpente. Dominus autem Deus, qui liberum ¹arbitrium dedit homini, et eum praecepto suo adversus serpentis
 15 ¹⁵venena firmaverat, non audivit istas excusationes: quia et mulier ¹propterea data erat, ut doceretur a viro, non ut doceret virum; et ¹sic erat constituta voluntas amborum, sic erat fabricatum liberum ¹arbitrium, ut, si nollet consentire serpenti, discederet serpens in ¹sua falsitate confusus, et remaneret homo in Domino creatore firmatus.
 20 ²⁰Ipsa sunt mala verba quae diximus: quia modo serpens vult suadere ¹excusationes peccatorum. Tunc fecit quod accuses; modo autem, ¹vult facere quod excuses. Deus confitenti tamquam in apertum ¹sinum indulgentiam paratus erat dare: excusas, claudis sinum, ¹includis peccatum, excludis indulgentiam peccati. Ecce quid
 25 fecisti: ²⁵non ut tolleretur peccatum, ut dixi iam dudum, sed ut intercluderetur ¹medicina peccati. Sanare te habebat Deus per indulgentiam, si fate¹reris: quaeris per quem excuses, sed non quaerit ille quem pro te ¹punit.

5. Dic ergo devoto corde, quod dixi paulo ante: «Ego
 30 dixi Domine ³⁰miserere mei^a.» Quare addidit, «Ego dixi»? Propter Manicheos, qui ¹dicunt, Non tu peccas. Clama: «Ego dixi Domine miserere mei ¹sana animam meam quoniam peccavi tibi.» Sanat te Deus; confitere ¹tantum vulnus tuum. Iaces sub manibus medici, patienter implora ¹auxilium. Fovet, urit, secat, aequanimiter tolera;
 35 tantum noli adten³⁵dere, nisi ut saneris. Sanaberis autem,
 251 si ostendas te medico: non (251) quia ille non videt, si tu te abscondas; sed ipsa confessio initium ¹sanitatis est.

21 quod: non *add.* Q⁸ || 32 te *om.* Q⁸⁻¹⁵ || 33 Iaces: iace Q⁸.

5 ^a Ps. 40, 5.

rejeter la faute sur sa femme, sa femme a voulu la rejeter sur le serpent. Mais le Seigneur Dieu, qui a donné à l'homme le libre arbitre et l'avait fortifié par son précepte contre les poisons du serpent, n'a pas accepté ces excuses; car la femme avait été donnée à l'homme pour qu'il l'instruisît et non pour qu'elle l'instruise; d'autre part, telle avait été formée la volonté de tous deux, tel avait été créé le libre arbitre, que si un refus était opposé au serpent, le serpent, embarrassé dans son mensonge, se retirerait et que l'homme demeurerait, affermi dans le Seigneur créateur.

Les prétextes mêmes que nous donnons sont des fautes, car le serpent veut maintenant nous pousser à excuser nos péchés. Alors il a fait en sorte que tu aies à t'accuser; et maintenant, il veut faire en sorte que tu prétextes des excuses. Dieu était prêt à t'accorder son pardon si, par ton aveu, tu lui ouvrais, pour ainsi dire, ton cœur; tu t'excuses, tu fermes ton cœur, tu enfermes le péché, tu exclus le pardon du péché. Voici ce que tu as fait: loin d'avoir ôté le péché, comme je l'ai déjà dit auparavant, tu as barré la route au remède du péché. Dieu t'aurait guéri par le pardon si tu avais avoué; tu cherches quelqu'un sur qui t'excuser, mais lui ne cherche pas quelqu'un à punir à ta place.

5. Dis donc d'un cœur dévot ce que j'ai dit un peu plus tôt: «Moi, j'ai dit, Seigneur, aie pitié de moi^a.» Pourquoi ajouter: «Moi, j'ai dit»? A cause des Manichéens qui disent: Non, ce n'est pas toi qui pêches. Crie: «Moi, j'ai dit, Seigneur, aie pitié de moi, guéris mon âme car j'ai péché contre toi.» Dieu te guérit; confesse seulement ta blessure. Tu es dans les mains du médecin, implore patiemment son aide. Il panse, il brûle, il coupe: supporte de bon cœur; ne fais attention à rien d'autre qu'à guérir. Mais tu seras guéri si tu te montres au médecin; non qu'il ne voie pas, si toi, tu te caches, mais parce que la confession est le commencement de la guérison.

6. « Emendabit me iustus in misericordia et arguet me, oleum autem peccatoris non inpinguet caput meum^a. »
 5 Quid est hoc? ⁵Melius est mihi, ut, quando videt iustus peccatum meum, emendet me, non mihi parcat, dicat quia peccavi, saeviat in peccatum meum, ut me liberet a peccato. Videtur acerbe clamare, sed intus lenis est in misericordia; ideo dixit: « Emendabit me iustus in misericordia et arguet me. » Et quando ergo arguit, et quando
 10 clamat, et quando ¹⁰saevit iustus, miseretur; et totum illud de misericordia paterna est, non de saevitia inimici. Magis autem, quando non vult te mori sub peccato, magis amat, quia secat: non vult enim putredine peccati cetera membra tua contabescere. Ferrum profert: sed noli timere, noli pavescere; medicus est, ferrum non contra
 15 te fertur, sed contra ¹⁵vulnus tuum. Ergo sic ait: « Emendabit me iustus in misericordia et arguet me, oleum autem peccatoris non inpinguet caput meum. »

7. Quid est autem oleum peccatoris, nisi blandimentum adulatoris? Si quis aliquem vehementer obiurget, videtur
 20 saevire in peccatum eius, et libere ei dicat mala quae commisit; et ille si imitatur fortasse obiurgatorem suum, simul cum illo irascitur peccato suo. Quare dictum est: « Irascimini et nolite peccare; quae dicitis in cordibus vestris, et in cubilibus vestris compungimini^a. » Ergo
 25 dicat ille vera: forte corrigitur. Alius vero veniat ad eum, et assentetur et dicat, ²⁵Immo laudabiliter fecisti: « quoniam laudatur peccator in desideriis animae suae,

²⁵¹, 14 pavescere: pallescere Q¹⁵ || 19 saevire: ira add. Q¹¹ || 20 si om. Q¹ || imitatur: imitabitur Q¹¹

⁶ Ps. 140, 5.

⁷ Ps. 4, 5

1. La construction de la phrase nous oblige à traduire comme s'il s'agissait de *videatur* et non de *videtur*.

**Le juste
et le flatteur**

6. « Le juste me corrigera dans sa miséricorde et me reprendra, mais l'huile du pécheur n'oindra pas ma tête^a. » Qu'est-ce là? Il vaut mieux pour moi, quand le juste voit mon péché, qu'il me corrige, qu'il ne m'épargne pas, qu'il dise que j'ai péché, qu'il s'irrite contre mon péché pour m'en libérer. Il semble crier d'une voix acerbe, mais intérieurement il est doux dans sa miséricorde, selon la parole: « Le juste me corrigera dans sa miséricorde et me reprendra. » Et donc, quand le juste reprend, quand il crie et quand il s'irrite, c'est qu'il a pitié; et tout cela est l'effet de la miséricorde d'un père, non celui de la colère d'un ennemi. Bien plus, quand il ne veut pas que tu meures de ton péché, il montre plus d'amour; à preuve, il coupe; il ne veut pas, en effet, que tes autres membres soient gangrenés par la pourriture du péché. Il avance le fer, mais ne crains pas, ne t'effraie pas; il est médecin; ce n'est pas contre toi qu'il porte le fer, mais contre ta blessure. C'est pourquoi il est dit: « Le juste me corrigera dans sa miséricorde et me reprendra, mais l'huile du pécheur n'oindra pas ma tête. »

7. Quant à l'huile du pécheur, qu'est-ce, sinon la flatterie de l'adulateur? Si l'on réprimande quelqu'un avec véhémence, qu'on semble¹ s'emporter contre son péché et qu'on lui dise librement les mauvaises actions qu'il a commises, lui peut-être, à l'imitation de celui qui le réprimande, s'irrite en même temps avec lui de son péché. C'est pourquoi il est dit: « Irritez-vous et ne péchez pas; de ce que vous dites dans votre cœur, repentez-vous sur votre couche^a. » Que donc on lui dise la vérité: le voilà peut-être corrigé. Mais qu'un autre vienne à lui et le flatte en disant: Tu as merveilleusement bien agi, « parce que le pécheur est loué pour les désirs de son âme, et qu'est

et qui iniqua gerit benedicitur^b — diffluit, laetus ¹vocatur : avarus est, et dicitur de eo, quia servat rem suam. Vindicat ²se de inimico, cum dictum sit, « Dimitte, ut dimittatur tibi^c »; et ³fortis vocatur. Sic considera cetera, quemad-
 30 modum assentatores, ⁴quid est, adultores habeant verba fallacia, habeant nomina laudis : ⁵ipsa est unctio peccatoris.

Nos autem audiamus prophetam dicentem : « ¹Populus meus, qui vos felices dicunt, in errorem vos mittunt, ²et conturbant semitas pedum vestrorum^d. » Ergo si dicatur
 252 ab aliquo ³libere peccatum alicuius, et ab alio palpetur : si videat aliquis tertius, (252) et interrogetur quid sit factum, nonne ita solet respondere : Ille dixit ⁴lei vera, et non blanditus est ? Quid ille alter, quid fecit ? Unxit ei ⁵caput, et discessit. Nos vero, fratres, si vere spirituales medici sumus, ⁶et de animarum vestrarum remedio attentius cogitamus, non debemus ⁷palpare quemquam, nec vos, nec nos.

Confiteamur peccata nostra, ¹non excusemus. Tu fecisti, tu reus es ; tu confitere, tibi ignoscitur. ²Si autem dicas, Non ego feci : ubicumque vera excusare volueris, ³peccatum tuum manet in te, peccati reus es : et non illius peccati ⁴tantum quod fecisti, sed huius etiam superbiae, quod confiteri noluisti. ⁵De quo peccato nos Dominus liberare dignetur : qui cum Patre et ⁶Spiritu sancto vivit et regnat in saecula saeculorum. Amen.

²⁹ fortis : comis Q^s.

²⁵², 7 vera Q¹⁶ : verba *ceff. codd.*

^b Ps. 9, 24 ^c cf. Lc 6, 37 ^d Is. 3, 12.

1. Césaire cite toujours ce verset du psaume conformément à la Septante.

béni celui qui commet des choses iniques^{b1} — s'il parle trop, on dit qu'il est joyeux ; s'il est avare, on dit de lui qu'il préserve son bien ; s'il se venge de son ennemi, alors qu'il est dit : « Remets et on te remettra^c », on l'appelle fort. Considère de même tout le reste, comment les flatteurs, c'est-à-dire les adulateurs, ont des mots fallacieux, des termes de louange : cela même est l'onction du pécheur.

Mais nous, écoutons la parole du prophète : « Mon peuple, ceux qui vous disent heureux vous induisent en erreur et brouillent les sentiers sous vos pas^{d2}. » Prenons l'exemple d'une personne qui dit librement son péché à quelqu'un, qu'une autre personne flatte : si une tierce personne voit cela et qu'on lui demande ce qui s'est passé, est-ce qu'elle ne répond pas d'ordinaire ainsi : La première personne lui a dit la vérité et ne l'a pas flatté ? Qu'en est-il de l'autre, qu'a-t-elle fait ? Elle a oint sa tête et s'est éloignée. Mais nous, frères, si nous sommes de vrais médecins spirituels et si nous pensons très attentivement à guérir vos âmes, nous ne devons flatter personne, ni vous, ni nous.

Confessons nos péchés, ne nous excusons pas. C'est toi qui as agi, c'est toi qui es coupable : c'est toi qui avoues, c'est à toi qu'il est pardonné. Mais si tu dis : Non, ce n'est pas moi, tant que tu veux nier des choses vraies, ton péché reste en toi, tu es coupable de péché ; et pas seulement de ce péché que tu as commis, mais aussi de celui d'orgueil, parce que tu n'as pas voulu avouer. De ce péché, daigne le Seigneur nous délivrer, lui qui avec le Père et l'Esprit saint vit et règne pour les siècles des siècles. Amen.

2. Le texte de Césaire diffère de celui de la Vulgate. Il suit de près la Septante. Le même texte se retrouve, entre autres, chez CYPRIEN, *Liber de lapsis*, 14 et AUGUSTIN, *Enarr. in Ps.*, 85, 24, l. 8-10.

SERMO LX

Ammonitio per quam ostenditur quid intersit inter
illam paenitentiam quae cum bonis operibus semper
agitur, et illam quae in infirmitate vel fine vitae
accipitur

15

1. Multi de fratribus vel filiis nostris solliciti sunt,
utrum omnis homo in infirmitate positus, si paenitentiam
accipit, et statim defunctus fuerit, ad plenam possit
indulgentiam pervenire : et dum haec inquirunt, non sine
20 parva inter se animositate contendunt. Alii enim dicunt
eum qui sic acceperit ad integrum liberari, alii autem
parum prodesse confirmant. Quid tamen de hac re nobis
secundum sanctorum patrum regulas videatur, breviter
caritati vestrae volo suggerere.

Sermo LX : L¹ *Laudunensis* 121 s. IX
L² *Berolinensis theol. fol.* 355 (Rose 307) s. IX
L⁶ *Trecensis* 710 s. XII
H⁹³ *Einsidlensis* 281 s. VIII/IX
252, 17 positus om. L²H⁹³

1. Césaire fait soigneusement la distinction entre « faire pénitence »,
devoir quotidien de tous les chrétiens, et « recevoir la pénitence »,
ce qui ne peut avoir lieu qu'une fois dans la vie.

2. En fait, si AUGUSTIN, par exemple, soutient déjà qu'on ne
doit pas refuser de réconcilier un mourant : *De Adult. conj.* I, 28 (35)
et *De Civ. Dei*, XX, ix, 2 les points de vue les plus opposés s'affrontent

SERMON LX

Monition par laquelle est montrée la différence entre
la pénitence qui s'accompagne continuellement de bonnes
œuvres et celle qu'on reçoit dans la maladie ou à la fin
de la vie¹

1. Beaucoup de nos frères et de nos fils sont préoccupés
de savoir si tout homme qui reçoit la pénitence alors
qu'il est malade, et qui meurt aussitôt, peut parvenir
au pardon complet ; et, en s'enquérant sur ce point, ils
s'opposent entre eux non sans un peu d'animosité. Les uns
disent en effet que celui qui a reçu la pénitence dans ces
conditions est entièrement délivré, les autres affirment au
contraire que cela lui est de peu d'utilité. Je veux donc
indiquer brièvement à votre charité notre point de vue
sur cette question, d'après les règles des saints Pères².

encore en Gaule aux v^e et vi^e siècles. FAUSTE DE RIEZ nie toute
efficacité à une pénitence que ne peut suivre aucune expiation :
Epist. 5 ad Paulinum, CSEL, XXI, p. 184 ; AVIT DE VIENNE juge à
l'inverse qu'à l'instant de la mort la seule volonté de se corriger, si
elle est sincère, peut attirer la miséricorde de Dieu : *Epist. ad
Gundobadum reg.*, MGH, AA, VI, 2, p. 30. L'auteur du *De eccl.
dogm. liber* est encore plus affirmatif, au chap. 80, PL 58, col. 998.
Il est vrai que les chapitres 55 à 88 constituent certainement une
addition à l'œuvre attribuée à Gennade. Selon C. TURNER, dans
JTS, VII (1906), p. 78, note 1, ces chapitres refléteraient, entre
autres, les décisions du concile d'Orange de 529. Ils seraient donc,
au plus tôt, contemporains de la fin de l'épiscopat de Césaire.

Non incongrue potest credi tribus modis ad istam
 25 subitanam paenitentiam perveniri. Primus et praecipuus
 modus est, ut christianus crimina capitalia non admittat;
 aut si forte admiserit, sic pro illis paeniteat, et ea bonis
 253 operibus diluat, ut postea ad peccata ipsa non (253)
 redeat; de omnibus fructibus decimas reddat, et de novem
 partibus quicquid suis necessitatibus superfuert, minuta
 peccata quae cotidie subripiunt redimat, et illam carita-
 tem teneat quae non solum amicos, sed ipsos diligit
 inimicos.

5 Qui haec fideliter implere voluerit, etiamsi paeniten-
 tiam non accipiat, quia semper illam fructuose et fideliter
 legit, bene hinc exiet : et si eo tempore quo moriturus est,
 eam acceperit, et partem sibi et Christo ad substantiam
 suam cum filiis suis fecerit; non solum eum veniam
 peccatorum credimus obtinere, sed etiam praemia aeterna
 percipere.

26 diluat m. : deluat L¹ deleat L².

253, 6 exiet : exiit L² || 7 ad substantiam suam : de substantia sua
 [sua om. H²] L² H² || 8 obtinere om. L²

1. En Afrique, AUGUSTIN conseille déjà au croyant de faire dans son testament la « part de Dieu » ; « Faciat quod saepe hortatus sum : unum filium habet, putet Christum alterum ; duos habet, putet Christum tertium ; decem habet, Christum undecimum faciat. » *Serm.* 335, 4, *PL* 38, col. 1572. E. LESNE, *Histoire de la propriété ecclésiastique en France*, t. I, Lille 1910, p. 27, souligne toutefois qu'en ce qui concerne les Gaules, « il n'est point fait d'héritages délivrés aux églises avant le ^ve siècle ». La curieuse expression utilisée par Césaire, « partem sibi et Christo », lui vient peut-être de SALVIEN, *Ad Eccl.* IV, 36, *SC* 176, p. 334, l. 21-23. Pour ce dernier, en effet, donner au Christ, c'est se donner à soi-même, l'offrande à Dieu aidant à la délivrance de l'âme pécheresse. Dans les sermons de Césaire sur la charité, nous avons déjà rencontré des emprunts faits à Salvien. Voir, par exemple, *Serm.* 27, 2, t. II, p. 97, note 2 et *Serm.* 31, 4, p. 149, note 2. Mais, alors que Salvien met en demeure les fidèles, sauf dans le cas d'enfants ou de proches dans le besoin, de tout laisser à Dieu, *Ad Eccl.* III, 18-19, p. 252, Césaire garde sa

Pénitence durant la vie

On peut, à juste titre, croire qu'il y a trois façons de parvenir à cette pénitence de dernière heure.

La première façon et la meilleure consiste pour un chrétien à ne pas commettre de péchés capitaux, ou, s'il arrive qu'il en ait commis, à faire pénitence pour eux et à les effacer par de bonnes œuvres, sans y retomber par la suite ; à s'acquitter de la dime de tous ses revenus et à racheter les menues fautes qui surprennent chaque jour en faisant don, sur les neuf autres dixièmes, de ce qui dépasse ses besoins, à maintenir enfin cette charité qui consiste à aimer non seulement les amis mais les ennemis eux-mêmes.

Celui qui a voulu accomplir cela fidèlement, même s'il ne reçoit pas la pénitence, parce qu'il l'a toujours accomplie avec fruit et fidélité, sortira heureusement de ce monde ; et s'il l'a reçue sur le point de mourir et qu'il ait fait de son bien à côté de la part de ses enfants une part pour lui-même et le Christ¹, non seulement nous croyons qu'il obtiendra le pardon de ses péchés mais même qu'il recevra les récompenses éternelles².

mesure accoutumée et bien qu'il ne précise pas l'ampleur de la part à faire à Dieu, il ne parle que d'une part.

2. Il est difficile de savoir si Césaire, en faisant cette distinction, songe au Purgatoire et au Paradis, ou bien, s'il envisage deux lieux distincts : le Royaume des Cieux pour les justes, le Paradis pour le commun des chrétiens, fidèles mais pécheurs. Voir, à ce sujet, l'article de J. NTEDIKA, « La pénitence des mourants et l'eschatologie des Pères latins », dans *Message et Mission ... X^e anniversaire de la Faculté de Théologie (Publications de l'Université de Kinshasa, 23)*, Louvain-Paris 1968, p. 109-119, et en particulier les pages consacrées à Bède le Vénérable. D'autre part, selon P. JAY, « Le Purgatoire dans la prédication de saint Césaire d'Arles », dans *Recherches de théologie ancienne et médiévale*, XXIV (1957), p. 5-14, Césaire lie le Purgatoire au Jugement dernier. Alors, tous les élus ressuscités devront, pour entrer au Paradis, traverser le fleuve de feu qui l'entoure, et ce feu aura pour mission de purifier les justes des fautes vénielles.

10 ¹⁰². Secundus modus est supradictae paenitentiae, ut
 etiamsi aliquis, quamdiu vixerit, non solum parva, sed
 forte etiam capitalia ^lcommittat peccata, et tamen mala
 ipsa ignoranter magis quam spe ^lpaenitentiae agat, nec
 ideo animam suam ad peccata relaxet, ut ad ^lillam subita-
 15 ¹⁵grandi humilitate et cordis contritione, cum rugitu vel
 gemitu ipsam ^lpaenitentiam petat; et hoc definitissime
 in corde suo deliberet, ut ^lsi evaserit, quamdiu vixerit,
 toto corde et totis viribus fructuosam ^lpaenitentiam agat;
 et quicquid se male tulisse cognoscit, ad integrum ^lreddat,
 secundum illud propheticum rapinam restituat, et omnibus
 20 ²⁰inimicis suis toto corde indulgeat, et de substantia sua
 unam portionem ^lChristo et sibi cum filiis suis faciat, et
 in ipsa infirmitate sua, quantum ^lpotest, largas elemosynas
 erogare praecipiat; si haec fideliter humili ^let contrito corde
 implere voluerit, et possumus et debemus credere ^lquod
 25 ²⁵illud ²⁵propheticum : « Peccator in quacumque die conver-
 sus fuerit, omnes ^liniquitates eius oblivioni tradentur^a » :
 et illud, « In quacumque ^ldie conversus ingemueris, salvus
 eris^b. »

3. Tertius modus paenitentiae aliquibus esse videtur,
 si aliquis ^lsemper male vivens, in exitu vitae se reservet
 30 ad paenitentiam, et ²⁰ea spe peccet, ut per ipsam subita-
 neam paenitentiam et cuncta aestimet ^lpeccata dimitti,
 et tamen, postquam eam acceperit, et illud quod male
^lrapuit nec in simple reddat, nec inimicis suis toto corde

12 ignoranter : ignoratur L^{1pc} || magis om. L^{1a} || 17 vixerit : vivit
 L^{1pc} vivet H^{1a} || 18 se om. L^{1a}H^{1a} || 30 ea spe peccet : expectet L¹ ||
 et cuncta : coniuncta L^{1a}pc || 32 nec¹ : vel L^{1pc}H^{1a}.

² a cf. Ez. 33, 12 ; 18, 22 ^b Is. 30, 15 (LXX).

1. Ce verset revient cinq fois dans les Sermons, toujours sous la
 même forme, conforme à la version de la Septante.

Pénitence tardive 2. Il est une seconde façon de
 parvenir à la pénitence susdite :
 même si quelqu'un, au cours de sa vie, commet non
 seulement de petites fautes mais peut-être même des
 péchés capitaux, accomplissant pourtant ces mauvaises
 actions plutôt par ignorance qu'en comptant sur la
 pénitence et sans laisser son âme se reposer dans les
 péchés parce qu'il se réserve pour la pénitence de dernière
 heure ; si cet homme, au moment de mourir, demande
 cette pénitence avec grande humilité et contrition de
 cœur, avec cri et gémissement, prenant de façon très
 ferme dans son cœur la décision, s'il guérit, de faire le
 reste de sa vie une pénitence fructueuse de tout son cœur
 et de toutes ses forces ; s'il rend intégralement tout ce
 qu'il sait avoir pris à tort, s'il restitue ce qu'il a volé,
 conformément à la parole du prophète, s'il pardonne
 de tout son cœur à tous ses ennemis, s'il fait de son bien
 à côté de la part de ses enfants une part pour lui-même
 et le Christ et, au cours même de sa maladie, prescrit
 de distribuer des aumônes aussi larges que possible ;
 s'il a voulu accomplir cela fidèlement, d'un cœur humble
 et contrit, nous pouvons et devons croire que le Seigneur
 daignera remettre tous ses péchés, selon cette parole du
 prophète : « En quelque jour que le pécheur se convertisse,
 toutes ses iniquités seront oubliées^a » ; et celle-ci : « En
 quelque jour que tu te convertisses en gémissant, tu seras
 sauvé^{b1}. »

Pénitence douteuse 3. Il semble à certains qu'il existe
 une troisième façon de parvenir à la
 pénitence : imaginons le cas de quelqu'un, vivant toujours
 dans le mal, qui réserve la pénitence pour la fin de sa vie
 et pêche avec l'espoir que tous les péchés, du moins à
 son avis, sont remis grâce à cette pénitence de dernière
 heure ; qui, cependant, après l'avoir reçue, ne rend pas
 même à sa simple valeur ce qu'il est coupable d'avoir
 ravi, ne pardonne pas à ses ennemis de tout cœur et ne

254 indulgeat, (254) nec in corde suo deliberet, ut si evaserit, quamdiu vivit, cum grandi ^lconpunctione et humilitate paenitentiam agat, nec portionem sibi ^let Christo pro redemptione peccatorum de substantia sua cum filiis ^lsuis faciat.

Sic accepta paenitentia, si sine istis remediis, quae supra
 5 ^lmemoravimus, exierit de hac vita, quid de eo futurum sit, licet nos ^ldicere dubii simus, Dominus tamen in evangelio definitissime dixit : « ^lSi, inquit, non dimiseritis hominibus peccata eorum, nec Pater ^ldimittet peccata vestra^a » : et illud, « Date, et dabitur vobis : dimittite ^let dimittetur vobis^b. » Quomodo peccatori illi dimitti
 10 poterit, qui ^ldimittere noluit? Aut quomodo ei dabitur, qui non dedit? Et quia ^lDominus de illis qui elemosinas non dederunt dicturus est, « Discedite a me maledicti in ignem aeternum, qui paratus est diabolo et ^langelis eius, quia esurivi et non dedistis mihi manducare^c », et cetera, ^lsi ille in ignem mittitur, qui de propria facultate
 15 non erogavit, quid ^lde isto paenitente facturus est, qui non solum de proprio nihil dedit, ^lverum etiam res alienas, quas male tulerat, nec in simplo reddere ^lvoluit?

Qui talis est, si a me paenitentiam petierit, et est illi aetas ^lcui aut dari possit aut debeat, paenitentiam illi dare possum, integram ^lsecuritatem dare non possum.
 20 Deus tamen, qui omnium conscientias ^lnovit, et unumquemque secundum suum meritum iudicabit, ipse ^lscit qua fide aut qua intentione animi paenitentiam petiit.

254, 4 Sic : si L²H⁵² || si om. L^{1ac}H⁵² || 7 pater : vester caelestis add. L² || 17 a : ad L^{1pc}

^a Matth. 6, 15 ^b Lc 6, 38.37 ^c Matth. 25, 41.42

1. Devant les risques d'une rechute, divers conciles recommandent de n'accepter qu'avec prudence les candidats à la pénitence canonique,

prend pas la décision en son cœur, s'il guérit, de faire pénitence le reste de sa vie avec grande componction et humilité, et, pour la rédemption de ses péchés, ne fait pas de son bien à côté de la part de ses enfants une part pour lui-même et le Christ.

La pénitence reçue ainsi, si cet homme sort de cette vie sans les remèdes que nous avons rappelés plus haut, il nous est permis de dire que nous doutons de ce qui l'attend ; le Seigneur d'ailleurs a dit de façon très formelle dans l'Évangile : « Si vous ne remettez pas aux hommes leurs péchés, le Père non plus ne remettra pas vos péchés^a » ; et ceci : « Donnez, et l'on vous donnera ; remettez et l'on vous remettra^b. » Comment pourra-t-on remettre à un pécheur qui n'a pas voulu remettre ? Ou comment lui donnera-t-on à lui qui n'a pas donné ? Et le Seigneur devant dire au sujet de ceux qui n'ont pas donné d'aumônes : « Éloignez-vous de moi, maudits, et allez au feu éternel, qui a été préparé pour le diable et pour ses anges, car j'ai eu faim et vous ne m'avez pas donné à manger^c », et la suite, si est envoyé au feu celui qui n'a pas donné de son propre bien, qu'arrivera-t-il de ce pénitent qui non seulement n'a rien donné du sien, mais n'a même pas voulu rendre à leur simple valeur les biens d'autrui qu'il avait pris malhonnêtement ?

Un tel homme, s'il me demande la pénitence et s'il est à un âge où elle peut et doit être donnée¹, je peux la lui donner ; je ne peux donner une entière assurance. Dieu cependant, qui connaît les consciences de tous et jugera chacun selon son mérite, sait, lui, avec quelle foi et dans quel état d'esprit il a demandé la pénitence.

notamment les jeunes : *Concile d'Agde*, c. 15, éd. Munier, p. 201 et *Concile d'Orléans* de 538, c. 27, éd. de Clercq, p. 124, par exemple. L'âge n'est même pas toujours une garantie suffisante, s'il faut en croire AVIT DE VIENNE, dans sa lettre adressée à l'évêque Victorius de Grenoble à propos d'un vieillard instable, Vincomal : *MGH*, AA, VI, 2, p. 49-50.

Ego vero ¹timeo, ne forte iste talis paenitens nec in conscientia sua habuerit, ¹quod in operibus non ostendit : quia etsi cor videre non possumus, ¹tamen secundum
 25 evangelicam sententiam, « ex fructibus eorum ²⁸cognoscetis eos^d », dum ea quae supra scripta sunt implere penitus ¹non videmus. Cum haec ita sint, quis nos poterit prohibere, ut eum ¹credamus non bene de hac luce migrasse, quem bona opera cognosci¹mus non fecisse? Ecce quid mihi de subitanea paenitentia videatur, ¹caritati vestrae exposui.
 30 Si quis est cui ex his quae diximus aliqua ²⁹dubitatio nascatur, et optamus et desideramus, ut dari sibi a nobis ¹rationem cum perfecta caritate requirat.

4. Nos tamen, fratres carissimi, ea quae sunt incerta
 255 vel dubia (255) relinquentes, totis viribus de illa paenitentia, quae per omnem vitam ¹a bonis christianis agitur, per quam omnia et capitalia crimina dam¹nantur, et minora peccata iugiter redimuntur, adtentius cogitemus; ¹quae si quamdiu vivimus cum bonis operibus agimus,
 5 plenam nobis ³⁰securitatem de Dei misericordia pollicetur. Cum enim omnes homines ¹paenitentiam velint in finem vitae suae accipere, et vix paucos videam¹us eam secundum quod desiderant promereri, quare non cotidie ¹ipsam paenitentiam agimus, ut rem certam tenentes, de rebus incertis ¹et dubiis liberemur?

10 Quanti enim qui se ad extremum vitae suae ³¹paeni-

²⁸ cognoscimus : agnoscimus L¹⁻².
²⁵⁵, 5 de om. L¹⁻²H⁶²

^d Matth. 7, 16.

1. Même chez les bons chrétiens, la coutume semble avoir été à Arles, au vi^e siècle, de demander la pénitence avant de mourir. Elle se trouvait de ce fait liée au viatique et Césaire y encourage ses fidèles. L'építaphe trouvée à Lyon d'une jeune chrétienne, morte

Mais personnellement je crains qu'un tel pénitent n'ait pas dans la conscience ce qu'il ne montre pas dans ses œuvres, alors que nous ne les voyons remplir aucune des œuvres mentionnées plus haut ; car, bien que nous ne puissions pas voir le cœur, cependant, selon la phrase de l'Évangile, « c'est à leurs fruits que vous les connaîtrez^d ». Et s'il en est ainsi, qui pourra nous défendre de croire que celui que nous savons n'avoir accompli aucune bonne œuvre n'a pas bien quitté la lumière de ce monde ? Voici, exposé à votre charité, mon point de vue au sujet de la pénitence de dernière heure. S'il est quelqu'un chez qui nos paroles font naître quelque doute, nous souhaitons et nous désirons vivement qu'il nous demande avec une parfaite charité de lui en rendre raison.

4. Nous cependant, frères très chers, **La voie sûre** laissant ce qui est incertain et douteux, concentrons notre pensée de toutes nos forces sur cette pénitence que les bons chrétiens accomplissent tout au long de leur vie, par laquelle tous les péchés capitaux sont réprouvés et les fautes vénielles constamment rachetées ; si, aussi longtemps que nous vivons, nous faisons cela en l'accompagnant de bonnes œuvres, une complète sécurité nous est promise de la miséricorde de Dieu. En effet, alors que tous les hommes veulent recevoir la pénitence à la fin de leur vie¹ et qu'à peine en voyons-nous un petit nombre la mériter conformément à leur désir, pourquoi ne faisons-nous pas chaque jour cette pénitence afin que, tenant une chose certaine, nous soyons libérés de celles qui sont incertaines et douteuses ?

En effet, combien qui croyaient recevoir la pénitence

à 20 ans, en 508, après avoir reçu la pénitence, confirme cette tendance des églises gauloises. Voir E. LE BLANT, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, Paris 1856, t. I, n. 66, p. 144. Il ne s'agit pourtant pas d'une obligation comme l'imposera en Espagne le *Concile de Barcelone* de 541, c. 9 : *PL* 84, col. 607.

tentiam accepturos esse credebant, aut subita ruina oppressi sunt, aut forte per naufragium dimersi sunt, aut fulmine interfecti, aut sanguinis ictu, vel illa infirmitate, quae apoplexia dicitur, ita percussi sunt, ut non solum paenitentiam petere, sed etiam signare se, aut orationem dominicam dicere omnino non possent!

- 15 Cum enim tantis casibus fragilitas humana subiaceat, nimis periculosa praesumptio est, ut nos in longa tempora ad agendam paenitentiam reservemus, qui unius diei vitam in potestate habere non possumus. Et ideo cum timore et tremore audiamus Dominum per prophetam dicentem, et pia nos exhortatione monentem : « Nolite tardare converti ad Dominum, nec differatis de die in diem^a. » Qui enim dixit : « In quacumque die ingemueris salvus eris^b », ipse dixit : « Nolite tardare converti ad Dominum. » Et hoc obtinere Deo auxiliante possumus, si iugiter supplicemus, ut nobis pius Dominus inspirare dignetur omnia mala velociter fugere, et ea quae bona
- 20 sunt infatigabiliter exercere : res alienas non concupiscere, capitalia crimina non admittere, minuta peccata, sine quibus esse non possumus, per indulgentiam inimicorum et elemosinam pauperum indesinenter redimere, secundum vires nostras ieiuniis, vigiliis et orationibus cum perfecta caritate frequenter insistere, infirmos visitare, in carcere
- 30 requirere, peregrinos excipere, et eis humiliter non solum pedes abluere, sed etiam in quantum vires suppetunt necessaria largiri, pacem non solum ipsi cum omnibus custodire, sed etiam illos qui discordes sunt ad concordiam revocare.

16 in om. L¹⁻² || 18 timore et tremore : tremore et timore L¹⁻²H⁹².

^a Sir. 5, 8 ^b Is. 30, 15 (LXX).

1. Le mot *conversus*, qui appartient à la citation, cf. paragraphe 2, nous paraît manquer dans le texte.

à la fin de leur vie ont été subitement écrasés par un éboulement, ou peut-être noyés dans un naufrage ou tués par la foudre ou ont été frappés par un coup de sang ou par cette maladie qu'on appelle apoplexie, sans avoir du tout la possibilité non seulement de demander la pénitence mais même de se signer ou de dire l'Oraison dominicale !

Vraiment, alors que la fragilité humaine est sujette à tant de hasards, c'est une présomption extrêmement dangereuse que de remettre de faire pénitence à un temps éloigné, nous qui ne pouvons avoir en notre pouvoir un seul jour de vie. Et c'est pourquoi, écoutons avec crainte et tremblement le Seigneur nous parler par la voix du prophète et nous mettre en garde par une miséricordieuse exhortation : « Ne tardez pas à vous convertir au Seigneur, ne différez pas de jour en jour^a. » En effet, celui qui a dit : « En quelque jour que tu te convertisses¹ en gémissant, tu seras sauvé^b », a dit aussi : « Ne tardez pas à vous convertir au Seigneur. » Et cette conversion, nous pouvons l'obtenir avec l'aide de Dieu si nous supplions sans cesse le Seigneur miséricordieux de daigner nous inspirer une prompte fuite de tout ce qui est mal et la pratique infatigable de tout ce qui est bien, à savoir : ne pas désirer les biens d'autrui, ne pas commettre de péchés capitaux, racheter sans attendre les péchés véniels, dont nous ne pouvons être exempts, par le pardon des ennemis et l'aumône faite aux pauvres, nous appliquer fréquemment selon nos forces aux jeûnes, aux veilles et aux prières avec une parfaite charité, visiter les malades, nous préoccuper de ceux qui sont en prison, recueillir les étrangers et non seulement leur laver humblement les pieds, mais aussi pourvoir à leurs besoins selon nos moyens, non seulement garder nous-mêmes la paix avec tous, mais aussi ramener à la concorde ceux qui sont en désaccord.

Si nos tam sanctis operibus ¹dies transitus nostri fideliter
 35 occupatos invenerit, sicut iam dixi, ²etiamsi in hora
 256 de (256) hac luce migrabimus; et non solum poenam evadere,
 sed etiam ¹ad aeternam vitam poterimus donante Domino
 feliciter pervenire.

256, 1 evadere om. L^{1-2a0}.

1. Comme l'impose le sens de la phrase et à l'exemple des éditeurs mauristes, nous rétablissons le mot *non* devant *accipiamus*, même

Si le jour de notre passage nous trouve fidèlement occupés à d'aussi saintes œuvres, même si nous ne recevons pas¹ la pénitence à l'heure de notre mort, nous émigrerons en sécurité de cette lumière, comme je l'ai déjà dit; et nous pourrons non seulement échapper à la peine mais même, par le don du Seigneur, parvenir heureusement à la vie éternelle.

s'il manque dans les manuscrits L¹ (copié sur L²) et L³ que nous avons consultés à l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes (Paris).

SERMO LXI

Ammonitio ut, quia semper peccata subripiunt, semper
 pro illis paenitentia agatur, et nemo ad extremum
 5 ^vitae suae paenitentiam accipere magis quam agere
 periculosa dissimulatione reservet

1. Rogo vos, fratres carissimi, ut paternam consuetu-
 dinem, quomodo ^lconsuevistis, non solum patienter, sed
 etiam libenter accipiatis : quia ^let ipsi Deo propitio nostis,
 10 quod non pro aliquo lucro terreno, sed ^upro perfecto
 erga vos amore, quod et mihi expedit dicere et vobis
^loportet audire, cum grandi humilitate ac timore insinuare
 contendo.

^lEt quia nobis, dilectissimi fratres, non solum minuta
 peccata, sed ^letiam crimina maiora die noctuque conantur
 obripere, non nos ad ^lillam paenitentiam quae in finem
 15 accipitur reservemus, sed omni ^udie, quamdiu vivimus,
 paenitentiam agere studeamus. Quam rem ^lnon solum
 laici et clerici, sed etiam ipsi monachi et sacerdotes debent
^lugiter exercere. Episcopus enim qui cotidie paenitentiam
 agit, oret ^lpro me; qui vero de honore vel sanctitate
 praesumens dissimulat ^lpaenitentiam agere, quaerat sibi
 20 qui pro ipso debeat supplicare. ^uCum enim nullum diem

Sermo LXI : L¹ *Laudunensis* 121

L² *Berolinensis theol. fol.* 355 (Rose 307)

s. IX

s. IX

256, 7 vos *Mor.* (*hic et infra*) *ex edd. et aliis codd.* L : om L¹⁻² ||
 8 consuevistis : consuistis L² consuestis L¹⁻² || 19 supplicare : suppli-
 cari L¹⁻².

SERMON LXI

Monition pour que, les péchés nous surprenant sans cesse,
 nous fassions sans cesse pénitence pour eux ; et pour que
 personne ne réserve par une négligence dangereuse à la fin
 de sa vie, le moment de recevoir une pénitence qu'il n'a
 pas faite¹

1. Je vous demande, frères très chers, d'accepter
 la façon habituelle de parler de votre père, non seulement
 patiemment mais même de bon cœur, selon votre coutume,
 car vous aussi le savez, grâce à Dieu, ce n'est pas pour
 quelque gain terrestre mais par un parfait amour pour
 vous que je m'efforce d'exprimer avec une grande humilité
 et une grande crainte ce qu'il me revient de dire et ce
 qu'il vous est avantageux d'écouter.

Et parce que, frères très aimés, non seulement les
 péchés véniels mais même les fautes les plus graves
 s'efforcent jour et nuit de s'insinuer en nous, ne nous
 réservons pas pour cette pénitence qui est reçue à toute
 extrémité, mais chaque jour, aussi longtemps que nous
 vivons, efforçons-nous de faire pénitence. A cela, non
 seulement les laïcs et les clercs, mais même les moines
 et les prêtres doivent continuellement s'exercer. Certes,
 que l'évêque qui fait pénitence chaque jour prie pour moi ;
 mais celui qui, présumant de son honneur et de sa sainteté,
 néglige de faire pénitence, qu'il se demande qui devrait
 supplier pour lui. En effet, puisque nous ne pouvons

1. Cf. *supra*, *Serm.* 60, p. 57, note 1.

possimus sine peccato transigere, quae ratio est, ut, dum paulatim minuta peccata congerimus, de parvissimis guttis infinitos gurgites faciamus? De multitudine peccatorum, quae longo tempore congeritur, desperatio generatur, secundum illud quod scriptum est, « Impius cum venerit in profundum malorum, contemnetur. » Omnes enim bene nostis, quia facilius possumus tenera levellere, quam robusta succidere.

2. Et ut de rebus quae cotidie in oculis habemus capiamus exem(257)plum, quis hodie invenitur ita inutilis vel ignavus, qui non omni die domum suam scopis mundari faciat? Quis est, qui equos suos super stercora sua semper stare permittat? Rogo vos, fratres, de minimis magna conicite; nec vobis incongruum videatur, quod de scopanda domo faciamus mentionem : quia de hac re ipse Dominus in evangelio dixit, quod mulier illa quae dragmam perdidit, adubi domum suam scopis mundavit, statim dragmam quam perdidit invenire promeruit. In dragma nummus intellegitur, in nummo imperatoris imago agnoscitur : quomodo ergo quando domus scopatur, imago imperatoris invenitur in dragma, sic anima quando vitiorum sordibus per fructuosam paenitentiam liberatur, imago in illa creatoris agnoscitur.

Ergo, sicut iam supra dixi, fratres carissimi, agnoscite quia non est durum nec laboriosum quod suggero : hoc enim rogo, ut, quomodo scopis mundamus domum nostram, ut placeat oculis amicorum nostrorum, ita cum Dei adiutorio ab omnibus peccatis mundemus animam, ut non displiceat oculis angelorum. Ad domum animae

257, 2 mundari : mundare L¹⁻² || 6 adubi : ubi L¹ || 7 dragmam : didragmam L^{1-2a}

1 ° Prov. 18, 3.

1. Cf. *Lc* 15, 8.

passer aucun jour sans péché, quelle raison, en accumulant les péchés véniels, de produire d'immenses chûtes d'eau à partir de gouttes minuscules? La multitude des péchés qui s'accumulent longtemps fait naître le désespoir, selon ce qui est écrit : « Lorsque l'impie sera parvenu au fond du gouffre du mal, il méprisera. » Certes, vous le savez bien tous, nous pouvons plus facilement arracher un jeune plant qu'abattre un arbre vigoureux.

2. Et pour prendre exemple de choses que nous avons chaque jour devant les yeux, se trouve-t-il aujourd'hui quelqu'un de si bon à rien et de si paresseux qu'il ne veille à ce que sa maison soit balayée chaque jour? Qui permettrait que ses chevaux restent toujours sur leur fumier? Je vous le demande, frères, d'après les toutes petites choses conjecturez les grandes; et qu'il ne vous paraisse pas déplacé que nous fassions mention de la nécessité de balayer une maison, car, à ce sujet, le Seigneur lui-même a dit dans l'Évangile que cette femme qui avait perdu une drachme¹, dès qu'elle balaya sa maison, obtint aussitôt de trouver la drachme qu'elle avait perdue. Par drachme, entendez une pièce d'argent; sur une pièce d'argent on reconnaît l'effigie de l'empereur; de même donc que, lorsque la maison est balayée, on trouve l'effigie de l'empereur sur la drachme, de même quand l'âme est libérée par une fructueuse pénitence des saletés des vices, on trouve en elle l'effigie du Créateur.

Donc, comme je l'ai déjà dit plus haut, frères très chers, admettez que ce que je vous conseille n'est ni dur ni fatigant; voici, en effet, ce que je vous demande : comme nous balayons notre maison pour qu'elle plaise aux yeux de nos amis, ainsi, avec l'aide de Dieu, nettoignons notre âme de tous nos péchés pour qu'elle ne déplaise pas aux yeux des anges. Dans la maison de notre âme, non

L'âme purifiée
hôte de Dieu

nostrae non solum angeli, sed etiam Dominus angelorum venire dignatur, sicut et ipse dixit, « Ecce sto ad hostium, et pulso; si quis surrexerit, et aperuerit mihi, intrabo ad illum, et caenabo cum illo, et ille mecum » : et illud, « Ego et pater meus veniemus, et mansionem apud eum faciemus^b. »

Quam felix illa anima, quae ita domum cordis sui de peccatorum sordibus voluerit emundare, et sanctis ac iustis operibus adimplere, ut in ea Dominum delectet habitare! Non ergo nos pigeat facere in animabus nostris, quod fieri iubemus in domibus vel stabulis nostris. Nam quomodo stabula iustum est ut cotidie mundari faciamus, ne equi nostri patiantur iniuriam, sic nimis et iniustum et satis crudele est, si maiorem curam habeamus de animalibus quam de animabus nostris.

3. Etiam et hoc suggero, ut non fastidiose suscipiat sancta caritas vestra : volo enim vobis de ipsis rebus quas loquimur evidentem similitudinem dare. Quomodo enim domos vel stabula nostra si cotidie emundantur, nec horrorem nobis faciunt nec laborem, ita minora peccata si cotidie redimantur, nec desperationem nec dolorem poterunt generare. Si vero ad purgandum neglegentes esse volumus, quomodo stabula, quae longo tempore non mundantur, ita conputrescunt et foetorem horribilem reddunt stercora ipsa, ut ibi non (258) solum homines habitare, sed nec ipsa animalia stare possint, ita quicumque neglegens in animam suam peccatorum sordes malis actibus longo tempore congregare voluerit, et cotidie bonis operibus emundare neglexerit, non solum Deus

20 meus om. L¹⁻² || 26 mundari : mundare L¹⁻² || 31 domos : domus L¹⁻² || 35 quae : quod add. L¹⁻².

258, 2 in : si L¹⁻² || 4 emundare : emendare L¹⁻²^{pc}

2 a Apoc. 3, 20 b Jn 14, 23.

seulement les anges, mais même le Seigneur des anges daigne venir, comme il l'a dit lui-même : « Voici, je me tiens à la porte et je frappe ; si quelqu'un se lève^a et m'ouvre, j'entrerai chez lui et je dînerai avec lui et lui avec moi^a. » Et ceci : « Mon père et moi nous viendrons et nous ferons chez lui notre demeure^b. »

Comme elle est heureuse cette âme qui a voulu nettoyer la maison de son cœur des saletés de ses péchés et l'emplir d'œuvres saintes et justes, si bien qu'elle se réjouit que le Seigneur habite en elle ! N'ayons donc pas honte de faire dans nos âmes ce que nous ordonnons que soit fait dans nos maisons et nos étables. Car, de même qu'il est juste que nous fassions nettoyer chaque jour nos étables afin que nos chevaux ne soient pas incommodés, il serait trop injuste et bien cruel d'avoir plus grand soin de nos animaux que de nos âmes.

3. J'ajoute encore ceci, afin que votre sainte charité ne reçoive pas mes paroles avec dégoût ; je veux, en effet, vous donner une image frappante des choses mêmes dont nous parlons. Si nous nettoyons chaque jour nos maisons et nos étables, elles ne nous causent ni répulsion ni fatigue ; de la même façon, si chaque jour nous rachetons les péchés véniels, ils ne pourront engendrer ni désespoir ni douleur. Mais, si nous voulons être négligents à nous en purger, de même que les étables qui n'ont pas été nettoyées pendant longtemps pourrissent complètement et que le fumier dégage une odeur repoussante, au point que non seulement les hommes ne peuvent y habiter, mais qu'aucun animal même ne peut y rester, ainsi, quiconque laisse volontairement dans son âme les saletés des péchés s'accumuler pendant longtemps par ses actions mauvaises et néglige de s'en purifier chaque jour par

1. Césaire cite cinq fois ce verset dans ses sermons, trois fois avec le verbe *surrexerit*. Je n'ai pas trouvé d'autre exemple de cette version avant le VIII^e siècle. Voir, par exemple, BÈDE, *In Lc* 5 (311), 604.

5 illum non dignabitur visitare, *sed ipse peccator non poterit in se ipso consistere.

Denique omnes ¹neglegentes, quorum corda multis peccatis velut a quibusdam bestiis ¹lacerantur, et tamquam a spinis venenosissimis compunguntur, hoc ¹solent ad sibi similes dicere : Noveritis nos tristes esse vel anxios, ¹et ideo venite, dissimulemus nos, aut ad circum aut ad ¹⁰theatrum ²euantes, aut ad tabulam ludentes, aut in aliquibus nos venationibus ¹exercentes. Isti tales ideo a foris mundi consolationem quaerunt, ¹quia illam quae a Deo intus in anima datur, accipere non merentur. ¹Quando enim de multis calumniis vel rapinis ac de illis infelicibus ¹spectaculis et periculosus venationibus revertuntur ad ¹⁵conscientias ²suas, quia ibi per illam exercitationem maerorem addiderunt potius ¹quam tulerint, habitare in se vel requiescere omnino non possunt, ¹sed peccatorum litibus vertuntur.

Per superbiam enim quasi a leonibus ¹lacerantur, per invidiam tamquam viperarum morsu percutiuntur, ¹per iracundiam crudeli incendio concremantur, per crude- ²⁰litatem ²morsu saevitiae dirumpuntur; in rapinis velut

7 a om. L¹⁻² || 8 ad om. L² || similes : similibus L^{1-2p}

1. Nous avons traduit *ad tabulam ludere* par « jouer aux échecs », ainsi que le fait J.-P. Mahé dans sa traduction du *De Carne Christi* de TERTULLIEN, VII, 10, SC 216, p. 244, l. 65. Voir aussi son commentaire, SC 217, p. 354. On pourrait également traduire par « trictrac » ; mais tous les termes français évoquent des formes de jeu plus récentes. Le mot *tabula*, en fait, s'entend de tout jeu comportant l'utilisation d'un « tablier » ou d'une table de jeu. L'origine de ces jeux est extrêmement ancienne. Les premiers pions et jetons retrouvés à Suse remontent au III^e millénaire av. J.-C., et sont contemporains des premières représentations connues du jeu égyptien le Mehen, comportant certaines pièces proches des soldats, de la tour et du roi de notre jeu d'échecs. Dès la seconde moitié du II^e millénaire, nous avons des exemples du jeu de Senet ou damier égyptien. Quant au jeu de dés, les vases grecs figurent souvent, à partir du VI^e siècle

de bonnes œuvres, non seulement Dieu ne daignera pas le visiter, mais le pécheur ne pourra demeurer en lui-même.

**Le pécheur
incapable
d'habiter en lui**

Enfin, tous les négligents dont les cœurs sont lacérés par beaucoup de péchés comme par des bêtes féroces et piqués par eux comme par des épines très venimeuses, ont coutume de parler ainsi à leurs semblables : Vous savez que nous sommes tristes et anxieux ; aussi, venez, cherchons l'oubli en allant au cirque ou au théâtre, ou en jouant aux échecs¹ ou en passant le temps à chasser quelque gibier. Leurs pareils cherchent à l'extérieur la consolation du monde parce qu'ils ne méritent pas de recevoir celle qui est donnée intérieurement dans l'âme par Dieu. Quand donc, au sortir de nombreuses calomnies et rapines et de ces malheureux spectacles ainsi que de ces chasses dangereuses, ils reviennent à leur conscience, parce qu'ils y ont ajouté par leur activité plus de tristesse qu'ils n'en ont enlevé, ils ne peuvent ni habiter en eux-mêmes ni du tout s'y reposer, mais ils sont bouleversés par les luttes des péchés.

En effet, ils sont lacérés par l'orgueil comme par des lions, mordus par l'envie comme par des vipères, brûlés par la colère dans un incendie cruel, déchirés à cause de leur cruauté par la morsure de la fureur ; ils sont

av. J.-C., des guerriers s'y adonnant. L'exposition « Jeux et sports dans le monde antique », Paris, 1957, a bien mis en lumière l'ancienneté de ces divers jeux. Pour une description exhaustive des jeux utilisant une table ou un « tablier », voir l'article de LAMER, « Lusoria tabula », dans *Real-Encyclopädie* de Pauly-Wissowa, XIII, 1927, col. 1900 s. Plus près du temps de Césaire, la mosaïque de la *Megalopsychia* à Antioche représente deux fois des joueurs de dés assis de part et d'autre d'une table de jeu rectangulaire. Cf. Doro Levi, *Antioch Mosaic Pavements*, Princeton 1947, p. 323 s. Des fouilles récentes, présentées lors de l'exposition « Des Burgondes à Bayard », Grenoble-Lyon [etc.], 1981-1984, montrent la permanence de ces jeux, mais aussi leur grande variété et l'association des pions et des dés. Voir Catalogue, p. 124, sous n. 333.

luporum dentibus comeduntur, in luxuriis et ebrietatibus tamquam in immundissimis cloacis volutantur : ac sic dum de crudelissimis theatris ad crudeliores conscientias quasi de malis ad peiora redeunt, requiem in se habere non possunt.

25 Sed quantum melius vitiorum stimulis fatigati, divinis lectionibus studerent, ubi veram dissimulationem et integram consolationem poterant invenire; sanctorum etiam limina frequentantes, contra ipsa peccata ipsorum adiutoria postularent, et ieiuniis orationibus sive elemosinis insistentes magis punire quam nutrire vel addere peccata
30 ipsa contenderent : ut effugato de cordibus suis crudelissimo exercitu vitiorum, ad veram requiem, id est, ad Christum toto corde recurrerent, et audirent eum misericordissima sibi voce clamantem : « Venite ad me omnes qui laboratis et onerati estis, et invenietis requiem animabus vestris. »

4. Qui haec humiliter ac fideliter agere voluerint, de
35 gravi tempestate ad tranquillitatem, et de crudelissimo vitiorum barbarico ad veram pacem poterunt pervenire.
259 Si qui autem sunt, qui se a (259) supradictis malis immunes esse confidunt, et pro eo quod capitalia crimina non admittunt, periculosa securitate quasi de innocentia gloriantur; timeant ne eos abundantia minorum peccatorum, tamquam durissima scabies, ac muscarum vel
5 pulicum inopportunitas, ita adfligat et cruciet, ut etiam ipsi in se habitare non possint.

Unde et sicut crudeles ac mortiferas bestias, quae uno morsu solent interficere, timemus, et minutas bestio-
las, quae nos cruciare possunt, horrescimus; cum Dei

25 ubi : ibi enim L^a.

259, 4 inopportunitas om. L^a 230

dévorés dans leurs rapines comme par les dents des loups ; ils sont vautrés dans les luxures et les ivresses comme dans des cloaques très immondes ; et ainsi, revenant de spectacles très cruels, à leur conscience plus cruelle encore, comme de maux à des maux pires, ils ne peuvent trouver en eux-mêmes de repos.

Comme il serait préférable, au contraire, que, fatigués des aiguillons des vices, ils s'appliquent à des lectures divines où ils pourraient trouver le véritable oubli et une entière consolation ; fréquentant aussi les sanctuaires des saints, ils demanderaient de l'aide contre leurs propres péchés et, s'adonnant aux jeûnes, aux prières et aux aumônes, ils s'efforceraient de punir leurs péchés plutôt que de les nourrir ou d'y ajouter, afin que la très cruelle armée des vices s'étant enfuie de leur cœur, ils retournent de tout cœur, en courant, vers le vrai repos, c'est-à-dire vers le Christ et l'entendent leur crier d'une voix très miséricordieuse : « Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués et chargés et vous trouverez le repos pour vos âmes. »

4. Ceux qui voudront faire cela humblement et fidèlement pourront parvenir d'une violente tempête à la tranquillité et de la très cruelle barbarie des vices à la véritable paix. Mais s'il y en a qui espèrent être à l'abrir des maux énumérés ci-dessus et, parce qu'ils ne commettent pas de péchés capitaux, se glorifient d'une prétendue innocence avec une dangereuse sécurité, qu'ils craignent que l'abondance des péchés véniels, comme une très pénible démangeaison et l'importunité de mouches ou de puces, ne les afflige et ne les tourmente de telle sorte qu'eux non plus ne puissent habiter en eux-mêmes.

Ainsi, de même que nous craignons la cruauté mortelle des bêtes sauvages qui, d'ordinaire, tuent d'une seule morsure et que nous avons aussi en horreur les petites bestioles qui peuvent nous tourmenter, rachetons à la fois,

adiutorio et capitalia crimina et minuta peccata, ¹sine quibus esse non possumus, cotidianis elymosinis vel
 10 orationibus, ¹⁰praecipue dum inimicos nostros diligimus toto corde, redimamus.

¹Nam si nos in extremo vitae nostrae tempore ad agendam paenitentiam ¹vel ad redimenda peccata vel crimina reservemus, timere debemus, ¹ne forte nos mors inopinata praeveniat, et ad illud subitaneum tempus ¹paenitentiae non sinat pervenire, ad quod nos mortifera
 15 securitate ¹⁵volumus reservare. Et ideo timeamus illud quod scriptum est : « Nolite ¹tardare converti ad Dominum, nec differatis de die in diem^a. » ¹O homo, quare differs de die in diem, et non magis times ne forte ¹hodie habeas ultimum diem ? Haec ergo quae suggestimus, fratres ¹carissimi, si secundum vestram sanctam consuetudinem libenti
 20 ²⁰animo accipitis, et sollicito ac vigilantibus corde iugiter cogitatis, et in ¹hac vita cum conscientia bona vivere poteritis, et in futuro saeculo ¹ad aeternam beatitudinem feliciter venietis : praestante Domino ¹nostro Iesu Christo, cui est honor et imperium in saecula saeculorum.

¹² reservemus : reservamus L^{1-a}.

⁴ a Sir. 5, 8.

avec l'aide de Dieu, les péchés capitaux et les péchés véniels, dont nous ne pouvons être exempts, par des aumônes quotidiennes et des prières et en particulier en aimant nos ennemis de tout cœur.

Car si nous réservons au dernier jour de notre vie de faire pénitence et de racheter péchés et crimes, nous devons craindre que, d'aventure, une mort inopinée ne nous prévienne et ne nous laisse pas parvenir à ce moment soudain de la pénitence pour lequel nous voulons nous réserver, abusés par une confiance fatale. Et c'est pourquoi, craignons ce qui est écrit : « Ne tardez pas à vous convertir au Seigneur, ne différez pas de jour en jour^a. » O homme, pourquoi diffères-tu de jour en jour et ne crains-tu pas davantage qu'aujourd'hui soit ton dernier jour ? Ainsi, frères très chers, si selon votre sainte habitude, vous accueillez nos conseils d'un esprit ouvert et si vous les méditez sans cesse d'un cœur attentif et vigilant, vous pourrez vivre dans cette vie avec une bonne conscience et vous parviendrez heureusement dans l'autre monde à la béatitude éternelle. Avec l'assistance de notre Seigneur Jésus-Christ, à qui appartiennent l'honneur et la puissance pour les siècles des siècles.

De paenitentia

††

1. Saepe advertimus, dilectissimi fratres, nonnullos ex vobis communionem ecclesiasticam declinare; et hoc intellego fieri ex conscientia gravium adque ingentium peccatorum. Unde admoneo vos, dilectissimi, quod pravum est hoc et insalubre consilium dupliciter: quia homines ista facientes et delictorum sarcinam cumulant, et munus aeternae salutis amittunt: hoc est enim et reatum congerere, et remedium devitare. Unde rogo vos, fratres carissimi, adque commoneo, ut, si quis ex vobis conscius criminum suorum indignum se communionem ecclesiasticam putat, dignum esse se faciat.

Dicitis: Quomodo aliquis dignum se facere possit?
 10 Quomodo, nisi ut errores pristinos derelinquat, et paenitentiam petat: ut, qui criminum suorum sorde pollutus est, exomologesis satisfactione mundetur? Nec

Sermo LXII: H⁹² Einsidlensis 281

s. VIII/IX

H⁹² Caroliruhensis Augiensis CCXLIX

s. X/XI

260, 2 fratres om. H⁹² || 4-5 et insalubre consilium dupliciter: insalubri consilio duplicatur H⁹² || 6 congerere: congere H⁹² congregare H⁹² || 7 Unde rogo: Ergo H⁹² || fratres carissimi: dilectissimi fratres H⁹² || commoneo: hortor H⁹² || 9 esse se: se esse H⁹² || 10 derelinquat: relinquat H⁹² || suorum om. H⁹²

1. Contrairement à Malnory qui attribuait ce sermon à Fauste, dom Morin, tout en reconnaissant qu'il s'agit probablement du

Sur la pénitence¹

Nous remarquons souvent, frères bien-aimés, que quelques-uns d'entre vous s'éloignent de la communion ecclésiastique; et je comprends que cela vient de la conscience de lourds et très graves péchés. Aussi je vous avertis, bien-aimés, que c'est une solution doublement erronée et malsaine, car les hommes agissant ainsi accroissent le fardeau de leurs délits et laissent échapper le don du salut éternel. C'est, en effet, à la fois multiplier la culpabilité et se garder du remède. Aussi je vous le demande, frères très chers, et vous y exhorte: si l'un de vous, conscient de ses crimes, se juge indigne de la communion ecclésiastique, qu'il s'en rende digne.

Vous dites: Comment quelqu'un peut-il s'en rendre digne? Comment, sinon en délaissant les erreurs passées et en demandant la pénitence, afin que celui qui a été souillé par la saleté de ses crimes soit purifié par la satisfaction de la pénitence². Et qu'il ne se réserve pas

remploi d'un texte étranger, n'a pas craint de le restituer à Césaire, suivant en cela l'intuition des Mauristes. Les manuscrits H⁹² et H⁹² par lesquels ce sermon nous est connu lui font d'ailleurs place parmi les homélies sur la pénitence de notre évêque.

2. Le terme *exomologesis* n'apparaît qu'une autre fois dans l'œuvre de Césaire, dans l'homélie 8 *Sur l'Apocalypse*, éd. Morin, *Caesarii Opera*, II, p. 239, l. 7, à propos d'Apoc. 11, 3: « quod in exomologesi, id est, in confessione sint constituti, quia ex sensu humilitatis dixit saccis amictos ».

se in illud reservet, ut extremo vitae suae tempore tunc
 paenitentiam petat, quando iam agere non possit. Inutilis
 est enim, dilectissimi, ista persuasio. Parum est peccatori
 petisse paenitentiam, nisi egerit. Ad emundanda enim
 15 satisfactione ingentium peccatorum non verba tantum, sed
 opera quaeruntur.

Datur quidem etiam in extremis paenitentia, quia
 non potest denegari : sed auctores tamen nos esse non
 possumus, quod qui sic petierit mereatur absolvi. Quomodo
 enim agit paenitentiam lassus, in extremis vitae finibus
 constitutus? Quomodo potest paenitentiam agere, qui
 nulla iam pro se potest opera satisfactionis offerre? Et
 20 ideo paenitentia, quae ab infirmo petitur, infirma est;
 paenitentia, quae ab aegrotato tantum petitur, aegrotat;
 paenitentia, quae a moriente tantum petitur, timeo ne et
 ipsa moriatur.

Et ideo, dilectissimi, quicumque invenire vult miseri-
 cordiam Dei, sanus agat paenitentiam in hoc saeculo, ut
 salvus esse valeat in futuro : praestante Domino nostro
 Iesu Christo, qui cum Patre et Spiritu sancto vivit et
 regnat in saecula saeculorum.

11 se in *om.* H⁶⁹ || reservet : reservit H⁶² servet H⁶⁹ || 13 est enim :
 enim est H⁶² || peccatori : peccatorem H⁶⁹ || petisse paenitentiam :
 paenitere H⁶⁹ || 14 egerit : paenitentiam *praem.* H⁶⁹ || quia : nam
 H⁶⁹ || 17 nos *om.* H⁶⁹ || 18 lassus *Mor.* : lapsus H⁶²⁻⁶⁹ || post lassus
verba Quomodo agit paenitentiam *repet.* H⁶⁹ || 18-19 potest —
 agere : potest — agere H⁶² paenitentiam agere possit H⁶⁹ || 19 potest
 — offerre : opera satisfactionis operari possit H⁶⁹ || 20-21 paeni-

de demander la pénitence au dernier moment de sa vie,
 quand il ne pourra désormais plus la faire. Elle est vaine,
 cette assurance, bien-aimés. C'est peu pour un pécheur
 d'avoir demandé la pénitence, s'il ne la fait pas. En effet,
 le seul mot de pénitence ne suffit pas à purifier des crimes ;
 car, pour la satisfaction des très grands péchés, non
 seulement les paroles mais les œuvres sont requises.

En vérité, on donne, même à toute extrémité, la
 pénitence, car on ne peut la refuser ; mais pourtant,
 sans pouvoir garantir que celui qui l'a demandée ainsi
 mérite d'être absous. Comment, en effet, fait-il pénitence,
 languissant, rendu au terme extrême de sa vie ? Comment
 peut-il faire pénitence, lui qui ne peut désormais offrir
 pour lui-même aucune œuvre de satisfaction ? Et c'est
 pourquoi, la pénitence qui est demandée par un être
 débile est débile ; la pénitence qui est demandée seulement
 par un malade est malade ; la pénitence qui est demandée
 seulement par un mourant, je crains qu'elle ne soit morte
 elle-même.

Et c'est pourquoi, frères bien-aimés, quiconque veut
 trouver la miséricorde de Dieu, qu'il fasse pénitence en
 ce monde, tant qu'il est bien portant, pour mériter d'être
 sauvé dans le monde à venir. Avec l'assistance de notre
 Seigneur Jésus-Christ, qui avec le Père et l'Esprit saint
 vit et règne pour les siècles des siècles.

tentia² — aegrotat *solus habet* H⁶² || 21 et *om.* H⁶⁹ || 23 salvus : sanus H⁶⁹
 || 23-24 praestante — saeculorum *solus habet* H⁶².

De paenitentia ex dictis sancti Augustini ††

1. Admoneo, fratres, in conspectu Dei timori vestro timorem meum. Qui autem non timet, timentem me contemnit, sed malo suo. Audite ergo quae dicturus sum. Certus sum, quia homo baptizatus, si vitam sine crimine duxerit (non audeo dicere, sine peccato : quis enim sine peccato?), sed si vitam sine crimine duxerit, et talia peccata habuerit, quae cotidie dimittantur in oratione dicenti : « Dimite nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris », si tamen faciat quod sibi a Deo fieri cupit, quando diem finierit, vitam non finit, sed transit de vita in vitam, de laboriosa ad quietam, de misera ad beatam, de temporali ad aeternam : sive iste voluntate sua currat ad baptismum, sive in periculo constitutus baptizetur, et exeat, ad Dominum vadit, ad requiem vadit.

Sermo LXIII : A¹ Carnotensis 67 (8)A² Trecensis 1004H⁵ New York, Pierpont-Morgan Library

M. 17

H²¹ Sangallensis 2H⁵² Sangallensis 682

s. IX

s. XII/XIII

s. VII/VIII

s. VIII

s. IX

261, 1 ex dictis A¹² : om. cell. || 9 de laboriosa — beatam H²¹ : om. cell. || de³ — aeternam solus habet H²¹.

1 * Matth. 6, 12

Sur la pénitence d'après des paroles de saint Augustin¹

1. J'en appelle, frères, en présence de Dieu, de ma crainte à la vôtre. Certes, celui qui ne craint pas, me méprise de craindre, mais c'est pour son malheur. Écoutez ce que j'ai à dire : Je suis sûr que si un homme baptisé a mené sa vie sans crime (je n'ose pas dire sans péché ; qui en effet est sans péché?), mais s'il a mené sa vie sans crime, commettant seulement ces sortes de péchés qui sont remis chaque jour dans la prière à celui qui dit : « Remets-nous nos dettes comme nous remettons aussi à nos débiteurs », si, enfin, il fait ce qu'il désire que Dieu fasse pour lui, quand il finit sa journée il ne finit pas sa vie, mais passe de la vie à la vie, de l'effort au repos, de la misère à la béatitude, du temporaire à l'éternel. Qu'il coure de sa propre volonté au baptême ou qu'il le reçoive alors qu'il est en danger, à sa mort il va vers le Seigneur, il va vers le repos.

1. Dom Morin reconnaît avoir hésité devant cette homélie, attribuée pourtant à Césaire dans les plus anciennes éditions. L'essentiel s'en retrouve dans la collection Q (41) et figure parmi les sermons douteux d'Augustin, sous le n. 393, avant de réparaître parmi les œuvres d'un prédicateur médiéval, Geoffroy du Loroux. Voir J.-P. BONNES, « Un des plus grands prédicateurs du XII^e siècle, Geoffroy du Loroux, dit Geoffroy Babion », dans *RB*, LVI (1945-1946), p. 204 s.

Baptizatus autem, et postea desertor violatorque sacramenti si fuerit, peccat, et Deum repellit a se. Si autem agat paenitentiam ex toto corde, sed si agat veram paenitentiam, ubi Deus videt, qui vidit cor David, quando increpatus a propheta graviter, et post comminationes
15 terribiles Dei, exclamavit dicens : « ¹Peccavi », et mox audivit : « Dominus abstulit peccatum tuum^b. » Quantum valent tres syllabae ! Tres enim syllabae sunt, « peccavi » : sed in illis tribus syllabis flamma sacrificii cordis eius ad caelum ascendit. Ergo qui egerit veraciter paenitentiam, et solutus fuerit a ligamento, quo erat constrictus et a Christi corpore separatus, et bene post paenitentiam vixerit, post reconciliationem cum defunctus fuerit, ad
20 Dominum vadit, ²ad requiem vadit, regno Dei non privabitur, et a populo diaboli separabitur.

Quisquis autem positus in ultima necessitate aegritudinis suae acceperit paenitentiam, et mox (262) reconciliatus fuerit, et vadit, id est, exit de corpore, fateor vobis, non illi negamus quod petit, sed nec praesumo quia bene hinc exit. Non praesumo, non polliceor, non dico, non vos fallo, non vos decipio, non vobis promitto. Fidelis bene vivens, bene hinc exit. Baptizatus ad horam, securus
5 hinc exit. Agens paenitentiam dum sanus est, si reconciliatus fuerit, et postea bene vixerit, securus est.

2. Sed dicis : Quid est, bene vixerit ? Vel hoc nos instrue, sacerdos bone, vel hoc sciamus. Illum nescire te dicis, qui accepta paenitentia ad horam transit, nescire te dicis, si dimittat illi Deus facinora sua, si relaxet illi Deus in die iudicii peccata ipsius. Hinc nullam securitatem

262, 1 negamus : negavimus H⁵⁻²¹⁻⁵³ || 4 bene — horam A¹H²¹ : om. cett.

^b II Rois 12, 13.

1. Curieux emploi de *ubi* comme adverbe de temps.

Quant à celui qui a été baptisé, s'il a par la suite abandonné et violé le sacrement, son péché détourne Dieu de lui. Pourtant, s'il fait pénitence de tout son cœur, mais une vraie pénitence, alors¹ Dieu le voit, lui qui a vu le cœur de David quand rudement apostrophé par le prophète et après les terribles menaces de Dieu, il s'écria : « J'ai péché », et entendit bientôt : « Le Seigneur a enlevé ton péché. » Quelle n'est pas la valeur de ces trois syllabes ! Ce sont en effet trois syllabes : « J'ai péché » ; mais dans ces trois syllabes, la flamme du sacrifice de son cœur monta vers le ciel. Donc celui qui a véritablement fait pénitence et a été libéré du lien qui l'avait enchaîné et séparé du corps du Christ, lorsqu'il meurt réconcilié, ayant bien vécu après sa pénitence, celui-là va vers le Seigneur, il va vers le repos, il ne sera pas privé du règne de Dieu, et il sera séparé du peuple du diable.

Mais, quiconque, parvenu à la dernière extrémité de sa maladie, a
de dernière heure reçu la pénitence et aussitôt réconcilié s'en va, c'est-à-dire sort de son corps, je vous avoue que nous ne lui dénions pas ce qu'il demande, mais je ne présume pas qu'il sort d'ici dans de bonnes conditions. Je ne présume pas, je ne m'engage pas, je ne dis pas, je ne vous trompe pas, je ne vous abuse pas, je ne vous promets pas. Le fidèle vivant bien sort bien de ce monde. Celui qui a été baptisé au moment voulu sort d'ici en sécurité. Celui qui fait pénitence tandis qu'il est en bonne santé, s'il a été réconcilié et qu'il ait bien vécu par la suite, est en sécurité.

2. Mais tu dis : Que signifie, avoir bien vécu ? Instruis-nous de cela, bon évêque, que nous sachions au moins cela. Tu dis ne pas savoir au sujet de celui qui, ayant reçu la pénitence, meurt sur l'heure, tu dis ne pas savoir si Dieu lui remet ses forfaits, si Dieu lui pardonne ses péchés au jour du Jugement. Tu ne nous donnes sur ce

nobis das. Quid est, vivere bene post paenitentiam? Doce
10 ¹⁰nos.

Dico : abstinete vos ab ebriositate, a concupiscentia, a furto, a maliloquio, ab ipso inmoderato risu, a verbo otioso, unde redditori sunt homines rationem in die iudicii. Ecce quam levia dixi, et omisi illa gravia et pestifera. Et aliud dico : non solum post paenitentiam ab istis vitiis homo servare se debet, sed et ante paenitentiam, dum sanus est; quia nescit si ipsam paenitentiam possit
15 accipere, et confiteri Deo ¹⁵et sacerdoti peccata sua. Ecce quare dixi : et ante paenitentiam bene vivendum est, et post paenitentiam melius.

3. Agens vero paenitentiam ad ultimum et reconciliatus, si securus hinc exeat, lego non sum securus. Paenitentiam dare possum, securitatem dare non possum. Quod dico adtendite : habeo illud planius exponere, ne aliquis me male
20 intellegat. ²⁰Numquid dico, damnabitur? Non dico; sed nec liberabitur dico. Et quid mihi dicis, sancte episcopo? Quid tibi dico? Nescio. Dixi, non praesumo, non promitto, nescio plus de Dei voluntate. Vis te, frater, a dubio liberare? vis quod incertum est evadere? Age paenitentiam, dum sanus es. Si enim agis veram paenitentiam, dum sanus es, et invenerit te novissimus dies, curre et
25 reconcilieris. Si sic agis, securus es. Quare ²⁵securus es, vis dico tibi? Quia egisti paenitentiam eo tempore, quo et peccare potuisti. Ecce dixi tibi quare securus es. Si autem tunc vis agere ipsam paenitentiam, quando peccare iam non potes, peccata te dimiserunt, non tu illa.

10 ebriositate : ebrietate H⁸¹ || 12 omisi A¹ : omnia *ceit.* || gravia : graviora H⁸¹ || 19 habeo : eo A¹ || 22 plus *Mor. ex cod. olim Pontinicensi* || de Dei voluntate : Dei voluntatem A¹²⁰ || a dubio *om.* H⁶⁻⁸¹ || vis : et H⁶⁻⁸¹ || 24 curre : curritur A¹

1. La reproduction du CCL, CIII, p. 273, comporte « vero » qui est une faute d'impression. L'éd. Morin de 1937 offre la version correcte *verbo*.

point aucune sécurité. Que signifie bien vivre après la pénitence? Enseigne-nous.

Je dis : abstenez-vous de l'ivresse, de la concupiscence, du vol, de la calomnie, même du rire immodéré, de la parole¹ oiseuse, dont les hommes auront à rendre compte au jour du Jugement². Voici que j'ai cité des choses légères et que j'ai omis les plus graves et pernicieuses. Je dis encore autre chose : non seulement l'homme doit se garder de ces vices après la pénitence, mais aussi avant la pénitence, tandis qu'il est en bonne santé ; car il ne sait s'il pourra recevoir cette pénitence et confesser à Dieu et à l'évêque ses péchés. Voilà pourquoi j'ai dit qu'il faut à la fois bien vivre avant la pénitence, et mieux encore après.

3. Mais personnellement je ne suis pas sûr qu'en faisant pénitence et en étant réconcilié au dernier moment, on parte d'ici en sécurité. Je peux donner la pénitence, je ne peux donner la sécurité. Faites attention à ce que je dis : j'ai à exposer cela très clairement, de peur que quelqu'un ne me comprenne mal. Est-ce que je dis qu'il sera damné? Non, je ne dis pas cela ; mais je ne dis pas non plus qu'il sera libéré. Et que me dis-tu, saint évêque? Ce que je te dis? Je ne sais pas. J'ai dit : je ne présume pas, je ne promets pas, je n'en sais pas plus sur la volonté de Dieu. Tu veux, frère, te libérer du doute? Tu veux échapper à ce qui est incertain? Fais pénitence tant que tu es en bonne santé. Si tu fais une vraie pénitence tant que tu es en bonne santé et qu'arrive ton dernier jour, cours et tu seras réconcilié. Si tu agis ainsi, tu es en sécurité. Pourquoi es-tu en sécurité? Tu veux que je te le dise? Parce que tu as fait pénitence au temps où tu pouvais encore pécher. Voilà, je t'ai dit pourquoi tu es en sécurité. Mais si tu veux faire cette pénitence quand tu ne peux plus pécher, ce sont tes péchés qui t'ont quitté, ce n'est pas toi qui les as quittés.

2. Cf. *Matth.* 12, 36.

Sed unde scis, 'inquis, si mihi Deus misereatur, et dimittat mihi peccata mea? Verum dicis, frater, 'verum dicis, unde scio? Et ideo tibi do paenitentiam, quia nescio. At ille
 30 inquit : *Ergo dimitte causam meam Deo. Quid me tu verbis adigis, et iudici me Deo dimit'tis? Illius iudicio te committo, cuius iudicio me commendo. Nam si scirem nihil 'tibi prodesse paenitentiam, non tibi eam darem. Item si tibi scirem prodesse, non te 'ammonerem, non te terrerem. Duae res sunt : aut ignoscetur tibi, aut non tibi lignoscetur. Quid horum tibi futurum sit, nescio;
 35 sed do consilium : dimitte incertum, **et tene certum, et, dum vivis, age veram paenitentiam; ut, cum veneris in iudicium 'Dei, non ab eo confundaris, sed ab eo in regnum inducaris.

28 inquis : inquit *plerique codd.* || si : forte *add.* H⁶³ || frater — dicis *om.* H²¹ || 32 scirem : non *add.* H^{21, 63, 50} || 36 ab eo¹ : a Deo H⁶.

Mais tu me dis : comment sais-tu si Dieu me fera miséricorde et me remettra mes péchés? Tu dis vrai, frère, tu dis vrai : comment le sais-je? Et c'est pourquoi je te donne la pénitence, parce que je ne sais pas. Mais lui de dire : Remets donc ma cause à Dieu. Pourquoi me harçèles-tu par tes paroles et me remets-tu à Dieu, comme juge? Je te remets au jugement de celui au jugement duquel je me remets. Car si je savais que la pénitence ne t'est d'aucune utilité, je ne te la donnerais pas. De même si je savais qu'elle t'est utile, je ne te mettrais pas en garde, je ne te ferais pas peur. De deux choses l'une : ou il te pardonnera, ou il ne te pardonnera pas. Qu'en sera-t-il pour toi, je ne sais ; mais je te donne un conseil : rejette ce qui est incertain et attache-toi à ce qui est certain, et tant que tu vis, fais une vraie pénitence, afin que, lorsque tu viendras au Jugement de Dieu, tu ne sois pas confondu par lui, mais que tu sois introduit par lui dans le royaume.

**Ammonitio ut pro capitalibus criminibus sine aliqua
dissimulatione ad medicamentum paenitentiae
recurratur**

1. Quotiens evenerit, fratres carissimi, ut in quocumque
5 gravi peccato aut etiam crimine aliquis, ut se habet
humana fragilitas, cadat, nec quia Deus iustus est dis-
perare, nec quia misericors est debet nimia securitate
confidere; sed sic timeat iustitiam, ut quaerat misericordiam : sic de misericordia confidat, ut tamen iustitiam
10 contremescat; quia quantum nos Deus diutius expectat
ut corrigamur, tantum gravius vindicat, si de conversione
tardius cogitamus.

Optime enim malagma vel fibula calidis adhuc vulne-
ribus adponitur; et cito vulnus ad sanitatem reducitur,
quod putrescere diuturna ambustione non sinitur. Sed dicit
aliquis : Cum ad senectam venero, tunc ad paenitentiae
15 medicamenta confugio. Quare hoc de se fragilitas humana
praesumat, cum unum diem vitae suae in potestate non

Sermo LXIV : L ¹	<i>Laudunensis</i> 121	s. IX
	L ² <i>Berolinensis theol. fol.</i> 355 (Rose 307)	s. IX
	L ³ <i>Trecensis</i> 710	s. XII
	A ¹ <i>Carnotensis</i> 67 (8)	s. IX
	A ¹⁰ <i>Ambrosianus</i> I. 45 sup.	s. XII
	T ¹ <i>Remensis</i> 394 (E. 295)	s. XI
	K <i>Caroliruhensis Augiensis</i> CCLIII	palimps.

263, 9 corrigamur : corrigamus A^{10c} || 13 ambustione : abustione

**Monition afin que, pour les crimes capitaux,
on recoure sans aucune négligence
au médicament de la pénitence**

1. Chaque fois, frères très chers, qu'il arrive à quelqu'un
victime de la fragilité humaine de tomber dans quelque
grave péché ou même dans un crime, celui-là ne doit
ni désespérer parce que Dieu est juste, ni se rassurer avec
une confiance excessive parce qu'il est miséricordieux ;
qu'il craigne plutôt sa justice de façon à chercher sa
miséricorde ; qu'il se fie à sa miséricorde de façon cependant
à redouter sa justice, car plus longtemps Dieu attend que
nous nous corrigions, plus sévèrement il châtie, si nous
pensons trop tard à nous convertir.

En effet¹, c'est lorsque les blessures sont encore fraîches,
qu'on les oint ou ligature dans les meilleures conditions ;
elle est bientôt cicatrisée, la blessure qu'on ne laisse pas
pourrir par une longue inflammation. Mais quelqu'un dit :
Lorsque j'approcherai de la vieillesse, alors je chercherai
refuge dans les médicaments de la pénitence. Pourquoi
la fragilité humaine présume-t-elle cela d'elle-même alors
qu'elle n'a pas en sa puissance un seul jour de sa vie ?

A¹ adustione A¹⁰ abusione T¹ || 14 confugio L¹⁻² : confugiam *cell.* ||
15 praesumat : praesumit L¹⁻²A¹⁰

1. Cf. EUSÈBE LE GAULOIS, *Hom.* 53, CCL, CI A, p. 621, l. 134-136 :
« sed medicina adhuc plagis recentibus occupetur et malagma vel
fibula calidis adhuc vulneribus imponatur ».

habeat? Quam multi se credebant longo tempore vivere, et ita illos mors repentina subtraxit, ut nec ad illam momentaneam possent paenitentiam pervenire! Erubescimus modo parvo tempore paenitentiam agere, et non
 20 timemus sine ullo termino aeterna supplicia sustinere. O infelix homo, de ipso vulnere non erubescis, et de ligatura vulneris erubescis! Peccatum enim vulnus est, paenitentia ligatura vulneris est : tu qui paenitentiam non vis agere, sine dubio dissimulas medicamenta tuis vulneribus adhibere; et non agnoscis quia plus foedum est, et maiorem horrorem generat vulnus deopertum,
 25 quam si esset medicamentis adpositis involutum.

2. Et hoc considerate, fratres, quia etiamsi nobis capitalia crimina non subriperent, ipsa minuta peccata,
 264 quae, quod peius est, aut non (264) attendimus, aut certe pro nihilo computamus, si simul omnia congregentur, nescio quae bonorum operum abundantia illis praeponderare sufficiat. Cogitemus, ex quo sapere coepimus, quid pro iuramentis, quid pro periuriis, quid pro maledictis, quid pro detractionibus, quid pro otiosis sermonibus, quid pro odio, quid pro ira, quid pro invidia, quid pro concupiscentia mala, quid pro gula, quid pro somnolentia, quid pro sordidis cogitationibus, quid pro concupiscentia oculorum, quid pro voluptuosa delectatione aurium, quid pro exasperatione pauperum, quod aut tarde aut
 10 difficile Christum in carcere visitavimus, quod peregrinos neglegenter excepimus, quod secundum promissionem nostram in baptismo hospitibus pedes lavare negleximus,

17 possent : possint plerique codd. || 24 deopertum : discooper-
 tum A¹⁰ || 27 subriperent : subriperint L¹⁻².

1. Le *Missale Gothicum* et le *Sacramentaire de Bobbio* mentionnent, l'un avant, l'autre après la cérémonie du baptême, celle du lavement des pieds des néophytes par l'évêque. Voici le texte du *Miss. Goth.*, cité par L. DUCHESNE, dans *Origines du culte chrétien*, Paris 1925⁵,

Combien croyaient devoir vivre longtemps qu'une mort soudaine a enlevés sans qu'ils aient pu parvenir à cette pénitence improvisée ! Nous rougissons de faire maintenant pénitence peu de temps et nous ne craignons pas d'endurer sans aucune fin les supplices éternels. O homme malheureux, tu ne rougis pas de la blessure elle-même et tu rougis de la ligature de la blessure ! En effet, le péché est une blessure, la pénitence est la ligature de la blessure. Toi qui ne veux pas faire pénitence, sans aucun doute tu négliges d'appliquer des médicaments sur tes blessures et tu ne sais pas qu'une blessure ouverte est plus repoussante et provoque une plus grande répulsion que si on l'avait enveloppée en y apposant des médicaments.

2. Et réfléchissez à cela, frères :
 Infinité variété même si nous ne nous laissons pas
 des fautes vénielles surprendre par des crimes capitaux,
 les fautes vénielles elles-mêmes, dont le pire est que nous n'y prêtons pas attention ou que du moins nous les comptons pour rien, si on les groupait toutes ensemble, je ne sais quelle abondance de bonnes œuvres suffirait à en surpasser le poids. Pensons à ce qui en est, depuis que nous avons atteint l'âge de raison, pour les jurons, les mensonges, les médisances, les calomnies, les discours oiseux, la haine, la colère, l'envie, les mauvais désirs, la goinfrerie, la somnolence, les pensées viles, la concupiscentie des yeux, le plaisir voluptueux des oreilles, l'exaspération des pauvres ; pensons que nous avons tardé à visiter le Christ en prison ou que nous l'avons fait rarement, que nous avons reçu avec négligence des étrangers, que nous avons négligé de laver les pieds de nos hôtes¹ malgré

p. 345 : « Ego tibi lavo pedes, sicut dominus noster Iesus Christus fecit discipulis suis, ut tu facias hospitibus et peregrinis, ut habeas vitam aeternam. » Selon Duchesne, « le rite du lavement des pieds s'observait en Gaule et à Milan, mais non en Espagne, où il avait été formellement proscrit par le concile d'Elvire (c. 48). On n'en

quod infirmos tardius quam oportuit visitavimus, quod dislocordes ad concordiam non toto et integro animo revocavimus, quod ecclesia ieiunante prandere voluimus, 15 quod in ipsa ecclesia ²stantes, dum sanctae lectiones legerentur, otiosis fabulis occupati fuimus, quod aut psallendo aut orando aliquotiens aliud quam oportuit cogitavimus, quod in conviviis nostris non semper quae sancta, sed aliquotiens quae sunt luxuriosa locuti sumus.

Haec ergo et his similia, quae vix vel numerari possunt, 20 si ex eo tempore quo ²sapere coepimus, in unum cumulum, colligantur, etiam si capitalia crimina non addantur, quantis et qualibus bonorum operum copiis redimi poterunt, nisi praeponderante divina misericordia per humilem et conpunctam paenitentiam, additis secundum vires nostras largioribus elemosynis, Dei severitas vel iustitia fuerit mitigata?

25 Cum ergo et ista quae dixi, sine quibus nullus hominum potest esse, nos nimium premant, et forte etiam capitalia nobis crimina et peccata subripiant, nescio qua conscientia periculosam nobis securitatem inducimus, et remedium paenitentiae quaerere mortifera dissimulatione neglegimus; et cum in pelago mundi huius innumerabilibus 30 fluctibus fatigemur, ad expetendum portum paenitentiae post longa nos temporum spatia reservamus, non intelligentes quod de multitudine peccatorum desperatio nascitur, ex desperatione vero absque ulla reverentia peccatorum frena laxantur; et inpletur illud quod scrip-

264, 14 voluimus : volumus L¹2A¹ || 16 aut psallendo aut orando : ad psallendum aut orandum L¹2 || 33 frena laxantur : ab his incip. fragm. K

trouve pas trace en Orient, et il est très sûr qu'on ne l'admettait pas à Rome. C'était une particularité locale, introduite d'abord dans les églises du midi de la Gaule ou de la Haute Italie. » Nous avons la confirmation de ces remarques en ce qui concerne Milan et Rome chez AMBROISE, *De Sacramentis*, III, 4-6 : SC 25 bis, p. 92-94.

notre promesse au baptême, que nous avons tardé plus qu'il n'eût fallu à rendre visite aux malades, que nous ne nous sommes pas efforcés d'un esprit sans réserve ni partage à ramener à la concorde ceux qui étaient en désaccord, que nous avons voulu déjeuner quand l'église jeûnait, que debout dans l'église même, nous nous sommes occupés d'histoires frivoles, tandis qu'on lisait les lectures saintes, qu'en psalmodiant ou en priant nous avons eu quelquefois des pensées autres que celles qui convenaient, qu'au cours de nos festins nous n'avons pas toujours proféré des paroles saintes, mais quelquefois licencieuses¹.

Donc ces fautes et leurs semblables, que l'on peut à peine énumérer, si, depuis l'époque où nous avons atteint l'âge de raison, on les assemble en un seul monceau, même si ne s'y ajoutent pas de crimes capitaux, par combien d'armées de bonnes œuvres et de quelle qualité pourront-elles être rachetées, si la sévérité et la justice de Dieu n'ont pas été adoucies par la miséricorde divine rendue prépondérante grâce à une pénitence humble et repentante, jointe à des aumônes aussi larges que nos moyens le permettent?

Alors donc que ces fautes dont je viens de parler, fautes dont nul homme ne peut être exempt, nous pressent à l'excès et que peut-être des crimes et des péchés capitaux nous surprennent, je ne sais avec quelle conscience, faisant paraître une sécurité dangereuse pour nous, nous remettons par une négligence mortelle de chercher le remède de la pénitence, et, battus sur la mer de ce monde par des flots innombrables, nous nous réservons de soupirer vers le port de la pénitence après un long laps de temps, sans comprendre que de la multitude des péchés naît le désespoir, désespoir à partir duquel la bride des péchés est lâchée sans aucune honte ; alors

1. Sur les paroles licencieuses, voir *Introd.*, t. I, p. 146 et note 5.

tum est : « Impius cum venerit in profundum malorum,
35 ³⁵contemnet^a. »

265 (265) 3. Sed dicit aliquis : Cum ad senectam venero,
aut aliqua nimia infirmitate fuero desperatus, tunc
paenitentiam peto. Non quidem ¹dicimus paenitentiam
illam prodesse non posse : certum est quia ¹prodest, si cum
5 ⁵et omnibus inimicis indulgentiam tribuat, et quibus-
cumque fecit ¹iniuriam, veniam petat; et ita toto corde
deliberet, ut si evaserit, ¹quamdiu vixerit, totis viribus
illam cum rugitu et gemitu et cum ¹multis elymosinis
humiliter ac fideliter agat.

Et tamen tu homo ¹sapiens inter ista omnia considera,
10 si iustum est ut per totam vitam ²⁰tuam vitis et peccatis
servias, et ad quaerendam vitam iam semivivus ¹adsurgas.
Numquid tibi hoc fieri vis a servo tuo, ut quamdiu fortis
¹et iuvenis fuerit, inimicis tuis serviat; et cum ad senectam
venerit, ¹tunc ad tuum servitium redire velit? Quod ergo
15 non vis pati a servo ¹tuo, non est iustum ut facias domino
tuo. Cum tamen multos nove²⁰rimus, dum sani essent, fre-
quenter dixisse paenitentiam se toto corde ¹desiderare : sed
tamen quia illam statim agere noluerunt, sine ipsius ¹remo-
dio de hoc saeculo recesserunt. Percutitur enim etiam hac
¹animadversione peccator, ut moriens obliviscatur sui,
qui vivens ¹oblitus est Dei. Nam qui remedium animae
20 suae, quando potuit, ²⁰noluit quaerere, postea, etiam si
velit, dubium est utrum mereatur ¹accipere.

35 contemnet : contemnit L¹A¹.

265, 3 illam om. A¹ || 4 et larga om. A¹⁻¹⁰ || 5 indulgentiam tribuat :
indulgeat K tribuat om. L¹A¹ || quibuscumque : aliquid iniuste
abstulit reddat, et cui inser. K || fecit : fecerit K || 12 senectam :
senectutem L¹K

2 ^a Prov. 18, 3.

s'accomplit ce qui est écrit : « Lorsque l'impie sera parvenu
au fond du gouffre du mal, il méprisera^a. »

Pénitence tardive 3. Mais on dit : Lorsque j'approche-
rai de la vieillesse ou que je serai dans
un état désespéré, alors je demanderai la pénitence. En
vérité nous ne disons pas que cette pénitence ne peut être
utile : il est certain qu'elle est utile à qui la reçoit en
l'accompagnant d'une aumône considérable, pardonne à
tous ses ennemis, demande pardon à tous ceux auxquels
il a porté tort et se résoud de tout son cœur, s'il en réchappe,
à faire humblement et fidèlement aussi longtemps qu'il
vivra cette pénitence, de toutes ses forces, avec cris et
gémissements et en y joignant beaucoup d'aumônes.

Et cependant toi, homme sage, réfléchis au milieu de
tout cela, s'il est juste que pendant toute ta vie tu sois au
service des vices et des péchés et que, déjà à demi-mort,
tu te lèves pour demander la vie. Est-ce que tu veux,
par hasard, que ton serviteur agisse ainsi envers toi,
qu'aussi longtemps qu'il est fort et jeune, il soit au service
de tes ennemis et qu'au moment où la vieillesse approche,
il veuille alors revenir à ton service? Eh bien, ce que tu
ne peux pas supporter de la part de ton serviteur, il n'est
pas juste que tu le fasses à ton maître. Et cependant,
nous en connaissons beaucoup qui, tandis qu'ils étaient
en bonne santé, disaient fréquemment qu'ils désiraient
la pénitence de tout leur cœur, mais qui, pourtant, parce
qu'ils n'ont pas voulu la faire sur-le-champ, sont sortis
de ce siècle sans son remède. Car le pécheur est frappé
aussi par ce châtement de s'oublier lui-même en mourant,
lui qui vivant a oublié Dieu. En effet, celui qui n'a pas
voulu, quand il le pouvait, chercher le remède de son
âme, il est douteux que par la suite, même s'il le veut,
il mérite de le recevoir.

4. Et ideo, fratres carissimi, tempus iudicii et diem reddendae rationis sapienter et utiliter cogitemus, et crimina vel peccata maiora cum gemitibus et suspiriis, 25 quamdiu vivimus, lugeamus; et illa ^aminuta delicta, vel quae ante fecimus, vel quae indesinenter admittimus, assiduis orationibus et largioribus elymosinis redimamus. Et quomodo non desunt cotidiana peccatorum vulnera, sic numquam desint elymosinarum vel orationum remedia. Si enim in nobis ipsis propria severitate dstringimus, 30 sententiam futuri iudicis praevenimus. ³⁰Qui enim pro peccatis sibi ipse non parcit, Deus cito illi indulgentiam tribuit; et qui se ipsum modo a communione pro suo reatu suspendit, ab illo altari quod est in caelo removeri non poterit, secundum illud, quod scriptum est : « Dic tu prior iniquitates tuas, ut iustificeris^a. »

266 (266) Iniquitatem tuam si tu agnoscis, Deus ignoscit. Nemo ergo desperet; sed nemo male speret. Male desperat, qui credit quod etiam si paenitentiam agat pro peccatis suis, divina misericordia non indulgeat; male autem sperat, qui se post multa tempora ad paenitentiae medi- 5 camenta reservat. Quomodo enim male desperantibus dicitur, « Peccator in quacumque die conversus fuerit, omnes iniquitates illius oblivioni tradentur^b »; sic male sperantibus dicitur, « Nolite tardare converti ad Dominum^c. » Haec ergo, fratres carissimi, tam viri quam feminae, tam religiosi quam laici, tam senes quam iuvenes, 10 tam pueri quam puellae, adtentius cogitemus : et sine ulla dissimulatione securitatem mortiferam respuentes, cotidianis diebus peccatis nostris paenitentiae medicamenta adponere studeamus, timentes illud quod scriptum est : « Memento quoniam mors non tardat^d. »

²⁵ in nobis ipsis : nos ipsos A¹p^eT¹ || ³⁰ ipse : ipsi L¹.

266, 8-9 quam feminae : hic desinit K.

⁴ a cf. Prov. 18, 17 ^b cf. Ez. 33, 12; 18, 22 ^c Sir. 5, 8
^d Sir. 14, 12.

4. Et c'est pourquoi, frères très chers, pensons avec sagesse et de façon utile au temps du Jugement et au jour de la reddition des comptes et pleurons aussi longtemps que nous vivons, avec des gémissements et des soupirs, crimes et péchés capitaux ; quant à ces délits véniels, soit ceux du passé, soit ceux que nous ne cessons de commettre, rachetons-les par des prières assidues et des aumônes très abondantes. Et comme les blessures quotidiennes des péchés ne manquent pas, que de même les remèdes des aumônes et des prières ne manquent jamais. En effet, si nous nous punissons nous-mêmes par notre propre sévérité, nous prévenons la sentence du Juge à venir. Car celui qui, à cause de ses péchés, ne s'épargne pas lui-même, Dieu lui accorde aussitôt son pardon ; et celui qui se prive lui-même pendant un temps de la communion, à cause de sa culpabilité, ne pourra pas être écarté de cet autel qui est dans le ciel, selon ce qui est écrit : « Toi, sois le premier à dire tes iniquités, afin d'être justifié^a. »

Si tu reconnais ton iniquité, Dieu la pardonne. Que personne donc ne désespère ; mais que personne n'espère à tort. Il désespère à tort, celui qui croit que, même s'il fait pénitence pour ses péchés, la divine miséricorde ne lui pardonnera pas ; et il espère à tort, celui qui remet à beaucoup plus tard les médicaments de la pénitence. En effet, de même qu'il est dit à ceux qui désespèrent à tort : « En quelque jour que le pécheur se convertisse, toutes ses iniquités seront oubliées^b », de même à ceux qui espèrent à tort il est dit : « Ne tardez pas à vous convertir au Seigneur^c. » Donc, frères très chers, aussi bien hommes que femmes, religieux que laïcs, vieux que jeunes, garçons que filles, pensons très attentivement à cela et, sans aucun délai, rejetant une sécurité mortelle, veillons à appliquer chaque jour sur nos péchés les remèdes de la pénitence, craignant ce qui est écrit : « Souviens-toi que la mort ne tarde pas^d. »

Si enim haec fideliter agimus, ante tribunal aeterni
15 iudicis, non damnationis sententiam suscepturi, sed
aeternis praemiis munerandi cum gaudio et exultatione
feliciter veniemus.

Car si nous faisons cela fidèlement, nous aurons le
bonheur de venir avec joie et exultation devant le tribunal
du Juge éternel, non pour recevoir une sentence de
condamnation, mais pour être gratifiés des récompenses
éternelles.

SERMO LXV

Alia ammonitio de eadem re

1. Rogo vos, fratres carissimi, ut si forte aliquis ex
 20 vobis, ut se habet humana fragilitas, calliditate diaboli
 quod Apostolus ait, templum Dei in se violando destru-
 xerit, de Dei misericordia non desperet, sed cito de malo
 iniquitatis suae consurgat, ne consuetudine peccandi in
 ipsis se ruinis suis sepeliat. Non enim qui peccaverit, sed
 267 qui in peccatis perseveraverit, odibilis et abominabilis
 Deo erit. Nam ut de indulgentia divina nemo diffidat,
 Dominus nos per prophetam velut piissimus pater conso-
 latur, dicens : « Nolo mortem peccatoris, sed ut convertatur
 et vivat » ; et illud : « Impietas impii non nocebit
 ei in quacumque die conversus fuerit ab impietate sua. »
 5 Sed licet omnium sit ista tam magna misericordia, tamen
 tunc nobis prodest, si non tardamus converti ad Domi-
 num, nec crimina criminibus superaddimus.

Sermo LXV : L ¹	<i>Laudunensis</i> 121	s. IX
	L ³ <i>Berolinensis theol. fol.</i> 355 (Rose 307)	s. IX
	A ¹ <i>Carnolensis</i> 67 (8)	s. IX
	A ¹⁰ <i>Ambrosianus</i> I. 45 sup.	s. XII
	T ¹ <i>Remensis</i> 394 (E. 295)	s. XI
	H ⁸⁰ <i>Caroliruhensis Augiensis</i> CCXLIX	s. X/XI

266, 24 et abominabilis om. H⁸⁰.

1 ^a Ez. 33, 11 ^b Ez. 33, 12

SERMON LXV

Autre monition sur le même sujet¹

1. Je vous en prie, frères très chers, s'il arrive que
 l'un de vous, victime de sa fragilité humaine, dominé
 par la ruse du diable et couvert de crimes capitaux,
 ait, selon la parole de l'Apôtre, détruit en lui le temple
 de Dieu par sa transgression, qu'il ne désespère pas de
 la miséricorde de Dieu, mais qu'il se relève aussitôt de
 sa malheureuse iniquité, de peur que l'habitude de pécher
 ne le fasse s'ensevelir sous ses propres ruines. Ce n'est pas
 en effet celui qui aura péché mais celui qui aura persévéré
 dans ses péchés qui sera odieux et abominable à Dieu.
 De fait, pour que personne ne se défie de l'indulgence
 divine, le Seigneur comme un père très bon nous console
 par cette parole du prophète : « Je ne veux pas la mort
 du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive », et
 par celle-ci : « L'impiété de l'impie ne lui nuira pas, en
 quelque jour qu'il se convertisse de son impiété ». Mais,
 bien qu'une si grande miséricorde soit pour tous, elle nous
 est utile seulement à la condition que nous ne tardions pas
 à nous tourner vers le Seigneur et que nous n'ajoutions pas
 les crimes aux crimes.

1. Dom Morin ne semble pas avoir consulté pour ce sermon
 l'homélaire H¹⁰ du XI^e siècle, conservé à la bibliothèque Sainte-
 Geneviève de Paris, D I, 8^o 22, fol. 64.

Denique etiam in ipsis vulneribus vel fracturis corporum infirmitates cognoscere possumus et animarum. Si enim alicui pes frangatur aut manus, etsi cum labore solet ad pristinum officium revocari. Si vero secundo et tertio et adhuc frequentius in eodem loco membra ipsa frangantur, potest intellegere caritas vestra cum quantis doloribus vulnera ipsa curanda sunt : et tamen post longas et multas curas vix erit, ut ad pristinum statum membra ipsa valeant revocari. Similis ratio in animarum fracturis seu vulneribus esse credenda est. Si semel aliquis vel secundo peccaverit, et sine aliqua dissimulatione ad paenitentiae medicamenta confugerit, pristinam incolumitatem sine aliqua mora recipiet. Si vero peccata peccatis coeperit addere, et animarum vulnera tegendo vel defendendo putrescere, quam confitendo et paenitentiam agendo curare maluerit, timendum est, ne in illo impleatur illud quod Apostolus dixit : « An ignoras quia benignitas Dei ad paenitentiam te adducit ? Tu autem secundum duritiam cordis tui et cor inpaenitens thesaurizas tibi iram in die irae et retributionis iusti iudicii Dei. »

2. Sed forte cogitat aliquis, tam gravia se admisisse peccata, ut iam Dei misericordiam promereri non possit. Absit hoc a sensibus omnium peccatorum. O homo, quicumque ille es, peccatorum tuorum multitudinem adtendis, et omnipotentiam caelestis medici non adtendis.

267, 8 et om. H⁶⁶ || 14 fracturis seu om. H⁶⁶ || 17 mora : et forsitan sine aliqua foeditate add. H⁶⁶ || 18 vulnera : magis add. H⁶⁶ || 19 quam : quae T¹ || maluerit : noluerit L¹ noluit L²A¹⁰T¹ || 23 retributionis : revelationis H⁶⁶ || 25 iam om. A¹⁻¹⁰ || 26 ille es : illam H⁶⁶ || tuorum om. H⁶⁶ || 27 et : cur praem. H⁶⁶.

° Rom. 2, 4, 5.

1. La même citation se retrouve dans le sermon 101, 2, sous une forme légèrement différente : *An ignoras quod patientia Dei.*

Du reste, les blessures et les fractures corporelles elles-mêmes nous permettent de comprendre les maladies de l'âme. En effet, s'il arrive à quelqu'un de se briser le pied ou la main, en général, fût-ce avec de la peine, il en retrouve l'usage passé. Mais si deux ou trois fois et plus souvent encore les membres sont brisés au même endroit, votre charité peut comprendre au prix de combien de souffrances les blessures devront être soignées ; et cependant, après de longs et multiples soins, il y aura peu de chance que les membres eux-mêmes soient en mesure de retrouver leur état passé. Le même raisonnement vaut pour les fractures ou les blessures de l'âme. Si quelqu'un pèche une ou deux fois et, sans aucune négligence, a recours aux médicaments de la pénitence, il recouvrera sans nul retard la santé d'antan. Mais s'il commence à ajouter péchés sur péchés et préfère laisser pourrir les blessures de l'âme en les cachant et en les protégeant au lieu de les soigner en les avouant et en faisant pénitence, il est à craindre que ne s'accomplisse en lui ce qu'a dit l'Apôtre : « Ignorest-tu que la bonté de Dieu te conduit à la pénitence ? Mais toi, cœur impénitent, à cause de la dureté de ton cœur, tu amasses sur toi la colère pour le jour de colère et de rétribution du juste Jugement de Dieu. »

2. Mais peut-être quelqu'un pense-t-il qu'il s'est laissé aller à de si graves péchés qu'il ne peut plus mériter désormais la miséricorde de Dieu. Que tous les pécheurs éloignent cette pensée de leur esprit. Ô homme, qui que tu sois, tu fais attention à la multitude de tes péchés et tu ne fais pas attention à la toute-puissance du médecin

Nous avons rencontré *benignitas* chez JÉRÔME, *In Jer.* 6, 32, AUGUSTIN, *Enarr. in Ps.*, 100, 2, l. 12-13, ainsi que chez GRÉGOIRE LE GRAND, *In Ez.* 1, 11 ; *In Job* 25, 4. A la place du *quin* classique, on trouve souvent *quoniam*, rarement *quod* ou *quia* comme ici.

Cum enim Deus velit misereri, quia bonus est, et possit, quia omnipotens est : ipse contra se divinae misericordiae
 30 ianuam claudit, ²⁰qui Deum sibi misereri aut non velle aut non posse credit, et eum ¹aut bonum aut omnipotentem esse diffidit. Nemo ergo nec post ¹centum peccata, nec post mille crimina de misericordia divina desperet.

268 (268) Sic tamen non desperet, ut sine ulla mora Deum sibi repropitiare ¹festinet : ne forte, si consuetudinem peccandi fecerit, etiam si velit, ¹iam se de diaboli laqueis liberare non possit.

David enim, qui et rex ¹et propheta divino munere fieri meruit, post tantam gratiam ita ¹praeventus est, ut non solum adulterium committeret, sed etiam ¹homicidium perpetraret : nec tamen se ad hoc reservavit, ut in senectute sua ad paenitentiae medicamenta confugeret ; sed statim cilicio ¹prostratus et conspersus cinere, cum ingenti rugitu et gemitu paeni¹tentiam agens, implevit
 10 illud quod ipse in psalmis dixerat : « Lavabo ¹per singulas noctes lectum meum, lacrimis stratum meum ¹rigabo^a » ; et iterum : « Cinerem sicut panem manducabam, et potum ¹meum cum fletu miscebam^b. » Et quia paenitentiam agere mortifera ¹securitate non distulit, cito in se Dei misericordiam provocavit ; ut ¹non solum regnum non amitteret,
 15 sed etiam gratiam Spiritus sancti ¹recipere mereretur.

Sed forte est aliquis qui dicat : Ego in militia ¹positus sum, uxorem habeo, et ideo paenitentiam agere quomodo ¹possum ? Quasi nos, quando paenitentiam suademus,

268, 1 repropitiare : propitiare A¹⁰ || 10 lacrimis : meis add. H²⁰ || 13 provocavit : revocavit H²⁰ || 15 recipere : recipere [= recu-
 rare ?] A¹⁰ || 15-22 Sed forte — inpedire solus habet H²⁰

^a Ps. 6, 7 ^b Ps. 101, 10.

1. Cf. II Sam. 11 et 12.

2. Texte légèrement différent à la fois de celui de la Septante et de celui de la Vulgate ; fréquent cependant chez les Pères, en particu-

céleste. Alors que Dieu veut avoir pitié, parce qu'il est bon, et qu'il le peut, parce qu'il est tout-puissant, il ferme sur lui-même la porte de la miséricorde divine, celui qui croit que Dieu ne veut pas ou ne peut pas avoir pitié de lui et qui se défie de sa bonté ou de sa puissance. Donc, que personne, ni après cent péchés, ni après mille crimes, ne désespère de la miséricorde divine.

Qu'il ne désespère pas, mais qu'il se hâte cependant de se réconcilier sans retard avec Dieu, de peur qu'il lui arrive, s'il s'est fait une habitude du péché, de ne plus pouvoir, même s'il le veut, se libérer des rets du diable.

David¹, en effet, qui a mérité **Grands pénitents du passé** par la faveur divine d'être fait roi et prophète, après une si grande

grâce, fut si bien surpris que non seulement il commit un adultère mais perpétra même un homicide ; seulement il n'a pas remis à sa vieillesse le moment d'avoir recours aux médicaments de la pénitence, mais aussitôt, revêtu d'un cilice, prosterné et couvert de cendres, faisant pénitence à grands cris et avec force gémissements, il a accompli ce que lui-même avait dit dans les psaumes : « Je laverai mon lit chaque nuit, je baignerai ma couche de larmes^a », et encore : « Je mangeais de la cendre en guise de pain et je mêlais à ma boisson mes larmes^b. » Et parce qu'il n'a pas différé, par un sentiment mortel de sécurité, de faire pénitence, aussitôt il a attiré sur lui la miséricorde de Dieu, si bien que non seulement il n'a pas perdu son royaume mais qu'il a même mérité de recevoir la grâce de l'Esprit saint.

Mais peut-être y a-t-il quelqu'un pour dire : Moi j'ai un poste dans l'armée, j'ai une femme ; comment, dans ces conditions, puis-je faire pénitence ? Comme si, quand nous conseillons la pénitence, nous disions que

lier JÉRÔME, *In Is.* 16 ; *In Ps.* 57 ; AUGUSTIN, *Enarr. in Ps.*, 101, I, 10 ; EUCHER, *In III Rois* 4 et GRÉGOIRE LE GRAND, *In Ez.* 2, 7.

hoc dicamus, ¹ut unusquisque magis sibi capillos studeat auferre, et non peccata ¹dimittere; et vestimenta potius ²⁰evellat, quam mores. Qui hac dissim²⁰ulatione decipere se magis quam excusare conatur, adtendat, quia ¹regem David nec honor regni nec dignitas vestimenti ad paenitentiam agendam potuit inpedire.

3. Achab quoque rex sacrilegus, de quo scriptura dicit, « quod ¹non fuerit alius talis, qui venundatus sit ut faceret ²⁵malum contra ²²Dominum », postea quam depravatus ab uxore Zezabel et abominabilis ¹Deo factus est, interfecto et lapidato Naboth Iezrahelita, cum vineam ¹eius vellet invadere, castigatus a sancto Helia, scissis vestibibus cilicio ¹indutus est, et inclinato capite paenitentiam egit. Pro qua re statim ¹sermo Dei ad Heliam factus est dicens : ³⁰ « Vidisti humiliatum Achab ? ³⁰Quia, inquit, humiliatus est mei causa, non inducam in diebus eius ¹malum. »

Considerate, fratres, quia et ipse quamlibet esset sacrilegus, ¹non reservavit ut post longa tempora paenitentiam ²⁶⁹ageret, sed statim (269) sacrificium contriti et humiliati cordis Deo offerre non distulit. Qui ¹utique si postea in illa humilitate qua coeperat perdurasset, numquam ¹ab illo Dei misericordia discessisset.

Manasses quoque rex, ut in ¹scripturis legimus, tam ⁵sacrilegus et impius fuit, ut de illo scriptum ¹sit, quod totam Hierusalem omni iniquitate repleverit : et tamen ¹post haec in captivitatem ductus, et in carcerem missus, cum grandi ¹humilitate paenitentiam agens, ita gratiam Dei obtinuit, ut mereretur ¹inter amicos Dei postmodum numerari.

²³ quoque *om.* L¹⁻² || ³¹ esset *om.* H^{es}.

3 ^a III Rois 21, 25 ^b III Rois 21, 29.

1. Cf. *supra*, Serm. 56, 3.

2. Cf. III Rois 21, 25-29.

l'on doit s'appliquer à se couper les cheveux plutôt qu'à renoncer à ses péchés et qu'il faut se dépouiller de ses vêtements plutôt que de ses mauvaises habitudes¹ ! Que celui qui s'efforce par cette dérobade de s'abuser plus que de s'excuser, prête attention au fait que ni l'honneur de la royauté ni la dignité du vêtement n'ont pu empêcher le roi David de faire pénitence.

3. Achab² aussi, le roi sacrilège dont l'Écriture dit « qu'il n'y en eut pas un autre comme lui qui se soit vendu pour faire le mal contre le Seigneur », après que perverti par sa femme Jézabel il se fût rendu abominable à Dieu par le meurtre et la lapidation de Naboth de Yizréel dont il voulait s'approprier la vigne, ayant été réprimandé par saint Élie, déchira ses vêtements, se revêtit d'un cilice et, la tête baissée, fit pénitence. A cause de cela, la parole de Dieu fut aussitôt adressée à Élie en ces termes : « As-tu vu l'humilité d'Achab ? Parce qu'il s'est humilié à cause de moi, je ne ferai pas venir le malheur durant ses jours. »

Réfléchissez, frères, au fait que même lui, tout sacrilège qu'il était, n'a pas remis à un temps lointain le moment de faire pénitence ; mais que, sans différer, il a offert aussitôt à Dieu le sacrifice d'un cœur contrit et humilié. A coup sûr, si par la suite il avait persévéré dans cette humilité par laquelle il avait commencé, jamais la miséricorde de Dieu ne se serait éloignée de lui.

Le roi Manassé³ aussi, comme nous le lisons dans les Écritures, fut si sacrilège et impie, selon ce qui a été écrit de lui, qu'il remplit la ville entière de Jérusalem de toutes sortes d'iniquités ; et pourtant, une fois conduit en captivité et mis en prison, il fit pénitence avec une grande humilité et obtint si bien la grâce de Dieu qu'il a mérité d'être compté plus tard parmi les amis de Dieu.

3. Cf. II Chr. 33, 1-20.

Meretrix quoque illa, quae pedes Domini lacrimis lavit,
 10 et capillis extersit, adubi caelestem medicum venisse
 cognovit, ultro se ingressit in domum ubi rogata non
 fuerat; et quae prius frontuosa fuerat ad perditionem,
 postea frontuosior facta est ad salutem; et ideo audire
 meruit, quod ei omnia fuerint peccata dimissa. Nec ipsa
 se ad hoc servavit, ut in fine vitae suae paenitentiam
 15 ageret: sed dum adhuc peccare poterat, sic voluit peccata
 deserere, ut illam de adulteriis suis non impossibilitas
 subtraheret, sed voluntas.

4. Multos adhuc in scripturis divinis poteramus invenire,
 qui post infinita crimina paenitentiam agentes Dei in se
 misericordiam provocaverint, et non solum ad priorem, sed
 20 etiam ad meliorem statum redierint: sed quia longum est
 me omnes recitare, isti quattuor quos nominavimus satis
 abundeque sufficiunt, ut agnoscamus quod Deus noster,
 qui et David post tam grave peccatum indulxit, et Achab
 sacrilego regi pepercit, et Manassen post innumerabilia
 peccata paenitentiam agentem inter amicos suos repu-
 25 tavit, et meretrici, quae lacrimis pedes laverat et capillis
 exterserat, totum indulxit; qui istis tantis ac talibus
 peccatoribus veniam dedit, paratus est etiam et nobis,
 si in veritate convertimur, non solum peccata dimittere,
 sed etiam aeternam beatitudinem dare.

Haec ergo cogitantes, fratres carissimi, quantum
 30 possumus cum Dei adiutorio laboremus, ne nobis aliqua

269, 9 adubi: at ubi A¹⁻¹⁰ || 10 domum: domo L¹⁻²A¹H⁶⁶ || 13 servavit: reservavit H⁶⁶ || 15 impossibilitas: necessitas H⁶⁶ || 19 et: ut H⁶⁶ || 20 redierint: redirent H⁶⁶ || me omnes recitare: ire per singulos H⁶⁶ || 21 nominavimus H⁶⁶: novimus *codd. plerique* || 25 laverat: rigaverat H⁶⁶.

1. Cf. *Lc* 8, 34-50.

2. Cf. AUGUSTIN, *Enarr. in Ps.*, 125, 5, *CCL*, XL, p. 1849, l. 41-43: « Et quae solebat in sua fornicatione fortasse esse frontosa,

Cette prostituée¹ aussi, qui lava de ses larmes les pieds du Seigneur et les essuya de ses cheveux, dès qu'elle sut que le médecin céleste était venu, prit sur elle d'entrer dans une maison où elle n'avait pas été invitée; et celle qui, auparavant, avait abondé en fruits de perdition, par la suite fut faite plus riche encore en fruits de salut², et pour cette raison elle mérita d'entendre que tous ses péchés lui étaient remis. Et elle n'a pas repoussé jusqu'à la fin de sa vie le moment de faire pénitence, mais tandis qu'elle pouvait encore pécher, elle voulut renoncer à ses péchés de façon que ce ne fût pas l'impossibilité qui l'ait soustraite à ses adultères, mais la volonté.

4. Nous aurions pu trouver encore beaucoup de personnages dans les Écritures divines qui, en faisant pénitence après un nombre infini de crimes, ont suscité la miséricorde de Dieu à leur égard et se sont non seulement retrouvés dans leur état passé mais dans un état meilleur; mais, parce qu'il serait long que je les cite tous, ces quatre que nous venons de nommer suffisent largement à nous faire savoir que notre Dieu, qui a pardonné David après un si grand péché, qui a épargné Achab, le roi sacrilège, qui a compté parmi ses amis Manassé, faisant pénitence après d'innombrables péchés, qui a entièrement pardonné à la prostituée qui avait lavé ses pieds de ses larmes et les avait essuyés avec ses cheveux, qui a accordé son pardon à tant et de si grands pécheurs, est également prêt, non seulement à nous remettre à nous aussi nos péchés, si nous nous convertissons véritablement, mais même à nous donner la béatitude éternelle.

Donc, pensant à cela, frères très chers, tâchons autant que nous le pouvons, avec l'aide de Dieu, de ne pas

frontosior facta est ad salutem. Irrupit in domum quo non erat invitata... »

crimina vel capitalia peccata subripiant. Si vero in hoc malum fuerit aliquis diabolica calliditate prostratus, prius quam crimina ipsa per consuetudinem conualescant, 270 remedium sibi in diem necessitatis adquirat, et cum ingenti rugitu et gemitu Deum sibi reconciliare (270) contendat. Nec erubescat paenitentiam agere, qui non erubuit paenitentia committere; sed cito in se bonis operibus contendat Dei imaginem reparare, ut inter filios mereatur agnosci a patre : ne ab illa aeterna beatitudine 5 exclusus, et a convivio nuptiali proiectus, ligatis manibus et pedibus proiciatur in tenebras exteriores, ubi est fletus et stridor dentium : sed magis medicamentis paenitentiae humilitatis vel conpunctionis ad sanitatem pristinam revocatus, et bonorum operum margaritis ornatus, audire mereatur : « Euge serve bone et fidelis, intra in gaudium domini tui. » Amen.

270, 4 aeterna om. H⁹⁶ || 9 amen om. L¹ Quod ipse praestare dignetur, cui est honor et gloria in saecula saeculorum inser. T¹ Ad quod vos Dominus pro sua... H⁹⁶.

4 * Matth. 25, 23.

laisser des crimes ou des péchés capitaux nous surprendre. Mais si quelqu'un, terrassé par la ruse du diable, est tombé dans ce malheur, avant que les crimes eux-mêmes ne se fortifient par l'habitude, qu'il se procure le remède pour le jour de la nécessité et s'efforce à grands cris et avec force gémissements de se réconcilier avec Dieu. Et que ne rougisse pas de faire pénitence celui qui n'a pas rougi de commettre ce qui l'oblige à faire pénitence ; mais qu'il s'efforce bien vite par des bonnes œuvres de restaurer en lui l'image de Dieu, afin de mériter d'être reconnu par le Père comme l'un de ses fils, de peur qu'exclu de cette béatitude éternelle et chassé du banquet nuptial, il ne soit jeté, pieds et poings liés, dans les ténèbres extérieures où sont les pleurs et les grincements de dents¹ ; mais que, plutôt, revenu à sa santé première grâce aux médicaments de la pénitence, de l'humilité et du repentir, et orné des perles des bonnes œuvres, il mérite d'entendre : « C'est bien, bon et fidèle serviteur, entre dans la joie de ton maître. » Amen.

1. Cf. Matth. 22, 13.

SERMO LXVI

10 ¹⁰Ammonitio excerpta de libris sanctorum et antiquorum Patrum, ut, qui se crimina capitalia fecisse cognoscit, ad paenitentiae medicamenta sine aliqua dissimulatione confugiat

1. Unde vos frequenter ammonui, fratres carissimi, iterum atque ¹⁵iterum ammono et contestor, ut qui se cognoscit de litore continentiae tempestate libidinis in pelago luxuriae fuisse iactatum, et castitatis incurrisse naufragium, peccatorum confessionem velut ²⁰tabulam fractae navis velociter adprehendat : ut per ipsam de abyssu ²⁵lac profundo luxuriae possit evadere, et ad portum paenitentiae pervenire, ubi iam tutiori loco spei anchoram figere et salutem perditam valeat reparare. Oportet enim unicuique super se ipsum quasi ¹super mortuum conclamare, et magnos super extinctam animam ¹dare planctus. Et quomodo solet mater super mortuum unicum ¹filium toto pectore lamentare, sic oportet super unicum animam ²⁵nostram criminis gladio interfectam totum pondus doloris effundi : si forte possit lacrimarum fomentis calore fidei suscitari.

Sermo LXVI : L¹ *Laudunensis* 121

L² *Berolinensis theol. fol.* 355 (Rose 307)

A¹ *Carnotensis* 67 (8)

T¹ *Remensis* 394 (E. 295)

s. IX

s. IX

s. IX

s. XI

270, 24 toto pectore m. : toto pondere T¹ fracto pectore L¹⁻³ om. A¹.

SERMON LXVI

Monition tirée des livres des saints Pères d'autrefois, pour que celui qui sait avoir commis des crimes capitaux, ait recours sans aucune négligence aux médicaments de la pénitence

1. Je vous y ai fréquemment exhortés, frères très chers, je vous y exhorte et vous supplie encore et encore : que celui qui sait qu'il a été jeté, par la tempête du désir, du littoral de la continence dans la pleine mer de la luxure et qu'il a subi le naufrage de sa chasteté, se saisisse rapidement de la confession des péchés comme d'une planche du navire brisé, afin de pouvoir s'échapper de l'abîme profond de la luxure et atteindre au port de la pénitence, où il sera désormais en mesure de fixer en un lieu bien protégé l'ancre de l'espérance et de retrouver le salut perdu. Il convient en effet à chacun de gémir sur lui-même comme sur un défunt et d'entonner de grandes lamentations sur son âme morte. Et comme une mère se lamente toujours de tout son cœur sur le cadavre de son fils unique, ainsi convient-il de donner libre cours à toute l'étendue de notre douleur devant notre âme unique¹ mise à mort par le glaive du crime ; si seulement elle pouvait grâce au baume des larmes être ressuscitée par la chaleur de la foi !

1. Cf. *Ps.* 21, 21 : « super unicum animam ». Voir aussi les *Serm.* 189, 3 et 197, 3 où le verset est cité.

271 Ante omnia, ¹sicut frequenter ammonui, caveat et observet unusquisque peccator, (271) ne pro suis criminibus ita elyrosinam tribuat, ut ipsa crimina non ¹relinquat; timens illud quod Apostolus dixit : « Si distribuero in ¹cibos pauperum omnes facultates meas, caritatem autem non ¹habuero, nihil mihi prodest^a. »

5 ². Sed dicit aliquis : Quomodo caritatem non habere iudicabitur, ¹qui pauperibus tanta largitur? Cui ergo respondeo : Quomodo in ¹aliis caritatem custodit, qui se ipsum interficit, qui in animam suam ¹crudelis existit? Non enim mentitur Spiritus sanctus, qui dicit : « ¹Anima quae peccaverit, ipsa morietur^a. » Si enim quotiens aut
10 adulteria ¹aut homicidia committimus, animas nostras occidimus, quid nobis ¹prodest quod in aliis benigni sumus, et in nobis ipsis impii esse ¹cognoscimur? Elyrosinas dando alienam carnem pascimus, et crimina ¹committendo nostram animam iugulamus. Et ideo, sicut frequenter
15 ut numquam ¹ad ipsa crimina redeamus.

Non sanitati credendum est, non aetati; ¹in remedium salutis suae semper tardus est, qui vitae suae incertus ¹est. O si tempus paenitentiae sic disponderetur, quando est in potestate ¹positum, quomodo desideratur amissum!

3. Nos ergo, quibus adhuc et si sub incerta brevitate
20 conceditur ¹curare maculas, lavare culpas, subvenire praeteritis, consulere futuris, ¹et facere infecta de factis, totis viribus laboremus, ut quod vivimus ¹ad vitam possit adponi, ut quod vivimus non morti proficiat sed ¹saluti.

1 ^a I Cor. 13, 3.

2 ^a Ez. 18, 20.

Avant tout, comme je vous y ai fréquemment exhortés, que tout pécheur prenne garde et veille à ne pas donner l'aumône pour ses crimes sans renoncer aux crimes eux-mêmes, dans la crainte de ce que l'Apôtre a dit : « Si je distribue tous mes biens pour la nourriture des pauvres, mais que je n'aie pas la charité, cela ne me sert à rien^a. »

2. Mais quelqu'un dit : Comment sera-t-il jugé ne pas avoir la charité, celui qui fait tant de largesses aux pauvres? Je lui réponds donc : Comment garde-t-il la charité envers les autres, celui qui se tue lui-même, qui est cruel envers son âme? Car l'Esprit saint ne ment pas, lui qui dit : « L'âme qui a péché, elle mourra^a. » Si, vraiment, chaque fois que nous commettons des adultères ou des homicides, nous tuons notre âme, à quoi nous sert-il d'être bons envers les autres, alors qu'on nous sait impies envers nous-mêmes? Nous nourrissons une chair étrangère en donnant des aumônes et nous égorgeons notre âme en commettant des crimes. Aussi, comme je vous y ai fréquemment exhortés, donnons des aumônes pour nos plus grands péchés, mais sans jamais revenir à ces crimes eux-mêmes.

Faisons pénitence
aujourd'hui

Que l'on ne se fie ni à la santé, ni à l'âge ; en ce qui concerne le remède de son salut, il est toujours en retard celui qui est incertain de sa vie. Oh ! si seulement nous profitons autant du temps de la pénitence, lorsqu'il est placé en notre pouvoir, que nous le désirons une fois perdu !

3. Nous donc, auxquels est encore concédée, fût-ce pour une durée brève et incertaine, la possibilité de nettoyer nos taches, de laver nos fautes, de réparer le passé, d'aviser pour l'avenir, de défaire ce qui a été fait, efforçons-nous de toutes nos forces de mener une vie qui puisse nous être comptée pour la vie, de mener une vie qui serve non à notre mort mais à notre salut. Que

Sint tam efficaces gemitus, qui peccata in ossibus scrutentur, qui in medullis crimina persequantur. Nihil intactum
 25 fletus, nihil ²⁷¹incuratum medicabilis paenitentiae dolor relinquat, quod contra nos in die discussionis adsurgat, quod post vetera saecula repente novum in reatum male consciae mentis appareat.

Festinemus emendatam vitam Domino, antequam auferatur, offerre. Hic extinguamus mortem moriendo peccatis,
 30 hic vitam vitae meritis adquiramus, nec nos in ²⁷²tempore senectutis ad paenitentiae remedia reservemus. Qui enim dixit : « Peccator in quacumque die conversus ingemuerit, omnes iniquitates illius oblivioni tradentur^a », ipse etiam dixit : « Noli tardare converti ad Dominum^b. » Si te faciebat promissio illa securum, faciat te contestatio ista sollicitum ;
 272 et audi scripturam dicentem : (272) « Memento, fili, quia mors non tardat^c » ; et illud : « Ne dixeris quia miseratio Dei magna est, multitudinem peccatorum meorum lignoscet. Misericordia et ira apud ipsum sunt, et in peccatores, id est, in peccatis perseverantes, respicit ira eius^d. »
 5 Si enim haec fideliter et diligenter attendimus, et ad paenitentiae medicamenta sine aliqua dilatione confugimus, et poenam perpetuam evadere, et ad praemia aeterna possumus feliciter pervenire.

²⁷¹, 27 consciae L^{2p} : conscientiae L^{2ac} cell.

²⁷², 7 pervenire : amen codd. nonnulli.

³ cf. Ez. 33, 12 ; Is. 30, 15 (LXX) ; Ez. 18, 22 ^b Sir. 5, 8
^c Sir. 14, 12 ^d Sir. 5, 6.7.

1. Nous retrouvons ici la seconde partie d'une phrase d'EUSÈBE

nos gémissements soient si efficaces qu'ils scrutent les péchés jusqu'aux os, qu'ils poursuivent les péchés jusqu'à la moelle. Que les pleurs ne laissent rien intouché, que la douleur salutaire de la pénitence ne laisse rien sans soin, qui puisse se dresser contre nous au jour des comptes, qui, du fond des siècles, puisse soudain apparaître comme un grief nouveau pour l'accusation d'un esprit coupable.

Hâtons-nous, avant qu'elle nous soit ôtée, d'offrir au Seigneur une vie amendée. Éteignons¹ ici-bas la mort en mourant aux péchés, acquérons ici-bas la vie en méritant la vie, et ne remettons pas au temps de la vieillesse les remèdes de la pénitence. En effet, celui qui a dit : « En quelque jour que le pécheur se convertisse en gémissant, toutes ses iniquités seront oubliées^a », a dit aussi : « Ne tarde pas à te convertir au Seigneur^b. » Si cette promesse-là te donnait la sécurité, que cette déclaration-ci te rende vigilant ; écoute aussi cette parole de l'Écriture : « Souviens-toi, fils, que la mort ne tarde pas^c », et celle-ci : « Ne dis pas : parce que la pitié de Dieu est grande, il pardonnera la multitude de mes péchés. La miséricorde et la colère sont auprès de lui et sa colère se retourne contre les pécheurs^d », c'est-à-dire, contre ceux qui persévèrent dans leurs péchés.

Si nous faisons vraiment attention à cela avec fidélité et avec soin, et si nous avons recours sans aucun retard aux médicaments de la pénitence, nous pouvons échapper au châtement perpétuel et parvenir heureusement aux récompenses éternelles.

LE GAULOIS, *Hom.* 6, 8, *CCL*, CI, p. 73, l. 163 s., phrase déjà utilisée en entier par Césaire à la fin du *Serm.* 56.

SERMO LXVII

Ammonitio de illis qui publice paenitentiam petunt

1. Quotiescumque, fratres carissimi, aliquos de fratribus vel sororibus nostris paenitentiam publice videmus petere, magnam in nobis ipsis Deo inspirante compunctionem divini timoris possumus et debemus accendere. Quis enim non gratuletur et gaudeat, et quantas potest Deo gratias agat, videns peccatorem contra peccata sua irascentem, publica voce clamantem; ut, quae solebat impudentissima fronte defendere, salubriter incipiat accusare?

Iam enim se coepit Deo adiungere; et ideo peccatorum suorum non vult defensor, sed persecutor existere. Et ideo quia Deus odio habet peccata, statim ubi negligens quisque peccata sua odio habere coeperit, et a suis criminibus separatur, et Deo coniungitur. Et quidem ille, qui paenitentiam publice accipit, poterat eam secretius agere : sed credo considerans multitudinem

Sermo LXVII : L¹ *Laudunensis* 121 s. IX
 L² *Berolinensis theol. fol.* 355 (Rose 307) s. IX
 L³ *Trecensis* 710 s. XII
 T¹ *Remensis* 394 (E. 295) s. XI

272, 8 publice : publicam T¹ || 10 videmus : videtur L¹ || 14 ut : et T¹ || quae : qui T¹ || 15 coepit : cupit L^{1,2} || 17 ideo om. T¹ || 19 quidem ille : ille quidem L^{1,2} || 20 accipit : accepit L^{2,3}

SERMON LXVII

Monition au sujet de ceux qui demandent publiquement la pénitence

1. Chaque fois, frères très chers, que nous voyons certains de nos frères ou de nos sœurs demander publiquement la pénitence, nous pouvons et devons, sous l'inspiration de Dieu, attiser en nous-mêmes le sentiment profond de la crainte divine. Qui, en effet, ne s'applaudirait, ne se réjouirait et ne rendrait grâce à Dieu de toutes ses forces, en voyant un pécheur s'irriter contre ses péchés, les publier à pleine voix, si bien que ce qu'il avait coutume de défendre du front le plus impudent, il commence pour son salut à s'en accuser ?

Désormais il commence en effet à rallier Dieu ; et pour cela il ne veut plus se faire le défenseur de ses péchés, mais en être l'accusateur. Ainsi, parce que Dieu a en haine les péchés, dès que quelqu'un, délaissant ses péchés, a commencé à les prendre en haine et se sépare de ses crimes, il est réuni à Dieu. Et, en vérité, celui qui reçoit la pénitence en public, pouvait la faire plus secrètement¹ ; mais je crois que, considérant la multitude de ses péchés,

1. La possibilité d'une pénitence secrète contredit l'affirmation de B. POSCHMANN, selon laquelle : « la Pénitence publique pour les péchés graves était exigée absolument, même s'il s'agissait de fautes secrètes ». *La Pénitence et l'Onction des malades*, tr. fse, Paris 1966, p. 78.

peccatorum suorum videt se contra tam gravia mala solum non posse sufficere; ideo adiutorium totius populi cupit expetere.

273 Quomodo solet fieri, ut, cuius vinea per negligentiam deserta remanserit, roget vicinos et proximos suos, et una die multi(273)tudinem hominum congregans, quod per se solum non potuit, multorum manibus adiutus, id quod desertum fuerat reparetur : ita ergo et ille, qui publice paenitentiam vult petere, quasi conrogatam vel combinam dinoscitur congregare; ut totius populi orationibus 5 adiutus spinas et tribulos peccatorum suorum possit evellere, ut in eo honorum messis valeat Deo auxiliante consurgere, et vinea cordis sui, quae non uvas sed spinas consueverat dare, dulcedinem spiritalis vini incipiat exhibere.

Et illud, fratres carissimi, non otiose considerandum est, quod ille, qui paenitentiam accipit, cilicio cooperitur; 10 et quia cilicium de pilis caprarum textitur, et caprae peccatorum similitudinem habere videntur, ille, qui paenitentiam accipit, non se agnum sed haedum publice profitetur, rebus ipsis clamans et dicens : Videte me, omnes populi, et pro me misero omnes lacrimas pietatis effundite; et qualis sum foris, talem me intus esse agnos- 15 cite : iam enim me nolo foris quasi iustum ostendere, et iniquitates vel rapinas intus in animis meis abscondere.

23 ut : si L¹ || 24 roget : rogat L¹ || et : ut L¹.

273, 1 multitudinem — congregans : multitude — congregata L¹ || 2 publice : publicam T¹ || 3 conrogatam : conrogatum T¹ || combinam L^{1a} : concubinam L^{1p} combinum L² om. cell. || 5 in eo : in ea L^{1a} || 12 me om. L¹T¹ || 14 agnoscite : cognoscite L^{1p}T¹ || 15 intus in animis meis : intra animam meam T¹

1. C'est le seul exemple, dans l'œuvre de Césaire, de l'expression *conrogatam vel combinam*, par ailleurs pratiquement inconnue. La variété des leçons montre l'hésitation des copistes. Néanmoins, la

il voit que contre de si graves maux il ne peut seul suffire ; c'est pourquoi il désire l'aide de tout le peuple.

Comme il arrive fréquemment que celui dont la vigne est restée abandonnée par négligence fasse appel à ses voisins et à ses proches et, réunissant en un seul jour un grand nombre d'hommes, remette en état ce qui était abandonné, avec l'aide de nombreuses mains, ce qu'il n'eût pu faire par lui seul ; ainsi, celui-là aussi qui veut demander publiquement la pénitence agit comme s'il estimait devoir réunir et appeler à l'aide comme une cohorte le soutien de plusieurs¹, afin de pouvoir, à l'aide des prières de tout le peuple, arracher les épines et les ronces de ses péchés, pour qu'une moisson de biens puisse lever en lui, Dieu aidant, et que la vigne de son cœur, qui avait coutume de donner non des raisins mais des épines, commence à produire la douceur du vin spirituel.

Et remarquons-le, frères très chers, **Le port du cilice** ce n'est pas pour rien que celui qui reçoit la pénitence est revêtu d'un cilice² ; parce que le cilice est tissé de poils de chèvre et que les chèvres présentent une ressemblance avec les pécheurs, celui qui reçoit la pénitence déclare publiquement qu'il n'est pas un agneau mais un bouc, disant et proclamant par ce signe matériel : Voyez-moi, vous tous, et versez toutes les larmes de votre charité pour moi, misérable ; tel je suis à l'extérieur, tel je suis à l'intérieur, sachez-le ; car, désormais, je ne veux plus paraître extérieurement comme si j'étais juste et cacher à l'intérieur, dans mon âme, iniquités et rapines. Désormais, comme ce publicain

comparaison développée par Césaire rend suffisamment claire sa pensée.

2. Le *Concile d'Agde* de 506, c. 15, éd. Munier, p. 201, mentionne l'imposition du cilice aux pénitents. Il est à remarquer qu'il n'en est pas fait mention dans les *Statuta Ecclesiae antiqua*, ni dans les autres conciles gaulois de l'époque. Cette coutume semble inconnue en Afrique du temps d'Augustin.

Iam velut ille publicanus incurvatus in terra oculos ¹ad caelum levare non audeo, sed vulnera et gibbos peccatorum meorum ¹illi caelesti medico curandos humiliter offero : et ideo rogo, ut omnes ¹pro me illius misericordiam ²⁰supplicetis, ut putredines peccatorum ²⁰meorum usque ad vivum curare et ad veram sanitatem revocare ¹dignetur.

Timeo enim ne in me impleatur illud, quod Dominus de ¹hypocritis dixit : « Veniunt ad vos in vestitu ovium, intrinsecus ¹autem sunt lupi rapaces^a » ; et ideo, sicut iam dixi, qualem me intus ¹esse cognosco, talem foris ²⁵ostendo. Et quia hucusque pretiosis ves²²tibus me foris ornabam, et intus anima mea peccatorum lepra perfusus ¹eram, ideo cilicio indutus et toto corde paenitentiam petens rogo, ¹ut vestris orationibus a peccatorum meorum paralyti merear liberari. ¹Unde iterum atque iterum precor, ut, quia Deo vobis inspirante ¹nostis flere cum ²⁷⁴fletibus, pro remissione peccatorum meorum ad (274) fletus vel gemitus vestra pietas provocetur : credo enim quod apud ¹illum misericordissimum iudicem sanctae orationes vestrae mihi ¹possint indulgentiam obtinere.

2. Vere dico, fratres, quia si est aliquis qui taliter paenitentiam ⁵petenti non condolet, nec toto corde Deo supplicare contendit, nimis ¹inhumanus et impius iudicandus est. Et quia Dominus dixit : « Omnia ¹quaecumque vultis ut faciant vobis homines, et vos facite illis ¹similiter; haec est enim lex et prophetarum^a », et nos quod nobis ¹ab aliis fieri volumus, quando paenitentiam publice petere dispo- ¹⁰nimus, ²⁰hoc aliis toto corde et toto animo impendere

17 et gibbus T^{1a2} || 18 curandos L¹⁻² : curanda cell. || 19 misericordiam : misericordiae L¹ || 22 vestitu L¹⁻² : vestimentis cell. || 25 anima : animam T¹ qui verba peccatorum meorum paralytin fedabam, nunc opto ut vestris orationibus ab eodem morbo merear liberari add.

274, 4 fratres : carissimi add. T¹ || 7 homines : bona, ita solus add. T¹ || 8 enim : ergo T¹ om. L¹⁻²

courbé vers la terre, je n'ose plus lever les yeux vers le ciel, mais j'offre humblement les blessures et les difformités de mes péchés au médecin céleste pour qu'il les soigne ; et c'est pourquoi je vous demande de supplier tous pour moi sa miséricorde, afin qu'il daigne curer jusqu'au vif les pourritures de mes péchés et me ramener à la vraie santé.

Je crains en effet que ne s'accomplisse en moi ce que le Seigneur a dit des hypocrites : « Ils viennent vers vous vêtus comme des brebis, mais à l'intérieur ce sont des loups ravisseurs^a » ; et c'est pourquoi, comme je l'ai déjà dit, tel je me sais être intérieurement, tel je me montre à l'extérieur. Et parce que jusqu'ici je m'ornais à l'extérieur de vêtements précieux et qu'à l'intérieur de mon âme j'étais couvert de la lèpre des péchés, pour cela, vêtu d'un cilice et demandant de tout cœur la pénitence, je prie afin de mériter par vos prières d'être libéré de la paralysie de mes péchés. Aussi, je vous implore encore et encore, puisque, sous l'inspiration de Dieu, vous savez pleurer avec ceux qui pleurent, afin que votre piété soit incitée à pleurer et à gémir pour la rémission de mes péchés ; je crois en effet qu'après de ce Juge infiniment miséricordieux vos saintes prières pourront m'obtenir le pardon.

2. En vérité, je dis, frères, que s'il existe quelqu'un qui ne compatisse pas à qui demande ainsi la pénitence et ne s'efforce pas de supplier Dieu de tout cœur, il doit être jugé de la dernière inhumanité et impiété. Et parce que le Seigneur a dit : « Tout ce que vous voulez que les hommes vous fassent, faites-le leur également, car voilà la loi et les prophètes^a », nous aussi, ce que nous voulons que les autres fassent pour nous, quand nous nous disposons à demander publiquement la pénitence, hâtons-nous d'y donner nos soins pour les autres de tout notre cœur et

1 ^a Matth. 7, 15.

2 ^a Matth. 7, 12

festinemus. Quid enim ¹volumus, quando ad paenitentiae remedium pervenire meruimus, ¹nisi ut omnis populus pro nobis contendam divinam misericordiam ¹exorare? Quod ergo nobis desideramus ab aliis fieri, hoc et aliis ¹cum perfecta caritate debemus inpendere, propter illud
 15 quod scrip²tum est : « Confitemini alterutrum peccata vestra, et orate pro ¹invicem ut salvemini^b », et illud : « Frater fratrem adiuvans exal¹tabitur^c. »

Haec ergo si cum perfecta caritate fideliter volumus agere, ¹certissime et possumus et debemus credere, quod nos dignetur ¹Domini ineffabilis pietas exaudire. Et quia
 20 ipse dixit « si duo vel tres ²consenserint super terram, quicquid petierint fiet illis^d », pius ¹et misericors Dominus, qui duos aut tres se exaudire promittit, potest ¹fieri ut totum populum pro unius paenitentis indulgentia non exaudiat? ¹Absit a nobis, ut hoc vel leviter de illius ineffabili misericordia cogi¹temus. Toto enim corde credere
 25 debemus, quod nos pro paeniten²tibus fratribus nostris benigno ac pio animo supplicantes exaudiat, ¹qui ut rogetur invitat, sicut ipse in evangelio dixit : « Petite, et acci¹pietis^e. »

Et hoc adtendite, fratres, quod qui paenitentiam petit, excom¹municari se supplicat. Denique, ubi acceperit paenitentiam, coopertus ¹cilicio foris eicitur. Ideo enim
 30 se excommunicari rogat, quia ad per³cipiendam eucharistiam Domini indignum esse se iudicat : et propterea aliquandiu se ab isto altari alienum vult fieri, ut ad illud altare ¹quod in caelo est mereatur cum segura conscientia

11 volumus ... meruimus : volumus ... meremur L^{2p} || 12 contendat : intenderet T¹ || 13 ab aliis om. L¹⁻³ || 16 fratrem : fratri T¹ || 18 dignetur domini : domini dignabitur T¹ || 25 supplicantes : supplicandos L^{1-2p} || 31 illud : illum T¹L^{2p}.

^b Jac. 5, 16 ^c cf. Prov. 18, 19 ^d Matth. 18, 19 ^e Jn 16, 24.

1. Nous retrouvons fréquemment chez les Pères cette version,

de tout notre esprit. En effet, qu'avons-nous voulu, quand nous avons mérité de parvenir au remède de la pénitence, sinon que tout le peuple s'efforce d'implorer pour nous la miséricorde divine? Donc, ce que nous désirons que les autres fassent pour nous, nous devons y donner nos soins pour les autres aussi avec une parfaite charité, à cause de ce qui est écrit : « Confessez l'un à l'autre vos péchés et priez les uns pour les autres, afin d'être sauvés^b », et ceci : « Le frère qui aide le frère sera élevé^{c1}. »

Si donc nous voulons faire cela fidèlement avec une parfaite charité, nous pouvons et devons croire de façon tout à fait certaine que la bonté ineffable du Seigneur daignera nous exaucer. Et parce que lui-même a dit que « si deux ou trois s'entendent sur terre, tout ce qu'ils demanderont leur sera accordé^d », peut-il se faire que le Seigneur bon et miséricordieux, qui promet d'en exaucer deux ou trois, n'exauce pas le peuple tout entier au sujet du pardon d'un seul pénitent? Loin de nous de penser cela, même si peu que ce soit, de sa miséricorde ineffable. En effet, nous devons croire de tout cœur qu'il nous exauce quand nous supplions d'un esprit charitable et pieux pour nos frères qui font pénitence, lui qui nous invite à le prier, comme il l'a dit lui-même dans l'Évangile : « Demandez et vous recevrez^e. »

Excommunication temporale

Et faites attention à cela, frères : celui qui demande la pénitence, supplie qu'on l'excommunie. Finalement, lorsqu'il reçoit la pénitence, il est jeté dehors couvert d'un cilice. Il demande en effet à être excommunié parce qu'il se juge indigne de prendre part à l'Eucharistie du Seigneur ; et en conséquence, il veut être pendant quelque temps tenu à l'écart de cet autel-ci pour mériter de parvenir en sûreté de conscience à l'autel qui est dans le ciel. En

différente de celle de la Vulgate. Voir, par ex. CYPRIEN, *Epist.* 55, 18 et PAULIN DE NOLE, *Epist.* 1, 10 ; *Epist.* 13, 1 ; *Epist.* 40, 3.

275 pervenire. Prop(275) terea se a corpore et sanguine Christi quasi reum et impium cum ^lgrandi reverentia vult removeri, ut per ipsam humilitatem tandem ^laliquando ad communionem mereatur sacrosancti altaris accedere.

3. Et tamen, fratres carissimi, hic ipse, qui tam fideliter
5 con^ppuncto corde et contrito paenitentiam petit, sic de intercessione ^ltotius populi debet esse securus, ut tamen totis viribus cum Dei ^ladiutorio de sua sit salute sollicitus; ne forte dicat in corde suo : ^lEcce totus populus pro meis iniquitatibus supplicavit; iam ego et ^lpossum et debeo
10 esse securus. Absit ut hoc vel in cogitatione, non ^ldicam in sermone, habeat ille, qui paenitentiam agit : sed cum Dei ^ladiutorio, quantum potest, sic de aliorum oratione confidat, ut sive ^lin ieiuniis, sive in elemosinis, sive in orationibus, in humilitate et ^lcaritate, sive in opere
15 ad concordiam revocando, peregrinos excipiendo, san^{cto}rum peregrinantium pedes humiliter abluendo, a detractio-
ne vel ^lmaliloquio abstinendo. Vinum, si non permittit infirmitas, non accipiat; si vero hoc propter senectutem vel propter dolorem stomachi ^lnon potest, audiat Aposto-
lum dicentem : « Vino modico utere propter ^lstomachum tuum^a. »

20 Sunt enim aliqui paenitentes, qui ideo cito recon^{ci}liari volunt, ut carnem accipiant. Certum est quod non satis con^ppuncte paenitentiam accipit, qui carnes nulla infirmitate cogente ^laut desiderat aut praesumit accipere. Et ideo etiam reconciliatus ^lpaenitens, ubicumque aut in suo aut in alieno convivio olera aut ^llegumina aut pisciculos invenire potuerit, aliam carnem non debet
25 ^laccipere. Hoc ideo dico, quia, quod peius est, sunt aliqui

275, 8 ego : ergo T¹ || 18 vino modico : vinum modicum T¹.

3 * I Tim. 5, 23.

conséquence, il veut avec une grande révérence, en tant que coupable et impie, être écarté du corps et du sang du Christ pour mériter finalement, un jour, grâce à cette humilité même, d'accéder à la participation au très saint autel.

3. Et cependant, frères très chers, celui-là même qui demande la pénitence aussi fidèlement avec un cœur repentant et contrit, doit mettre sa sécurité dans l'intercession de tout le peuple, sans omettre pour autant de se préoccuper de son salut de toutes ses forces, avec l'aide de Dieu, afin qu'il n'aille pas dire en son cœur : Voici que tout le peuple a supplié pour mes iniquités ; désormais, moi, je peux et dois me sentir en sécurité. Loin de nous, que celui qui fait pénitence pense seulement à cela, je ne dirai pas aille jusqu'à l'exprimer ; mais qu'avec l'aide de Dieu, autant qu'il le peut, il se fie à la prière des autres tout en s'efforçant de s'adonner aux jeûnes, aux aumônes, aux prières, à l'humilité et à la charité, à une activité sainte ; qu'il visite les malades, ramène à la concorde ceux qui sont en désaccord, recueille les étrangers, lave humblement les pieds des saints voyageurs, s'abstienne de calomnie et de médisance. Qu'il ne prenne pas de vin, à moins de maladie ; mais s'il ne peut s'en abstenir à cause de sa vieillesse ou d'une douleur d'estomac, qu'il écoute la parole de l'Apôtre : « Bois un peu de vin à cause de ton estomac^a. »

Certains pénitents, il est vrai, veulent être tout de suite réconciliés pour pouvoir manger de la viande. Il est certain qu'il ne reçoit pas la pénitence avec assez de repentir celui qui, sans y être forcé par aucune maladie, désire ou ose manger de la viande. Et de la même façon un pénitent, même réconcilié, partout où, chez lui ou chez autrui, il pourra trouver des herbes, des légumes ou des petits poissons, ne doit pas accepter d'autre aliment. Je dis cela parce que le pire est que certains

paenitentes, qui et carnem cum grandi aviditate accipiunt, et vinum forte aliquotiens usque ad ebrietatem bibunt.

Cum grandi enim cautela sustinendum est corpusculum nostrum, ne per ebrietatem et gulam literum nos talia sollicitet peccata committere, ut aut parum aut
 30 nihil ³⁰prosit, quod paenitentiam visi sumus egisse. Sic ergo cum Dei adiutorio totis viribus laboremus, ut quicquid de peccatorum nostrorum vulneribus per Dei misericordiam ad sanitatem reducit, non iterum per negligentiam vulneretur. Quod ipse praestare dignetur, qui cum Patre et Spiritu sancto vivit et regnat in saecula saeculorum.
 35 ³⁵Amen.

pénitents mangent de la viande avec une grande avidité et boivent du vin, peut-être quelquefois jusqu'à l'ivresse.

Il nous faut soutenir notre misérable corps avec une grande prudence, de peur que l'ivresse et la goinfrerie ne nous entraînent à commettre de nouveau des péchés tels que le fait qu'on nous ait vus faire pénitence ne nous serve que peu ou point. Ainsi donc, avec l'aide de Dieu, travaillons de toutes nos forces afin qu'aucune blessure de nos péchés, cicatrisée par la miséricorde de Dieu, ne soit rouverte à cause de notre négligence. Que daigne l'accorder celui qui avec le Père et l'Esprit saint vit et règne pour les siècles des siècles. Amen.

Castigatio paenitentium

1. Rogo vos, fratres, quicumque paenitentiam conpuncte et fideliter ^lagitis, ut non ad vestram iniuriam revocetis, quia hodie ad illos ^lpaenitentes, qui negligentes sunt, sermo noster dirigitur.

5 Audite me, ^squi paenitentes dicimini, nomine, non corde, appellatione, non opere. ^lTimeo ne vos pudeat vel ipso paenitentes nomine nuncupari, et ^liniuriam vobis per hoc putetis inlatam potius quam medellam. Dic ^lmihi, rogo te, quomodo te paenitentiam agere profiteris, qui cotidie ^lpaenitenda committis; quomodo te perventurum credis ad veniam, ^squi ad ecclesiam rarius quam saecularis accedis; qui ecclesiam tuis ^lmanibus non scopas; qui forte peregrino domum tuam non aperis, ^lnec egentem et sine tecto introducis sub tecto; nec in carcere requiris, ^lnec infirmos visitas, nec sanctis ac peregrinis quibuscumque pedes ^llavare dignaris; qui nec animum a concupiscentia, ^lnec carnem a ^slibidine, nec gulam cohibes a voluptate?

10 Ieiunium quid sit ignoras; ^lnec sufficienti contentus es cibo, nisi te lautioribus infarcieris aepulis, ^let ebrietate corruperis. Quibus peractis, aut saecularibus aut turpi^lb

Sermo LXVIII : H^{es} Parisinus lat. 2675

s. IX

276, 11 scopas Mor. : escopas H^{es}

Réprimande aux pénitents¹

1. Je vous prie, frères, qui que vous soyez, vous qui faites pénitence fidèlement et avec componction, de ne pas vous sentir offensés de ce qu'aujourd'hui notre sermon s'adresse aux pénitents négligents.

Écoutez-moi, vous que l'on nomme pénitents, pénitents de nom, non de cœur, par l'appellation, non par les œuvres. Je crains que vous n'ayez même honte d'être appelés du nom de pénitents et que vous ne pensiez qu'il constitue pour vous un dommage plutôt qu'un remède. Dis-moi, je t'en prie, comment te vantes-tu de faire pénitence, toi qui commets chaque jour ce qui est justiciable de la pénitence? Comment crois-tu parvenir au pardon, toi qui viens à l'église plus rarement que le commun des fidèles; toi qui ne balaies pas l'église de tes mains; qui peut-être n'ouvres pas ta maison à l'étranger ni n'introduis sous ton toit le nécessaire qui n'en a pas, ni ne t'inquiètes de celui qui est en prison, ni ne vas visiter les malades, ni ne daignes laver les pieds des saints voyageurs; toi qui ne réfrènes ni dans ton esprit la concupiscentie, ni dans ta chair la débauche, ni dans ta bouche la sensualité?

Ce qu'est le jeûne, tu l'ignores, et tu n'es pas content d'une nourriture suffisante, si tu ne t'es pas bourré d'aliments recherchés et si tu ne t'es pas dépravé par l'ivresse. Ceci fait, tu passes ton temps à raconter des

castigatorius est relativement rare en tête des sermons de Césaire. Elle ne s'y trouve que quatre autres fois : *Serm.* 42, 55, 55 A et 201.

1. Ce sermon a été édité pour la première fois par dom Morin, à partir d'un manuscrit du IX^e siècle. L'expression *castigatio* ou *sermo*

fabulis aut scandalis vacas; nec sine causa, quia sicut caritas ieiuniis, ita odium deliciis delectatur. Et inter
20 haec nulla de emenda^otione cura, nulla de peccatorum confessione tristitia. Laetus, securus, inflatus incedis, et vivere te credis; cuius anima in corpore suo, non dicam defuncta est, sed sepulta, dicente Apostolo : « Anima quae in deliciis est, vivens mortua est^a. »

2. Vide ad quid, infelix et multum lugende, perveneris.
25 Sepul^ocrum de te ipse fecisti, dicente Domino in evangelio : « Sepulcra foris dealbata, intus vero plena sunt ossibus mortuorum^a »; vel sicut dicitur in psalmo : « Sepulcrum patens est guttur eorum^b. » Vere (277) similes mortuo sunt illae fauces, quae aut difficile aut numquam laudes Deo proferre dignantur.
277

Unde pastorali vos quidem voce, sed paterno cum gemitu monemus affectu, ut, quia paene cotidie multos rapi in mortem sine vitae correctione cum animi dolore
5 conspiciamus, et scimus satisfactionum copiam in inferno non tribui, dicente propheta : « In inferno autem quis confitebitur tibi^c? » et : « Omnes », iuxta Apostolum, « nos manifestari oportet ante tribunal Christi, ut referat unusquisque propria corporis, prout gessit, sive bonum sive malum^d; dum tempus habemus operemur quod
10 bonum est^e », iniquitates nostras ieiuniis, orationibus

27 dicitur *Mor.* : dicit H⁶⁸.

277, 8 bonum *Mor.* : bona H⁶⁸

1 ^a I Tim. 5, 6.

2 ^a Matth. 23, 27 ^b Ps. 5, 11 ^c Ps. 6, 6 ^d II Cor. 5, 10
^e Gal. 6, 10

1. La citation de *Matth.* est largement tronquée.

2. Césaire n'utilise qu'une autre fois, à ma connaissance, l'expression *aut difficile aut nunquam*, dans la *Regula Virginarum*, c. 7, éd. Morin, *Caesarii Opera*, t. II, p. 104 : « Et, si potest fieri, aut difficile aut nulla unquam in monasterio infantula parva... » Certains manuscrits ont *numquam* au lieu de *nulla unquam*.

histoires profanes ou honteuses ou à provoquer des scandales ; et non sans cause, car de même que la charité se plaît aux jeûnes, de même la haine se délecte des délices. Et au milieu de cela, nul soin d'amendement, nulle tristesse de l'aveu de ses péchés. Tu t'avances satisfait, tranquille, boursoufflé, et tu crois vivre ; toi dont l'âme est, dans le corps qui est le sien, je ne dirais pas morte mais ensevelie, selon la parole de l'Apôtre : « L'âme qui est dans les délices est une morte vivante^a. »

2. Vois à quoi, malheureux et digne de bien des pleurs, tu es parvenu. Tu as fait de toi un sépulcre, selon la parole du Seigneur dans l'Évangile : « Sépulcres blanchis à l'extérieur, mais à l'intérieur pleins des os des morts^{a1} », ou selon ce qui est dit dans le psaume : « Leur gosier est un sépulcre ouvert^b. » Ces bouches ressemblent fort à celles d'un mort, elles qui ne daignent louer Dieu que rarement sinon jamais².

L'échéance de la mort

Voilà pourquoi nous vous avertissons, avec une voix de pasteur, certes, mais en gémissant avec une affection de père, car presque chaque jour nous voyons, l'âme percée de douleur, que beaucoup sont ravis dans la mort sans avoir corrigé leur vie, et nous savons que la possibilité de satisfaire n'est pas accordée en Enfer, selon la parole du prophète : « Mais, en Enfer, qui se déclarera pour toi^c? » et, celle de l'Apôtre : « Il faut que tous nous soyons mis à nu devant le tribunal du Christ, afin que chacun obtienne ce qui lui revient de sa vie, suivant ce qu'il a fait, soit bien, soit mal^d ; tant que nous en avons le temps, faisons ce qui est bon^e. » Rachetons³ nos iniquités par des jeûnes, des prières et des larmes ;

3. Le verbe *redimamus*, comme le verbe *lugeamus*, dépendent de *monemus...ut* de la ligne 3, mais ils en sont séparés par l'insertion de plusieurs citations scripturaires qui rendent plus lâche la construction de la période.

ac lacrimis redimamus; nos ipsos quasi vere mortuos iuxta ipsius Domini sententiam lugeamus, qui docere paenitentiam dignatus est, et veniam polliceri ita dicens : « Beati qui nunc lugent, quoniam ipsi consolabuntur¹. » Quod pati nolumus, alteri non faciamus; quod vero ab alio nobis optamus ¹⁶inpendi, hoc nos aliis conferamus, dicente ipso Domino : « Quod tibi non vis fieri, alii ne feceris », et : « Omnia quaecumque vultis ut faciant vobis homines bona, ita et vos facite illis : haec est enim lex et prophetarum. » Et sic etiam illud implebimus, quod docetur in psalmo : « Declina a malo, et fac bonum; inquire pacem, et sequere eam². »

²⁰ ²⁰Omni ergo tempore his observationibus et operibus animarum nostrarum maculas purgare et sanctificare nos convenit, et nostra per dies singulos delicta componere. In his praecipue diebus a coniugibus concupiscentiam, ab epulis ventrem, mentem refrenemus a vitiis; sicut corpus abstinere a prandio, sic et anima ieiunet a malo, et ²⁵ita Deo propitio casto corpore, corde devoti, diem illum, ad quem pervenire desideramus, sine ulla conscientiae deprehensione celebrare possimus per Dominum nostrum Iesum Christum, qui nos...

¹⁴ vero *Mor.* : vere H⁶⁶.

¹ Matth. 5, 5 ² Matth. 7, 12 ^h Ps. 33, 15.

1. Cette première citation n'est pas tirée de *Matthieu*. C. BUTLER, à propos d'une formulation négative semblable de la Règle d'or chez saint Benoît, remarque qu'on la trouve déjà exprimée ainsi dans la *Didaché* et les *Didascalie*. Cf. son édition de la *Règle de saint Benoît*, [4,9], p. 129 s. Revenant sur ce sujet dans *JTS*, XI (1910), p. 283-288, C. BUTLER mentionne la même présentation négative chez Irénée, Cyprien, Augustin, Paulin de Nole, etc. Selon lui, elle peut soit avoir été tirée de *Tobie* 4, 16 (15) ou des *Actes* 15, 20 et 29, soit être devenue un proverbe entré dans le langage courant des chrétiens. De son côté A.-M. LA BONNARDIÈRE, dans « En marge de la *Biblia Augustiniana* : une *Retractatio* », *REAug*, X (1964),

pleurons sur nous-mêmes comme sur de vrais morts selon la déclaration du Seigneur lui-même, qui a daigné enseigner la pénitence et promettre le pardon par ces paroles : « Bienheureux ceux qui sont maintenant dans la tristesse, car ils seront consolés¹. » Ce que nous ne voulons pas souffrir, ne le faisons pas à autrui; et ce que nous souhaitons qu'un autre nous accorde, nous, donnons-le aux autres, selon la parole même du Seigneur : « Ce que tu ne veux pas qu'on te fasse, ne le fais pas aux autres¹ », et : « Tout ce que vous voulez que les hommes vous fassent de bon, de la même façon faites-le leur aussi, car voilà la loi et les prophètes². » Et ainsi nous accomplirons aussi ce qui est enseigné dans le psaume : « Détourne-toi du mal et fais le bien; recherche la paix et poursuis-la². »

Il nous convient donc en tout temps, par ces pratiques et par ces œuvres, de nettoyer les taches de nos âmes et de les sanctifier ainsi que de réparer nos délits quotidiens. En ces jours³, particulièrement, réfrénons la concupiscentie dans nos relations conjugales, la goinfrerie dans nos repas, les vices dans notre esprit, afin que⁴ comme le corps s'abstient du déjeuner, de même aussi l'âme jeûne du mal et qu'ainsi, avec la faveur de Dieu, le corps chaste, le cœur consacré, nous puissions célébrer sans aucune appréhension de conscience, ce jour auquel nous désirons parvenir, par la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ, qui nous...

p. 305-307, étudie dix textes dans lesquels saint Augustin cite la Règle d'or sous une forme négative, et conclut « qu'il s'agit ici pour saint Augustin non d'un texte scripturaire précis, mais d'une sentence, exprimant le précepte fondamental de la loi naturelle ». Elle remarque d'autre part qu'Augustin ne joint qu'une seule fois le verset de *Matth.* à l'énoncé négatif de la Règle, *Enarr. in Ps.*, 51, 10.

2. Césaire suit ici la version de la Septante.

3. Il s'agit très probablement du Carême.

4. Cf. MAXIME DE TURIN, *Serm.* 36, 4, *CCL*, XXIII, p. 143, l. 87-88.

De eo quod christianorum tempora praedicta sunt,
et futurum erat ut reges terrae converterentur
ad Christum : et de serpente aeneo : et de quinque
sensibus corporis et decem virginibus

- 5 ¹. In omnibus scripturis divinis, fratres carissimi,
christianorum tempora praedicta sunt. Hoc ideo, quia
futurum erat ut reges terrae, qui propter idola perse-
quebantur christianos, propter Christum idola delerent,
et subiugaretur omnis potestas iugo Christi, ut impleretur
quod dictum est : « Ultus sum eos^a. » Quid est enim,
10 « Ultus sum eos ? » ¹⁰Vindicavi me de ipsis. Corpus Christi
loquitur : Vindicavi me de inimicis meis. Quomodo se
vindicavit ? Occidendo in eis errorem, suscitando fidem.
Quicquid enim erat, quod in omnibus malis et perversis
persequeretur christianos, deletum est. Homo enim
quando te persequitur, noli attendere illam figuram
15 quam fecit Deus, aut ¹⁵animam illam quam spiravit Deus :

Sermo LXIX : Q³ *Berolinensis*, *Phillipps* 1677 (Rose 30) s. X
Q⁵ *Parisinus lat.* 3799 s. XIII
Q⁸ *Monacensis lat.* 6323 (Frising. 123) s. XI
Q¹¹ *Monacensis lat.* 7947 (Kaisheim 47) s. XII
Q¹⁵ *Monacensis lat.* 22.266^a (Windberg 66^a) s. XI/XII

278, 3-4 Et de quinque — virginibus *solus habet* Q⁵ || 5 divinis *vet.*
edd. : *om. codd.* || 9 eos : eas Q⁸⁻¹¹ || 11 se vindicavit : me vindicavi
Q⁸⁻¹¹.

Du fait¹ que les temps chrétiens ont été prédits et que
dans l'avenir les rois de la terre se convertiraient au Christ ;
et du serpent d'airain² ; et des cinq sens du corps et des
dix vierges³

1. Dans toutes les Écritures divines, frères très chers,
les temps chrétiens ont été prédits. Ceci, par exemple :
qu'un jour les rois de la terre qui persécutaient les
chrétiens à cause des idoles, à cause du Christ les
détruiraient, et que toute puissance serait soumise au
joug du Christ, afin que s'accomplît ce qui a été dit :
« Je les ai châtiés^a. » Que signifie en effet : « Je les ai
châtiés ? » Je me suis vengé d'eux. Le Corps du Christ
dit : Je me suis vengé de mes ennemis. Comment s'est-il
vengé ? En tuant en eux l'erreur, en suscitant la foi.
Tout ce qui, dans les hommes mauvais et pervertis,
persécutait les chrétiens a été détruit. Car lorsqu'un
homme te persécute, ne mets pas cela sur le compte
de cette figure que Dieu a faite ni de cette âme à laquelle

1 ^a Ps. 117, 10.

1. Les Mauristes tenaient ce sermon pour un « assemblage de
pièces différentes, lambeaux d'Augustin, de Fauste et d'autres ». Dom
Morin, s'appuyant sur la critique interne du texte, l'a attribué
à Césaire.

2. Cf. *Nombr.* 21, 6-9.

3. Cf. *Matth.* 25, 1-13.

non te persequitur quod fecit 'Deus, sed malitia quam fecit homo. Omnia quae fecit Deus, laudant 'Deum.

Audistis in Benedictionibus, et audistis in omni sollemnitate 'quando leguntur, quomodo omnia laudant Deum, caelestia et ter'restria, angeli, homines, luminaria caeli,
 20 arbores terrae, flumina, "maria; quicquid Deus creavit, sive in caelo, sive in terra, sive in 'mari, laudant Deum.
 279 Numquid aliquando ibi audistis, quia laudat (279) Deum avaritia? Numquid aliquando ibi audistis, quia laudat Deum 'ebriositas? Numquid ibi aliquando audistis, quia laudat Deum 'luxuria? Numquid aliquando audistis, quia laudat Deum heresis? 'Omnia ista quare non laudant
 5 Deum? Quia non sunt creata a Deo. 'Et arbor servavit quod creata est : homo delevit quod erectus est. 'Si enim servaret in se bonum, quod in illo creavit Deus, id est, imagi'nem suam, semper laudaret Deum, non solum lingua, sed et vita.

'Ergo praedicta sunt et tempora nostra : sed in temporibus nostris 'praedicta sunt futura scismata. Quomodo
 10 ergo illa ecclesia pugnavit 'contra diabolum, sic et ista pugnat.

2. Numquid cessatur pugnare adversus diabolum? Sed dictus 'diabolus leo et draco : leo propter impetum, draco propter insidias; 'leo aperte irascitur, draco occulte insidiatur. Pugnavit ecclesia prio'ribus temporibus adversus
 15 leonem; pugnat modo adversus draco'lem. Sed quomodo

279, 5 erectus : erectum Q¹⁶ creatum Q³ || 11 dictus diabolus : dictum est de diabolo Q⁸⁻¹¹

1. Selon DUCHESNE, *Origines*, 1925², p. 206, on chantait à la messe, après les deux premières leçons, « l'hymne des trois jeunes gens dans la fournaise (*Dan.* 3), appelé aussi la Bénédiction, du mot *Benedicite* qui s'y trouve continuellement répété ». Pour E. GRIFFE, « Aux origines de la liturgie gallicane », dans *Bulletin de littérature ecclésiastique*, LII (1951), p. 27, « l'introduction de ce chant dans l'avant-messe n'est pas antérieure au VI^e siècle ». La façon dont

Dieu a donné le souffle ; ce n'est pas ce que Dieu a fait qui te persécute, mais la malice que l'homme a faite. Tout ce que Dieu a fait, loue Dieu.

Vous l'avez entendu dans les Bénédictions¹ et vous l'entendez au cours de chaque solennité, lorsqu'on lit comment toutes choses louent Dieu, les célestes et les terrestres, les anges, les hommes, les luminaires du ciel, les arbres de la terre, les fleuves, les mers ; tout ce que Dieu a créé, soit au ciel, soit sur terre, soit dans la mer, loue Dieu. Y avez-vous jamais entendu que l'avarice loue Dieu? Y avez-vous jamais entendu que l'ivresse loue Dieu? Y avez-vous jamais entendu que la luxure loue Dieu? Y avez-vous jamais entendu que l'hérésie loue Dieu? Pourquoi toutes ces choses ne louent-elles pas Dieu? Parce qu'elles n'ont pas été créées par Dieu. Et l'arbre est resté conforme à ce qu'il a été créé ; l'homme a détruit ce qui a été édifié en lui. En effet, s'il conservait en lui le bien que Dieu créa en lui, c'est-à-dire son image, il louerait toujours Dieu, non seulement par sa langue², mais aussi par sa vie.

Donc notre temps aussi a été prédit ; mais pour notre temps ont été prédits les schismes à venir. Donc, de même que cette Église-là a combattu contre le diable, de même combat aussi celle-ci.

2. Cesse-t-on de combattre le diable? Or on dit du diable qu'il est un lion et un dragon³ : un lion pour l'assaut, un dragon pour les embûches ; le lion s'irrite ouvertement, le dragon tend en secret des embûches. L'Église, dans les premiers temps, a combattu contre le lion ; maintenant elle combat contre le dragon. Mais

Césaire en parle ne laisse cependant pas supposer qu'il s'agit d'une innovation.

2. On retrouve presque la même expression dans le titre du sermon 206.

3. Cf. *Apoc.* 12, 9.

victus est leo, vincitur et draco. Quae fortitudo leonis contra illum leonem de quo scriptum est : « Vicit leo de tribu Iuda^a » ? Et quae fortitudo draconis contram ortem Domini, qui serpentem suspendit in ligno ?

Triumphavit enim de morte, quam diabolus homini propinaverat per astutias suas. Et cum exaltaret Moyses
 20 ^aserpentem in heremo in ligno, populus, qui mordebatur a serpente, attendebat serpentem, et sanabatur; sic et modo quemcumque momorderit astutia satanae, intendat in Christum in ligno pendentem : tibi enim mors occisa est. Dominus semper vivit, sed, ut occideret mortem, vestitus
 25 est morte : non enim potuit mori mors, nisi in vita. Non moritur amaritudo nisi in dulcedine, non moritur frigus nisi in calore : non est mortua mors nisi in vita. Quid est vita ? Christus noster. Sed vita induta erat morte. Crucifixus est, occisus est, mortuus est, et resurrexit tota
 30 vita. Interfecta morte et deglutita morte iam vita surrexit; ut diceret de illo Apostolus : « Scimus quia Christus non moritur, et mors ei ultra non dominabitur^b. » Quia autem dominata est primo mors, volenti dominata est. Inflavit se adversus eum satelles leonis; tunc iudex, a quo iudicabatur, erexit cervicem, et ait : « Non mihi respondes^c ? » Rugitus saevit leonis, tument colla serpentis;
 280 sed audi responsionem agni, qui (280) novit occidere leonem, audi quia volenti dominata est mors. Cum enim haec ab illo audivit, respondit : « Non haberes in me potestatem, nisi data tibi esset de caelo^d. » Quis dedit hanc

16 scriptum : dictum Q³⁻⁸⁻¹¹⁻¹⁵ || 22 intendat : intueatur Q³⁻¹¹ || in¹ om. Q³⁻⁸⁻¹¹⁻¹⁵.

^a Apoc. 5, 5 ^b Rom. 6, 9 ^c Jn 19, 10 ^d Jn 19, 11.

1. Pilate.

2. Nous trouvons, comme ici, *respondes* au lieu de *loqueris* chez AUGUSTIN, *Enarr. in Ps.*, 73, 8, l. 36.

comme le lion a été vaincu, le dragon aussi est vaincu. Quelle était la force du lion contre ce lion dont il est écrit : « Le lion de la tribu de Juda a vaincu^a » ? Et quelle est la force du dragon contre la mort du Seigneur, qui a suspendu le serpent sur le bois ?

En effet il a triomphé de la mort, que
 Le Christ le diable avait fait boire à l'homme par
 vainqueur de la mort ses embûches. Et alors que Moïse, dans le désert, élevait le serpent sur le bois, le peuple, qui était mordu par le serpent, regardait le serpent et était guéri ; de même aussi maintenant, quiconque a été mordu par la ruse de Satan n'a qu'à regarder le Christ pendant sur le bois ; car là, la mort a été tuée. Le Seigneur vit toujours, mais pour tuer la mort, il s'est revêtu de la mort. La mort en effet n'a pu mourir que dans la vie. L'amertume ne meurt que dans la douceur, le froid ne meurt que dans la chaleur ; la mort n'est morte que dans la vie. Qu'est-ce que la vie ? notre Christ. Mais la vie s'est revêtue de la mort. Il a été crucifié, il a été tué, il est mort et la vie entière a ressuscité. La mort, une fois détruite et engloutie, alors a surgi la vie, de telle sorte que l'Apôtre disait de lui : « Nous savons que le Christ ne meurt pas et que la mort ne dominera plus sur lui^b. » Et si la mort, d'abord, a dominé, c'est qu'il l'a voulu. Le séide du lion¹ s'est enflé d'orgueil contre lui ; alors le juge par lequel il était jugé a dressé la tête et dit : « Tu ne me réponds pas^c ? » Le rugissement du lion se déchaîne, le cou du serpent se gonfle, mais entends la réponse de l'agneau qui sait tuer le lion, entends qu'il a voulu que la mort domine. En effet, lorsqu'il entendit ces paroles du juge, il répondit : « Tu n'aurais pas pouvoir sur moi, s'il ne t'avait été donné du ciel^d. » Qui a donné d'en haut ce pouvoir ? Dieu.

3. Je n'ai trouvé nulle part ailleurs *de caelo*. Césaire, lui-même, dans le sermon 184, 2, utilise comme la Vulgate *desuper*.

desuper potestatem? ¹Deus. Quis est Deus? Pater et Filius
 5 et Spiritus sanctus. Ut ergo ²esset homini potestas in
 Deum, ab ipso Deo accepit potestatem ¹homo, ut iudicaret
 Deum : Deum occultum, hominem manifestum.

3. Ut ergo leonem et draconem, de quo supra dictum
 est, possimus ¹cum Dei adiutorio vincere, cum grandi
 timore ac tremore ante oculos ¹habeamus illud quod ait
 15 apostolus Petrus : « Adversarius vester dia¹bolus tamquam
 leo rugiens aliquid devorare quaerens circuit^a » ; ¹et illud,
 quod de dracone Apostolus nos admonet, ut eum omni
 sollicitudine caveamus : « Aptavi, inquit, vos uni viro
 virginem castam ¹exhibere Christo; sed timeo, ne, sicut
 20 serpens seduxit Evam ¹astutia sua, ita et sensus vestri
 corrumpantur a simplicitate, ²quae est in Christo Iesu^b. »

Quando ergo tibi aliqua publica tribulatio ¹nata fuerit,
 rabiem ac saevitiam leonis intellege; quando te malae
¹concupiscentiae ad avaritiam vel luxuriam callida seduc-
 tione sollicitant, draconis blandimenta cognosce. Si ergo
 fidem rectam cupis ¹fideliter custodire, in adversis fortis
 20 esto contra leonis saevitiam; ²si vero virginitatem animae
 integram servare desideras, quantum ¹potes observa
 blandimenta draconis : ne forte, si incautus fueris, ¹quinque
 sensus, qui in te sunt, quasi quinque virgines permittas
¹la serpente corrumpi.

280, 9 Petrus om. Q³⁻⁵⁻¹¹.

3 ^a I Pierre 5, 8 ^b II Cor. 11, 2.3

1. Cette citation est un bon exemple de la liberté avec laquelle Césaire cite l'Écriture. Elle revient sept fois dans les sermons, 2 fois avec *aptavi* (Serm. 155, 4), que nous retrouvons fréquemment chez Augustin, 2 fois avec *desponsavi* (Serm. 116, 3 et 118, 4), 2 fois avec *spondi* (Serm. 49, 1 et 163, 2), une fois enfin conformément à la Vulgate avec *despondi* (Serm. 96, 4).

Qui est Dieu? Le Père, le Fils et l'Esprit saint. Donc, pour qu'un homme eût pouvoir contre Dieu, l'homme a reçu de Dieu lui-même pouvoir de juger Dieu ; le Dieu caché, l'homme manifesté.

3. Donc, pour que nous puissions, avec l'aide de Dieu, vaincre le lion et le dragon, dont il a été parlé plus haut, ayons devant les yeux avec une grande crainte et un grand tremblement ce qu'a dit l'apôtre Pierre : « Votre adversaire le diable, comme un lion rugissant, rôde cherchant quelque chose à dévorer^a », et l'avertissement de l'Apôtre au sujet du dragon, pour que nous prenions garde à lui, dans un souci de tous les instants : « Je vous ai préparés¹, dit-il, à vous présenter comme une vierge chaste à un homme unique, le Christ ; mais je crains que, comme le serpent a séduit Ève par sa ruse, ainsi vos sens ne laissent se corrompre la simplicité qui est dans le Christ Jésus^b. »

Donc, lorsque quelque calamité publique survient à ton dam, comprends qu'il s'agit de la rage et de la cruauté du lion ; quand de mauvais désirs te poussent à l'avarice ou à la luxure par une trompeuse séduction, reconnais les flatteries du dragon. Si donc tu désires garder fidèlement une foi droite, sois fort dans les adversités contre la cruauté du lion ; mais si tu désires préserver intacte la virginité de ton âme, autant que tu le peux, prends garde aux flatteries du dragon, de peur que, d'aventure, si tu ne te tiens pas sur tes gardes, tu ne permettes au serpent de corrompre les cinq sens qui sont en toi comme cinq vierges².

2. Nous rencontrons la comparaison entre les vierges et les cinq sens chez PAULIN DE NOLE, par exemple : *Epist.* 41, 2, *CSEL*, XXIX, p. 356-357.

Quicquid enim pulchrescit visu, quicquid dulcescit gustu, quicquid blanditur auditu, quicquid lenocinatur
 25 odoratu, quicquid mollescit ad tactu, in his omnibus si incauti fuerimus, subreptibus concupiscentiis malis animae virginitatem corrumpi permittimus; et inpletur in nobis illud, quod per prophetam dictum est : « Intravit mors per fenestras vestras^c. » Per hos enim quinque
 30 animam nostram ingreditur.

4. Simus ergo auxiliante Domino de illis quinque sapientibus virginibus, quae, sicut in evangelio legimus, « portaverunt oleum in lampadibus suis^a »; et quantum
 281 possumus observemus, ne inter illas stultas inveniamur, quae sibi de sola corporis integritate plaudentes (281) virginitatem animae per corruptionem quinque sensuum perdidit, quae non portaverunt oleum secum; quibus dictum est : « Ite, emite vobis a vendentibus^b. » Oleum enim hoc loco adulatio est et laus humana : vendunt oleum omnes adulescentes. Ergo stultae illae dictae sunt,
 5 quae forinsecus quaerebant laudem, non intus in conscientia habebant. Ideo non portabant oleum secum, quia laudem in aliena lingua, non in conscientia sua volebant habere. Tamen quid responderunt illis stultis? « Ne forte non sufficiat nobis^c »; quomodo Apostolus dixit : « Sed neque ego me ipsum diiudico^d. »
 10 Si ergo conscientia nostra sub examine iudicii Dei trepidat, et, quamvis sibi recta putabatur, timet ne exeat iustitiae regula de thesauro illius, et inveniat

^a Jér. 9, 21.

⁴ ^a Matth. 25, 4 ^b Matth. 25, 9^a ^c Matth. 25, 9^b ^d I Cor. 4, 3

1. La première partie de cette phrase se lit chez FAUSTE DE RIEZ, *Epist. 6 ad Fel.*, CSEL, XXI, p. 199, l. 4 s. et *Epist. 9 ad Ruric.*, p. 213-214, l. 26 s.

La garde des sens En effet¹, si nous n'avons pas été sur nos gardes dans tous ces cas où quelque chose est beau à voir, doux à goûter, flatteur à entendre, agréable à sentir, moelleux à toucher, nous permettons que la virginité de l'âme soit corrompue par de mauvais désirs insidieux; alors s'accomplit en nous ce qui a été dit par l'intermédiaire du prophète : « La mort est entrée par vos fenêtres^c. » En effet, par ces cinq sens comme par des portes, soit la mort, soit la vie entre dans notre âme.

4. Soyons donc, le Seigneur aidant, de ces cinq vierges sages qui, comme nous le lisons dans l'Évangile, « portèrent de l'huile dans leurs lampes^a », et autant que nous le pouvons, prenons garde de ne pas nous trouver parmi ces écervelées qui, s'applaudissant de la seule virginité de leur corps, ont perdu la virginité de l'âme du fait de la corruption de leur cinq sens, elles qui n'ont pas porté d'huile avec elles. A elles il a été dit : « Allez en acheter pour vous chez les marchands^b. » En vérité, ici, l'huile c'est l'adulation² et la louange humaines : tous les adulateurs vendent de l'huile. Elles ont donc été dites écervelées, celles qui cherchaient une louange du dehors, mais ne l'avaient pas à l'intérieur, dans le témoignage de leur conscience. Si elles ne portaient pas d'huile avec elles, c'est qu'elles voulaient recevoir une louange d'autrui, non de leur conscience. Cependant, qu'a-t-on répondu à ces écervelées? « De peur que d'aventure, cela ne nous suffise pas^c », de même que l'Apôtre a dit : « Mais moi non plus, je ne me juge pas moi-même^d. »

Si donc notre conscience tremble à l'examen et au jugement de Dieu, et même si elle se pensait juste, craint qu'il ne sorte de son trésor la règle de justice et que ne

2. Nous avons la même interprétation chez AUGUSTIN, *Enarr. in Ps.*, 147, 11, CCL, XL, p. 2147, l. 24 s. : « Deficient opera stultarum virginum, non habentium oleum conscientiae; non invenient a quibus emant quod illis solebant vendere adulescentes... »

tortum ¹quod rectum videbatur, quanto minus curare debemus aliena iudicia ¹de nobis, carissimi, sive mala, sive bona? Nec valde gaudere debemus, ¹quando laudamur, ¹⁵nec contristari, quando vituperamur : nec coronare ²⁰nos potest laus falsa, nec damnare vituperatio falsa. Quamdiu ¹autem vivimus hic, de nobis ipsis nos ipsi iudicare non possumus, ¹non dico, quid cras erimus, sed quid hodie simus : quanto minus ¹debemus moveri iudiciis alienis, quam de conscientia nostra, ¹quae nobis perhibet testimonium? « Nam gloria nostra debet esse ²⁰conscientia. »

5. Itaque, fratres, paululum advertat caritas vestra, ut dicam ¹quod volo, etsi non sicut volo, sicut Dominus dederit et voluerit, ¹quod maxime necessarium est cotidianis temptationibus ecclesiae ¹catholicae : quia inter ²⁵temptationes vivit, et inter temptationes crescit, ²⁰et inter temptationes perdurat, et inter temptationes pervenit. Sed ¹cum pervenerit, succedet quies labori; recedit temptatio, manet ¹benedictio.

Sed rogo vos, fratres, ne sine causa audiatis : ista tenete, ¹ruminare, pascimini inde; non recedat de ore vestro quod modo ¹memoriae commendatur. Memoria hominis ³⁰sic est, quomodo venter ²⁰pecoris. Nostis quia in lege immunda dicta sunt animalia quae non ¹ruminant; quae autem ruminant, munda sunt, et quaecumque habent ¹ungulam fissam : pertinet ad discernendum verum et falsum. Fissa ¹ungula pertinet ad discernendum quid dextrum, quid sinistrum; ¹ruminatio enim pertinet ad eos ³⁵qui cogitant postea quod audierint et ²⁰tenuerint.

^o cf. II Cor. 1, 12.

1. Cf. Lévi. 11, 3.

soit trouvé tordu ce qui semblait droit, combien moins devons-nous nous soucier des jugements d'autrui sur nous, très chers, qu'ils soient bons ou mauvais ! Nous ne devons ni beaucoup nous réjouir quand on nous loue, ni beaucoup nous attrister quand on nous critique : une louange fausse ne peut nous couronner ni une fausse critique nous condamner. D'autre part, aussi longtemps que nous vivons ici-bas, nous ne pouvons porter un jugement à notre sujet, je ne dis pas sur ce que nous serons demain, mais sur ce que nous sommes aujourd'hui. Combien moins devons-nous être émus par les jugements d'autrui que par notre conscience qui nous rend témoignage? « Car notre gloire doit être notre conscience^o. »

5. C'est pourquoi, frères, que votre charité me prête encore un peu d'attention pour que je dise ce que je veux dire, bien que ce ne soit pas comme je le veux, mais comme le Seigneur le permet et le veut ; cela est très nécessaire en face des tentations quotidiennes de l'Église catholique, car elle vit au milieu des tentations, elle grandit au milieu des tentations, elle subsiste au milieu des tentations et au milieu des tentations elle parvient au but. Mais à l'arrivée, le repos succédera à l'effort ; la tentation disparaît, la bénédiction reste.

Mais je vous demande, frères, de **Exemple des ruminants** ne pas écouter en vain ; retenez ces choses, ruminez-les, faites-en votre nourriture ; que ne disparaisse pas de votre bouche ce qui vient d'être confié à votre mémoire. La mémoire de l'homme est comme le ventre d'un animal. Vous savez que dans la Loi les animaux qui ne ruminent pas ont été appelés impurs, mais que ceux qui ruminent sont purs ainsi que tous ceux qui ont l'ongle fendu¹ : cela représente le pouvoir de discerner le vrai du faux. L'ongle fendu représente le pouvoir de discerner ce qui est juste de ce qui est faux ; quant à la rumination, elle représente ceux qui méditent sur ce qu'ils ont entendu et retenu.

Nam modo manducamus, et in memoriam tamquam in ventrem mittitur. Sed quid facit pecus, quando ruminat? Illud, (282) quod in praesepe iactatum erat et inventre repositum, revocat ad os, et in ipsa dulcedine conquiescit. Hoc dixi, ut commendarem vobis, ne sitis tamquam pecora immunda. Accepit illud in ventre; postea non ruminat, et transit tota dulcedo. Et nihil vobis prodest quod reconditum est, si non redit ad os dulcedo.

Audite illud expresse et aperte dictum alia sententia; quod obscure et mystice de ruminantibus animalibus dictum, alio loco aperte expositum est, ut intelligamus quid sit : « Thesaurus desiderabilis requiescit in ore sapientis, stultus autem gluttit illud^a. »

^a Prov. 21, 20.

1. Cette version est très différente de celle de la Vulgate. Elle est

Car maintenant nous mangeons et cela est envoyé dans notre mémoire comme dans un ventre. Mais que fait le bétail lorsqu'il rumine? Ce qui avait été jeté dans sa mangeoire et déposé dans son ventre, il le ramène à sa bouche et le savoure avec satisfaction. J'ai dit cela pour vous recommander de ne pas être comme du bétail impur. Il a reçu la nourriture dans son ventre; ensuite il ne rumine pas et la saveur passe toute entière. Or il ne vous sert à rien que cela ait été déposé en profondeur, si la saveur ne remonte pas à la bouche.

Écoutez cela exprimé autrement d'une façon frappante et claire; ce qui a été dit de façon obscure et mystérieuse au sujet des ruminants a été exposé ailleurs clairement pour que nous comprenions ce qu'il en est : « Un trésor désirable repose dans la bouche du sage, mais l'écervelé l'engloutit^{a1}. »

attestée chez AUGUSTIN, *Serm.* 149, 3, dans un contexte très proche de celui de Césaire.

tortum ¹quod rectum videbatur, quanto minus curare debemus aliena iudicia ¹de nobis, carissimi, sive mala, sive bona? Nec valde gaudere debemus, ¹quando laudamur, ¹⁵nec contristari, quando vituperamur : nec coronare ¹⁶nos potest laus falsa, nec damnare vituperatio falsa. Quamdiu ¹autem vivimus hic, de nobis ipsis nos ipsi iudicare non possumus, ¹non dico, quid cras erimus, sed quid hodie simus : quanto minus ¹debemus moveri iudiciis alienis, quam de conscientia nostra, ¹quae nobis perhibet testimonium? « Nam gloria nostra debet esse ²⁰conscientia^e. »

5. Itaque, fratres, paululum advertat caritas vestra, ut dicam ¹quod volo, etsi non sicut volo, sicut Dominus dederit et voluerit, ¹quod maxime necessarium est cotidiana temptationibus ecclesiae ¹catholicae : quia inter ²⁵temptationes vivit, et inter temptationes crescit, ²²et inter temptationes perdurat, et inter temptationes pervenit. Sed ¹cum pervenerit, succedet quies labori; recedit temptatio, manet ¹benedictio.

Sed rogo vos, fratres, ne sine causa audiatis : ista tenete, ¹ruminare, pascimini inde; non recedat de ore vestro quod modo ¹memoriae commendatur. Memoria hominis ³⁰sic est, quomodo venter ²³pecoris. Nostis quia in lege immunda dicta sunt animalia quae non ¹ruminant; quae autem ruminant, munda sunt, et quaecumque habent ¹ungulam fissam : pertinet ad discernendum verum et falsum. Fissa ¹ungula pertinet ad discernendum quid dextrum, quid sinistrum; ¹ruminatio enim pertinet ad eos ³⁵qui cogitant postea quod audierint et ²⁴tenuerint.

^e cf. II Cor. 1, 12.

1. Cf. *Lév.* 11, 3.

soit trouvé tordu ce qui semblait droit, combien moins devons-nous nous soucier des jugements d'autrui sur nous, très chers, qu'ils soient bons ou mauvais ! Nous ne devons ni beaucoup nous réjouir quand on nous loue, ni beaucoup nous attrister quand on nous critique : une louange fausse ne peut nous couronner ni une fausse critique nous condamner. D'autre part, aussi longtemps que nous vivons ici-bas, nous ne pouvons porter un jugement à notre sujet, je ne dis pas sur ce que nous serons demain, mais sur ce que nous sommes aujourd'hui. Combien moins devons-nous être émus par les jugements d'autrui que par notre conscience qui nous rend témoignage? « Car notre gloire doit être notre conscience^e. »

5. C'est pourquoi, frères, que votre charité me prête encore un peu d'attention pour que je dise ce que je veux dire, bien que ce ne soit pas comme je le veux, mais comme le Seigneur le permet et le veut ; cela est très nécessaire en face des tentations quotidiennes de l'Église catholique, car elle vit au milieu des tentations, elle grandit au milieu des tentations, elle subsiste au milieu des tentations et au milieu des tentations elle parvient au but. Mais à l'arrivée, le repos succédera à l'effort ; la tentation disparaît, la bénédiction reste.

**Exemple
des ruminants**

Mais je vous demande, frères, de ne pas écouter en vain ; retenez ces choses, ruminez-les, faites-en votre nourriture ; que ne disparaisse pas de votre bouche ce qui vient d'être confié à votre mémoire. La mémoire de l'homme est comme le ventre d'un animal. Vous savez que dans la Loi les animaux qui ne ruminent pas ont été appelés impurs, mais que ceux qui ruminent sont purs ainsi que tous ceux qui ont l'ongle fendu¹ : cela représente le pouvoir de discerner le vrai du faux. L'ongle fendu représente le pouvoir de discerner ce qui est juste de ce qui est faux ; quant à la rumination, elle représente ceux qui méditent sur ce qu'ils ont entendu et retenu.

282 Nam modo manducamus, et in memoriam tamquam in ^lventrem mittitur. Sed quid facit pecus, quando ruminat? Illud, (282) quod in praesepe iactatum erat et inv entre repositum, revocat ad ^los, et in ipsa dulcedine conquiescit. Hoc dixi, ut commendarem vobis, ^lne sitis tamquam pecora inmundi. Accepit illud in ventre; postea ^lnon ruminat, et transit tota dulcedo. Et nihil vobis prodest
5 quod ^{re}conditum est, si non redit ad os dulcedo.

Audite illud expresse ^let aperte dictum alia sententia; quod obscure et mystice de rumi^lnantibus animalibus dictum, alio loco aperte expositum est, ut intellegamus quid sit : « Thesaurus desiderabilis requiescit in ore sapientis, ^lstultus autem gluttit illud^a. »

5 ^a Prov. 21, 20.

1. Cette version est très différente de celle de la Vulgate. Elle est

Car maintenant nous mangeons et cela est envoyé dans notre mémoire comme dans un ventre. Mais que fait le bétail lorsqu'il rumine? Ce qui avait été jeté dans sa mangeoire et déposé dans son ventre, il le ramène à sa bouche et le savoure avec satisfaction. J'ai dit cela pour vous recommander de ne pas être comme du bétail impur. Il a reçu la nourriture dans son ventre; ensuite il ne rumine pas et la saveur passe toute entière. Or il ne vous sert à rien que cela ait été déposé en profondeur, si la saveur ne remonte pas à la bouche.

Écoutez cela exprimé autrement d'une façon frappante et claire; ce qui a été dit de façon obscure et mystérieuse au sujet des ruminants a été exposé ailleurs clairement pour que nous comprenions ce qu'il en est : « Un trésor désirable repose dans la bouche du sage, mais l'écervelé l'engloutit^{a1}. »

attestée chez AUGUSTIN, *Serm.* 149, 3, dans un contexte très proche de celui de Césaire.

SERMO LXX

10 ¹⁰De eo quod, si aliqua in nos tribulatio advenerit,
nostris debemus, non Deo, imputare peccatis †

1. Quotiens, fratres carissimi, aliquae adversitates
adveniunt, quotiens aut hostilitas aut siccitas aut morta-
litas iusto Dei iudicio nobis fuerit inrogata, non eius
15 iniustitiae, sed nostris hoc peccatis imputare debemus :
quia, sicut dicit Apostolus, « Non est iniquus Deus, qui
infert iram^a. » Multorum enim malis moribus atque
clamoribus exagitatus est mundus; et ista exagitatio
malorum atque bonorum, sicut caenum atque unguentum
20 fraglat. Et ut hoc omnes intellegere possint, apertius
caritati vestrae insinuo.

283 Sic sunt enim boni et mali, quomodo (283) si duo vasa

Sermo LXX : P¹ Parisinus lat. 2768 A

s. X

282, 14 fuerit : fuerint P¹ || iniustitiae : iustitiae P¹.

1^a Rom. 3, 5

1. Césaire utilise, pour les deux premiers paragraphes de son
sermon, les sections 4 et 5, ainsi que le début de la section 6 du
deuxième sermon *De tempore barbarico* de l'ami et disciple d'Augustin,
Quodvultdeus, évêque de Carthage lors de la prise de la ville par
Geiséric, puis réfugié en Campanie où il mourut en 453. R. BRAUN,
dans son édition des œuvres de Quodvultdeus, *CCL*, LX (1976),

SERMON LXX

Du fait que si quelque tribulation nous advient, nous devons
l'imputer à nos péchés, non à Dieu¹

1. Chaque fois, frères très chers, que surviennent des
adversités, chaque fois que la guerre ou la sécheresse ou
une épidémie nous est infligée par le juste jugement de
Dieu, nous devons l'imputer non à son injustice mais
à nos péchés ; car, comme le dit l'Apôtre : « Dieu qui
apporte la colère n'est pas injuste^a. » En effet le monde
a été agité par les mauvaises mœurs et les supplications
de beaucoup ; et cette agitation des mauvais et des bons,
comme de la boue et du parfum agités d'un mouvement
tout à fait semblable, fait exhaler l'un et doucement
embaumer l'autre. Et pour que tous puissent comprendre
cela, je vais le présenter plus ouvertement à votre charité.

Les bons et les mauvais sont, en effet, comme deux vases

présente p. 509 la liste des emprunts de Césaire, dans le tableau
suivant :

C. p. 282, l. 16-19	= Q. IV, l. 18-22	(p. 476)
C. p. 283, l. 4-6	= Q. IV, l. 22-23	(p. 476)
C. p. 283, l. 12-17	= Q. IV, l. 25-30	(p. 476)
C. p. 283, l. 21	= Q. V, l. 2	(p. 476)
C. p. 283, l. 22	= Q. V, l. 6	(p. 476)
C. p. 283, l. 24-284, l. 1	= Q. V, l. 6-12	(p. 476)
C. p. 284, l. 3-285, l. 23	= Q. V, l. 12-VI, l. 14	(p. 476-478)

Ainsi que le note Braun, certains de ces emprunts ont d'ailleurs subi
des modifications importantes.

sint plena, et unum habeat putredinem, et aliud aromata
 'pretiosa : cum uno ventilabro fuerint ventilata, illud vas,
 ubi sunt 'aromata, odorem desiderabilem, illud vero,
 ubi fuerit cloaca, foetorem 'intolerabilem reddit. Ita simul
 5 boni atque mali indiscrete quidem 'turbati, sed alto Dei
 iudicio separati, quotiens aliqua tribulatio in 'mundo
 venerit, qui boni sunt, velut sancta vasa gratias agunt
 Deo, 'qui eos castigare dignatur; illi vero, qui sunt superbi,
 luxuriosi 'vel cupidi, blasphemant et murmurant contra
 Deum, dicentes : 'O Deus, quid tantum mali facimus,
 10 ut talia patiamur? Unde fit, si 'etiam in ipsis adversi-
 tatibus qui boni sunt de hac luce discesserint, 'finiant
 hanc vitam laboribus et miseriis plenam, et accipiant
 sempiternam, de qua « fugiet dolor et gemitus ».

Hoc infideles credere 'nolunt : et amore huius vitae
 obligati nec istam vitam tenere possunt, 'et illam per
 infidelitatem amittunt. Quid facitis? quid agitis? nonne
 15 'urguatur mundus? Urguemini etiam et vos, dilectores
 mundi, ut 'exeat, adque ad illud perveniatis quod videre
 non vultis, sed necesse 'est ut videatis.

Malis enim actibus, forte aliquotiens etiam quibusdam
 'sacrilegis, divinos et maleficos inquirendo, caragios et
 aruspices 'interrogando, mala mundi huius putatis vos
 20 effugere. Sed, quod peius 'est, nec ista poteritis evadere,
 et ad illa, quae aeterna sunt, crimina 'vestra vos faciunt
 pervenire. Non insultans, sed gemens et dolens 'haec
 dico. Ecce ponam ante oculos vestros mala quae fiunt;

283, 14 per infidelitatem *Mor. ex Quodvultdeo (= Qud)* : pro
 infirmitate P¹ || 16 illud *Qud* : illum P¹ || 18 caragios *Mor.* : caraios
 P¹

^b Is. 35, 10

1. Nous trouvons dans *Rom.* 9, 22-23 une allusion aux deux sortes
 de vases.

2. Le mot *ventilabrum* désigne tout objet permettant d'imprimer

pleins¹, l'un de pourriture, l'autre d'aromates précieux ;
 lorsqu'ils sont agités d'un même mouvement², le vase où
 sont les aromates dégage une odeur délectable, mais celui
 où sont les ordures dégage une puanteur intolérable.
 Ainsi bons et méchants, en vérité, sont ballottés ensemble,
 pêle-mêle, mais ils sont séparés par le jugement suprême
 de Dieu. Chaque fois que quelque tribulation vient dans
 le monde, les bons, comme des vases saints, rendent
 grâce à Dieu qui daigne les châtier ; mais ceux qui
 sont orgueilleux, débauchés ou cupides, blasphèment et
 murmurent contre Dieu, en disant : O Dieu, que faisons-nous
 de si mal, que nous supportions de si grands maux? De
 sorte que si les bons viennent à quitter cette lumière au
 milieu de ces adversités, ils achèvent cette vie pleine de
 souffrances et de misères et reçoivent la vie éternelle,
 d'où « fuiront la douleur et les gémissements ».

Cela, les infidèles ne veulent pas le
 Le monde passe croire ; et entravés par l'amour de cette
 vie, ils ne peuvent même pas la conserver et ils perdent
 l'autre à cause de leur infidélité. Que faites-vous? A quoi
 passez-vous votre temps? Le monde n'est-il pas menacé?
 Et vous-mêmes aussi, amoureux du monde, vous êtes
 menacés d'en sortir et de parvenir à ce que vous ne voulez
 pas voir, mais qu'il est nécessaire que vous voyiez.

En effet, par de mauvaises actions, parfois même par
 des sacrilèges, en ayant recours aux divinations et aux
 maléfices, en interrogeant sorciers et haruspices, vous
 pensez que vous échapperez aux malheurs de ce monde.
 Mais le pire est que vous ne pourrez pas échapper à ces
 derniers et que vos crimes vous font prendre le chemin
 de ceux qui sont éternels. Ce n'est pas comme une insulte
 que je dis cela, mais en gémissant et avec douleur. Voici,
 je vais placer devant vos yeux les maux qui arrivent ;

un mouvement, à un tas de grains (van), à une masse liquide, comme
 ici, ou à l'air (éventail).

et qui 'superbo et rebelli spiritu se emendare noluerit, impletur in eo illud 'quod scriptum est : « Et qui in sordibus
 25 est, sordescat adhuc; iustus ^aautem iustiora faciet, et sanctus sanctiora^a. » Non enim spes bono^rum in isto mundo posita. « Spes enim quae videtur, ait Apostolus, 'non est spes^a » : quia et ipsa spes mundana, quae videtur, in amaritudinem versa est. Amaram enim potionem
 284 mundus suis dilectoribus (284) propinavit. O infelicitas generis humani! Amarus est mundus, et 'diligitur; putas, si dulcis esset, qualiter amaretur?

2. Vos alloquitur veritas, dilectores mundi : Ubi est quod amastis? 'ubi est quod pro magno tenebatis? ubi
 5 est quod dimittere nolebatis? 'ubi tot regiones? ubi tantae splendidissimae civitates? Nonne tantum 'haec acerbius castigatae, quantum aliis provinciis emendatis istae 'correctionis noluerunt suscipere disciplinam? Lugendo potius ista 'dicta sunt, quam insultando : neque enim alienus poterit esse ab 'istis calamitatibus animus,
 10 quem intus compassionis huius tangit ^a affectus.

Magno affectu ista deputarentur, si tantummodo audirentur : 'at cum oculos nostros dira calamitas et tempore obsidionis percusserit, 'et nunc tempore mortalitatis affligat, mortuorumque hominum 'sepeliendis corporibus vix illi qui remanere videbantur occurrant; 'considerantes etiam illa mala, quae iusto Dei iudicio, quando totae

28 amaritudinem *Qvd* : amaritudine P¹.

284, 6 istae : isti P¹ || 7 correctionis P^{1Dc} : correptiones P^{1ac} || 9 animus P^{1Dc} : amicus P^{1ac} || compassionis : passionis P¹ || 10 ista *Qvd* : ipsa P¹ || 11 tempore *Mor.* : tempus P¹ || 13 occurrant *Mor.* : occurrent P¹

^c Apoc. 22, 11 ^d Rom. 8, 24.

1. Ainsi que l'indique Braun, cette phrase est peut-être un souvenir de *QUODVULTDEUS*, troisième sermon *De Symbolo*, 1, 19,

et celui qui, d'un esprit orgueilleux et rebelle n'aura pas voulu s'amender accomplit en lui ce qui est écrit : « Et que celui qui est dans les souillures se souille encore ; mais le juste fera des choses plus justes et le saint des choses plus saintes^a. » Ce n'est pas en effet dans ce monde qu'a été placé l'espoir des bons. « L'espoir qu'on voit, dit l'Apôtre, n'est pas l'espoir^a », car l'espoir mondain lui-même, qu'on voit, s'est tourné en amertume. C'est en effet une amère boisson que le monde a donné à boire à ceux qui l'aiment. O malheureux genre humain ! Le monde est amer et on l'aime : tu penses, s'il était doux, de quel amour ne serait-il pas aimé¹?

2. La vérité vous adresse la parole, amoureux du monde : Où est ce que vous avez aimé? Où est ce que vous teniez pour grand? Où est ce que vous ne vouliez pas abandonner? Où tant de pays? Où tant de cités magnifiques entre toutes? N'est-il pas vrai que celles-ci ont été d'autant plus durement châtiées que, alors que d'autres provinces s'étaient amendées, elles n'ont pas voulu accepter la correction de l'admonestation? Ces paroles sont dites en pleurant plutôt qu'en insultant. Car un esprit qu'émeut intérieurement un sentiment de compassion ne pourra rester étranger à ces calamités.

Le récit seul en serait considéré avec
Horreurs de la guerre une grande émotion ; mais alors que l'affreuse calamité d'un siège² a frappé nos yeux et que maintenant celle d'une épidémie les accable, et qu'à peine ceux qui restent suffisent à ensevelir les morts ; considérant aussi ces maux que nous avons subis, par un juste jugement de Dieu, quand des provinces

p. 350, l. 64-65 : « ecce amarus est mundus, et sic amator ! Quid faceremus, si dulcis esset. »

2. Il s'agit très probablement du siège d'Arles par les Burgondes et les Francs en 508.

- 15 ¹⁸provinciae in captivitate ductae sunt, sustinuumus, matres familias ¹abductas, praegnantas abscisas, et nutrices avulsis e manibus parvulis ¹atque in via semivivis proiectis nec vivos ipsos filios retinere, nec ¹mortuos permissae sunt sepelire... Cruciatus in utroque magnus ¹et dolor : haec dolebat avibus canibusque ¹proiectum suum parvulum;
- 20 ²⁰haec metuebat offendere dominum barbaricum. Timor et horror ¹tortores cordis pariter insistebant. Inposita etiam humeris pondera : ¹anima in tantis cruciatibus delassata, gravi pondere fatigabatur et ¹corpus; et maxime a talibus feminis hoc impia barbarica exigebat ¹potentia, ut ea, quae se sciebat multorum mancipiorum fuisse
- 25 ²⁵domi²⁵nam, barbarorum se subito sine ullo pretio lugeret ancillam. Sic ¹impletum est in nobis illud quod dictum est per prophetam David : « ¹Vendidisti populum tuum sine pretio, et non fuit multitudo ¹in commutationibus eorum^a. » Dura a delicatis et a nobilibus mulie⁽²⁸⁵⁾ribus servitia sine ulla miseratione humanitatis a barbaris exacta ¹sunt.

Strepitus clamoris huius in auribus nostris ab eis, qui coniuges ¹et parentes illo impetu perdidierunt, exurgit, dum talia conspicimus ¹atque talia videmus. Numquid

5 ⁵ferreae sunt carnes hominum, etiamsi ¹sensus ferreus in aliquibus inveniatur? Quis ista audiens vidensque ¹non doleat, atque in eis, qui percussi sunt, se potius quam illos ¹plangat? Unde cum propheta dicere possumus : « Quis dabit capiti ¹meo aquam, aut oculis meis fontem

¹⁸ permissae sunt *Qvd* : permiserunt *P*¹ || ²⁰ barbaricum *Qvd* : barbarorum *P*¹ || ²⁵ Sic : hoc sic *P*¹.

²⁸⁵, 3 exurgit *Qvd* : et urguet *P*¹ || 4 videmus *Qvd* : praevidemus *P*¹ || 5 in aliquibus *om.* *P*¹

2 ^a Ps. 43, 13

1. Pour qui lit la vie des grands évêques des v^e et vi^e siècles, cette

entières ont été conduites en captivité¹, des mères de famille enlevées, des femmes enceintes éventrées, des nourrissons arrachés des mains de leurs nourrices et jetés à moitié morts dans la rue sans qu'il fût permis à ces dernières de garder vivants leurs enfants ni de les ensevelir morts... Dans l'un et l'autre cas, grande torture et grande douleur ; l'une pleurait sur son bébé jeté aux oiseaux et aux chiens, une autre redoutait d'offenser un maître barbare. La crainte et l'horreur bourrelaient également leur cœur. Des fardeaux sont aussi posés sur leurs épaules ; l'âme est épuisée d'innombrables tortures, le corps également fatigué par un pesant fardeau, et par-dessus le marché une puissance impie et barbare exigeait cela de femmes d'un tel rang que celle qui se souvenait d'avoir été la maîtresse de nombreux esclaves, pleurait sur elle-même, soudain servante sans nul prix des barbares. Ainsi s'est accomplie en nous la parole du prophète David : « Tu as vendu ton peuple pour rien et il n'y eut pas foule pour les échanges². » De durs services ont été exigés de femmes délicates et nobles, par des barbares sans aucune compassion humaine.

Le bruit de la supplication de ceux qui ont perdu dans cet assaut leurs conjoints et leurs parents résonne dans nos oreilles, tandis que nous sommes les témoins oculaires de tels spectacles. Est-ce que la chair humaine est de fer, même si la sensibilité de certains se trouve être de fer? Qui, entendant et voyant cela ne s'affligerait pas et, en se lamentant sur ceux qui ont été frappés, ne le ferait pas plutôt sur lui-même que sur eux. D'où nous pouvons dire avec le prophète : « Qui changera ma tête en fontaine et mes yeux en source de larmes,

mention de provinces entières conduites en captivité ne paraît pas exagérée. Césaire lui-même s'entremettra pour racheter la population d'Orange. Cf. *Vita*, I, 38, p. 311.

2. Césaire cite ce verset conformément au texte de la Septante.

lacrimarum, et plorabo die hac nocte vulneratos filiae plebis meae^b ? »

- 10 Defecerunt flendo oculi ⁹eorum, qui considerant non solum mortem corporum, verum etiam ¹³animarum. Christiani christianis loquimur : ex parte meliore melior pars in homine intercepta doletur. Multos enim cognovimus in ista ¹⁹vastatione sine sacramento baptismi ex ista vita fuisse ereptos, atque ¹⁹inter vasa irae inexpiatas animas
- 15 fuisse relictas. Quis luctus idoneior, ²⁰quis planctus celsior inveniri potest, quando sic exarsit ira omnipo^ttentis, ut repelleret etiam et « tabernaculum suum, in quo habitavit ²⁰in hominibus^c », et ille etiam qui « unico suo filio non pepercit, sed ²⁰pro nobis omnibus tradidit illum^d », nec pretium tanti sanguinis ²⁰adtenderet; quando intus in
- 20 corde nostro, in templo scilicet, quia ²⁰dignatus est, suo ita omnia violata esse perspexit, ut ibi nec veritas ²⁰nec iustitia nec caritas remaneret, et ideo iam ipsa vasa, in quibus ²⁰fideliū celebrabantur sacramenta, hostibus tradere non dubitaret, ²⁰nulli ecclesiae, nulli clero, nulli sacratae virgini, nulli parceret civitati ?

3. Nos vero, fratres carissimi, quibus Dominus non pro
- 25 nostris ²⁵meritis parcere, sed adhuc ad paenitentiam reservare dignatur, non ²⁵sine grandi timore debemus considerare, quod haec omnibus nobis ²⁵praebentur exempla, quotiens aliquibus fuerint inrogata supplicia. (286) Et ideo aliorum mors proficiat ad nostram salutem, illorum tribulatio ²⁸⁶nostra sit correptio, de aliorum plagis faciamus

⁹ meae *Qvd*: om. P¹ || ¹³ ista : ipsa P¹ || ¹⁹ adtenderet : adtenderit P¹ || quia *Qvd* : qua P¹ || ²⁰ ut *Mor.* : et P¹ || ²⁰⁻²¹ ibi — ideo *solus habet* P¹ || ²⁶ quod haec omnibus *m.* : quo hominibus P¹ || ²⁷ quotiens — supplicia *solus habet* P¹.

^b Jér. 9, 1 ^c Ps. 77, 60 ^d Rom. 8, 32.

et je pleurerai jour et nuit les blessés de la fille de mon peuple^b ? »

Ils n'en pouvaient plus de pleurer, les yeux de ceux qui considèrent non seulement la mort des corps mais aussi celle des âmes. Chrétiens, nous parlons à des chrétiens. La meilleure part dans l'homme se lamente sur la meilleure part qui a été tuée. En effet, nous en connaissons beaucoup qui, dans cette ruine, ont été arrachés à cette vie sans le sacrement du baptême, et des âmes non purifiées qui ont été laissées parmi les vases de colère. Peut-on trouver deuil assez approprié, lamentation assez aiguë, lorsque la colère du Tout-Puissant s'est enflammée au point qu'il rejetait même « son tabernacle dans lequel il a habité parmi les hommes¹ », et quand celui-là même « qui n'a pas épargné son fils unique, mais l'a livré pour nous tous^d », ne prêtait même pas attention au prix d'un pareil sang ; quand, ayant vu qu'à l'intérieur de notre cœur, c'est-à-dire dans le temple qu'il a daigné faire sien, toutes choses avaient été tellement violées qu'il n'y restait ni vérité, ni justice, ni charité, il n'a pas hésité dès lors à livrer aux ennemis les propres vases dans lesquels on célébrait les sacrements des fidèles, il n'a épargné aucune église, aucun clerc, aucune vierge consacrée, aucune cité ?

3. Mais nous, frères très chers, que le Seigneur daigne épargner, non à cause de nos mérites, mais pour nous réserver encore pour la pénitence, ce n'est pas sans une grande crainte que nous devons considérer, chaque fois que des supplices sont infligés à quelques-uns, que l'exemple en est pour nous tous. Aussi, que la mort des autres profite à notre salut, que leur tribulation soit notre correction ; des malheurs des autres faisons des médicaments pour

1. La même remarque peut être faite pour cette citation.

medicamenta vulneribus nostris : non enim nobis pro meritis nostris pietas divina pepercit, sed, sicut iam dixi, clementer nos ad paenitentiam reservavit. Et ideo timeamus illud quod Dominus in evangelio dixit : « Putatis quia hi Galilaei prae omnibus peccatores fuerint, quoniam talia passi sunt? Non, dico vobis : sed nisi paenitentiam egeritis, omnes similiter peribitis^a. »

Si enim nos ipsi in nobis paenitentiam agendo volumus vindicare, statim nobis Deus dignabitur misereri. Et ideo qui solebat esse luxuriosus, sit castus; qui superbus, sit humilis; qui erat invidus, sit benignus; qui per quaslibet fraudes vel calumnias solebat res alienas rapere, incipiat de suis largiores elemosinas dare. Nimis delicatum est quod a nobis requirit Dominus noster, fratres carissimi. Non nobis dicit : Ieiunate plus quam potestis, et plus quam vires vestrae sufferunt vigilate; non nobis dicit : A vino vel a carnibus abstinete; non a nobis ista requirit : sed hoc dignatur iniungere, quod omnes homines possunt cum ipsius gratia sine grandi labore complere.

Rogo vos, fratres, qui labor est, sectari humilitatem, tenere caritatem, iustitiam diligere, castitatem servare, omnibus hominibus hoc quod sibi ipse desiderat velle? Vere, sicut ipse dixit : « Iugum enim meum suave est, et onus meum leve est^b. » Sed, quod peius est, multi sunt qui durissimum et amarissimum avaritiae iugum cum multis laboribus volunt ferre, et dulce iugum Christi et onus eius leve dissimulant humeris suis inponere : malunt cum multis peccatis sub sarcina gravi subcumbere, quam iugum Christi, quod eos possit in caelum elevare, suscipere.

236, 3-4 non enim — reservavit *solus habet* P¹ || 8 similiter : simul P¹ || 8-9 Si — misereri *solus habet* P¹ || 14 ieiunate : ieiunare P¹ || 17 possunt : possent P¹ || 18-21 Rogo — leve est *solus habet* P¹ || 24 et — leve *m.* : *om.* P¹ || malunt : tamen *add.* P¹

nos blessures, car la bonté divine ne nous a pas épargnés à cause de nos mérites, mais, comme je l'ai déjà dit, elle nous a réservés dans sa clémence pour la pénitence. Aussi, craignons ce que le Seigneur a dit dans l'Évangile : « Pensez-vous que ces Galiléens, pour avoir subi un pareil sort, ont été de plus grands pécheurs que tous les autres? Non, je vous le dis ; mais si vous ne faites pas pénitence, vous périrez tous de même^a. »

Le joug du Christ Certes, si nous voulons nous châtier nous-mêmes en faisant pénitence, aussitôt Dieu daignera avoir pitié de nous. Et c'est pourquoi, que celui qui avait coutume d'être débauché, soit chaste ; que l'orgueilleux soit humble ; que l'envieux soit bien-faisant ; que celui qui avait coutume de voler les biens d'autrui, en utilisant n'importe quelles fraudes ou calomnies commence à donner des aumônes libérales avec son propre bien. Ce que le Seigneur réclame de nous, frères très chers, est extrêmement facile. Il ne nous dit pas : Jeûnez plus que vous ne le pouvez et veillez plus que vos forces ne le permettent ; il ne nous dit pas : Abstenez-vous de vin ou de viande ; non, il ne réclame pas cela de nous ; mais il daigne imposer ce que tous les hommes peuvent, avec sa grâce, accomplir sans effort.

Je vous le demande, frères, quel effort est-ce de suivre l'humilité, de garder la charité, d'aimer la justice, de conserver la chasteté ; de vouloir pour tous les hommes ce que chacun désire pour lui-même? En vérité, comme il l'a dit lui-même : « Oui, mon joug est doux et mon fardeau léger^b. » Mais le pire est que nombreux sont ceux qui veulent avec beaucoup d'efforts porter le joug très dur et très amer de l'avarice et qui négligent de placer sur leurs épaules le joug aimable du Christ et son léger fardeau ; ils préfèrent, avec beaucoup de péchés, succomber sous un faix pesant, plutôt que d'accepter le joug du Christ, qui pourrait les faire monter au ciel.

3 ^a Lc 13, 2.3 ^b Matth. 11, 30.

Nos ¹vero, fratres carissimi, nobiscum sapienter et fideliter cogitantes, ¹disrumpamus a cervicibus nostris durum vel asperum avaritiae ¹iugum, et iugum Christi
 30 suavissimum nostris humeris inponentes, ²secundum Apostolum conversationem nostram levemus in caelum; ut ¹cum ipso appareamus in gloria. Quod ipse praestare dignetur, qui cum ¹Patre et Spiritu sancto vivit et regnat in saecula saeculorum. Amen.

27 nobiscum om. P¹.

Mais nous, frères très chers, réfléchissant sagement et fidèlement, à part nous, rejetons de notre nuque le joug dur et pénible de l'avarice et, plaçant sur nos épaules le joug très doux du Christ, élevons, selon l'Apôtre, notre vie dans le ciel¹, afin d'apparaître avec lui dans la gloire. Que daigne l'accorder celui qui avec le Père et l'Esprit saint vit et règne pour les siècles des siècles. Amen.

1. Cf. *Phil.* 3, 20.

**Omelia dominicalis ad plebem, in qua de Anania aliquid
continetur**

1. Quanta sint istius temporis mala, carissimi, quan-
taeque miseriae, quibus assidua afflictione conterimur,
5 neminem inter vos credo esse tam fatuum, qui non possit
advertere peccatorum nostrum meritis hoc moveri : et
ideo paene omnia aut accidunt aut aguntur, nosque in
hoc saeculo adfligunt. Sed secundum propheticam vocem :
« Declinemus a malo et faciamus bonum, inquiramus
pacem et sequamur eam » ; quantoque magis illud tempus
10 adesse conspicimus, quod descripsit beatus Apostolus
dicens : « In novissimis diebus abundat iniquitas multorum,
et refrigescit caritas », tanto vigilantius tantoque fidelius
et subplicemus Deo et a peccandi nos consuetudine corri-
gamus.

Modo enim abundat avaritia malitia et iniquitas, quae
aliquando largitatis bonitate cessabat, et refrigescit
15 fraternitas caritatis, quae prius in Christi amore serva-
batur. Sub apostolis enim magna floruit in fraternitate
dilectio : nunc vero tanta cupiditas, tanta ubique crescit
iniquitas, ut in conventu omnium nostrorum vix paucos

1 * cf. Ps. 33, 15 ^b cf. II Tim. 3, 1 ; Matth. 24, 12

**Homélie dominicale au peuple, dans laquelle il est question
d'Ananie¹**

1. Tous les maux de ce temps, frères très chers, et
toutes les misères par lesquelles nous sommes perpétuelle-
ment accablés, je crois que personne parmi vous n'est
assez fou pour être incapable de remarquer que cela
provient de ce que méritent nos péchés ; et voilà la cause
de presque tous les malheurs ou machinations, enfin de
ce qui nous afflige en ce monde. Mais selon la voix du
prophète : « Détournons-nous du mal et faisons le bien ;
recherchons la paix et poursuivons-la » ; et plus nous
remarquons qu'est venu le temps que le bienheureux
apôtre a décrit en disant : « Aux derniers jours l'iniquité
de beaucoup abonde et la charité se refroidit », plus
nous devons supplier Dieu avec un soin et une fidélité
accrus et nous corriger de notre habitude de pécher.

En effet, maintenant, l'avarice, la méchanceté et
l'iniquité abondent, elles qui autrefois cédaient le pas
à la largesse et à la bienveillance, et la charité fraternelle
se refroidit, elle qui auparavant était conservée dans
l'amour du Christ. Aux temps apostoliques, en effet, a
fleuri un grand amour fraternel ; mais maintenant la
cupidité, l'iniquité croissent si bien de tous côtés que
dans notre assemblée à tous, à peine trouverait-on un

1. Sermon édité pour la première fois par dom Morin dans *RB*,
XXIII (1906), p. 41-43.

invenias bonis operibus abundantes, quos tales plurimos
 'divites effici monebat Apostolus dicens : « Divites sint
 20 in operibus ²⁰bonis^c. »

Divitem enim illum in ecclesia intellegi voluit, qui dives
 'in Christo est, qui amore Dei et timore iudicii credens
 sibi quod 'distribuit non perire, egenis et nudis fideliter
 sua erogando ditatur. 'Miserae namque et flagella sunt
 288 hominum facultates, quae super (288) usum elaboratae
 atque possessae hic earum moriente domino relin^quantur
 his, qui, etsi diversis rebus ac vestibus in hoc saeculo
 divites 'iudicantur, in ecclesia tamen iustitia et pietate
 mendici sunt. Dum 'enim circa pauperes parum operatur
 5 quicumque quod praevalet, ²nec hoc est gratum quod
 offert, nec illud utique quod reservat.

2. Sic namque Ananias, ut legimus in Actibus aposto-
 lorum, 'dum putat se vendito patrimonio partem recte
 offerre, partem vero 'apostolis erogandam negare, pecuniam
 quam obtulit perdidit, et 'quam reservavit amisit; pecu-
 10 niam, inquam, pariter perdidit et ²salutem. Dum enim
 ex eo quod promiserat partem subtrahit, ut 'fraudulentus
 et sacrilegus condemnatur. Videat ergo homo qui 'promittit
 Deo... per sacramentum baptismi. Recordamini, quaeso,
 'fratres carissimi, quid fideiussor vester, id est, ille qui de
 sacris 'fontibus vos suscepit, promisit vos esse facturos.

288, 9 inquam *Mor.* : quam T¹ || 12 Deo : quando gratias agentia
 corda fidelium ad caelum sunt erecta quae in caelum cotidie eriguntur.
 nam dicente sacerdote *Sursum corda et reliqua ut supra in sermone*
 22, 4-5 *hic inser.* T¹ || 12-289, 26 *post lacunam hic indicatam, ultimam*
partem sermonis legit Mor. ex alio sermone cod. T¹

^c I Tim. 6, 18.

1. Cf. *Actes* 5, 1 s.

petit nombre de fidèles riches en bonnes œuvres, de ceux
 qu'en grand nombre l'Apôtre exhortait à devenir riches,
 en disant : « Qu'ils soient riches en bonnes œuvres^c. »

En effet, il a voulu que dans l'Église
 Richesse mondaine on considère comme riche celui qui est
 richesse chrétienne riche dans le Christ, qui, croyant que
 ce qu'il distribue par amour de Dieu et crainte du Jugement
 n'est pas perdu pour lui, s'enrichit en distribuant fidèlement
 ses biens à ceux qui manquent de nourriture et de
 vêtements. Car ce sont des malheurs et des fléaux, les
 richesses des hommes qui, développées et possédées
 au-delà des besoins, sont laissées ici-bas, à la mort de
 leur maître, à ceux qui, bien qu'à divers signes et à leurs
 vêtements ils soient jugés riches dans ce siècle, sont
 pourtant dans l'Église des mendiants sous l'angle de
 la justice et de la piété. En effet, tant que quelqu'un
 pratique moins de bonnes œuvres envers les pauvres
 qu'il ne le peut, ni ce qu'il offre n'est agréable à Dieu,
 ni, à plus forte raison, ce qu'il garde.

2. C'est ainsi qu'Ananie¹, comme nous le lisons dans
 les Actes des Apôtres, pensant être juste en offrant une
 partie du patrimoine qu'il venait de vendre, mais refusant
 aux apôtres une partie de celui-ci, pour qu'elle soit
 distribuée, a perdu l'argent qu'il a offert et a laissé
 échapper celui qu'il a mis de côté ; il a perdu également,
 dis-je, argent et salut. En effet, en soustrayant une partie
 de ce qu'il avait promis, il s'est condamné comme fraudeur
 et sacrilège. Qu'il prenne donc garde l'homme qui promet
 à Dieu... par le sacrement du baptême². Rappelez-vous,
 je vous en prie, frères très chers, ce que votre garant,
 c'est-à-dire celui qui vous a reçus au sortir des fonts
 sacrés, a promis que vous feriez.

2. Sur les promesses faites au baptême, voir *supra*, *Serm.* 64, 2,
 p. 97 et note 1.

15 Ecce abundant ^aubique, quod peius est, peregrini, captivi; abundant et hospites, ^belemosynam tectumque quaerentes. Facite quod polliciti estis, ne ^cdicatur et vobis quod dictum est Ananiae : « Non mentitus es hominibus, sed Deo^a. »

Grande igitur malum est, dilectissimi, avaritia; immo malorum omnium est origo, dicente Apostolo : « Radix omnium ^amalorum est cupiditas, quam quidam appetentes erraverunt a ^bfide^b. » Agnoscis quia qui nimium tenax est fidem perdit, dum facultatem vel pecuniam aut amplius quam oportet negat indigentibus ^bpropriam, aut invidet alienam. Iudica ergo, quicumque ille es, si ^bfidem perdidieris, apud Deum valere quid possis. Domus igitur ^aquondam venientes ad fidem et agros venundabant, ad hoc ut sibi in caelo ^bnulla perituros hostilitate reponerent, et distribuenda in usus pauperum ^bingentia pretia apostolis offerebant. At nunc de patrimonioliis nostris ^bnec decimas damus; et cum vendere iubeat Dominus, ut sit quid ^blegenis possit erogari, emimus potius et augemus ex eo ^aquod fortasse ^ainiuste de alieno labore adquisivimus. Sic in nobis emarcevit vigor ^bfidei, sic credulitatis virtus ^aelanguit. Et idcirco Dominus tempora (289) nostra iam praevidens in evangelio dicit : « Filius hominis cum venerit, ^bputas inveniet fidem super terram^a? »

17 mentitus es *Mor.* : mentientes T¹ || 27 at *Mor.* : ad T¹.

2 ^a Act. 5, 4 ^b I Tim. 6, 10 ^c Lc 18, 8.

1. J. COURREAU, *op. cit.* [p. 35, n. 2], t. II, p. 238, a relevé le parallélisme existant entre les phrases qui suivent et deux passages de MAXIME DE TURIN : « Ecce abundant in civitate nostra hospites sive peregrini ! Facite quod polliciti estis, ne dicatur et vobis quod Ananiae dictum est : Non mentiti estis hominibus sed Deo ! » *Serm.* 17, 3, *CCL*, XXIII, p. 65, l. 89-91 ; et : « Grande igitur malum est avaritia, immo malorum omnium est origo, sicut ait Apostolus :

Voici¹ qu'abondent de tous côtés — c'est le plus triste — des étrangers, des captifs, qu'abondent aussi des voyageurs, à la recherche d'une aumône et d'un toit. Faites ce que vous avez promis, de peur qu'on ne vous dise aussi ce qui a été dit à Ananie : « Tu n'as pas menti aux hommes, mais à Dieu^a. »

**La convoitise
racine des maux**

Par conséquent l'avarice est un grand mal, bien-aimés, bien plus, elle est à l'origine de tous les maux, selon la parole de l'Apôtre : « La racine de tous les maux, c'est la convoitise ; pour s'y être livrés, certains ont erré loin de la foi^b. » Tu sais que celui qui est trop avare perd la foi, soit en refusant plus qu'il ne convient de son propre bien, ressources ou argent, aux indigents, soit en enviant le bien d'autrui. Juge donc, qui que tu sois, ce que tu peux valoir auprès de Dieu, si tu as perdu la foi. Autrefois donc, ceux qui venaient à la foi vendaient maisons et champs, déposant ainsi pour eux au ciel, à l'abri de toute attaque, les biens périssables et ils offraient aux apôtres, pour qu'ils les distribuent à l'usage des pauvres, des sommes inestimables. Mais maintenant, de nos chers petits patrimoines, nous ne donnons pas même la dîme ; et alors que le Seigneur ordonne de vendre pour qu'il y ait de quoi distribuer aux nécessiteux, nous achetons plutôt et nous nous accroissons avec ce que nous avons acquis, peut-être injustement, aux dépens du travail d'autrui. Ainsi la vigueur de la foi s'est flétrie en nous, ainsi la force de la croyance s'est énervée. Et c'est pourquoi le Seigneur, prévoyant déjà notre temps, dit dans l'Évangile : « Lorsque le Fils de l'homme viendra, crois-tu qu'il trouvera la foi sur la terre^a? »

Radix autem omnium malorum est cupiditas, quam quidem appetentes erraverunt a fide. Vides ergo quia qui pecuniam adpetit fidem perdit, qui aurum redigit gratiam prodigit... » *Serm.* 18, 2, p. 67, l. 25-28.

3. Videmus fieri, dilectissimi, quod ille praedixit, in tantum ut in timore Dei, in lege iustitiae, in dilectione, 5 in opere fides nulla sit, sicut et beatus Paulus praenuntiat dicens : « In novissimis diebus instabunt tempora periculosa, et erunt homines seipsos amantes, cupidi, elati, superbi, blasphemi, parentibus non oboedientes, ingrati, scelesti, sine affectione, sine pace, criminatores, incontinentes, inmites, sine benignitate, proditores, pro- 10 tervi, tumidi, voluptatum amatores magis quam Dei. »

Consideremus ergo, carissimi, si non his vitiis iam paene totus mundus impletus est. Quare? Dici mus : quia nemo futurorum metum cogitat, diem Domini et iram Dei et incredulis parata supplicia et ventura perfidis aeterna tormenta nullus penitus contremescit. Nam si 15 haec praecepta caelestia conscientia metueret nostra vel crederet, utique caveret; si enim caveret, evaderet.

Excitemur itaque, in quantum donante Domino praevalemus, a somno, et inertia malae conversationis excussa ad audienda et servanda praecepta Domini vigilemus; simus tales, quales esse nos ipse praecepit dicens : « Sint 20 lumbi vestri praecincti et lucernae ardentes; et vos similes hominibus expectantibus dominum suum quando revertatur a nuptiis, ut, cum venerit et pulsaverit, aperiant ei. Beati servi illi, quos adveniens Dominus invenerit vigilantes. »

Si ergo quae diximus mandata servamus, et Domini praecepta diligimus, opprimi dormientes diabolo fallente 25 non possumus, sed magis ut fideles et vigiles servi Christo dominante regnabimus : qui vivit et regnat in saecula saeculorum. Amen.

289, 12 metum *Mor.* : mecum T¹ || 16 Excitemur *Mor.* : excitemus T¹ || 17 a *Mor.* : et T^{2pc}.

3 a II Tim. 3, 1-4 b Lc 12, 35-37.

3. Nous voyons, bien-aimés, que ce qu'il a prédit est arrivé, au point qu'il n'y a nulle foi dans la crainte de Dieu, la loi de justice, la charité, les œuvres, comme le bienheureux Paul l'annonce à l'avance en disant : « Dans les derniers jours surviendront des temps dangereux, et les hommes seront égoïstes, cupides, arrogants, orgueilleux, blasphémateurs, rebelles à leurs parents, ingrats, scélérats, sans affection, sans paix, criminels, débauchés, durs, sans bienveillance, traîtres, brutaux, coléreux, plus amoureux des plaisirs que de Dieu. »

Examinons donc, très chers, si le monde tout entier n'est pas déjà presque plein de ces vices. Pourquoi? Nous disons : parce que personne ne réfléchit à la crainte à venir, au jour du Seigneur et à la colère de Dieu et que nul ne redoute profondément les supplices préparés pour les incrédules et les tourments éternels à venir pour les perfides. Car si notre conscience craignait ces préceptes célestes ou y croyait, à coup sûr, elle y prendrait garde ; or si elle y prenait garde, elle y échapperait.

C'est pourquoi, éveillons-nous du sommeil, autant que le Seigneur nous en donne le pouvoir et, une fois rejetée l'inertie d'une mauvaise conduite, veillons à écouter et à mettre en pratique les préceptes du Seigneur ; soyons tels qu'il nous l'a ordonné en disant : « Que vos reins soient ceints et vos lampes allumées ; et vous, soyez semblables à des hommes qui attendent leur seigneur à son retour de noces, afin que, lorsqu'il viendra et frappera, ils lui ouvrent. Bienheureux ces serviteurs qu'à son arrivée le Seigneur trouvera en train de veiller. »

Si donc nous accomplissons les commandements que nous avons énoncés et si nous aimons les préceptes du Seigneur, nous ne pouvons pas être vaincus par le diable, nous surprenant endormis, mais plutôt, comme des serviteurs fidèles et vigilants, nous régnerons sous la domination du Christ, qui vit et règne pour les siècles des siècles. Amen.

**Ammonitio domni Effrem de oratione
vel sermonibus otiosis**

1. Licet in multis rebus, fratres carissimi, nos Deo propitiante ¹conversatio vestra laetificet, et de vestris
5 profectibus frequentius ²gaudeamus, tamen sunt aliqua
de quibus vestra caritas debeat ammo¹neri : et ideo rogo
ut suggestionem nostram sicut consuestis, libenter ¹accipia-
tis.

Gaudeo, fratres dilectissimi, et Deo gratias ago, quia
¹vos ad audiendas lectiones divinas video ad ecclesiam
fideliter currere : ¹sed si et profectum vestrum et gaudium
10 nostrum complere ad integrum ¹⁰vultis, maturius convenire
debetis. Nam in tam prolixis noctibus, ¹quem non infir-
mitas detinet, non sine reatu animae suae tardius ¹ad
ecclesiam venit. Rogo vos, fratres, si institores aurifices
fabri ¹vel reliqui artifices maturius vigilant, ut possint

Sermo LXXII : C ¹	<i>Brucewellensis</i> 458-463 (Cat. 1483)	s. XV
C ³	<i>Brucewellensis</i> 15003-15048 (Cat. 1223)	s. XVI
C ⁷	<i>Vaticanus lat.</i> 9882	s. IX/X
A ¹	<i>Carnotensis</i> 67 (8)	s. IX
A ⁴	<i>Laurentianus</i> Plut. XVI, cod. 20	s. XI
A ⁵	<i>Florentinus</i> 586	s. X
A ⁷	<i>Laurentianus</i> Plut. XXIII, cod. 23	s. XI
A ⁸	<i>Laurentianus</i> Plut. XVI, cod. 32	s. XV
A ¹⁰	<i>Ambrosianus</i> I. 45 sup.	s. XII
A ¹³	<i>Trecensis</i> 1004	s. XII/XIII

**Monition du seigneur Éphrem¹ sur la prière
et les paroles oiseuses**

1. Bien que sur beaucoup de points, frères très chers, votre conduite, grâce à Dieu, nous rende joyeux et que très fréquemment nous nous réjouissions de vos progrès, il y a cependant quelques points sur lesquels votre charité doit être exhortée, et c'est pourquoi je vous prie d'accueillir de bon cœur, selon votre habitude, nos conseils.

Je me réjouis, frères bien-aimés, et je rends grâces à Dieu de vous voir accourir fidèlement à l'église pour écouter les lectures divines ; mais si vous voulez rendre tout à fait complets votre progrès et notre joie, vous devez vous y rendre plus tôt. En effet, quand les nuits sont si longues, celui qu'aucune maladie ne retient, n'arrive pas en retard à l'église sans qu'il y ait faute pour son âme. Je vous le demande, mes frères, si les commerçants, les orfèvres, les forgerons et tous les autres artisans s'éveillent très tôt pour être en mesure

²⁹⁰, 1 domni om. A⁵ || Effrem : Caesarii A⁵ || 4 conversatio vestra : vestra operatio A¹³ || 12 institores : institutores C⁷A⁵⁻⁷⁻⁸ insti totores A¹ || 12-13 fabri — artifices om. A⁴⁻⁸⁻¹⁰

1. Sur l'attribution à Éphrem de ce sermon ainsi que du sermon 77, voir t. I, Introd., p. 97.

corporis necessaria ^lprovidere, nos non debemus ante
15 lucem ad ecclesiam surgere, ut ¹⁶peccatorum indulgentiam
mereamur accipere?

Si negotiatores vigilare ^lsolent pro lucro pecuniae, nos
quare non vigilemus pro amore vitae ^lperpetuae? Inter-
dum aliqui ventis se tempestatibusque committunt, ^let
navigant ab oriente usque ad occidentem, et ab occidente
usque ad ^lorientem, sustinentes pericula multa, interdum
20 etiam famem ac ²⁰sitim amarissime tolerant. Si haec
omnia illi patienter sufferunt ^lpropter substantiam perit-
uram, nos quare pigeat vigilare propter ^lvitam aeternam?

Et ideo rogo vos, ut et maturius veniatis, et cum
^lveneritis, magis orare vel psallere quam otiosis vos vel
saecularibus ^lstudeatis fabulis occupare. Qui enim ad
25 ecclesiam veniens verbosari ²⁰voluerit, melius illi fuerat
non venisse : quia dum se infructuosis ^lfabulis occupat,
nec ipse psallit, nec alios psallere aut lectiones ^ldivinas
audire permittit. Qui talis est, etsi cum parvo peccato
ad ^lecclesiam venit, cum maiori ad domum propriam
redit : quia ibi ^lse verbosando studuit vulnerare, ubi
30 psallendo vel orando et sibi ²⁰et aliis medicamenta potuit
providere.

2. Ante omnia, fratres carissimi, quotiens orationi
incumbimus, ^lcum silentio et quiete supplicare debemus :
291 quia quicumque voluerit (291) cum alta voce orare, omnibus
iuxta se stantibus orationis fructum ^lvidetur auferre.
Rugitus tantum et suspiria vel gemitus audiantur.
^lNam oratio nostra talis esse debet, qualis fuisse legitur
sanctae Annae ^lmatris beati Samuelis; sic enim de illa

24 verbosari : verbosare A^{5.8}.

291, 2 Rugitus A^{1p0} : rugitum A^{2a0} || suspiria : suspirium A^{2p0} ||
audiantur : audiatur C⁷A^{1.4.6.7.8.10}

1. Sur les vigiles, voir t. I, *Introd.*, p. 151-152.

2. CHROMAGE D'AQUILÉE commentant *Math.* 6, 58, cite déjà
cet exemple : *Tract. in Ev. Math.*, 13, 1, *CCL*, IX, p. 428, l. 20-25.

de pourvoir aux nécessités du corps, est-ce que nous
ne devons pas devancer la lumière du jour¹ à l'église,
pour mériter de recevoir le pardon de nos péchés?

Si les négociants ont coutume de s'éveiller tôt pour un
gain d'argent, pourquoi nous, ne nous éveillons-nous pas
pour l'amour de la vie éternelle? Certains s'exposent
parfois aux vents et aux tempêtes et naviguent de l'orient
jusqu'à l'occident et de l'occident jusqu'à l'orient, en
supportant de nombreux périls, endurant même parfois
de façon très aiguë la faim et la soif. Si eux supportent
tout cela patiemment à cause d'un bien périssable,
pourquoi, nous, répugnerions-nous à nous éveiller à cause
de la vie éternelle?

**La prière
dans l'église**

Et c'est pourquoi je vous demande
de venir plus tôt et, une fois là, de vous
attacher davantage à prier et à
psalmodier qu'à vous occuper d'histoires oiseuses et
profanes. Car celui qui, venant à l'église, aura voulu
bavarder, il aurait mieux valu pour lui qu'il n'y soit
pas venu ; car, tandis qu'il s'occupe d'histoires inutiles,
il ne psalmodie pas lui-même et ne permet aux autres
ni de psalmodier ni d'entendre les lectures divines.
Celui qui est ainsi, même s'il vient à l'église avec un
petit péché, rentre à la maison avec un plus grand ; car,
en bavardant, il s'est appliqué à se blesser, là où il aurait pu
en psalmodiant et en priant faire provision de médicaments
pour lui et pour les autres.

2. Avant tout, frères très chers, chaque fois que nous
nous adonnons à la prière, nous devons supplier dans
le silence et le recueillement, car quiconque veut prier
à haute voix semble ravir à tous ceux qui se tiennent
debout à ses côtés, le fruit de leur prière. Que l'on entende
seulement des sanglots, des soupirs et des gémissements.
Car notre prière doit être pareille à celle de sainte Anne,
la mère du bienheureux Samuel², telle que nous la lisons ;

5 scriptum est, quia « flens orabat, et labia eius tantummodo movebantur, et vox penitus non audiebatur^a. »

Audiant haec omnes et imitentur, praecipue illi qui ita alta garrulitate sine ulla verecundia cum strepitu vocis orant, ut iuxta se orare alios non permittant. Oremus ergo, sicut dixi, cum suspirio rugitu vel gemitu, 10 secundum illud propheticum : « Rugiebam ^{10a} gemitu cordis mei^b. » Oremus, inquam, non voce sonante, sed conscientia ad Deum clamante.

3. Orantes autem, fratres carissimi, quantum possumus, adiuvente Domino laboremus, ut nulla nobis extranea cogitatio subripere possit; ne forte aliud habeamus in 15 corde, et aliud proferamus ex ore; ne forte dum lingua Deum rogat, cogitatio in rebus variis occupata ab orationis sensu discedat, et inde adquirat peccatum, unde potuit habere remedium.

Si enim apud aliquam personam potentem velles aliquam causam necessariam allegare, et subito aversus ab illo, media interlocutione disrupta, aliquibus te velles 20 occupare scurrilitatibus, qualem putas iniuriam illi personae cum qua loquebaris inferres? Aut quomodo contra te illius iracundiam commoveres? Si ergo cum homine loquentes tota intentione animi laboramus, ne aliud cogitantes illi cum quo loquimur iniuriam facere videamur, cum Deo in oratione loquentes, et ante tantam 25 maiestatem peccatorum nostrorum miserias allegantes, non nobis pudet et non erubescimus captivis sensibus

19 velles A^{1p0} ; vellis A^{1a0} velis A⁴⁻⁸⁻¹⁰ || 25 nobis : nos A^{1p0} || et eras. C⁷ om. A⁴⁻⁸⁻¹²

2 ^a I Rois 1, 10.13 ^b Ps. 37, 9.

de celle-ci en effet, il a été écrit qu'« elle priait en pleurant et que ses lèvres seules remuaient et qu'on pouvait à peine entendre sa voix^a. »

Que tous écoutent cela et l'imitent, et d'abord ceux qui, le caquet pointu, prient d'une voix criarde, sans aucune retenue, de telle sorte qu'ils ne permettent pas aux autres de prier à côté d'eux. Prions donc, comme je l'ai dit, avec des soupirs, des sanglots et des gémissements, selon cette parole du prophète : « Je sanglotais du gémissement de mon cœur^b. » Prions, dis-je, non avec une voix claironnante mais avec une conscience qui crie vers Dieu.

**Les distractions
idoles de l'âme** 3. Mais en priant, frères très chers, autant que nous le pouvons, appliquons-nous avec l'aide du Seigneur,

à ce qu'aucune pensée étrangère ne puisse nous surprendre, de peur qu'il n'arrive qu'autre soit ce que nous avons dans le cœur, autre ce que nous proférons de bouche ; de peur qu'il n'arrive, tandis que notre langue prie Dieu, que notre pensée, occupée à des choses diverses, ne s'écarte du sens de la prière et n'ajoute un péché, là où elle eût pu trouver un remède.

En effet, si tu voulais présenter quelque cause urgente à une personne puissante et que subitement, interrompant ton discours au milieu, tu voulais, lui tournant le dos, t'occuper de quelques bouffonneries, quel affront penses-tu que tu ferais à cette personne à laquelle tu parlais ? Ou quelle colère de sa part n'attirerais-tu pas sur toi ? Si donc, lorsque nous parlons à un homme, nous nous efforçons à une attention entière de l'esprit, de peur, en pensant à autre chose, de sembler faire affront à celui auquel nous parlons, lorsque nous parlons à Dieu dans la prière et que nous faisons connaître devant une si grande majesté les misères de nos péchés, n'avons-nous pas honte et ne rougissons-nous pas de courir, ici et là, les sens captifs,

huc illucque discurrere, et infelicem mentem multis occupationibus la conspectu divinae maiestatis abstrahere?

Et ideo unusquisque, antequam in oratione procumbat, omnes cogitationes superfluas ab animi sui intentione
30 Deo auxiliante repellat : ut anima nostra sancti ³⁰Spiritus fervore succensa omne vitium conpunctionis vel orationis ligne consumat, et vagas ac volaticas cogitationes longe dispergat; ut solae virtutes tantum et sanctae meditationes in cordibus nostris locum semper inveniant.

292 (292) 4. [Omnis enim homo, fratres carissimi, quod tempore orationis attentius cogitat, hoc sibi pro deo constituit, et hoc quasi deum habere et quasi dominum videtur adorare. Quae res, dilectissimi, nimium mihi aliquoties intolerabilem dolorem incutit et tremorem, cum
5 in ipsa orationis intentione mens ad diversas occupationes saeculi rapitur; et cum videtur verbis aliud allegare, longe alibi agnoscitur cogitatione discedere : quasi sit aliquid quod plus cogitare debeamus, quando cum Deo loquimur, quam ex toto corde et toto animo et tota mente peccatorum indulgentiam et Dei gratiam debeamus expetere.]

10 Verbi gratia, cuicumque forte in oratione subripitur, ut forum cogitet : si forum cogitat, forum adorat. Subripitur illi ut domum, quam fabricat aut reparat, ante oculos habeat : quod ante oculos habuerit, hoc adorat. Forte vineas aut hortum aut aliud aliquid cogitat : quod ante cordis oculos proposuerit, hoc in illa oratione pro
15 deo habebit. Taceo de malis et forte etiam turpibus cogitationibus vel immundis.]

31 igne : igni C⁷A¹.

292, 1-16 om. codd. coll. A || 8 quam ex : nisi ut C⁷ || 12 ante¹ : cordis add. C¹⁻³

et de distraire par de nombreuses occupations notre malheureux esprit, de la vue de la majesté divine?

Et c'est pourquoi, que chacun, avant de se prosterner en prière, rejette avec l'aide de Dieu de son esprit attentif toutes les pensées superflues, afin que notre âme enflammée par la ferveur de l'Esprit saint consume tout vice par le feu de la contrition et de la prière et disperse au loin les pensées vagues et volages, afin que seules les vertus et les saintes méditations trouvent toujours place dans nos cœurs.

4. [Car¹ tout homme, frères très chers, fait son dieu de ce à quoi il pense très attentivement au moment de la prière et il semblera avoir cela comme dieu et l'adorer comme seigneur. Et cela, bien-aimés, me cause parfois une extrême terreur et une intolérable douleur, lorsque au cœur même de la prière l'esprit est ravi par diverses occupations mondaines et qu'il semble présenter quelque chose verbalement, alors qu'on s'aperçoit qu'il est parti loin de là en pensée; comme s'il y avait quelque chose à quoi nous devons penser davantage, quand nous parlons à Dieu, qu'au pardon de nos péchés et à la grâce de Dieu, que nous devrions demander de tout notre cœur, de tout notre esprit et de toute notre intelligence.]

Imaginons, par exemple, quelqu'un distrait de sa prière de telle façon qu'il pense au forum; s'il pense au forum, c'est le forum qu'il adore. Cet autre est distrait de telle façon qu'il a devant les yeux la maison qu'il construit ou répare; ce qu'il a devant les yeux, voilà ce qu'il adore. Peut-être pense-t-il à des vignes ou à un jardin ou à quelque chose d'autre; ce qu'il aura placé devant les yeux du cœur, voilà ce qu'il aura pour dieu dans cette prière. Je me tais sur les pensées mauvaises et peut-être même honteuses et impures.]

1. Ces deux alinéas ne figurent pas dans les manuscrits de la Collection A.

Considerate, fratres carissimi, quaeso vos, et videte
 1quam sit dura ista captivitas, ut lingua quasi cum Deo
 loquatur, 1et tota animi intentio ad terram et parietes vel
 lapides dirigatur. 1Et si ista, quae licite alio tempore vel
 20 cogitare possumus vel videre 2nimis durum est si nobis
 in oratione subripiant, putas illa quae etiam 1alio tempore
 inlicite cogitantur, quantum mali erit, si ea in oratione
 1positi cogitemus : id est, si cupiditatem, si odium, si
 iracundiam 1aut luxuriam, vel adulteria et cetera his
 similia inclinati ad orationem 1ante cordis nostri oculos
 25 proponamus? Unde, fratres carissimi, 2totis medullis
 conscientiae Dominum deprecemur, ut nos ab ista 1ludi-
 ficatione daemonum liberare, et peccatorum nobis indul-
 gentiam 1donare dignetur.

5. Et ideo, dilectissimi fratres, iterum atque iterum
 rogo, si 1fieri non potest ut istas captivitates animae ad
 30 integrum possitis 2evadere, vel quantum possumus
 auxiliante Domino laboremus, ut 1eis vel tardius occurrere
 videamur : ne forte per neglegentiam dum 1orantes aliud
 cogitamus, inde apud Deum inveniamus offensam, 1unde
 potueramus adquirere gratiam.

293 Oremus ergo, fratres, non solum (293) pro nobis, sed
 etiam pro omnibus ubicumque sunt christianis : 1nec
 solum pro amicis, sed etiam pro inimicis Dei misericordiam
 1deprecemur. Et quia beatus Apostolus dicit « quid oremus
 sicut oportet nescimus^a », hoc semper et pro nobis et pro
 5 omnibus aliis suppli^cemus, ut nobis Deus hoc dignetur
 concedere, quod novit nostrae 1animae convenire. Ante
 omnia, fratres, orationem dominicam 1in oratione dicamus :

31 eis : ei A^{4*} || videamur : non *praem.* A^{4*}.

5 * Rom. 8, 26.

Réfléchissez, frères très chers, je vous en prie, et voyez
 combien est dure cette captivité, qui fait qu'au moment
 où la langue a l'air de parler à Dieu, toute l'attention
 de l'esprit est dirigée vers de la terre, des murs ou des
 pierres. Et s'il est extrêmement pénible que des choses,
 auxquelles nous pouvons penser et que nous pouvons
 voir de façon licite à un autre moment, nous distraient
 dans la prière, imagine quel mal ce sera, si au milieu
 de la prière nous pensons à celles auxquelles il est illicite
 de penser, même à un autre moment ; c'est-à-dire si,
 dans l'attitude de la prière, nous plaçons devant les yeux
 de notre cœur la cupidité, la haine, la colère ou la luxure
 ou l'adultère ou toutes les autres pensées du même genre ?
 Aussi, frères très chers, du plus profond de la conscience,
 supplions le Seigneur qu'il daigne nous libérer de cette
 tromperie du démon et nous accorder le pardon de nos
 péchés.

5. Et c'est pourquoi, frères bien-aimés, je vous demande
 encore et encore, s'il ne peut se faire que nous soyons en
 mesure d'échapper complètement à ces captivités de l'âme,
 efforçons-nous du moins, autant que nous le pouvons
 avec l'aide du Seigneur, à ce que celles-ci ne surviennent
 que le plus tard possible, de peur qu'il ne nous arrive
 en pensant par négligence à autre chose au cours de nos
 prières, de trouver auprès de Dieu du mécontentement,
 là où nous aurions pu acquérir une grâce.

Prions donc, frères, non seulement pour nous mais pour
 tous les chrétiens, où qu'ils soient ; supplions la miséricorde
 de Dieu non seulement pour nos amis mais aussi pour
 nos ennemis. Et puisque le bienheureux Apôtre dit que
 « nous ne savons que demander pour prier comme il faut^a »,
 demandons toujours instamment pour nous et pour tous
 les autres que Dieu daigne nous accorder ce qu'il sait
 convenir à notre âme. Avant tout, frères, disons, quand
 nous prions, la prière dominicale, car sans nul doute il

quia sine dubio libenter orationem exaudit, ¹quam ipse pro ineffabili sua benignitate instituit. Haec ergo, fratres ¹carissimi, si Deo inspirante sicut consuevistis libenter
10 accipitis, et ¹quantum Deus vires dederit implere contenditis, et nobis facietis ¹gaudium, et vobis praeparabitis regnum : praestante Domino nostro ¹Iesu Christo, qui regnat.

exauce de bon cœur la prière que lui-même a instituée dans son ineffable bonté. Si donc, sous l'inspiration de Dieu, frères très chers, vous accueillez ces conseils de bon cœur comme à l'accoutumée, et si vous vous efforcez de les mettre en pratique autant que Dieu vous en donne les forces, à nous vous donnerez de la joie et à vous, vous préparerez le royaume ; avec l'assistance de notre Seigneur Jésus-Christ, qui règne...

SERMO LXXIII

Ammonitio per quam suadetur ut omnis populus donec
divina mysteria celebrantur in ecclesia
15 "fideliter expectet

1. Rogo vos, fratres carissimi, et paterna pietate
commoneo, ut, quotiens aut in die dominico aut in aliis
maioribus festivitibus missae fiunt, nullus de ecclesia
discedat, donec divina mysteria compleantur. Et quamvis
20 multi sint, de quorum fide et devotione gaudeamus, sunt
tamen plures minus de salute suae animae cogitantes,
qui lectis divinis lectionibus statim de ecclesia foris
exeunt; cum tamen etiam, dum ipsae lectiones leguntur,
aliqui ex illis ita otiosis et saecularibus fabulis occupantur,
25 tales minus a nobis culpantur, si ad ecclesiam non
venirent : quia ibi probantur amplius Deum laedere, ubi
peccatorum potuerant indulgentiam promereri.

2. Unde rogo vos, fratres, ut humilitatis nostrae sugges-
294 tionem (294) non solum patienter, sed etiam libenter

Sermo LXXIII : L ¹ <i>Laudunensis</i> 121	s. IX
L ² <i>Berolinensis theol. fol.</i> 355 (Rose 307)	s. IX
V ¹ <i>Marcianus</i> VI, 5	s. IX/X
V ² <i>Marcianus</i> VI, 6	s. XIV
A ¹ <i>Carnotensis</i> 67 (8)	s. IX
A ¹⁰ <i>Ambrosianus</i> I, 45 sup.	s. XII
T ¹ <i>Remensis</i> 394 (E, 295)	s. XI

293, 15 expectet : expectent L²A¹ || 21 foris : foras L²A¹⁰ c.

SERMON LXXIII

Monition par laquelle il est conseillé à tout le peuple
d'attendre fidèlement dans l'église la fin de la célébration
des saints mystères¹

1. Je vous demande, frères très chers, et vous
recommande avec une bienveillance paternelle, chaque
fois que l'on dit la messe, le dimanche ou à l'occasion
des autres grandes fêtes, de ne pas quitter l'église avant
la fin des mystères divins. Et bien qu'il y en ait beaucoup
dont la foi et la dévotion nous réjouissent, plus nombreux
sont ceux, cependant, qui, moins soucieux du salut de
leur âme, sortent de l'église dès la fin des lectures divines²,
tandis que certains, au cours même des lectures, s'occupent
si bien d'histoires oiseuses et profanes qu'eux-mêmes ne
les écoutent pas et qu'ils ne permettent pas aux autres
de les entendre. Nous blâmerions moins de telles gens
s'ils ne venaient pas à l'église, car ils sont convaincus
d'offenser davantage Dieu dans le lieu même où ils
auraient pu mériter le pardon de leurs péchés.

2. Aussi je vous demande, frères,
Le cœur de la messe d'accueillir le conseil de notre humilité
non seulement avec patience, mais même de bon cœur.

1. Nous avons déjà mentionné l'homélie H¹⁰, conservé à Paris,
à la bibliothèque Sainte-Geneviève, à propos du *Sermon* 65. Le
Sermon 73 s'y trouve également, au fol. 57.

2. La *Vita*, I, 27, p. 306, raconte comment notre évêque intervint
pour arrêter l'exode en faisant fermer les portes de l'église.

accipiatis. Si enim diligenter ¹adtentiditis, cognoscetis quia non tunc fiunt missae quando divinae ¹lectiones in ecclesia recitantur, sed quando munera offeruntur, et ¹corpus vel sanguis Domini consecratur. Nam lectiones sive propheticas, sive apostolicas, sive evangelicas etiam in domibus vestris aut ¹ipsi legere, aut alios legentes audire potestis : consecrationem vero ¹corporis et sanguinis Christi non alibi nisi in domo Dei audire vel ¹videre poteritis. Ideo qui vult missas ad integrum cum lucro suae ¹animae celebrare, usque quo oratio dominica dicatur, et benedictio ¹⁰populo detur, humiliato corpore et conpuncto corde se debet in ¹ecclesia continere.

Cum enim maxima pars populi, immo quod peius ¹est, paene omnes recitatis lectionibus exeunt de ecclesia, cui ¹dilecturus est sacerdos : « Sursum corda ? » Aut quomodo sursum se habere ¹corda respondere possunt, quando ¹⁵deorsum in plateis et corpore ¹⁵simul et corde descendunt ? Vel qualiter cum tremore simul et gaudio ¹clamabunt : « Sanctus, sanctus, sanctus ; benedictus qui venit in ¹nomine Domini ? » Aut quando oratio dominica dicitur, quis est qui ¹humiliter et veraciter clamet : « Dimitte nobis debita nostra, sicut ¹et nos dimittimus debitoribus nostris^a ? » Cum enim etiam illi qui ²⁰se in ecclesia continent, si non dimiserint debita debitoribus, ad ¹iudicium magis quam ad remedium orationem dominicam proferunt ¹ex ore, quam implere non probantur in opere, et sine causa dicunt, « ¹Libera nos a malo^b », quando ipsi non desinunt reddere malum pro ¹malo — si ergo etiam illi periclitantur ²⁵qui intus sunt, si implere non²⁵luerint quod promittunt —,

204, 6 alios legentes : aliis legentibus T¹

² a Matth. 6, 12 ^b Matth. 6, 13.

1. Cf. à ce sujet les décisions du Concile d'Agde de 506, c. 47, éd. Munier, p. 212 et *infra*, Sermon 76. Voir également ce que dit GRIFFE de cette bénédiction solennelle, *Origines*, p. 42.

En effet, si vous faites soigneusement attention, vous reconnaîtrez que la messe n'a pas lieu au moment où on lit les lectures divines dans l'église, mais lors de l'offrande des dons et de la consécration du corps et du sang du Seigneur. Car les lectures, qu'elles soient prophétiques, apostoliques ou évangéliques, vous pouvez aussi les lire chez vous ou écouter les autres les lire ; mais la consécration du corps et du sang du Christ, c'est seulement dans la maison de Dieu que vous pourrez l'entendre et la voir. C'est pourquoi, celui qui veut participer à la messe entière avec un bénéfice pour son âme, doit rester à l'église, dans une attitude d'humilité et le cœur contrit, jusqu'au moment où on dit l'Oraison dominicale et où la bénédiction est donnée au peuple¹.

En effet, lorsque la plus grande partie du peuple, pire encore, presque tout le monde sort de l'église après les lectures, à qui le prêtre dira-t-il : « Haut les cœurs ? » Ou comment peut-on répondre qu'on a le cœur en haut quand on descend en bas, sur les places, à la fois de corps et de cœur ? Et comment s'écriera-t-on avec un mélange de joie et de crainte : « Saint, saint, saint ; béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ? » Ou, quand on dit l'Oraison dominicale, qui criera humblement et avec vérité : « Remets-nous nos dettes comme nous aussi nous remettons à nos débiteurs^a ? » Car, alors que ceux-là même qui se tiennent dans l'église, s'ils ne remettent pas leurs dettes à leurs débiteurs, prononcent de bouche l'Oraison dominicale plus pour leur jugement que comme un remède, puisqu'ils ne la mettent pas en pratique et qu'ils disent sans profit : « Libère-nous du mal^b », alors qu'eux-mêmes ne cessent de rendre le mal pour le mal, — si donc même ceux qui sont à l'intérieur sont en péril, s'ils ne veulent pas accomplir ce qu'ils promettent —, que

quid de se cogitant illi, quos aut insatia^lbilis cupiditas aut amor saeculi istius ita detinet implicatos, ut eos unius horae momento stare in ecclesia non permittat?

Quibus non sufficit quod per totam ebdomadam aut pro necessitate, aut forte, quod verius est, pro cupiditate iugiter occupantur : adhuc insuper post unius ³⁰ aut duarum horarum spatium, quo videntur magis corpore quam corde ad ecclesiam convenire, mittentes dorsa sacrificiis vel sacer^ldotibus Dei, ad amplexandam voluptatem saeculi huius sine mora aliqua revertuntur, non agnoscentes quid expectent, quid relinquunt. Sequuntur tenebras, et deserunt lucem : amplectuntur umbram, ³⁵ et despiciunt ²⁹⁵ veritatem : dimittunt dulcedinem Christi, et requirunt (295) amaritudinem mundi, diligentes vanitatem et quaerentes mendacium. Vere ignorat quantum boni in celebrandis missis agitur, qui de ecclesia festinus egreditur.

3. Cum tamen istos tales si aut rex aut aliqua potens ⁵ persona vocasset ad prandium, velim scire si praesumerent discedere, nisi prius totum prandium compleretur : etiam si persona non tenebat, gula teneret. Quare de convivio hominis, nisi perexpeditum fuerit, non discedimus, nisi quia et ventrem forte plus quam expedit implere volumus, et hominem laedere formidamus? Quare de spiritali et ¹⁰ divino convivio cito discedimus? Timeo dicere, ne forte aliqui irascantur, sed tamen tam propter meum quam propter vestrum periculum dicturus sum : hoc ideo facimus, quia nec de cibo animae curamus, nec Deum timemus, nec hominem reveremur.

Et quia Deo propitio non sunt toti in hac parte culpabiles, sed multi inveniantur qui cum grande compunctione

29 post om. L¹2A¹T¹ || 30 quo : quod L¹A¹T¹ || 33 expectent : expectant L¹2A¹30T¹.

295, 7 perexpeditum : perexpiletum L¹30

1. Cf. Ps. 4, 3.

pensent d'eux-mêmes ceux qu'une insatiable cupidité ou l'amour de ce monde retient si bien enlacés qu'il ne leur permet pas de rester le temps d'une seule heure à l'église?

Et il ne leur suffit pas que pendant toute la semaine, la nécessité ou peut-être, ce qui est plus vraisemblable, la cupidité les occupe constamment ; en outre, par-dessus le marché, après une ou deux heures pendant lesquelles ils semblent présents à l'église plus de corps que de cœur, tournant le dos aux sacrifices et aux prêtres de Dieu, ils retournent sans aucun retard embrasser le plaisir de ce monde, sans savoir ce qu'ils attendent ni ce qu'ils laissent. Ils suivent les ténèbres et désertent la lumière ; ils embrassent l'ombre et méprisent la vérité ; ils rejettent la douceur du Christ et recherchent l'amertume du monde, aimant la vanité et cherchant le mensonge¹. En vérité, il ignore tout le bien qu'il y a dans la célébration de la messe, celui qui sort de l'église en se hâtant.

3. Et cependant de telles gens, si un roi ou quelque puissant personnage les avait invités à dîner, je voudrais bien savoir s'ils oseraient partir avant que le repas ne soit entièrement terminé ; même si la personne ne les retenait pas, leur gourmandise les retiendrait. Pourquoi ne quittons-nous pas le banquet offert par un homme, avant qu'il ne soit complètement achevé, si ce n'est parce que nous voulons remplir notre ventre, peut-être plus qu'il ne convient, et aussi que nous avons peur d'offenser un homme? Pourquoi quittons-nous si vite le banquet spirituel et divin? Je crains de le dire de peur d'irriter, peut-être, certains, mais néanmoins, tant à cause de mon propre péril que du vôtre, je vais le dire : nous agissons ainsi parce que nous n'avons cure de la nourriture de l'âme, et que nous ne craignons pas Dieu, et que nous ne respectons pas l'homme.

Certes, grâce à Dieu, tous ne sont pas coupables sur ce point ; il s'en trouve beaucoup, au contraire, qui, avec une grande dévotion, ne quittent pas l'église avant

usquequo benedictio super ^lpopulum detur de ecclesia non discedunt, et humiliter orare non ^lsolum pro se sed et pro aliis non desistunt, illis quibus tantam con^lpunctionem Deus dedit ut in ecclesia perseverent retribuet mercedem, ^leos vero qui negligentes sunt iusto iudicio damnabit. Et
 20 ideo, fratres, ^omonete eos qui nec orationem dominicam dicere nec benedictionem ^laccipere volunt, et non desinite castigare, dicentes eis et definitissime ^lcomminantes, quia nihil eis prodest quod lectiones divinas audiunt, si ^lantequam divina mysteria compleantur abscedunt. Illis tamen qui ^lin publicis necessitatibus occupantur, et eis qui aliqua
 25 infirmitate ^oprohibente expectare non possunt, imputare non possumus nec debemus. Ipsi tamen videant in conscientia sua, utrum eos necessitas ^lretrahat, an voluntas.

4. Unde iterum atque iterum rogo pariter et contestor, ut omni ^ldie dominico, et praecipue in maioribus festi-
 30 tatibus, donec divina ^omysteria compleantur, nullus de ecclesia abscedat : nisi forte de quibus ^lsupra diximus, quos aut gravis infirmitas aut publica necessitas ^lstare diutius non permittit.

Vere dico, fratres, satis durum et propre ^lnimis impium est, ut christiani non habeant reverentiam diei dominico, ^lquam Iudaei observare videntur in sabbato. Cum enim
 35 ipsi infelices ^oita sabbatum observent, ut in eo nihil terreni operis exercere prae^lsumant : quanto magis illi,
 296 qui « non argento nec auro sed pretioso (296) sanguine

18 retribuet : eis *add.* T¹ et *add.* L³A¹ || 33 diei : die A¹ in die A¹⁰T¹.

1. Depuis la promulgation par l'empereur Constantin le 7 mars 321 de la loi *De Feriis*, toute action judiciaire était interdite le dimanche. Aux Ides de décembre 469, les empereurs Léon I^{er} et Anthémius avaient ajouté la suppression complète de toute représentation théâtrale et des combats de bêtes, ce jour-là. Mais ce n'est qu'au *Concile d'Orléans* de 538, c. 31, éd. de Clercq, p. 125, que seront interdits les travaux des champs.

que la bénédiction sur le peuple ne soit donnée et qui ne manquent pas de prier humblement, non seulement pour eux mais aussi pour les autres ; à ceux-là auxquels Dieu a donné une si grande dévotion qu'ils restent dans l'église, il accordera une rétribution, mais ceux qui sont négligents, il les condamnera par un juste jugement. Et c'est pourquoi, frères, sermonnez ceux qui ne veulent pas dire l'Oraison dominicale ni recevoir la bénédiction et ne cessez pas de les réprimander, en leur disant et avec de très fermes menaces qu'il ne leur sert à rien d'écouter les lectures divines, s'ils se retirent avant la fin des mystères divins. Cependant, à ceux qui sont pris par des nécessités publiques¹ et à ceux qui, empêchés par une infirmité, ne peuvent rester, nous ne pouvons ni ne devons en faire grief. Qu'eux-mêmes pourtant voient dans leur conscience si c'est la nécessité ou leur volonté qui les fait se retirer.

4. Aussi, encore et encore, je vous prie et vous adjure : que personne, chaque dimanche et spécialement aux grandes fêtes, ne se retire de l'église avant la fin des mystères divins, si ce n'est peut-être ceux dont nous avons parlé plus haut, qu'une grave infirmité ou la nécessité publique empêche de rester plus longtemps.

**Respect des Juifs
pour le sabbat**

En vérité, frères, je dis qu'il est bien pénible et quasi tout à fait impie que des chrétiens n'aient pas pour le jour du Seigneur le respect avec lequel nous voyons les Juifs observer le sabbat². En effet, alors que ces malheureux observent si bien le sabbat que ce jour-là ils n'osent se livrer à aucune activité profane, combien plus ceux qui ont été « rachetés non avec de l'argent ou de l'or,

2. Césaire mentionnait déjà, *Serm.* 13, 3, t. I, p. 420, le respect des Juifs pour le Sabbat. Le *Concile d'Orléans*, c. 31, p. 125, tient cependant à marquer la différence entre les deux observances en autorisant, le dimanche, les travaux ménagers.

Christi redempti^a » sunt, debent adtendere pretium suum, et resurrectionis die Deo vacare, et de salute animae suae adtentius cogitare? Ad extremum, si toto die dominico lectioni insistere et Deo supplicare negligimus, non leviter in Deo peccamus : quantum mali est, si vel unius vel duarum horarum spatio, dum divina mysteria celebrantur, in ecclesia standi patientiam non habemus? Sed quod peius est, ita nos amor saeculi huius inebriat, ut nos umbrae volaticae ad vana et falsa gaudia, quae veros dolores pariunt, et voluptas mundialium cupiditatum iugiter trahat.

10 ⁵. Unde iterum atque iterum rogo, ut nullus ex vobis de ecclesia discedat, nisi cum divina mysteria ad integrum fuerint celebrata; et ita vos in ecclesia continete, ut nullus ex vobis otiosis aut terrenis se fabulis studeat occupare.

Ego quod et mihi expedit dicere et vobis oportet audire, humiliter ammonedo pariter et contestor : qui contempnit praeconem, sentiet iudicem. Ille autem qui me libenter audierit, et quod supplicavi implere contenderit, credo de Dei misericordia quod illi et in hoc saeculo et in futuro repensabuntur praemia gloriosa. Ille vero qui contempnere voluerit, non se poterit ante tribunal Christi excusare, dicendo se nec a malis prohibitum, nec ad ea quae sunt sancta et Deo placita ammonitione assidua provocatum. Sed credimus de Dei misericordia, quod non de contemptu incursuri estis iudicium; sed magis pro benigna oboedientia pervenietis ad regnum : praestante Domino nostro Iesu Christo qui cum Patre et Spiritu sancto vivit et regnat in saecula saeculorum. Amen.

296, 8 et L² P² A¹ P² : om. T¹ al.

4 ^a cf. I Pierre 1, 18.

mais par le sang précieux du Christ », doivent-ils faire attention à leur prix et consacrer à Dieu le jour de la Résurrection et penser très attentivement au salut de leur âme ! Enfin, si nous négligeons de nous appliquer, tout le jour du Seigneur, à la lecture et de supplier Dieu, nous ne commettons pas un léger péché envers Dieu ; le mal est encore bien plus grand, si l'espace d'une ou deux heures, pendant la célébration des mystères divins, nous n'avons pas la patience de rester debout dans l'église. Mais le pire est que l'amour de ce monde nous enivre si bien que la volupté des désirs mondains nous tire sans cesse comme des ombres inconstantes vers de vaines et fausses joies qui donnent naissance à de vraies douleurs.

5. Aussi je demande encore et encore qu'aucun de vous ne quitte l'église, avant que les divins mystères ne soient entièrement célébrés ; et comportez-vous à l'église de telle façon qu'aucun de vous ne passe le temps occupé à des paroles oiseuses ou à des histoires profanes.

Quant à moi, humblement je vous exhorte et tout à la fois vous adjure, selon ce qu'il me faut dire et ce qu'il vous convient d'écouter. Celui qui méprise le héraut, éprouvera le Juge. Mais celui qui m'aura écouté de bon cœur et aura tâché d'exécuter ce dont je l'ai supplié, je crois que, dans ce siècle et dans le siècle à venir, la miséricorde de Dieu le payera en retour de glorieuses récompenses. Mais celui qui n'aura pas voulu en faire cas ne pourra s'excuser devant le tribunal du Christ, en disant qu'on ne lui a pas défendu ce qui est mal et qu'on ne l'a pas poussé par une exhortation assidue vers ce qui est saint et plaît à Dieu. Mais nous croyons que par la miséricorde de Dieu, vous ne vous offrirez pas, par mépris, au Jugement, mais que vous parviendrez plutôt au Royaume à cause de votre généreuse obéissance ; avec l'assistance de notre Seigneur Jésus-Christ, qui avec le Père et l'Esprit saint vit et règne pour les siècles des siècles. Amen.

SERMO LXXIV

25 **Ammonitio ut populus ad integrum missas
perexpectet**

1. Si velitis agnoscere et diligenter adtendere, fratres
carissimi, ^lquantus dolor et quanta amaritudo sit in
297 animo meo, quando vos (297) video missas ad integrum
perexpectare non velle, et in vobis et in ^lme poteratis
habere misericordiam. Qui enim intellegit, quid in ^lecclesia
agatur, quando divina mysteria celebrantur, agnoscit
quantum ^lmale faciunt illi, qui de ecclesia non expletis
5 missis sine aliqua grandi ^enecessitate discedunt. Et ideo,
si et me de tribulatione animi liberare, ^let vos de peccato
vultis absolvere, nolite me contemnere supplicentem;
^ltimentes illud quod de sacerdotibus Dominus dixit :
« Qui vos audit ^lme audit, et qui vos spernit me spernit^a. »
Nam qui de ecclesia non ^lperexpectatis missis cito disce-
10 dere nec metuit nec erubescit, dupli^ociter se peccare non
dubitet, dum divina mysteria deserit, et sacer^ldotem pro
se sollicitum contristat et despicit.

Si ad exercenda aliqua ^lterrena et laboriosa opera vos
invitaret humilitas nostra, credimus ^lquod nobis oboedien-

Sermo LXXIV : L ¹ <i>Laudunensis</i> 121	s. IX
L ³ <i>Berolinensis theol. fol.</i> 355 (Rose 307)	s. IX
L ⁶ <i>Trecensis</i> 710	s. XII
T ¹ <i>Remensis</i> 394 (E. 295)	s. XI

296, 26 perexpectet : expectet L¹⁻³ || 27 velitis : velletis L⁶.

297, 4 expletis : expectatis L¹ || 9 missis om. L^{1-2ac}

SERMON LXXIV

**Monition pour que le peuple assiste à la messe jusqu'à
la fin**

1. Si vous voulez reconnaître et regarder avec attention,
frères très chers, combien mon esprit est plein de douleur
et d'amertume, quand je vous vois ne pas vouloir assister
à la messe jusqu'à la fin¹, vous pourriez avoir pitié et de
vous et de moi. Car celui qui comprend ce qui se passe
à l'église, quand on célèbre les mystères divins, reconnaît
quel mal font ceux qui, sans quelque grande nécessité,
quittent l'église avant que la messe ne soit achevée. Et
c'est pourquoi, si vous voulez me libérer, moi, d'un trouble
d'esprit et vous, vous délivrer d'un péché, ne me dédaignez
pas quand je supplie, craignant ce que le Seigneur a dit
des prêtres : « Celui qui vous écoute m'écoute et celui qui
vous méprise me méprise^a. » En effet, que celui qui ne
craint ni ne rougit de sortir à la hâte de l'église sans que
la messe soit achevée, ne doute pas de pécher doublement,
en n'assistant pas aux mystères divins et en contristant
et dédaignant le prêtre inquiet pour lui.

Si notre humilité vous invitait à vous livrer à des
œuvres terrestres et pénibles, nous croyons que votre

1 ^a Lc 10, 16.

1. Voir *supra*, *Serm.* 73, p. 191, note 2.

tiam praestaret caritas vestra. Cum vero non ¹ad terrena, sed ad caelestia, nec ad temporalia, sed in aeternum
 15 ¹animae profutura vos studia provocamus, nec aliqua
 lucra transitoria ¹requirimus, sed ad caelestes vos the-
 sauros invitamus, considerate ¹in quo periculo remaneant,
 qui nobis oboedientiam adcommodare ¹dissimulant. Ego
 vero, fratres carissimi, non ideo tantum doleo, ¹quando
 de ecclesia disceditis, quod mihi damnum aliquod corpo-
 20 raliter ²faciatis; sed, quia vos perfectos esse desidero,
 tam graviter in Deo ¹peccare cognosco.

2. Unde iterum atque iterum rogo, ut, quia nos quales-
 cumque ¹etsi minus digni invitatores Domini sumus, et
 quando ad ecclesiam ¹convenitis, non ad terrenum vos
 25 convivium invitamus, in quo mini²stratur cybus homi-
 num, sed ad caeleste ac spiritale, in quo panis ¹ponitur
 angelorum, nolite fastidire, nolite despiciere convivium
¹domini vestri, ut vos ille non despiciat in beatitudine
 regni sui. ¹Timere enim debetis illam evangelicam senten-
 tiam, per quam illos ¹qui ad nuptias invitati fuerant, et
 30 venire contempserant, indignos ²convivio suo ipse Dominus
 dixit, et alios invitare praecepit. Et non ¹otiose conside-
 randum est, sed timendum, quod illi, qui propter ¹inpedi-
 menta mundi noluerunt venire, ore ipsius Domini indigni
¹sunt iudicati. Et ideo, ne etiam et de nobis hoc dici possit,
 sicut iam ¹supplicavi, unius aut duarum horarum spatio
 35 patientiam habeamus, ²donec in illa spiritali mensa
 298 animarum cybus adponitur, et sacra(298)menta spiritalia
 consecrantur.

20 tam : et *praem.* L¹ || 34 supplicavi : supplicatus sum T¹.

1. Cf. *Matth.* 22, 1-10.

charité nous montrerait son obéissance. Mais lorsque nous
 vous appelons, non à des activités terrestres, mais à des
 activités célestes, non à des activités temporelles, mais
 à des activités qui seront utiles à votre âme pour l'éternité,
 et que nous ne cherchons aucun gain transitoire, mais
 que nous vous conduisons aux trésors célestes, réfléchissez
 au péril dans lequel demeurent ceux qui négligent de nous
 obéir. Quant à moi, frères très chers, ce qui me fait tant
 de peine, quand vous sortez de l'église, ce n'est pas que
 vous me causiez un tort matériel quelconque, c'est que,
 vous désirant parfaits, je me rends compte que vous
 péchez gravement contre Dieu.

**Invitation
 au banquet
 du Seigneur**

2. Aussi, je vous prie encore et
 encore, puisque, qui que nous soyons
 et même tout à fait indignes d'inviter
 de la part du Seigneur, nous ne vous
 invitons pas, quand vous venez à l'église, à un banquet
 terrestre dans lequel on sert une nourriture destinée à
 des hommes, mais à un banquet céleste et spirituel dans
 lequel est présenté le pain des anges, ne repoussez pas
 avec dégoût, ne méprisez pas le banquet de votre Seigneur
 afin que lui ne vous méprise pas dans la béatitude de
 son Royaume. En effet, vous devez craindre cette sentence
 de l'Évangile, selon laquelle le Seigneur lui-même a déclaré
 indignes de son banquet ceux qui avaient été invités
 aux noces et avaient dédaigné d'y venir, et a ordonné
 d'en inviter d'autres¹. Et il ne faut pas remarquer sans
 plus mais craindre le fait que ceux qui n'ont pas voulu
 venir à cause des entraves du monde, en ont été jugés
 indignes par la bouche même du Seigneur. Et c'est pourquoi,
 de peur que cela ne puisse être dit également de nous,
 comme je vous en ai déjà suppliés, soyons patients l'espace
 d'une ou deux heures, jusqu'à ce que la nourriture des
 âmes soit posée sur cette table spirituelle et que les dons
 sacramentels et spirituels soient consacrés.

Et quia praemissa oratione dominica ^lbenedictio vobis non ab homine sed per hominem datur, grato et ^lpio animo, humiliato corpore et corde conpuncto, rorem divinae ^lbenedictionis accipite, ut secundum promissionem Domini fiat in ^vvobis « fons aquae salientis in vitam aeternam^a ».

3. Ut enim se omnes non possint in ecclesia continere, diversae ^let variae occupationes faciunt : alios enim tenet corporis infirmitas, ^lalios publica necessitas, alios ligat et quasi captivos trahit cupiditas. ^lQuanti enim nunc in plateis vel in atriis basilicarum aut ^llitibus aut ^lnegotiis vacant! quanti in porticibus basilicarum vel in secretariis ^ldetractionibus aut ociosis sermonibus occupantur, inter quos non par^lvus solet etiam esse numerus clericorum! Isti tales qualem de divinis ^lscripturis profectum habere poterunt, qui nec ipsum sonum scri^lpturae ad aures suas venire permittunt? Sed impletur in eis illud ^lquod scriptum est : « Sicut aspides surdae obturantes aures suas, ^lut non exaudiant » scripturarum « vocem incantantium^a. »

Et ideo vos, ^lquibus Deus et timorem et amorem suum conferre dignatus est, ^let cum grandi conpunctione ad ecclesiam convenitis, eos, qui venire ^lhuc usque aut ^lnoluerunt aut forte non potuerunt, frequentissime ^lcastigate, monentes eos, et salubre consilium dantes, ut illud timeant ^lquod scriptum est : « Inpedimenta mundi huius fecerunt eos miseros^b. » ^lNon enim dicimus ut non debeant

298, 9 enim nunc : etiam nunc T¹ || atriis : angulis T¹ || litibus : litigant T¹ || 10 in secretariis : vel sacrariis T¹ || 12 clericorum : vel laicorum seu feminarum *add.* T¹ || 14 venire : pervenire T¹ || 16 ut : quae L² || scripturarum *om.* L¹⁻² || 19 huc usque *om.* L¹⁻² || 21 mundi huius : huius mundi L¹⁻² mundi T¹

2 ^a Jn 4, 14.

3 ^a Ps. 57, 5.6 ^b voir la note 2, p. 205.

1. Le texte de Césaire est conforme à celui de la Septante.

Et parce qu'après la récitation de l'Oraison dominicale, la bénédiction vous est donnée, non par un homme mais par l'intermédiaire d'un homme, recevez d'un esprit reconnaissant et pieux, le corps dans une attitude d'humilité et le cœur contrit, la rosée de la bénédiction divine, pour que selon la promesse du Seigneur, naisse en vous « une source d'eau jaillissant pour la vie éternelle^a ».

3. Des occupations diverses et variées font que tous ne peuvent rester à l'église ; en effet, une infirmité corporelle tient les uns ; d'autres, c'est la nécessité publique ; d'autres, la cupidité les lie et les entraîne quasi prisonniers. Combien, en effet, maintenant, sur les places publiques ou les parvis des basiliques, s'occupent de procès ou de négoes ! Combien sous les portiques des basiliques ou dans les sacristies, passent le temps en calomnies ou en bavardages oiseux, parmi lesquels se trouve même d'ordinaire bon nombre de clercs ! Quel profit de telles gens pourront-ils retirer des Écritures divines, eux qui ne permettent pas au son même de l'Écriture de venir jusqu'à leurs oreilles ? Mais la parole de l'Écriture s'accomplit en eux : « Sourds comme des aspics se bouchant les oreilles pour ne pas entendre la voix enchanteresse^{a1} » des Écritures.

Et c'est pourquoi, vous, auxquels Dieu a daigné communiquer à la fois sa crainte et son amour et qui venez à l'église avec une grande dévotion, réprimandez fréquemment ceux qui n'ont pas voulu ou peut-être n'ont pas pu venir jusqu'ici, les avertissant et leur donnant le conseil salutaire de craindre ce qui a été écrit : « Les entraves du monde les ont rendus malheureux^{b2}. » Nous ne disons pas,

2. Dans le t. I, p. 226, note 1, nous n'avons pas cru devoir suivre B. Fischer qui attribuait cette citation à la *Visio Pauli*. Il semble bien que ce fut à tort. Non seulement cette phrase s'y trouve une fois in extenso : voir M. R. JAMES, *Apocrypha Anecdota*, t. I, Cambridge

esse solliciti de victu et vestitu suo; sed hoc rogamus, ut unius aut duarum horarum spatio, dum lectiones leguntur, vel divina mysteria celebrantur, de ecclesia non
 25 ²⁵ discedant; et vel tantum laborent pro anima sua, quantum pro carne sua laborare contendunt. Et quamvis multum amplius animae quam carni debeant providere — quia melior est illa, quae ad imaginem Dei facta est, quam illa, quae de limo terrae formata est — nos tamen ad praesens
 30 ³⁰ providere contendunt : carni praeparent quod parvo tempore sufficiat in hoc mundo, et animae quod sine fine opus est in aeternum.

4. Et de ideo rogo vos, fratres carissimi, ut quod in
 299 ²⁹⁹ istis praedicationibus Domino inspirante libenter accipitis, ubicumque fueritis, vicinis vel proximis vestris, qui vobiscum ad ecclesiam convenire aut non possunt, aut, quod peius est, forte nec volunt, et illis qui venientes cito
 5 ⁵ discedunt, totum quod audistis cum grandi studio deferatis. Nam sicut ego reus ero, si vobis dicere neglexero, ita et vos, si id quod audistis non ita memoriter tenueritis, ut etiam aliis insinuare possitis, timere debetis, ne vobis necesse sit pro illis reddere rationem.

Et ideo Domino vobis inspirante implere contendite illud, quod Apostolus ait : « Si praeoccupatus fuerit homo
 10 ¹⁰ in aliquo delicto, vos qui spirituales estis, huiusmodi instruite in spiritu lenitatis »; et illud, quod non solum

27-28 quae — facta est om. L¹⁻² || 29 suademus : studeamus T¹ || 30 contendunt : contendamus T¹ || 32 quod — praedicationibus : quomodo istas praedicationes T¹.

299, 5 dicere neglexero : ista non dixero T¹ || 10 huiusmodi instruite : instruite eum qui eiusmodi est T¹ || 11 lenitatis : mansuetudinis T¹

4 * Gal. 6, 1

1893 (*Texts and Studies*, 2, 3), *Visio Pauli*, c. 40, p. 33, l. 14, mais elle y est partiellement reprise au moins trois fois : 3, p. 12, l. 2 ; 40, p. 33, l. 19 ; 42, p. 35, l. 6. D'autre part, A. DE VOGÜÉ, dans son

en effet, qu'ils ne doivent pas se préoccuper de leur nourriture et de leur vêtement ; mais nous demandons que l'espace d'une ou deux heures, tandis qu'on lit les lectures et qu'on célèbre les mystères divins, ils ne sortent pas de l'église ; et qu'ils travaillent seulement autant pour leur âme qu'ils s'efforcent à travailler pour leur corps. Et bien qu'ils doivent pourvoir aux besoins de l'âme beaucoup plus qu'à ceux du corps — car la partie qui a été faite à l'image de Dieu est meilleure que celle qui a été formée du limon de la terre —, nous, cependant, pour le moment, nous conseillons qu'ils s'efforcent de pourvoir au moins également à leurs besoins. Qu'ils fournissent au corps ce qui est suffisant dans ce monde pour un temps court et à l'âme ce dont elle a besoin sans fin pour l'éternité.

4. Et c'est pourquoi je vous le demande, frères très chers, tout ce que vous avez entendu, ce que vous accueillez de bon cœur dans ces prédications, sous l'inspiration du Seigneur, rapportez-le avec grand soin, partout où vous serez, à vos voisins et à vos proches qui ne peuvent venir à l'église avec vous ou, ce qui est pire, peut-être ne le veulent pas, et à ceux qui y viennent pour en sortir aussitôt. Car, de même que moi je serai coupable si je néglige de vous dire les choses, de même vous aussi, si ce que vous avez entendu, vous ne le retenez pas dans votre mémoire de façon à pouvoir à votre tour l'enseigner aux autres, vous devez craindre qu'il ne vous soit nécessaire de rendre compte pour eux.

Aussi, sous l'inspiration du Seigneur, efforcez-vous d'accomplir ce que dit l'Apôtre : « Si un homme est surpris dans une faute quelconque, c'est à vous qui êtes spirituels de l'instruire dans un esprit de douceur »,

édition de la *Règle du Maître*, t. II, SC 106, p. 351, note 7, remarque que cette citation dans son texte s'accompagne d'autres emprunts à la *Visio Pauli*.

clericis, sed etiam laicis et feminis ¹idem Apostolus praedicat, dicens : « Corripite inquietos, consolamini ²pusillanimes, suscipite infirmos³. » Si enim in quocumque peccato
 15 vos invicem cum caritate castigare volueritis, aut difficile
 si aut numquam ⁴vobis surripere poterit inimicus : aut si surreperit, cito malum quod ⁵factum fuerit emendatur atque corrigitur; et impletur in vobis quod ⁶scriptum est :
 « Frater fratrem adiuvans exaltabitur⁷ »; et illud : « ⁸Qui
 converti fecerit peccatorem ab errore viae suae, salvat
 animam ⁹ei a morte, et operit multitudinem peccato-
 20 rum¹⁰ » : praestante ¹¹Domino nostro Iesu Christo, cui est honor et imperium cum Patre ¹²et Spiritu sancto in saecula saeculorum. Amen.

¹¹ et feminis om. L¹⁻² || ¹⁸ salvat : salvabit L² || ¹⁹ peccatorum : dozol. om. L¹⁻².

et ce que le même Apôtre prêche non seulement aux clercs mais aussi aux laïcs et aux femmes, en disant : « Reprenez les agités, reconfortez les craintifs, soutenez les faibles¹. » En effet, si vous voulez, dans n'importe quel cas de péché, vous réprimander les uns les autres avec charité, l'Ennemi ne pourra que difficilement ou jamais vous surprendre ; ou, s'il vous a surpris, le mal qu'il vous a fait est bientôt amendé et corrigé ; alors s'accomplit en vous ce qui a été écrit : « Le frère qui aide le frère sera élevé² », et ceci : « Celui qui a ramené un pécheur de son égarement, sauve son âme de la mort et couvre une multitude de péchés³ » : avec l'assistance de notre Seigneur Jésus-Christ, à qui appartiennent l'honneur et la puissance avec le Père et l'Esprit saint pour les siècles des siècles. Amen.

¹ I Thess. 5, 14 ² cf. Prov. 18, 19 ³ Jac. 5, 20.

De laude vel de perseverantia psallentium

1. Gaudium quod mihi Dominus de vestra sancta et
 fideli devotione concessit, verbis non praevalere explicare.
 Plures enim erant anni, quod pro hac re aestuabat animus
 5 meus et tota cordis intentione desiderabam, ut istam
 psallendi consuetudinem vobis pius Dominus inspiraret.
 Unde benedico Deum meum, et quantas possum iugiter
 gratias ago, qui dignatus est implere desiderium meum.
 Cum enim vos ego ita psallere desiderarem, quomodo
 in aliis vicinis civitatibus psallebatur, taliter Deus praepa-
 10 ravit animum vestrum, ut hoc etiam melius adjuvante
 Domino compleatis.

Quid ergo nunc inter ipsa gaudia nostra nos agere
 convenit, nisi ut totis viribus Domino supplicemus, ut,

Sermo LXXV : H⁴ *Parisinus lat.* 3786

s. XI

H¹⁰ *Montepessulanus Scholae Medicinæ* 152

s. IX

300, 1 De — psallentium : sermo S. Aug. epi. H⁴

1. Les sermons 75 et 76, ainsi que les sermons 16, 33, 44, 50 et 54-55, sont conservés dans une collection qu'a décrite l'abbé R. ÉTAIX dans un article intitulé « Nouvelle collection de sermons rassemblés par saint Césaire », dans *RB*, LXXXVII (1977), p. 7-33. Comme l'auteur de cette découverte l'indique lui-même, cette collection, dérivée de la collection G et que *Sources Chrétiennes* a proposé d'appeler « Collection E », ne transmet aucun nouveau sermon, mais elle permet, d'une part, de classer (sous les sigles E⁵,

Éloge de ceux qui psalmodient et invitation à persévérer¹

1. La joie que le Seigneur m'a accordée, à cause de votre sainte et fidèle dévotion, je ne suis pas capable de l'exprimer par des mots. Il y avait, en effet, de nombreuses années que mon esprit brûlait pour cela et que je désirais de toute la force de mon cœur que le Seigneur dans sa bonté vous inspire cette habitude de psalmodier². Aussi, je bénis mon Dieu et, autant que je le peux, je ne cesse de lui rendre grâces, à lui qui a daigné accomplir mon désir. En effet, alors que je désirais que vous psalmodiez comme on le fait dans les autres villes voisines, Dieu a si bien préparé votre esprit que cela, vous l'accomplissez, avec l'aide du Seigneur, mieux encore.

Que nous convient-il de faire maintenant, au milieu de notre joie, sinon de supplier le Seigneur de toutes

E⁶, E⁷ et E⁹) quatre des homiliaires de dom Morin (H³, H⁹, H⁴ et H¹⁰), d'autre part, de repérer cinq autres manuscrits césariens. Cependant, les collations effectuées par Joël Courreau pour les sermons sur l'Écriture, dont il prépare l'édition dans *Sources Chrétiennes*, montrent que le texte établi par dom Morin a recueilli toutes les variantes G et E présentant quelque intérêt.

2. Sur l'importance que Césaire accordait à la psalmodie, voir *Vita*, I, 19, p. 303 : « Adiecit etiam atque compulit, ut laicorum popularitas psalmos et hymnos pararet, altaque et modulata voce instar clericorum, alii graece, alii latine prosas antiphonas cantarent... »

quomodo dedit initium, etiam consummationem dare dignetur, et quibus tam sanctam psallendi contulit devotionem, etiam felicissimam perseverantiam pro sua pietate
 15 concedat? Et quia non qui coeperit, ²sed « qui perseveraverit salvus erit^a », et vos, quantum potestis, iugi oratione et cordis conpunctione ignem in vobis divini amoris accendite; ne forte flamma caritatis, quae in vobis fervere fideliter coepit, per aliquam neglegentiam refrigescat.

2. Et hoc ante omnia non solum orationibus, sed etiam
 20 sanctis ²cogitationibus studete, ut, quod verbis psallitis, orationibus impleatis, ¹et Spiritus sanctus, qui vobis sonat in ore, ipse etiam habitare dignetur in corde. Bonum quidem est et satis acceptabile Deo, quando lingua fideliter psallit; sed tunc est vere bonum, si cum lingua concordet
 25 etiam vita. Consentiant simul voces et mores; ne forte bonae voces ²contra malos mores testimonium ferant, et ipsa nos lingua nostra redarguat. Si enim aliud sonat in ore, et aliud apparet in opere, quod lingua videtur aedificare, incipit conversatio mala destruere.

Vos vero, fratres, non solum suavitas vocis, sed etiam
 30 sonus vocis delectat in auribus, ²sic virtus ipsius lectionis dulcescat in cordibus, secundum illud (301) quod scriptum est : « Quam dulcia faucibus meis eloquia tua, Domine^{a1} »
¹et iterum : « Eloquia Domini desiderabilia super aurum et lapidem pretiosum multum, et dulciora super mel et

27 mala : male H^a.

1 ^a Matth. 10, 22.

2 ^a Ps. 118, 103

1. Une phrase pratiquement identique se trouve chez AUGUSTIN, *Serm.* 256, 1, *PL* 38, col. 1190.

2. Ce verset est cité selon le texte de la Septante.

nos forces pour que, de même qu'il a donné de commencer, il daigne donner aussi d'achever et qu'à ceux auxquels il a communiqué une si sainte dévotion pour la psalmodie, il accorde aussi dans sa bonté une très heureuse persévérance? Et parce que ce n'est pas celui qui a commencé mais « celui qui aura persévéré qui sera sauvé^a », vous aussi, autant que vous le pouvez, attisez en vous le feu de l'amour divin par une prière continue et la conpunction du cœur, de peur que la flamme de la charité qui commence à brûler en vous fidèlement, n'en vienne à se refroidir par quelque négligence.

2. Avant tout, appliquez-vous non
 Accordons les actes seulement par des prières mais aussi
 aux paroles par de saintes méditations à faire
 vôtres dans vos prières les paroles que vous psalmodiez et à permettre à l'Esprit saint qui se fait entendre dans votre bouche de venir habiter en personne dans votre cœur. En vérité, quand la langue psalmodie fidèlement, cela est bon et très agréable à Dieu ; mais si la vie est en accord avec la langue, c'est alors que cela est vraiment bon. Que les paroles et les mœurs s'accordent ensemble de peur que de bonnes paroles n'en viennent à porter témoignage contre de mauvaises mœurs¹ et que notre propre langue ne nous confonde. Car si autre est ce que la bouche fait entendre et autre ce que montrent les œuvres, ce que la langue semble édifier, une mauvaise conduite entreprend de le détruire.

Mais vous, frères, que non seulement la douceur du chant mais aussi le sens de la lecture elle-même vous tiennent occupés, afin que, de même que la mélodie du chant charme les oreilles, ainsi la lecture par sa vertu soit douce au cœur, selon la parole de l'Écriture : « Combien douces à ma bouche sont tes paroles, Seigneur^{a2} ! » et encore : « Les paroles du Seigneur sont plus désirables que l'or et qu'une pierre de grand prix, et plus douces

favum^b. » Qui enim, quando psallit, suavitatem tantummodo vocis et compositionem cuiusque sonus adtendit, et quid in ipsis intellegi debeat non adtendit, laures eius capiunt transitorium cibum, sed ad animam eius non pervenit Dei verbum : ac sic velud ceram quodam modo puram ruminat, et de mellis dulcedine omnino non gustat.

3. Vos vero, fratres, sicut iam supra suggesti, ante omnia virtutes psalmodiorum intus adtendite. Quando quisque vestrum psallit versiculum psalmi, ubi ait : « Confundantur superbi, quia iniuste iniquitatem fecerunt in me^a », conetur superbiam fugere, ut aeternam confusionem mereatur evadere. Quando psallimus : « Perdes omnes qui fornicantur abs te^b », omnes malas concupiscentias studeamus evadere. Quando psallimus quod « beatus est vir, qui in lege Domini meditabitur die ac nocte^c », superfluas occupationes et mordaces iocos, otiosos etiam luxuriososque sermones, quasi venenum diaboli respuamus; et lectionem divinam aut ipsi frequentius relegamus, aut, si nos ipsi legere non possumus, illos qui legunt libenter et frequenter audire studeamus. Quotiens psalmus, « Si, inquit, reddidi retribuētibus mihi mala, decidam merito ab inimicis meis inanis : persequatur inimicus animam meam, et comprehendet eam, et conculcet in terram vitam meam, et gloriam meam in pulverem deducat^d »; quando ista talia dicimus, ne ipsi contra nos tam duram maledictionem proferre videamur, nulli umquam hominum malum pro malo reddamus, ut cum

301, 7 sic : si H⁴ || 8 ruminat : quis *praem.* H⁴ || 24 talia : et alia H⁴ || 25 hominum : homini H¹⁰.

^b Ps. 18, 11.

3 ^a Ps. 118, 78 ^b Ps. 72, 27 ^c Ps. 1, 2 ^d Ps. 7, 5-6

1. Malgré la forme *sonus*, il s'agit certainement ici d'un génitif.
2. Ce verset est cité selon le texte de la Septante.

que le miel, que le miel nouveau^b. » En effet, celui qui, lorsqu'il psalmodie, prête attention uniquement à la douceur du chant et à l'harmonie des sons¹ et ne prête pas attention, comme il le devrait, au sens qui y est contenu, ses oreilles prennent une nourriture éphémère, mais la parole de Dieu ne parvient pas jusqu'à son âme ; c'est en quelque sorte ne ruminer que de la cire et ne pas goûter du tout à la douceur du miel.

3. Mais vous, frères, comme je l'ai déjà proposé plus haut, faites attention à l'intérieur des psaumes. Quand chacun de vous psalmodie un verset de psaume où il est dit : « Que les orgueilleux soient confondus, car ils ont injustement commis l'iniquité contre moi^a », qu'il s'efforce de fuir l'orgueil pour mériter d'échapper à la confusion éternelle. Quand nous psalmodions : « Tu perds tous ceux qui fornicent loin de toi^b », appliquons-nous à échapper à tous les mauvais désirs. Quand nous psalmodions que « bienheureux est l'homme qui méditera sur la loi du Seigneur jour et nuit^c », repoussons comme le poison du diable les occupations superflues et les plaisanteries mordantes, les discours oiseux et même grivois ; ou bien relisons nous-mêmes très fréquemment la lecture divine ou, si nous ne pouvons pas lire, nous-mêmes, appliquons-nous à écouter de bon cœur et souvent ceux qui lisent. Chaque fois que le psaume dit : « Si j'ai rendu le mal à ceux qui me l'ont fait, que je tombe à juste titre anéanti sous les coups de mes ennemis ; que l'ennemi poursuive mon âme et qu'il l'atteigne, qu'il écrase ma vie contre terre et qu'il réduise ma gloire en poussière^d » ; quand nous disons de telles choses, de peur de sembler préférer contre nous-mêmes une aussi dure malediction, ne rendons jamais à aucun homme le mal pour le mal, pour pouvoir

3. Mais vous, frères, comme je l'ai déjà proposé plus haut, faites attention à l'intérieur des psaumes. Quand chacun de vous psalmodie un verset de psaume où il est dit : « Que les orgueilleux soient confondus, car ils ont injustement commis l'iniquité contre moi^a », qu'il s'efforce de fuir l'orgueil pour mériter d'échapper à la confusion éternelle. Quand nous psalmodions : « Tu perds tous ceux qui fornicent loin de toi^b », appliquons-nous à échapper à tous les mauvais désirs. Quand nous psalmodions que « bienheureux est l'homme qui méditera sur la loi du Seigneur jour et nuit^c », repoussons comme le poison du diable les occupations superflues et les plaisanteries mordantes, les discours oiseux et même grivois ; ou bien relisons nous-mêmes très fréquemment la lecture divine ou, si nous ne pouvons pas lire, nous-mêmes, appliquons-nous à écouter de bon cœur et souvent ceux qui lisent. Chaque fois que le psaume dit : « Si j'ai rendu le mal à ceux qui me l'ont fait, que je tombe à juste titre anéanti sous les coups de mes ennemis ; que l'ennemi poursuive mon âme et qu'il l'atteigne, qu'il écrase ma vie contre terre et qu'il réduise ma gloire en poussière^d » ; quand nous disons de telles choses, de peur de sembler préférer contre nous-mêmes une aussi dure malediction, ne rendons jamais à aucun homme le mal pour le mal, pour pouvoir

secura conscientia possimus dicere : « Dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris. »

Et quia longum est omnia replicare, quod de istis tribus aut quattuor peccatis, id est, superbia, fornicatione vel odio diximus, hoc de reliquis omnibus vitiis sentiamus. Et quotienscumque in psalmis peccatores maledicuntur, studeamus peccatum fugere, ne ipsi nos videamur ore proprio maledicere. Et quotiens in psalmis iusti, misericordes, (302) sobrii, casti vel humiles conlaudantur, tales esse cum Dei adiutorio laboremus, ut benedictio, quae ad illos dirigitur, etiam ad nos divino munere proferatur. Iterum atque iterum rogo atque supplico, ut, quotienscumque psallitis, quid in ipsis psalmis intrinsecus intellegi vel observari debeat, adtentius cogitetis; ut, dum lingua vestra Dominum laudat, ad animam vestram benedictio divina perveniat : praestante Domino nostro Iesu Christo, qui vivit et regnat in saecula saeculorum. Amen.

302, 2 proferatur : perferatur H⁴.

° Matth. 6, 12.

dire avec une conscience tranquille : « Remets-nous nos dettes comme nous aussi nous remettons à nos débiteurs. »

Et parce qu'il est long de tout parcourir, ce que nous avons dit de ces trois ou quatre péchés, c'est-à-dire l'orgueil, la fornication et la haine, comprenons-le de tous les autres vices. Et chaque fois que dans les psaumes on maudit les pécheurs, appliquons-nous à fuir le péché, de peur de sembler nous maudire nous-mêmes par notre propre bouche. Et chaque fois que dans les psaumes les justes, les miséricordieux, les sobres, les chastes et les humbles sont loués, efforçons-nous avec l'aide de Dieu d'être tels, pour que la bénédiction qui leur est destinée, s'étende aussi jusqu'à nous par un don divin. Je vous demande encore et vous supplie, chaque fois que vous psalmodiez, de méditer très attentivement sur ce qui, à l'intérieur des psaumes mêmes, doit être compris et observé ; afin que, tandis que votre langue loue le Seigneur, la bénédiction divine parvienne jusqu'à votre âme : avec l'assistance de notre Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne pour les siècles des siècles. Amen.

SERMO LXXVI

Ammonitio ut in oratione genua flectantur,
 10 et ad benedictionem capita inclinentur

1. Supplico, fratres carissimi, et paterna pietate commo-
 neo, ut quotienscumque oratio indicitur, qui forte pro
 aliqua infirmitate non potest genua flectere, vel dorsum
 curvare et cervicem humiliare non differat. Quid tibi
 15 prodest quod fideliter psallis, si posteaquam psallere
 desinis, Deo supplicare nolueris? Et ideo unusquisque,
 quando psallere cessaverit, cum omni humilitate oret
 et supplicet Domino; ut, quod verbis protulit ex ore,
 Deo auxiliante implere mereatur in opere. Sic est psallere,
 20 sementem iterum arando sepelire vel tegere. Sicut enim,
 qui seminat in agro, si hoc arando cooperire dissimulaverit,
 veniunt volucres, et totum quod seminatum esse videbatur
 303 diripiunt : (303) ita, qui in agro cordis sui semina verbi
 Dei psallendo vel legendo sparserit, nisi postea orando
 in corde suo reconderit, et quodam modo sepelierit,
 veniunt volucres, id est, cogitationes saeculi huius vola-
 ticiae inanes et vacuae, et rapiunt quod in corde fuerat

Sermo LXXVI : H⁸ *Spinaliensis* 3 (al. 16) s. XII
 H⁸ *Parisinus lat.* 3786 s. XI
 H¹⁰ *Montepessulanus Scholae Medicinae* 152 s. IX

302, 9 Ammonitio : s. Augustini epi. *add.* H⁸ qui vero a numero 3
 incipit || 17 Domino : Deo H¹⁰ || 19 sementem : sementes H¹⁰.

SERMON LXXVI

Monition afin qu'on s'agenouille pour la prière
 et qu'on incline la tête pour la bénédiction¹

1. Je vous supplie, frères très chers, et par bienveillance
 paternelle je vous exhorte : au début de chaque prière²
 celui qu'une infirmité quelconque empêche peut-être de
 s'agenouiller, doit sans tarder courber le dos et humilier
 sa nuque. A quoi te sert-il de psalmodier fidèlement si,
 après avoir fini de psalmodier, tu ne veux pas supplier
 Dieu? Que chacun, donc, lorsqu'il cesse de psalmodier,
 prie et supplie le Seigneur en toute humilité, afin de
 mériter, Dieu aidant, de mettre en œuvre les paroles
 que sa bouche a prononcées. Psalmodier, frères, c'est
 comme ensemer un champ ; prier c'est comme enterrer
 et recouvrir la semence en labourant de nouveau. En
 effet, celui qui sème dans un champ, s'il a négligé de
 couvrir entièrement la semence en labourant, les oiseaux
 viennent et se disputent tout ce qu'on croyait semé ;
 de même, celui qui répand dans le champ de son cœur
 les semences de la parole de Dieu en psalmodiant et en
 lisant, si, par la suite, il ne les enfouit pas en priant et
 d'une certaine façon ne les enterre pas, les oiseaux viennent,
 c'est-à-dire les pensées mondaines, volages, vaines et
 vides, et elles s'emparent de ce qui avait été semé dans

1. Cf. *supra*, *Serm.* 75, p. 211, note 1.

2. Il s'agit ici des prières silencieuses qui suivent chaque psaume.

5 seminatum. ⁵Et ideo, adubi cessaverit aliquis psallere, non cesset orare, si vult ¹in agro cordis sui messem misericordiae divinae proficere.

2. Rogo vos, fratres, quotiens in altario oratur, et vos inclinate ¹capita vestra; ne forte stantes si vultis orare, impleatur in vobis illud ¹quod de pharisaeo scriptum est,
 10 qui stans orabat : plus enim placuit ¹⁰Deo publicanus, qui incurvatus accusabat peccata sua, quam ille ¹pharisaeus, qui stans laudabat merita sua. Et illud observate, fratres, ¹ne forte dum alii orant, alii otiosis fabulis occupentur; ne de medicamentis sibi vulnera faciant, et inde se perdant, unde se liberare ¹potuerant. Qui haec faciunt, et pro se
 15 et pro aliis, quibus inpediunt, ¹⁵malam rationem sunt in diem iudicii reddituri. Et hoc ammoneo ¹simul et rogo, fratres, quotiens clamatum fuerit ut vos benedictioni ¹humiliare debeatis, non vobis sit laboriosum capita inclinare; quia ¹non vos homini, sed Deo humiliatis.

3. Et licet, fratres carissimi, de vestra ferventi devotione congau²⁰deam, tamen, quamlibet pauci, forte sunt aliqui, qui et tardius ad ¹vigilias veniunt, et, ubi verbum Dei recitari coeperit, cito decedunt : ¹rogo ut eos ammoneatis, et vestro sancto ac salubri consilio ut vos ¹imitari debeant provocetis. Quantum est hoc, fratres mei, quod eos ¹occupatos tenere videmur? Et ipsi videtis quia
 25 vix est dimidiae ²⁵horae spatium; cum tamen, ut pauperes homines vel quosque artifices de suis non retardemus operibus, quotiens sermo futurus est, ¹maturius faciamus

303, 5 adubi : at ubi H¹⁰pc¹³ ubi H¹⁰pc²³ || 8 in : a H¹⁰ || 14 quibus H¹⁰ : quos H⁴ || 19 carissimi om. H¹⁰ || 20 quamlibet pauci forte H⁸ : quia cell.

1. Cf. *Lc* 18, 10-14.

2. Dom Morin, s'appuyant sur DUCHESNE, *Origines*, 1925⁶, p. 236, fait ici, ainsi que pour le *flectamus genua* du *Serm.* 77, 1, des rapprochements avec le rite mozarabe.

le cœur. Qu'on ne cesse donc pas de prier, dès qu'on a cessé de psalmodier, si l'on veut que la moisson de la miséricorde divine profite dans le champ de son cœur.

2. Je vous en prie, frères, chaque fois que l'on prie à l'autel, vous aussi, inclinez la tête, de peur que peut-être, si vous voulez prier tout droits, ne s'accomplisse en vous ce qui est écrit du pharisien¹ qui priait tout droit; en effet, le publicain qui, courbé, accusait ses péchés, a plu à Dieu davantage que ce pharisien qui, tout droit, louait ses propres mérites. Et prenez garde, frères : tandis que les uns prient, que les autres ne soient pas occupés à des histoires frivoles, de peur que ces derniers ne se fassent des blessures avec des remèdes et ne se perdent là où ils auraient pu se sauver. Ceux qui agissent ainsi auront à rendre compte, à leur dam, au jour du Jugement, et pour eux et pour les autres qu'ils gênent. Tout à la fois, je vous exhorte et je vous prie, frères : chaque fois qu'est proclamé que vous devez vous humilier pour la bénédiction², ne trouvez pas pénible d'incliner la tête, car vous ne vous humiliez pas devant un homme mais devant Dieu.

3. Certes, frères très chers, je me réjouis de votre fervente dévotion;
 La parole de Dieu rosée et lumière cependant, certains, peu nombreux il est vrai, arrivent en retard aux vigiles³ et, lorsqu'on a commencé à lire la parole de Dieu, sortent aussitôt. Je vous prie de les exhorter et par votre conseil saint et salutaire de les pousser à vous imiter comme ils le doivent. Combien de temps, mes frères, nous voit-on les tenir occupés? Vous-mêmes, vous voyez que c'est à peine l'espace d'une demi-heure; et encore, pour ne pas mettre les pauvres et tous les ouvriers en retard dans leur travail, chaque fois qu'un sermon est prévu, nous faisons dire

3. Sur cet office du matin, voir t. I, *Introd.*, p. 151-152.

psalmum quinquagesimum dici, ut non tardius ¹sed semper hora consuetudinaria de ecclesia exeatur.

Sed rogo vos, ¹fratres, si nobis inter tantas occupationes
 30 et intolerabiles labores ²non piget per diversa volumina scripturarum excurrere, et cum ¹grandi studio vobis
 304 medicamenta spiritalia providere, quare aliquibus (304) ex nostris laboriosum sit accipere, cum nobis non pigeat erogare? ¹Et quia sermo, qui recitatur, oboedientibus erit in remedium, negle¹gentibus in iudicium, bene faciet unusquisque verbi Dei pluviam ¹in agro cordis sui libenter
 5 excipere : ne forte si dissimulaverit imbrem ²salutis accipere, postea necesse illi sit guttam refrigerii inter inferni ¹flammas inquirere. Illam pluviam dico, fratres carissimi, nos desiderare debere, de qua Moyses dicit : « Expectetur sicut pluvia elo¹quium meum^a. » Certum est enim, fratres dilectissimi, quia qualis est ¹messis ista terrena, quotiens pluviam aut tarde aut post multos menses ²acceperit, talis est anima quae verbum Dei frequentius audire noluerit.

¹Et quia lex Dei non solum pluvia, sed et lumen est, secundum illud ¹quod scriptum est, « Lucerna pedibus meis verbum tuum Domine^b », ¹qui lumen verbi Dei dedignatur accipere, timeat ne ei necesse sit ¹laeternas tenebras sustinere. Sed credimus de Dei misericordia, quod
 15 ²per sanctam ammonitionem et Deo placitam castigationem vestram ¹etiam neglegentes ad fervorem sunt vestrae fidei suscitandi; ut et ¹de vestra et de illorum salute duplicem gaudium habere possimus : ¹praestante Domino nostro Iesu Christo, qui cum Deo Patre et Spiritu ¹sancto vivit et regnat in saecula saeculorum. Amen.

28 sed om. H¹⁰ || 31 aliquibus : aliquem H⁴.

304, 4 excipere : exhibuerit H² || imbrem : refrigerium H⁴⁻¹⁰ ||
 5 accipere : excipere H² || 8 fratres dilectissimi om. H² || 16 etiam : ipsi pauci add. H² || 17 duplicem : duplex H¹⁰⁻¹².

plus tôt le psaume cinquante, afin qu'on ne sorte pas plus tard de l'église, mais toujours à l'heure accoutumée.

Mais je vous le demande, frères : si pour nous, au milieu de tant d'occupations et d'insupportables labeurs, ce n'est pas un ennui de parcourir les différents livres des Écritures et de vous pourvoir, à grand peine, de médicaments spirituels, pourquoi est-il pénible à certains d'entre nous de recevoir, alors que pour nous ce n'est pas un ennui de donner? Et parce que le sermon qu'on vous lit à l'église sera un remède pour ceux qui s'y soumettent et un jugement pour ceux qui le négligent, chacun fera bien de recueillir volontiers la pluie de la parole de Dieu dans le champ de son cœur, de peur que s'il lui arrive de négliger de recevoir la pluie du salut, par la suite il ne soit dans la nécessité de rechercher au milieu des flammes de l'Enfer une goutte d'eau fraîche¹. Je dis, frères très chers, que nous devons désirer cette pluie dont Moïse dit : « Que mon discours soit attendu comme la pluie^a. » Il est certain, en effet, frères bien aimés, que telle est ta moisson terrestre, lorsqu'elle n'a reçu la pluie que tardivement, voire après plusieurs mois, telle est l'âme qui n'a pas voulu entendre assez fréquemment la parole de Dieu.

Et parce que la loi de Dieu est non seulement pluie mais aussi lumière, selon ce qui est écrit : « Ta parole, Seigneur, est une lampe pour mes pas^b », que celui qui dédaigne de recevoir la lumière de la parole de Dieu, craigne d'être dans la nécessité de supporter les ténèbres éternelles. Mais nous croyons de la miséricorde de Dieu, que grâce à votre saint avertissement et à votre réprimande agréable à Dieu, les négligents même seront excités à la ferveur de votre foi, afin que nous puissions avoir une double joie de votre salut et du leur : avec l'assistance de notre Seigneur Jésus-Christ, qui avec Dieu le Père et l'Esprit saint vit et règne pour les siècles des siècles. Amen.

1. Cf. *Le* 16, 24.

**Item alia ammonitio eiusdem Effrem,
ut genua in oratione flectantur, et de verbis otiosis**

1. Rogo et amoneo vos, fratres carissimi, ut quotienscumque iuxta altarium a clericis oratur, aut oratio diacono clamante indicitur, non solum corda sed etiam corpora fideliter inclinatis. Nam dum frequenter, sicut oportet, et diligenter adtendo, diacono clamante : « Flectamus genua », maximam partem populi velut columnas erectos stare conspicio : quod christianis, dum in ecclesia oratur, omnino nec licet nec expedit; non enim propter nos sed propter vos diaconus clamat. Et ideo quia ad vos

Sermo LXXVII : C ⁷ <i>Vaticanus lat.</i> 9882	s. IX/X
A ¹ <i>Carnotensis</i> 67 (8)	s. IX
A ⁴ <i>Laurentianus</i> Plut. XVI, cod. 20	s. XI
A ⁵ <i>Florentinus</i> 137	s. X
A ⁸ <i>Laurentianus</i> Plut. XVI, cod. 32	s. XV
A ¹⁰ <i>Ambrosianus</i> I. 45 sup.	s. XII
A ¹² <i>Trecensis</i> 1004	s. XII/XIII

305, 1 Effrem A^{1a}cA¹² : sermo s. Cesarii diac. A¹⁰ || 4 a clericis : a diacono C⁷ || 7 erectos : rectas A^{1p}c erectas C⁷

1. Sur le personnage d'Éphrem, voir *supra*, *Serm.* 72, p. 179, note 1.
2. A. Manser avait signalé à dom Morin l'homélie 53 de SÉVÈRE D'ANTIOCHE, dans laquelle se trouve une phrase très proche de celle de Césaire : *PO*, t. IV, p. 42 : « ... Mais prions avec des larmes en

**Encore une autre monition du même Éphrem¹,
afin que l'on s'agenouille pour prier, et au sujet des
paroles oiseuses**

1. Je vous prie et vous exhorte, frères très chers : chaque fois que les clercs prient près de l'autel ou que le diacre invite à haute voix à la prière, inclinez fidèlement non seulement le cœur mais aussi le corps. En effet, à la proclamation du diacre : « Fléchissons les genoux », moi qui ai l'habitude, comme il convient, d'être scrupuleusement attentif, je vois la plus grande partie des fidèles se tenir droits comme des colonnes²; ce qui est tout à fait illicite et déplacé pour des chrétiens, lorsqu'on prie à l'église; car ce n'est pas à cause de nous mais à cause de vous que le diacre élève la voix. Et parce que

fléchissant le genou à terre. Supplions; implorons. Je suis honteux et je me voile la face lorsque nous, prêtres, nous sommes prosternés à terre et nous prions, et lorsque je vous vois debout au milieu du peuple et la bouche ouverte. Le diacre crie pour tous également de plier le genou... » Dom Morin a émis l'hypothèse que les homélies de Sévère ont pu être transmises en Gaule méridionale grâce aux « Syriens », le nom d'Éphrem n'étant utilisé qu'à cause de son orthodoxie plus sûre. Sur la présence de commerçants « syriens » à Arles et d'une population de langue grecque, voir t. I, *Introd.*, p. 127-128. Il faut remarquer cependant que cette allusion liturgique est le seul point commun entre l'homélie de Sévère et le sermon de Césaire.

specialiter vox illa vel maxime ad negligentes dirigitur, iustum est ut a vobis fideliter impleatur. Sit ergo vox illa oboedientibus in remedium; quia inoboedientibus erit in testimonium, propter illud quod scriptum est : « Male-dictus qui facit opus Dei neglegenter^a. » Sed et illud
 15 timendum est, fratres, quod ^aApostolus dixit, et omnimodis observandum : « Instate orationi vigilantes in ea^b »; et iterum : « Sine intermissione orate, in omnibus gratias agite^c. » Et Dominus : « Vigilate, inquit, et orate, ne intretis in temptationem^d »; et iterum : « Oportet semper orare, et non deficere^e. »

Et ideo qui pro aliqua infirmitate non potest genua
 20 flectere, ^ovel dorsum curvare et capud non pigeat inclinare : considerans per hanc humilitatem publicanum illum Dei misericordiam consecutum, qui ad caelum levare oculos non audebat, sed inclinato in terram capite pectus tundeat, et peccata intus inclusa quasi iudex severis^lsimus verberabat; et ideo meruit ut de eo Dominus
 25 dicere dignaretur : « ^oDescendit hic publicanus iustificatus magis quam ille pharisaeus : quia omnis qui se exultat humiliabitur, et qui se humiliaverit exaltabitur^f. » Exemplum etiam ipsius pharisaei considerandum est et timendum, ne, pro eo quod stans oraverit, ideo non meruerit
 lexaudiri.

30 ^o2. Sed forte sunt aliqui, qui ideo genua nolunt flectere,
 306 quia (306) se credunt peccata gravia non habere. Avertat hoc Deus a sensibus christianis! Ipse periculosius peccat, qui se graviter peccare non putat; let tunc maxime expugnationem sustinet, quando se impugnari non sentit. Sed dicit aliquis : Quis est qui se peccatorem esse non credit?
 5 ^oSine dubio ille se peccatum grave habere non credit, qui

c'est spécialement à vous et tout particulièrement aux négligents que cette parole s'adresse, il est juste que vous l'exécutiez fidèlement. Que cette parole soit donc un remède pour ceux qui sont dociles, car elle témoignera contre les indociles, selon ce qui est écrit : « Maudit celui qui accomplit avec négligence l'œuvre de Dieu^a. » Mais il faut craindre aussi, frères, ce que l'Apôtre a dit et l'observer sans faille : « Tenez-vous à la prière ; soyez-y vigilants^b », et encore : « Priez sans cesse, en toutes situations rendez grâces^c. » Et le Seigneur a dit : « Veillez et priez, pour ne pas entrer en tentation^d », et encore : « Il faut toujours prier et ne pas se laisser^e. »

Le Publicain

Aussi, que celui qu'une infirmité quelconque empêche de s'agenouiller, n'ait pas honte de courber du moins le dos et de baisser la tête. Qu'il réfléchisse que c'est grâce à cette humilité que le publicain obtint la miséricorde de Dieu, lui qui n'osait pas lever les yeux vers le ciel, mais, la tête inclinée vers la terre, se frappait la poitrine et, comme un juge très sévère, flagellait les péchés enfermés en lui ; voilà pourquoi il a mérité que le Seigneur daigne dire de lui : « Ce publicain est descendu justifié et le pharisien non ; car tout homme qui s'exalte sera humilié et celui qui s'humilie sera exalté^f. » Il faut réfléchir aussi à l'exemple du pharisien et le craindre, de peur que ce soit pour avoir prié debout qu'il n'a pas mérité d'être exaucé.

2. Mais il en est peut-être certains qui ne veulent pas s'agenouiller parce qu'ils ne croient pas avoir de si graves péchés. Que Dieu écarte cette pensée d'esprits chrétiens ! Celui-là pêche très dangereusement qui ne pense pas pécher gravement, et c'est alors qu'il ne se sent pas attaqué qu'il subit le plus rude assaut. Mais on dit : Qui ne croit pas qu'il est pécheur ? Sans aucun doute, celui-là ne croit pas

14 Dei : Domini C⁷A¹⁻⁴⁻⁸ || 27 humiliaverit A^{10c} : humiliaberit A^{10c} humiliat C⁷.

306, 3 maxime : maximam C⁷A⁴⁻⁸⁻¹⁰

1 ^a Jér. 48, 10 ^b Col. 4, 2 ^c I Thess. 5, 17-18 ^d Matth. 26, 41 ^e Lc 18, 1 ^f Lc 18, 14.

prostratus ¹aut incurvatus animae suae remedium non requirit. Sed forte timet ¹aliquis, ne pretiosis vestimentis suis iniuriam faciat. Qui timet ne ¹orando inquinentur vestimenta sua, plus timeat ne non orando ¹sordida remaneat anima sua. Plus enim apud nos debet valere
 10 anima ¹nostra quam tunica nostra; et valde timendum est ne, dum vestis ¹nitida custoditur, multis peccatis ac negligentibus anima sordidetur.

3. Vellem tamen scire, illi, qui nec genua flectunt, nec inclinare ¹capita volunt, si aliquid sibi satis necessarium aut a rege aut a iudice ¹aut ab aliqua potenti persona
 15 expeterent, utrum stantes et erecto ¹capite negligentem et tepide supplicarent. Rem terrenam ab homine ¹terreno requirimus, et prope usque ad terram nos humiliter inclinamus : et a Deo remissionem peccatorum et aeternam requiem ¹inquirentes nec capita nostra inclinare dignamur. Non ita legimus ¹de beato Helia et Helisaeo vel ceteris
 20 sanctis, de quibus legitur ¹quod frequenter prostrati in terram ad Deum cum omni contritione ¹oraverint. Et de ipso Domino nostro in evangelio scriptum est, quod ¹procidens in terram ita oraverit, ut ab eo guttae sanguinis stillarent. ¹Quid enim indigebat Christus ut taliter supplicaret? Non ille quicquam ¹indigebat, sed nobis exemplo suo orationis remedia praeparabat.

6 requirit : quærit A⁹ || 8 inquinentur vestimenta sua : inquinetur vestis sua C⁷ || 12 illi om. A¹² || 14 erecto : recto A¹ || 16 requirimus : quaerimus A⁴⁻⁸.

1. En fait, nulle part il n'est dit textuellement dans la Bible qu'Élie ou Élisée se sont prosternés à terre pour prier. Même dans III *Rois*, 18, 42 l'hébreu, le grec et le latin utilisent des verbes indiquant seulement : se pencher, s'incliner vers la terre : « ... et pronus in terram posuit faciem suam inter genua sua ». Mais, à la suite des Pères, Césaire voit dans les deux prophètes des figures du Christ. Dans le sermon 124, n. 4, par exemple, nous lisons : « Helias inclinatur in oratione, et vivificatur viduae filius; et Christus

avoir de péchés graves qui ne cherche pas, prosterné ou incliné, un remède pour son âme. Mais peut-être quelqu'un craint-il d'abîmer ses précieux vêtements? Que celui qui craint de tacher ses vêtements en priant craigne davantage de conserver une âme souillée en ne priant pas. Car notre âme doit avoir plus de valeur à nos yeux que notre tunique : et il faut craindre fortement que, tandis qu'on garde son vêtement propre, on ne souille son âme de beaucoup de péchés et de négligences.

Humilité
des saints
et du Christ

3. Je voudrais pourtant savoir, de ceux qui ne s'agenouillent pas et ne veulent pas baisser la tête, si, sollicitant du roi ou d'un juge ou de quelque personnage puissant quelque chose qui leur est bien nécessaire, ils supplieraient négligemment et tièdement, droits et la tête haute. Nous essayons d'obtenir un bien terrestre d'un homme fait de terre et nous nous inclinons humblement, presque jusqu'à terre ; et, cherchant à obtenir de Dieu la rémission de nos péchés et le repos éternel, nous ne daignons même pas baisser la tête. Ce n'est pas ce que nous lisons du bienheureux Élie ni d'Élisée ni de tous les autres saints, dont il est dit qu'ils se prosternèrent fréquemment à terre, priant Dieu avec une contrition totale¹. Et de notre Seigneur lui-même il est écrit dans l'Évangile que, tombant à terre, il a prié de telle sorte qu'il laissait tomber des gouttes de sang². De quoi le Christ avait-il donc besoin pour supplier ainsi? Lui n'avait besoin de rien, mais il nous préparait par son exemple les remèdes de la prière.

procumbit in passione, et suscitatur populus Christianus.» Tout naturellement l'attitude du Christ est anticipée chez les deux prophètes qui le préfigurent.

2. Cf. *Lc* 22, 44.

25 ³⁶Orat misericordia, et non orat miseria : orat caritas, et non humiliatur iniquitas : prostratus in terra orat medicus, et nec inclinatur aegrotus : orat innocentia, et non orat nequitia : orat « qui peccatum non fecit nec dolus inventus est in ore eius^a », et non se prosternit multis peccatis obnoxius : orat iudex et desiderat parcere, et non
30 orat ³⁷reus ut indulgentiam mereatur accipere : orat iudicaturus, et orare dissimulat iudicandus. Non ergo pigeat, si infirmitas non prohibet, ut se unusquisque in terram prostratus humiliet.

307 (307) 4. Ad ecclesiam, fratres, quasi ad fontem vivum et ad spiritalem fluvium convenire debemus, ut accipiamus aquam illam vivam de qua Dominus dixit : « Qui sitit, veniat et bibat : qui credit in me, flumina de ventre
5 eius fluent aquae vivae^a » ; et iterum : « Qui biberit ex aqua quam ego dabo, non sitiet unquam, sed fiet in eo fons aquae salientis in vitam aeternam^b. » Ad istum ergo fontem feliciter currit, qui ad ecclesiam fideliter venit. Sed sicut de fonte terreno et corporali fluvio non potest aliquis bibere, si se noluerit inclinare, ita et de vivo fonte
10 Christo et sancti Spiritus fluvio nemo aquam vivam haurire poterit, nisi se humiliter inclinare voluerit, propter illud quod scriptum est : « Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam^c. »

5. Et illud similiter ammoneo, fratres carissimi ; quotiens diaconus clamaverit ut vos ad benedictionem humiliare
15 debeatis, et corpora et capita fideliter inclinatis : quia benedictio vobis, licet per hominem, non tamen ab homine datur. Nec attendatis si forte negligens est qui exhibet, sed Deum respicite qui transmittit : benedictio enim,

307, 7 qui : quicumque C⁷.

³ a I Pierre 2, 22.

⁴ a Jn 7, 37.38 ^b Jn 4, 13.14 ^c Prov. 3, 34.

La miséricorde prie et la misère ne prie pas ; la charité prie et l'iniquité ne s'humilie pas ; le médecin prie, prosterné à terre, et le malade ne s'incline pas ; l'innocence prie et la méchanceté ne prie pas ; il prie, celui « qui n'a pas commis de péché et dans la bouche duquel il ne s'est pas trouvé de fourberie^a », et le coupable de nombreux péchés ne se prosterne pas ; le juge prie et désire épargner, et l'accusé ne prie pas pour mériter de recevoir son pardon ; celui qui aura à juger prie et celui qui doit être jugé néglige de prier. Donc, que nul n'ait honte, si une infirmité ne l'en empêche, de s'humilier, prosterné jusqu'à terre.

4. Nous devons venir à l'église, frères, comme à une source vive, à un fleuve spirituel, pour recevoir cette eau vive dont le Seigneur a dit : « Celui qui a soif, qu'il vienne et boive ; celui qui croit en moi, des fleuves d'eau vive couleront de son sein^a », et encore : « Celui qui boira de l'eau que je lui donnerai n'aura plus jamais soif, mais il y aura en lui une source d'eau jaillissant pour la vie éternelle^b. » Il court donc heureusement à cette source, celui qui vient fidèlement à l'église. Mais, de même qu'on ne peut boire d'une source terrestre et d'un fleuve matériel si l'on ne veut pas se pencher, de même aussi personne ne pourra puiser l'eau vive de la source vive qu'est le Christ et du fleuve de l'Esprit saint, s'il ne veut pas se pencher humblement, à cause de cette parole de l'Écriture : « Dieu résiste aux orgueilleux, mais il donne sa grâce aux humbles^c. »

5. Je vous exhorte de même à ceci, frères très chers : chaque fois que le diacre proclamera que vous devez vous humilier pour la bénédiction, inclinez fidèlement le corps et la tête ; car la bénédiction ne vous est pas donnée par un homme, bien que ce soit par l'intermédiaire d'un homme. Et ne faites pas attention si, par hasard, le célébrant est négligent, mais regardez Dieu qu'il transmet ; car la bénédiction qui vous est donnée, nous

'quae vobis datur, ros et pluvia caelestis esse cognoscitur. Sic enim ¹et Moyses ait : « Expectetur sicut pluvia elo-
 20 quium meum, et sicut ²ros verba mea. » Et optime nostis, fratres, quia pluvia si montem ¹nimis erectum invenerit, cito in vallem decurrit. Et ideo qui se ad ¹accipiendam benedictionem humiliter inclinantes quasi valles faciunt, ¹ipsi pluviam divinae benedictionis accipiunt; et impletur in eis ¹illud quod scriptum est : « Omnis vallis implebitur,
 25 et omnis mons ²et collis humiliabitur^b. » Quid est « omnis vallis implebitur », nisi « ¹omnis qui se humiliat exaltabitur? » Quid est « mons et collis ¹humiliabitur », nisi « qui se exaltaverit deprimetur^c? »

Ipsi tamen ¹in oratione genua flectere vel capita sua benedictioni dissimulant ¹inclinare, qui stantes in ecclesia magis eligunt verbosari quam psallere.

30 ⁶Unde rogo vos, fratres, ammonitiones, immo preces nostras ¹libenter sicut consuestis accipite; et venientes ad ecclesiam hoc ¹solum quod in ecclesia expedit fieri agite : id est, aut orate aut psallite; ¹ut et orando peccatorum veniam accipere, et psallendo ad spiritalem ¹possitis laetitiam pervenire. Qui enim in ecclesia ineptis et incongruis
 35 ²fabulis occupatur, quasi venenum et gladium reliquis
 308 hominibus (308) ingerere vel praebere cognoscitur, dum verbum Dei nec ipse audit, ¹nec alios audire permittit.

Qui enim talis est, et pro sua et pro aliorum ¹destructione in die iudicii redditurus est rationem. Sicut enim fide¹liter psallentes et humiliter supplicantes et pro se et pro aliis,
 5 quibus ²exemplum vitae praebuerint, accepturi sunt

savons qu'elle est rosée et pluie célestes. Moïse, en effet, s'est exprimé ainsi : « Que mon discours soit attendu comme la pluie et comme la rosée mes paroles^a. » Et vous savez parfaitement, frères, que si la pluie tombe sur un mont très élevé, elle descend aussitôt vers la vallée. Et c'est pourquoi, ceux qui s'inclinent humblement pour recevoir la bénédiction imitent les vallées ; ils reçoivent la pluie de la bénédiction divine et la parole de l'Écriture s'accomplit en eux : « Toute vallée sera comblée, toute montagne et colline abaissées^b. » Que signifie : « toute vallée sera comblée », sinon que « tout homme qui s'humilie sera exalté? » Que signifie : « montagne et colline seront abaissées », sinon que « celui qui s'exalte sera abaissé^c? »

D'ailleurs, ceux qui négligent de s'agenouiller pour prier et de baisser la tête pour la bénédiction sont ceux-là même qui, tout droits dans l'église, choisissent de bavarder plutôt que de psalmodier.

**Le diable,
adversaire
de la prière**

6. Aussi je vous en prie, frères, recevez nos exhortations, bien plus nos prières, de bon cœur comme à l'accoutumée ; et lorsque vous venez à l'église, faites-y seulement ce qu'il convient d'y faire, c'est-à-dire, ou bien priez, ou bien psalmodiez, pour que vous puissiez en priant recevoir le pardon de vos péchés et en psalmodiant parvenir à l'allégresse spirituelle. Car celui qui, dans l'église, s'occupe d'histoires ineptes et déplacées, il est évident qu'il porte et présente aux autres comme un poison et un glaive, en n'écoutant pas lui-même la parole de Dieu et en ne permettant pas aux autres de l'entendre.

Un tel homme devra rendre compte, au jour du Jugement, et de sa destruction et de celle des autres. En effet, de même que ceux qui psalmodient fidèlement et supplient humblement pour eux et pour les autres, auxquels ils donnent un exemple de vie, recevront la gloire,

5 ^a Deut. 32, 2 ^b Lc 3, 5 ^c Lc 14, 11.

gloriam, ita illi qui e 'contrario non aedificationis sed destructionis exempla praebuerint, 'et pro se et pro aliis passuri sunt poenam. Qui psallere dissimulat, vel 'taceat et silentium praebat; ut si se non aedificat, vel alios exemplo 'malo non destruat; quia timendum est illud quod
 10 Dominus in evan^ogelio dicit : « Omne verbum otiosum quodcumque locuti fuerint homines, reddent de eo rationem in die iudicii^a. » Rogo vos, fratres, si 'extra ecclesiam occupari otiosis sermonibus malum est, putas in 'ecclesia verbosari quale peccatum est?

7. Diabolus enim, fratres carissimi, tunc maxime in-
 15 gnare nos ^oconsuevit, quando nos contra se spiritualibus armis praeparatos esse 'cogoverit; et quia nos non potest corporaliter de ecclesiae conventu 'repellere, in ipsa ecclesia infructuosis nos cogitationibus involvere, 'et otiosis studet sermonibus occupare; ut nobis per inanes et vacuas, 'aut forte etiam mordaces conlocutiones ac sordidas cogitationes
 20 ^odivinae lectionis fructum vel orationis remedium possit auferre; 'ut corpore tantum videamur in ecclesia stare, et corde vel cogitatione 'longe a conspectu divinae maiestatis abscedere. Et ideo quantum 'possumus cum Dei adiutorio contra illius insidias repugnemus, secun^dum
 25 vester ^odiabolus tanquam leo rugiens circuit quaerens quem devoret : 'cui resistite fortes in fide^a »; et illud quod scriptum est : « Subditi 'estote Deo; resistite autem diabolo, et fugiet a vobis^b. »

Quapropter, 'fratres carissimi, rogo vos ut contra istas durissimas captivitates 'animae auxiliante Domino quan-

308, 24 beatus om. C⁷.

^a Matth. 12, 36.

^b I Pierre 5, 8.9 ^c Jac. 4, 7.

de même ceux qui, au contraire, auront donné des exemples, non d'édification mais de destruction, auront à subir un châtement et pour eux et pour les autres. Celui qui néglige de psalmodier, qu'il se taise au moins et observe le silence, afin que s'il n'édifie pas, il ne détruise pas les autres par un mauvais exemple ; car il faut craindre ce que dit le Seigneur dans l'Évangile : « Toute parole oiseuse, quelle qu'elle soit, que les hommes ont proférée, ils en rendront compte au jour du Jugement^a. » Je vous le demande, frères : s'il est mal de s'occuper, hors de l'église, à des bavardages oiseux, quel péché penses-tu que ce soit de bavarder dans l'église ?

7. Le diable, en effet, frères très chers, a coutume de nous attaquer surtout au moment où il sait que nous sommes équipés contre lui d'armes spirituelles ; et parce qu'il ne peut nous chasser physiquement de l'assemblée de l'église, il s'efforce, dans l'église même, de nous¹ encombrer de pensées stériles et de nous occuper à des bavardages oiseux, afin de pouvoir au moyen de conversations vaines et vides ou peut-être même méchantes, et de sales pensées, nous ravir le fruit de la lecture divine ou le remède de la prière, de sorte que seuls nos corps attestent notre présence à l'église, notre cœur et notre pensée s'étant retirés loin de la vue de la majesté divine. Et c'est pourquoi, autant que nous le pouvons, résistons avec l'aide de Dieu à ses embûches, selon ce que dit le bienheureux apôtre Pierre : « Votre adversaire, le diable, comme un lion rugissant, rôde, cherchant qui dévorer ; résistez-lui, forts dans la foi^a, et selon cette parole de l'Écriture : « Soumettez-vous à Dieu ; mais résistez au diable et il fuira loin de vous^b. »

C'est pourquoi, frères très chers, je vous en prie, résistons à ces très dures captivités de l'âme, autant que

1. Le « non » qu'on lit dans la reproduction du CCL, CIII, p. 322, est une faute d'impression. L'édition de Morin de 1937 comporte nos.

30 tum possumus repugnemus, et otio^osas fabulas, quas etiam extra ecclesiam noxias esse novimus, prae^lcipue intra ecclesiam quasi venena diaboli fugiamus. Et quotiens-
 'cumque diaconus clamaverit ut aut in oratione genua flectere aut 'benedictioni inclinare capita debeatis, oboedienter et fideliter cum 'vera humilitate faciatis; ut et
 309 orando pectora vestra ab omnibus (309) malis liberari, et benedictionem accipiendo bonis spiritalibus mereantur 'impleri : praestante Domino nostro Iesu Christo, cui est honor et 'imperium cum Patre et Spiritu sancto in saecula saeculorum. Amen.

nous le pouvons, avec l'aide du Seigneur, et les histoires oiseuses que, même hors de l'église, nous savons être nuisibles, fuyons-les tout particulièrement dans l'église, comme des poisons du diable. Et toutes les fois que le diacre proclamera que vous devez, soit vous agenouiller pour prier, soit baisser la tête pour la bénédiction, faites-le docilement et fidèlement, avec une vraie humilité ; afin qu'en priant, vos cœurs soient libérés de tous maux et qu'en recevant la bénédiction ils méritent d'être remplis de biens spirituels : avec l'assistance de notre Seigneur Jésus-Christ, à qui appartiennent l'honneur et la puissance avec le Père et l'Esprit saint pour les siècles des siècles. Amen.

SERMO LXXVIII

Ammonitio ut silentium in ecclesia praebeatur

5 1. Ante aliquot dies propter eos, qui aut pedes dolent,
 aut aliqua corporis inaequalitate laborant, paterna pietate
 sollicitus consilium dedi et quodam modo supplicavi, ut
 quando aut passiones prolixae, aut certe aliquae lectiones
 longiores leguntur, qui stare non possunt, humiliter et
 cum silentio sedentes, adtentis auribus audiant quae
 10 leguntur. Nunc vero aliquae de filiabus nostris putant,
 quod hoc aut omnes aut certe plures, quae sanae sunt
 corpore, frequenter debeant facere. Nam ubi verbum
 Dei coeperit recitari, quasi in lectulis suis ita iacere volunt :
 atque utinam vel iacerent tantummodo, et tacentes

Sermo LXXVIII : Q³ *Berolinensis*, *Phillipps* 1677 (Rose
 30) s. X
 Q⁵ *Parisinus lat.* 3799 s. XIII
 Q⁶ *Monacensis lat.* 6323 (Frising. 123) s. XI
 Q¹¹ *Monacensis lat.* 7947 (Kaisheim 47) s. XII
 Q¹⁵ *Monacensis lat.* 22.266^a (Windberg
 66^a) s. XI/XII

309, 4 Ammonitio Q³⁻⁶ : s. Augustini epi. *add. codd. plerique* ||
 5 pedes : pedibus Q³⁻¹¹

1. Le récit des Passions des martyrs était particulièrement prisé en Gaule. Dans la *Règle des Vierges*, c. 69, éd. Morin, II, p. 122, l. 21-22, Césaire indique qu'aux vigiles des fêtes des martyrs, après la première série de lectures tirée des Évangiles, les autres le seront

SERMON LXXVIII

Monition pour que le silence soit respecté à l'église

1. Il y a quelques jours, à cause de ceux qui ont mal
 aux pieds ou qui souffrent de quelque infirmité corporelle,
 j'ai, poussé par la sollicitude paternelle, donné un conseil
 et en quelque sorte supplié : pendant qu'on lit de longues
 passions¹ ou du moins certaines lectures particulièrement
 longues, que ceux qui ne peuvent rester debout, s'assoient
 humblement et en silence, pour écouter, les oreilles
 attentives, ce qu'on lit. Mais maintenant, certaines de
 nos filles, toutes ou du moins la plupart en bonne santé,
 pensent qu'elles doivent fréquemment se conduire ainsi.
 En effet, lorsqu'on commence à lire à haute voix la parole
 de Dieu, elles veulent s'étendre comme dans un lit.
 Et plutôt au ciel qu'elles se contentent seulement de s'étendre

des passions des martyrs. AURÉLIEN mentionne la même chose dans sa *Règle pour les moines*, *Ordo* 1, *PL* 68, col. 396 A. FERRÉOL, dans sa *Règle*, c. 18, 1, *PL* 66, col. 965 D, se fait encore plus insistant : « Nous ordonnons avec instance que les Actes des Martyrs, nous voulons dire les Passions des saints qui ont été recueillies avec soin et mises par écrit, soient lues dans l'oratoire, en présence de toute la communauté, à la date où le retour de l'année, suivant les lois de son cours, ramène le jour de leur mort. » Trad. dans *Règles monastiques d'Occident (Vie monastique, 9)*, Bellefontaine 1930, p. 310. Aux messes commémoratives de leur mort, le récit de leur Passion faisait partie des lectures liturgiques. Voir à ce sujet H. BECK, *The Pastoral Care of Souls in South-East France during the Sixth Century (Analecta Gregoriana, 51)*, Rome 1950, p. 296.

verbum Dei sitienti corde suscipere; non etiam se ita
 15 otiosis fabulis occuparent, ut quod praedicatur nec
 ipsae audiant, nec alios audire permittant. Unde rogo vos,
 venerabiles filiae, et sollicitudine paterna commoneo, ut,
 quando aut lectiones leguntur, aut verbum Dei praedi-
 catur, nulla se in terram proiciat, nisi forte quam nimium
 gravis infirmitas cogit; sic tamen ut non iaceat, sed
 20 magis sedeat, et adtentis auribus quae praedicantur
 avido corde suscipiat.

2. Interrogo vos, fratres vel sorores, dicite mihi, quid
 vobis plus esse videtur, verbum Dei, an corpus Christi?
 Si vultis verum respondere, hoc utique dicere debetis,
 25 quod non sit minus verbum Dei quam corpus Christi.
 Et ideo quanta sollicitudine observamus, quando nobis
 corpus Christi ministratur, ut nihil ex ipso de nostris
 310 (310) manibus in terram cadat, tanta sollicitudine obser-
 vamus, ne verbum Dei, quod nobis erogatur, dum aliud
 aut cogitamus aut loquimur, de corde nostro depereat :
 quia non minus reus erit, qui verbum Dei neglegenter
 5 audierit, quam ille qui corpus Christi in terram cadere
 neglegentia sua permiserit.

3. Velim tamen scire, si ab illa hora, qua verbum Dei
 coeperit praedicari, semper pretiosissimas gemmas et
 inanes vel anulos aureos erogare vellemus, utrum stare
 aut accipere vellet filiae nostrae. Sine ulla dubitatione
 10 cum grandi ambitione quae illis offerrentur acciperent.
 Nos vero, quia ornamenta corporalia offerre nec possumus

16 alios : aliis Q^s || 17 ut om. Q^{s-11}.

310, 3 depereat : pereat Q^{s-11} || 6 velim : vellem Q^{s-11} || 8 vellemus :
 velimus Q^s || 9 offerrentur : offerebantur Q^s

et qu'elles accueillent en silence, d'un cœur assoiffé, la
 parole de Dieu ; qu'elles ne soient pas tellement occupées
 d'histoires frivoles qu'elles n'entendent pas ce qui est
 prêché et ne permettent pas aux autres de l'entendre !
 C'est pourquoi je vous prie, vénérables filles, et vous
 exhorte par sollicitude paternelle : quand on lit les leçons
 ou qu'on prêche la parole de Dieu, que personne ne
 s'allonge par terre, si ce n'est, peut-être, sous la contrainte
 d'une très grave infirmité ; que dans ce cas cependant,
 on ne s'étende pas, mais qu'on s'assoie plutôt et, les oreilles
 attentives, qu'on accueille d'un cœur avide ce qui est
 prêché.

2. Je vous pose la question, frères et
 sœurs, dites-moi : qu'est-ce qui a le
 plus de valeur, selon vous, la parole de
 Dieu ou le corps du Christ ? Si vous voulez répondre la
 vérité, vous devez certainement dire que la parole de Dieu
 ne vaut pas moins que le corps du Christ. Et c'est pourquoi,
 tout le soin que nous observons quand on nous donne
 le corps du Christ, afin qu'aucune parcelle n'en tombe
 à terre de nos mains, ce même soin, observons-le, afin
 que la parole de Dieu qui nous est dispensée, ne périsse
 pas dans notre cœur, pendant que nous pensons à autre
 chose ou parlons d'autre chose ; car celui qui aura écouté
 avec négligence la parole de Dieu ne sera pas moins
 coupable que celui qui, par sa négligence, aura permis
 que le corps du Christ, tombe à terre.

3. Si, au moment où commence la prédication de
 la parole de Dieu, nous nous mettions chaque fois à
 distribuer des pierres du plus grand prix, des pendants
 d'oreilles et des anneaux d'or, je voudrais bien savoir
 pourtant si nos filles voudraient ou non se lever pour
 les recevoir. Sans aucun doute, elles recevraient avec
 un grand empressement ce qui leur serait offert. Mais nous,
 parce que nous ne pouvons ni ne devons offrir d'ornements

l' nec debemus, ideo non libenter audimur. Sed non est iustum, ut spiritalia ministrantes superflui iudicemur. Qui enim verbum Dei libenter audit, in aures animae de patria paradisi transmissas se suscipisse non dubitet.

15 Qui admonetur ut pauperi aliquid tribuat, dum manus ad elemosinas expandit, dextralia a Christo transmissa percipiet. Quomodo enim terrenis ornamentis caro luxuriosa parvo tempore ornatur, ut carnalibus oculis aut ad suam aut ad aliorum male concupiscentium ruinam placere possit, sic anima sancta divinis sermonibus tamquam spiritalibus et aeternis honorum operum margaritis componitur, ut ad illius caelestis sponsi consortium et nuptiale convivium feliciter ornata perveniat; ut non ei dicatur illud quod scriptum est in evangelio : « Amice, quomodo huc intrasti non habens vestem nuptialem? »
20 ne honorum ornamentis expoliatus ac nudus audire mereatur : « Ligate illi manus et pedes, et proicite in tenebras exteriores, ubi est fletus et stridor dentium » ; sed magis pro ornamentis honorum operum illa vox ad eum desiderabilis dirigatur : « Euge serve bone et fidelis, intra in gaudium domini tui. »

4. Rogo vos, filiae, diligenter ea quae a nobis dicuntur audite. Si aliqua mater propriis manibus ornare velit
30 filiam suam, et illa despiciens ornamenta quae accipit, frequentius se inclinet ad terram, et huc atque illuc ita per inquietudinem moveatur, ut illam mater sua secundum suam voluntatem ornare non possit, numquid non iuste aut obiurgatur aut caeditur? Et me ergo putate matrem

24 illi : illum Q³⁻¹¹ || 29 velit : vellet Q².

3^a Matth. 22, 12 b Matth. 22, 13 c Matth. 25, 21.

1. Voir t. II, p. 357, note 1.

2. La reproduction du CCL, CIII, p. 324, comporte « iusti » qui

matériels, pour cette raison on ne nous écoute pas de bon cœur. Pourtant il n'est pas juste que nous qui offrons des ornements spirituels nous soyons jugés inutiles. Que celui qui écoute de bon cœur la parole de Dieu ne doute pas, en effet, d'avoir paré son âme de bijoux envoyés du Paradis, sa patrie.

Celui qui est exhorté à donner quelque chose au pauvre, en ouvrant les mains pour faire l'aumône, se prépare à recevoir du Christ des bracelets. De même, en effet, que la chair amie des plaisirs est parée pour peu de temps d'ornements terrestres, pour pouvoir plaire aux yeux de la chair, pour sa ruine ou pour celle des autres, entraînés par un désir mauvais, ainsi l'âme sainte est ornée par les paroles divines comme par les perles spirituelles et éternelles des bonnes œuvres, pour parvenir, heureuse et ornée, à l'union avec son époux céleste et au banquet nuptial ; ainsi on ne lui dira pas ce qui est écrit dans l'Évangile : « Ami, comment es-tu entré ici sans la robe nuptiale? », et il ne méritera pas d'entendre, parce qu'il est dépouillé des ornements des bonnes œuvres et nu : « Liez lui les mains et les pieds, et jetez-le¹ dans les ténèbres extérieures, où sont les pleurs et les grincements de dents² », mais plutôt, à cause des ornements des bonnes œuvres, cette parole désirable lui sera adressée : « C'est bien, serviteur bon et fidèle, entre dans la joie de ton maître. »

La prédication
remède
et ornement
des âmes

4. Je vous demande, mes filles, d'écouter avec attention ce que nous disons. Si une mère veut parer sa fille de ses propres mains, et que celle-ci, dédaignant les ornements qu'elle reçoit, se penche sans cesse vers le sol et bouge çà et là avec tant d'agitation que sa mère ne peut la parer comme elle le voudrait, n'est-il pas juste² qu'elle soit grondée ou corrigée? Et moi,

est une erreur d'impression. L'éd. Morin de 1937 offre la version correcte : *iuste*.

esse ^lanimarum ^vestrarum, et ita vos velle componere,
 35 ut in vobis nec macula ⁿec ruga possit ante tribunal
 aeterni iudicis apparere. Animabus ^lenim ^vestris non solum
 311 ornamenta sed etiam medicamenta desiderans (311) pro-
 videre, studeo dissuta consuere, conscissa sarcire, vulnerata
 curare, ^labluerere sordida, reparare perdita, et ea quae sunt
 integra ^lspiritalibus ^lmargaritis ornare. Si me non piget,
 quare aliquis fastidiose velit ^laccipere? Cum enim terrena
 5 et temporalia ornamenta corporis, si ⁿon invenitur qui
 donare velit, carissimo pretio comparentur, quanto ^lmagis
 aeterna animarum ornamenta, quae absque ullo pretio
 a nobis ^lnon cum parvo labore quaesita ^vestris ^lspiritibus
 offeruntur, iustum ^lest ut a vobis cum perfecta caritate
 suscipiantur? Nos enim marga^lritas vobis de paradisi
 10 patria providentes, nullam aliam in hoc saeculo ⁿmercedem
 optamus accipere, nisi ut vos patienter et libenter
 quae ^lvobis insinuantur videamus audire, et cum Dei
 adiutorio secundum ^lvires ^vestras operibus adimplere.

5. Fratres carissimi et venerabiles filiae, non ideo haec
 dicimus, ^lquod vos agnoverimus verbum Dei non libenter
 15 accipere : propositio ⁿenim Deo plus quam cogitari vel dici
 potest de vestra oboedientia ^lgaudet et exultat anima
 nostra; sed, dum vos volumus ad meliora ^lsemper ascen-
 dere, etiam ea, quae vos perfecte cognoscimus agere,
^lpaterna sollicitudine praesumimus admonere. Et quia
 non toti viri ^lvel mulieres voluerunt hodie ad vigiliis
 20 convenire, rogo vos, filii ⁿvel filiae, ut ea, quae vobis dicta
 sunt, illis qui absentes fuerunt ^lfidelissime referatis; ut
 non solum de vestra, sed et de aliorum cor^lrectione mercedem
 habere possitis.

311, 7 ^lspiritibus Q³ : ^lspiritalibus ^lcell. ^lcodd. || 13 haec solus habet Q¹⁵.

pensez donc que je suis la mère de vos âmes et que je veux
 vous arranger si bien qu'en vous ni tache ni ride ne puisse
 apparaître devant le tribunal du Juge éternel. En effet,
 désirant pourvoir vos âmes non seulement d'ornements
 mais même de médicaments, je m'applique à recoudre
 ce qui est décousu, à rapiécer ce qui est déchiré, à soigner
 ce qui est blessé, à laver ce qui est sali, à recouvrer ce
 qui est perdu, et à orner de perles spirituelles ce qui est
 en bon état. Si cela ne m'ennuie pas, pourquoi quelqu'un
 trouve-t-il ennuyeux de recevoir? Alors que les ornements
 matériels et temporaires du corps, si personne ne se trouve
 qui veuille nous en faire cadeau, doivent être achetés à
 très haut prix, combien est-il plus juste que les ornements
 éternels des âmes, que nous nous sommes procurés, non
 sans beaucoup de peine, et que nous offrons gratuitement
 à vos esprits, soient accueillis par vous avec une parfaite
 charité? En effet, en vous pourvoyant de pierres venues
 de votre patrie, le Paradis, nous ne désirons recevoir
 aucun salaire dans ce siècle, sauf celui de vous voir écouter
 patiemment et de bon cœur ce que nous vous expliquons
 et, avec l'aide de Dieu, de vous le voir mettre en œuvre
 selon vos forces.

5. Frères très chers et vénérables filles, nous ne disons
 pas cela parce que nous nous sommes aperçus que vous
 ne receviez pas la parole de Dieu de bon cœur ; en effet,
 par la miséricorde de Dieu, notre âme se réjouit et exulte
 de votre obéissance plus qu'on ne peut penser ou dire ;
 mais, dans notre désir que vous montiez toujours plus haut,
 même ce que nous savons que vous faites parfaitement,
 nous nous permettons de vous y exhorter avec une
 paternelle sollicitude. Et parce que ni tous les hommes
 ni toutes les femmes n'ont voulu se réunir aujourd'hui
 pour les vigiles, je vous prie, fils et filles, de rapporter
 très fidèlement aux absents ce qui vous a été dit, afin que
 vous puissiez avoir une récompense non seulement pour
 votre amendement mais aussi pour le leur.

SERMO LXXIX

Sermo sancti Caesarii de arrepto inergumino

I. Superiore dominica, fratres carissimi, dum missae
 25 celebrarentur, ²⁶non parvum metum omni populo insaniens
 ille inerguminus generavit. ¹Certum est, fratres, quia vix
 invenietur homo, qui cum infelicem ¹personam taliter
 vexari a diabolo viderit, non expavescat et metuat :
 312 (312) ratio tamen religionis et perfectae caritatis hoc
 habeat, ut minus ¹timere, et pro illo amplius orare debe-
 remus.

Et tamen, fratres carissimi, ¹si vultis, Deo auxiliante
 possumus vobis ostendere, unde possitis ¹inerguminum non
 5 timere. Numquam timebis daemonem qui est in ¹carne
 aliena, si eum non habueris in anima tua. Denique sancti
 et ¹perfecti viri non solum daemniacos non timent, sed
 etiam a daemo¹niacis, immo ab ipsis daemonibus cum
 grandi tremore timentur. ¹Sed si in alieno corpore daemo-

Sermo LXXIX : V ¹ <i>Marcianus</i> VI. 5	s. IX/X
V ² <i>Marcianus</i> VI. 6	s. XIV
C ⁸ <i>Ambrosianus</i> M. 55 sup.	s. XIV
A ¹ <i>Carnotensis</i> 67 (8)	s. IX
A ⁴ <i>Laurentianus</i> Plut. XVI, cod. 20	s. XI
A ⁵ <i>Florentinus</i> 586	s. X
A ⁶ <i>Florentinus</i> 137	s. X
A ⁷ <i>Laurentianus</i> Plut. XXIII, cod. 23	s. XI
A ¹⁰ <i>Ambrosianus</i> I. 45 sup.	s. XII
A ¹² <i>Trecensis</i> 1004	s. XII/XIII

311, 23 arrepto : erepto A¹.

SERMON LXXIX

Sermon de saint Césaire au sujet d'un possédé victime
 d'une crise

I. Dimanche dernier, frères très chers, pendant qu'on
 célébrait la messe, ce possédé perdant l'esprit n'a pas
 provoqué une médiocre peur dans toute l'assemblée¹.
 Il est certain, frères, qu'on trouvera difficilement un
 homme que l'effroi et la peur ne saisissent à la vue d'une
 personne infortunée, ainsi tourmentée par le diable ;
 cependant, conformément à l'enseignement de la religion
 et à la parfaite charité, nous devrions craindre moins
 et prier davantage pour lui.

Et cependant, frères très chers, si vous le voulez,
 nous pouvons avec l'aide de Dieu vous montrer comment
 vous pouvez ne pas craindre un possédé. Tu ne craindras
 jamais le démon qui est dans le corps d'autrui, si tu ne
 l'as pas dans ton âme. Ainsi, par exemple, les hommes
 saints et parfaits, non seulement ne craignent pas les
 démoniaques, mais inspirent à ces derniers une grande
 terreur et plus encore aux démons eux-mêmes. En tout cas,

312, 1 habeat : habet C⁸ || 2 deberemus : debemus A¹⁰ debeamus
 C⁸A¹²

I. Peut-être, comme le pense dom Morin, s'agit-il de l'incident
 rapporté dans la *Vita*, II, 20, p. 333. Césaire, au cours d'une visite
 pastorale, guérit un enfant de chœur de huit ans, pris pendant la
 célébration de la messe de convulsions, et écumant.

nem sic timemus, quantum timere debemus, ne per malos actus eum in nostris cordibus nutriamus!

10 ¹⁰Omnis homo, carissimi fratres, in convivio cordis sui aut Christum aut diabolum pascit. Si iustitiam, si pacem, si castitatem, si miseriam et caritatem sectari voluerit, Christum in se sine dubio pascit et reficit, secundum illud quod scriptum est : « Ecce sto ad ostium et
15 pulso : si quis aperuerit mihi, intrabo ad illum et cenabo cum illo. »

Ecce probatum vobis est, quomodo aut quali cibo anima sancta Christum pascit et reficit. Econtrario autem qui superbiam malitiam invidiam luxuriam et cetera his similia amare voluerit, diabolum se reficere, et desiderabiles illi talibus malis delicias non dubitet praeparare. De suis
20 actibus potest unusquisque cognoscere, qualem convivam mereatur in suo corde recipere. Certum est quod quale convivium paraveris, tales et convivas habere mereberis.

Multi enim daemonem in corpore alieno formidant, in suo corde timere dissimulant. Omnis enim qui superbiam diligit, diabolo plenus est. Et si cum superbia etiam
25 invidiam habere voluerit, duobus daemonibus subditus erit. Et si cum invidia etiam adulterium fecerit, a tribus daemonibus possidetur. Et si cum his malis mendacium amare voluerit, ab integra quadriga daemonum subiugatur et premitur : nam quot vitia habuerit homo, tot habet daemones. Denique et in evangelio ille, a quo
30 immundus spiritus exierat, cum per gratiam Dei ab uno idolatriae daemone meruit liberari, pro eo quod in loco vitiorum virtutes noluit intrmittere, reversus ille immundus spiritus adduxit secum septem alios spiritus nequiores

15 probatum : prolatum A¹² || 21 quale : qualem A¹ || 24-25 voluerit . . . erit : volueris . . . eris A¹⁻⁶⁻⁹⁻⁷ || 29 exierat : quia add. A¹⁻⁴⁻⁵⁻⁸ || 30 idolatriae : idolatria V¹A^{1a-c}.

si nous craignons ainsi le démon dans le corps d'autrui, combien devons-nous craindre de l'entretenir dans nos cœurs par nos mauvaises actions !

**Le Christ
ou le diable,
hôte de l'âme**

Tout homme, frères très chers, nourrit au banquet de son cœur, soit le Christ, soit le diable. S'il veut suivre la justice, la paix, la chasteté, la miséricorde et la charité, sans aucun doute il nourrit le Christ en lui et le restaure, selon cette parole de l'Écriture : « Voici, je me tiens à la porte et je frappe ; si quelqu'un m'ouvre, j'entrerai chez lui et je dînerai avec lui. »

Je viens de vous montrer comment l'âme sainte nourrit et restaure le Christ et avec quelle nourriture. A l'inverse, que celui qui veut aimer l'orgueil, la malice, l'envie, la luxure et tout ce qui leur est semblable, ne doute pas qu'il restaure le diable, et qu'il lui prépare par de tels péchés des plaisirs désirables. Chacun peut connaître d'après ses actes quel convive il mérite de recevoir dans son cœur. Il est certain que tu mériteras d'avoir tels ou tels convives selon le banquet que tu auras préparé.

Beaucoup, en vérité, redoutent le démon dans le corps d'autrui, qui négligent de le craindre dans leur cœur. Or, tout homme qui aime l'orgueil, est plein du diable ; et s'il veut ajouter l'envie à l'orgueil, il sera soumis à deux démons. Et si, en plus de l'envie, il commet l'adultère, il sera possédé par trois démons. Et si, à ces péchés, il ajoute l'amour du mensonge, c'est par quatre démons ensemble qu'il est maintenu sous le joug et opprimé. En effet, autant l'homme a de vices, autant il a de démons. Pour finir, prenons aussi dans l'Évangile l'exemple de celui dont était sorti un esprit immonde ; pour n'avoir pas voulu introduire des vertus à la place des vices, cet homme, après avoir obtenu, par la grâce de Dieu, d'être délivré du seul démon d'idolâtrie, subit le retour de l'esprit immonde accompagné de sept autres esprits

se; et impletum est ^lin eo illud quod scriptum est : « A quo enim quis superatur, huius ^let servus est^b »; et iterum : « Qui facit peccatum, servus est peccati^c. »

313 (313) 2. Sed forsitan dicit aliquis : Quomodo potest fieri, ut qui per ^lluxuriam peccaverit in carne sua, diabolum habeat in anima sua? ^lNos, fratres dilectissimi, quod diximus, de sanctarum scripturarum ^ltestimoniis adprobamus. Nam quod qui superbus est daemone plenus
5 ^oest, audi scripturam dicentem : « Inmundus est ante Deum omnis ^lqui exaltat cor suum^a »; et iterum : « Initium apostatare a Deo omnis ^lsuperbia^b. » Quid est, apostatare, nisi a Deo discedere? Et utique qui ^la Deo disiungitur, diabolo sociatur. Quod autem qui invidus est ^lsine daemone esse non possit, scriptura dicit : « Invidia diaboli mors
10 ^ointraivit in orbem terrarum; imitantur autem illum, qui sunt ex ^lparte ipsius^c. »

Nam quod et ille qui fornicatur a diabolo possidetur, ^lcanonica nihilominus scriptura testatur; sic enim dicit propheta : « ^lSpiritu fornicationis decepti estis^d. » Quod vero et omnis mendax ^lsine maligno spiritu esse non possit,
15 scriptura testis est : « Perdes, ^oinquit, omnes qui loquuntur mendacium^e » : et iterum, « Os quod ^lmentitur occidit animam^f. » Et in libro Regnorum legimus spiritum ^lmalignum dixisse Domino : « Ego, inquit, decipio Achab. Cui Dominus ^ldixit : in quo decipies? et ille respon-
20 eius. Dixit autem Dominus : ^odecipies et praevaleris^g. » Similiter et de ceteris capitalibus peccatis ^latque criminibus credere nos oportet, quia nemo illa nisi diabolo ^linstigante committit.

^b II Pierre 2, 19 ^c Jn 8, 34.

2 ^a Prov. 16, 5 ^b Sir. 10, 14 ^c Sag. 2, 24.25 ^d Os. 4, 12
^e Ps. 5, 7 ^f Sag. 1, 11 ^g III Rois 22, 21.22.

plus méchants que lui¹; et s'accomplit en lui cette parole de l'Écriture : « On est assurément esclave de celui qui nous domine^b », et encore : « Celui qui commet un péché est esclave du péché^c. »

2. Mais quelqu'un dit peut-être : Comment peut-il se faire que celui qui a péché par luxure dans sa chair ait le diable dans son âme? Nous, frères bien-aimés, ce que nous avons dit, nous le prouvons à partir des témoignages des saintes Écritures. Oui, celui qui est orgueilleux est plein du démon; écoute l'Écriture le dire : « Est impur devant Dieu tout homme qui s'enorgueillit dans son cœur^a », et encore : « Tout orgueil est le début d'une apostasie loin de Dieu^b. » Qu'est-ce qu'apostasier, sinon s'éloigner de Dieu? Et, dans tous les cas, celui qui se sépare de Dieu s'unit au diable. Quant à l'envieux, l'Écriture atteste qu'il est la proie du démon : « Par l'envie du diable, la mort est entrée sur terre; et ceux qui sont de son bord l'imitent^c. »

Oui, celui qui fornique est possédé du diable, l'Écriture canonique en témoigne également; car le prophète parle ainsi : « Vous avez été trompés par l'esprit de fornication^d. » Oui, tout menteur est la proie de l'esprit mauvais, l'Écriture en est témoin : « Tu perdras, dit-elle, tous ceux qui disent des mensonges^e »; et encore : « La bouche qui ment tue l'âme^f. » Et dans le livre des Rois, nous lisons que l'esprit mauvais a dit au Seigneur : « C'est moi qui vais duper Achab. Le Seigneur lui dit : Comment le duperas-tu? Et il répondit : J'irai et je serai un esprit de mensonge dans la bouche de ses prophètes. Et le Seigneur dit : Tu le duperas et tu réussiras^g. » Il nous faut croire de même au sujet de tous les autres crimes et péchés capitaux, que personne ne les commet si ce n'est à l'instigation du diable.

1. Cf. Lc 11, 26.

3. Quid ergo, fratres, cum nos multis peccatis et criminibus sentiamus obnoxios, numquid desperandum est? Absit hoc a populo christiano. Non quidem est desperandum, sed nec in ipsis peccatis inimica securitate perseverandum. Qui enim dixit : « Cum conversus ingemueris, salvus eris », ipse dixit : « Nolite tardare converti ad Dominum, nec differatis de die in diem ».

Optime enim malagma vel fibula calidis adhuc vulneribus adhibetur; et cito vulnus sanatur, quod diu putrescere non permittitur. Et ideo adubi aliquis ex nobis cuiuslibet peccati vulnus acceperit, ante quam longa consuetudine computrescat et foeteat, omni celeritate ad paenitentiae medicamenta (314) confugiat. Peccatum si diu dominari permittitur, omnibus sanctis et Deum timentibus putorem teterrimum exhalare cognoscitur. Et ideo cum Dei adiutorio laborandum est, ut expurgatis vel mortificatis omnibus peccatis, in possessionem virtutum virtutes introeant. Locum quem tenebat superbia, humilitas occupet : quem vastabat avaritia, obtineat elemosyna : quem luxuria sordidabat, castitas mundet atque recipiat : quem tenebat invidia, possideat benivolentia : ubi mendacium esse videbatur, veritas dominetur.

Haec enim, fratres, si Christo auxiliante agere studeamus, non solum in aliorum corporibus daemones non timemus, sed etiam de nostris cordibus per Dei gratiam effugamus et longe repellimus : praestante Domino nostro Iesu Christo, cui est honor et gloria in saecula saeculorum. Amen.

313, 29 adhibetur : adhibeatur A^{1D} adhibentur A^{16c} || 30 adubi A¹ : ubi cell.

314, 2 putorem : pudorem V¹⁻²A^{1D} || 11-12 nostro Iesu Christo om. A¹ et al.

3 ^a Sir. 5, 8 ^b Is. 30, 15 (LXX).

1. Cf. *supra*, *Serm.* 64, p. 95, note 1.

**A l'opposé
du désespoir
la pénitence**

3. Eh bien, frères, puisque nous nous sentons coupables de beaucoup de péchés et de crimes, ne faut-il pas désespérer? Loin du peuple chrétien cette pensée! Non, en vérité, il ne faut pas désespérer, mais pas davantage persévérer dans ces péchés par mauvaise confiance. Car celui qui a dit : « Lorsque, t'étant converti, tu gémeras, tu seras sauvé », a dit aussi : « Ne tardez pas à vous convertir au Seigneur, ne différez pas de jour en jour ».

On emploie¹, en effet, avec plein succès un onguent ou une agrafe pour les blessures encore fraîches ; et une blessure qu'on ne laisse pas s'infecter longtemps est vite guérie. C'est pourquoi, dès que l'un de nous a reçu la blessure d'un péché quelconque, avant qu'elle ne s'envenime et ne sente, à cause d'une longue habitude, qu'il ait recours sans plus tarder aux médicaments de la pénitence. Si l'on permet au péché de dominer longtemps, il est avéré qu'il exhale une puanteur des plus repoussante pour tous les saints et pour ceux qui craignent Dieu. Et c'est pourquoi il faut nous efforcer, avec l'aide de Dieu, une fois arrachés et détruits tous nos péchés, à ce que les vertus prennent possession des vices. La place que tenait l'orgueil, que l'humilité l'occupe ; celle que ravageait l'avarice, que l'aumône l'obtienne ; celle que la luxure salissait, que la chasteté la purifie et la reçoive ; celle que tenait l'envie, que la bienveillance la possède ; là où on voyait le mensonge, que la vérité domine.

Frères, si nous nous appliquons vraiment à faire cela, avec l'aide du Christ, non seulement nous n'avons pas à craindre les démons dans le corps d'autrui, mais nous les faisons même fuir de nos cœurs par la grâce de Dieu et les repoussons loin de nous : avec l'assistance de notre Seigneur Jésus-Christ, à qui appartiennent l'honneur et la gloire pour les siècles des siècles. Amen.

SERMO LXXX

Ammonitio ad populum, ut in ecclesia magis studeat unusquisque orare

15 ¹1. Rogo vos, fratres carissimi, quotiens ad ecclesiam convenitis, otiosos sermones et saeculares fabulas a vobis longe repellite, et avido lac sitienti pectore lectiones divinas excipite. Nam qui ad ecclesiam veniens dissimulat orare vel psallere, tolerabilius illi fuerat non venire. Qui enim in ecclesia aliud agit quam agi oportuit, corpore praesens
20 esse videtur, sed corde longe peregrinatur : et quod peius est, non solus nec in simpliciter peccat, dum lectiones divinas nec ipse audit, nec alios audire permittit; et sine dubio necesse est ut pro tantis poenam accipiat, quantis peccandi materiam subministrat.

315 Sed hoc ego, fratres, omnibus dico, tam viris quam feminis, tam religiosis (315) quam laicis, tam in plebe positus quam in altario constitutis : quicumque aliquid cum amico suo loqui desiderat, postquam de ecclesia discesserit, abundat illi spatium conloquendi. Nolite vos inanibus fabulis occupare; nolite in domo vitae mortem

Sermo LXXX : H^o *Spinaliensis* 3 (al. 16)

H^o *Einsidlensis* 281

s. XII

s. VIII/IX

314, 13 ad populum *Mor.* : christianorum H^{2a}c^o sancti Caesarii add. H^{2a}p^oc || 13-14 ut — orare solus habet H² || 19 oportuit : oportet H^{2a} || 21 solus : solum H^{2a} || in om. H² || 24 ego *Mor.* : ergo H^{2a}-52.

315, 2 suo om. H²

SERMON LXXX

Monition au peuple pour que dans l'église chacun s'applique davantage à prier¹

1. Je vous le demande, frères très chers ; chaque fois que vous vous réunissez à l'église, repoussez loin de vous les discours frivoles et les histoires profanes et accueillez d'un cœur avide et assoiffé les lectures divines. En effet, celui qui, venant à l'église, néglige de prier ou de psalmodier, aurait agi de façon plus admissible en n'y venant pas. Car celui qui agit à l'église autrement qu'il ne convient d'agir, semble présent de corps alors que de cœur il voyage au loin ; et, ce qui est pire, il n'est pas seul et unique à pécher en n'écoutant pas lui-même les lectures divines et en ne permettant pas aux autres de les écouter ; aussi lui faudra-t-il sans aucun doute recevoir un châtement pour tous ceux auxquels il fournit une occasion de pécher.

Et cela, frères, moi je le dis à tous, aussi bien aux hommes qu'aux femmes, aux religieux qu'aux laïcs, à ceux qui sont placés parmi les fidèles qu'à ceux qui se tiennent à l'autel : quiconque désire dire quelque chose à son ami a tout le temps de le faire, une fois quittée l'église. Ne vous occupez pas d'histoires vaines ; ne cherchez pas la mort dans la maison de la vie. Ne vous

1. Sermon édité pour la première fois par dom Morin et présenté par lui dans *RB*, XXIII (1906), p. 362 s.

5 requirere. Nolite vobis ibi ¹vulnera facere, ubi debetis medicamenta suscipere; sed magis sancta ¹exceptoria pectoris vestri influenti aquae vivae, id est, lectioni domini ¹nicae fideliter praeparate, ut in vobis impleatur illud quod Dominus ¹dicit : « Qui credit in me, flumina de ventre eius fluent aquae ¹vivae^a. »

10 ²2. Clamemus, fratres, nunc in ecclesia, ne postea sine causa ¹clamemus in gehenna. Audiamus prophetam dicentem : « Psallite ¹Deo nostro, psallite^a. » Qui potest psallere, psallat : qui non potest, ¹intus in corde suo Deo gratias agat, et psallenti congaudeat, et ita ¹silentium praebeat,
15 ne verbositate sua impedimentum psallentibus ²faciat. « Clama, inquit propheta, ne cesses, quasi tuba exalta vocem ¹tuam^b. » Clamemus et nos psallendo vel orando in ecclesia, ut adversarius noster diabolus vel ipso sancto clamore confusus abscedat. ¹Tacentibus enim aut res otiosas vel superfluas conloquentibus solet ¹diabolus, si non in opere, vel in cogitatione ac sermone subrepere;
20 ²psallentes et orantes, quos viderit tam corde quam voce in Dei laudibus ¹occupari, nulla poterit calliditate praevenire.

3. Et ideo, fratres carissimi, intrantes in ecclesia magis debemus ¹Christo quam adversario militare, magis Deo quam mundo servire. ¹Qui enim in ecclesia fideliter orat
25 et psallit, quasi de sancto turibulo ²cordis Deo odorem

5-6 sancta exceptoria *Mor.* : sancta scriptura H^{8a} sanctae scripturae H⁸ || 7 Dominus : in evangelio *add.* H⁸ || 11 audiamus : nunc *add.* H^{8a} || 13 psallite : sapienter *add.* H⁸ || 17 diabolus : tamquam leo rugiens *add.* H⁸ || 18 enim : autem nobis H⁸ || conloquentibus : non *praem.* H⁸ || solet : sed H⁸ || 20 viderit : videt H⁸ || 22 intrantes *om.* H⁸

¹ ^a Jn 7, 38.

faites pas de blessures, là même où vous devez recevoir des médicaments ; mais préparez plutôt avec fidélité le saint réceptacle de votre poitrine au flot de l'eau vive, c'est-à-dire à la lecture dominicale, pour que s'accomplisse en vous ce que dit le Seigneur : « Celui qui croit en moi, des fleuves d'eau vive couleront de son sein^a. »

2. Frères, crions maintenant dans l'église pour ne pas crier plus tard en vain dans la géhenne. Écoutons la parole du prophète : « Chantez des psaumes à notre Dieu, chantez^{a1}. » Que celui qui peut psalmodier, psalmodie ; que celui qui ne le peut pas, rende grâces intérieurement à Dieu dans son cœur, et se réjouisse avec celui qui psalmodie, et qu'il garde si bien le silence que son bavardage ne gêne pas ceux qui psalmodient. « Crie, dit le prophète, ne cesse pas, fais résonner ta voix comme une trompette^b. » Crions, nous aussi, que notre psalmodie et notre prière dans l'église éloignent notre adversaire, le diable, troublé par cette sainte clameur. Car le diable a coutume de s'insinuer, sinon dans la conduite, du moins dans la pensée et les paroles de ceux qui se taisent ou qui parlent entre eux de choses frivoles et superflues ; ceux qu'il aura vus, psalmodiant et priant, occupés tant de cœur que de bouche à louer Dieu, il ne pourra les surprendre par aucune ruse.

3. Et c'est pourquoi, frères très chers, en entrant dans l'église, nous devons militer pour le Christ plutôt que pour l'adversaire, servir Dieu plutôt que le monde. En effet, celui qui prie et psalmodie fidèlement dans l'église, il est évident qu'il offre à Dieu du saint encensoir

² ^a Ps. 46, 7 ^b Is. 58, 1.

1. Césaire cite ce verset du psaume 46 conformément au texte de la Septante.

suavitatis offerre probatur; qui vero communibus se fabulis occupare delectatur, foetorem teterrimum exhalare cognoscitur.

Et revera, fratres, secundum evangelii sententiam, « ex abundantia cordis os loquitur ». Nam si diligenter attenditis, hinc agnoscere poteritis, quem in se habitorem unusquisque possidet : si enim Christus habitat in corde, aut oratio sancta volvitur in pectore, aut (316) vox psallentis sonat in ore : si vero nec oratio sancta in corde, nec vox psallentis sonat in ore, non Christus, sed adversarius manet in pectore; et impletur in talibus illud quod Dominus dicit : « Quomodo potestis bona loqui, cum sitis mali ? » Hoc est dicere : Quomodo potestis proferre bonum ex ore, quod non habetis in corde ? Sicut et in illis aliis, qui psallere et orare contendunt, impletur sententia Domini salvatoris : « Bonus homo de bono thesauro cordis sui profert bonum ». Et ideo secundum Apostolum : « Offeramus Domino nostro « fructum labiorum confitentium nomini eius ». Qui habitat in corde, ipse sonet in ore; cui servit anima nostra, ipsi reddat obsequium lingua nostra, ut cum propheta dicere mereamur : « Benedicam Dominum in omni tempore, semper laus eius in ore meo. »

Quod ipse Dominus Christus in nobis pro sua pietate implere dignetur, cui est honor et imperium in saecula saeculorum. Amen.

26 delectatur : delectat H³ || teterrimum : aeternum H²² || 28 hinc : hic H²³ || 29 poteritis : potestis H²².

316, 5 bonum : bona H²³ || 6 et om. H²² || aliis om. H²² || 7 sui om. H²² || 8 bonum : bona H²³ || 13 Dominus : noster Iesus add. H³ || 14 imperium : cum Patre et cum Spiritu sancto add. H³.

de son cœur un parfum suave ; mais celui qui prend son plaisir à s'occuper d'histoires vulgaires, on sait qu'il exhale une puanteur très horrible.

Et, en vérité, frères, conformément à la phrase de l'Évangile, « la bouche parle de l'abondance du cœur ». De fait, si vous faites bien attention, vous pourrez savoir ainsi quel habitant chacun possède en lui ; si le Christ habite dans le cœur, ou bien une sainte prière est méditée dans la poitrine, ou bien le son de la psalmodie résonne dans la bouche ; mais s'il n'y a ni sainte prière dans le cœur ni son de la psalmodie résonnant dans la bouche, ce n'est pas le Christ mais l'adversaire qui demeure dans la poitrine. En ceux-là s'accomplit la parole du Seigneur : « Comment pouvez-vous dire de bonnes choses, alors que vous êtes mauvais ? » C'est-à-dire : Comment pouvez-vous proférer de bouche un bien que vous n'avez pas dans le cœur ? De même, chez ceux qui s'efforcent de psalmodier et de prier, s'accomplit la phrase du Seigneur sauveur : « L'homme bon fait sortir du bien du bon trésor de son cœur. » C'est pourquoi, selon l'Apôtre : « Offrons à notre Seigneur le fruit de lèvres qui confessent son nom ». Que la bouche célèbre celui qui habite dans le cœur ; que notre langue traduise notre soumission envers celui que sert notre âme, afin que nous méritions de dire avec le prophète : « Je bénirai le Seigneur en tout temps ; toujours sa louange sera dans ma bouche. »

Que le Seigneur Jésus-Christ lui-même daigne accomplir cela en nous par sa bonté, lui à qui appartiennent l'honneur et la puissance pour les siècles des siècles. Amen.

3 ^a Matth. 12, 34^b ^b Matth. 12, 34^a ^c Lc 6, 45 ^d Hébr. 13, 15 ^e Ps. 33, 2.

TABLE DES SERMONS 56-80

(titres abrégés)

Sermon 56. Monition de saint Fauste sur le jour du Jugement.....	10
57. Monition sur le jour du Jugement.....	18
58. Monition de saint Fauste pour que nous pensions toujours à nos péchés.....	30
59. Homélie de saint Augustin sur la confession des péchés.....	42
60. Monition par laquelle est montrée la différence entre la pénitence des bonnes œuvres et celle de la fin de la vie.....	56
61. Monition pour que nous fassions sans cesse pénitence.....	70
62. Sur la pénitence.....	82
63. Sur la pénitence d'après des paroles de saint Augustin.....	86
64. Monition afin que, pour les crimes capitaux, on recoure au médicament de la pénitence.....	94
65. Autre monition sur le même sujet.....	106
66. Monition tirée des livres des saints Pères d'autrefois.....	118
67. Monition au sujet de ceux qui demandent publiquement la pénitence.....	124
68. Réprimande aux pénitents.....	136

Sermon 69. Du fait que les temps chrétiens ont été prédits.....	142
70. Du fait que si quelque tribulation nous advient, nous devons l'imputer à nos péchés.....	156
71. Homélie dominicale au peuple, dans laquelle il est question d'Ananie.....	170
72. Monition du seigneur Éphrem sur la prière et les paroles oiseuses.....	178
73. Monition par laquelle il est conseillé d'attendre la fin de la célébration des saints mystères.....	190
74. Monition pour que le peuple assiste à la messe jusqu'à la fin.....	200
75. Éloge de ceux qui psalmodient.....	210
76. Monition afin qu'on s'agenouille pour la prière.....	218
77. Encore une monition d'Éphrem.....	224
78. Monition pour que le silence soit respecté à l'église.....	238
79. Sermon de saint Césaire au sujet d'un possédé.....	246
80. Monition au peuple pour que dans l'église chacun s'applique à prier.....	254

INDEX

INDEX DES CITATIONS SCRIPTURAIRES

Les références bibliques en italique signalent une citation approximative ou la contamination d'un verset par un autre.

On renvoie au texte de Césaire en indiquant le numéro du sermon et celui du paragraphe. La lettre qui suit distingue les citations d'un même paragraphe. L'emploi de l'astérisque dénote que l'on a précisé les données de l'apparat scripturaire.

ANCIEN TESTAMENT

Genèse		12, 3	40, 1 a
1, 5	54, 1 a	25, 11	5, 1 g
31	54, 1 b		40, 1 c
Exode		Deutéronome	
12, 13	11, 5 b	13, 3	54, 3 a
19, 15	44, 5 b	14, 29	33 A, 1 e
22, 20	53, 1 b	16, 19	13, 2 a
29	33, 1 d	23, 10	44, 5 c
	33 A, 1 c	26, 2.12	33 A, 1 e
23, 5	36, 2 d	32, 2	1, 15 g
30, 12-14	33 A, 1 f		76, 3 a
12	33, 1 f		77, 5 a
32, 6	46, 5 a	I Rois	
32	36, 2 a	1, 10.13	72, 2 a
	40, 1 b	2, 24-25	5, 1 e
Lévitique		25	1, 20 c
7, 20	44, 5 d	II Rois	
11, 44	1, 19 a	12, 13	63, 1 b
17, 11	33 A, 1 g	III Rois	
19, 18 ^a	36, 2 c	21, 25	65, 3 a
18 ^b	36, 4 a	29	65, 3 b
Nombres		22, 21.22	79, 2 g
11, 29	1, 15 a		

IV Rois							
2, 23	40, 3 a	15	29, 4 c	95, 5	53, 1 c	3, 9-10	33, 1 e
			15, 1 a	96, 7	53, 1 d		33 A, 1 d
	Job	15	68, 2 h	101, 10	65, 2 b	3, 34	1, 12 e*
1, 9	21, 5 a	17	71, 1 a	102, 17-18	6, 8 b		14, 3 g*
21	54, 2 a	35, 6	43, 6 b	105, 3	6, 8 a		48, 3 d
	54, 4 a		25, 1 b		23, 2 e		49, 2 a
31, 29	36, 2 e	36, 20	26, 2 b		5, 1 h		77, 4 c
			48, 1 g	30-31	43, 5 b	4, 23	41, 5 c
	Psaumes	37, 9	49, 2 c	108, 18	58, 5 b	6, 26	41, 3 c
1, 2	7, 1 a	40, 5	72, 2 b	111, 7	48, 4 b	27.28	41, 3 b
	34, 6 b		5, 2 a	9	26, 1 d	8, 17	37, 3 a
	75, 3 c	41, 6 ^a	59, 5 a	105	59, 1 b		37, 5 a
2, 2	11, 4 a	6 ^b	35, 1 b	117, 1	69, 1 a	10, 6	48, 6 b
4, 5	59, 7 a	43, 13	35, 1 c	10	7, 1 b	11, 28	48, 4 g
5	58, 3 a	46, 7	70, 2 a	118, 2	7, 1 c	12, 28	36, 2 b
5, 7	23, 2 d	49, 12	80, 2 a	11	41, 5 d		39, 5 d
	79, 2 e	18	33 A, 2 a	37	48, 3 c	13, 8	28, 2 f
	68, 2 b	21	42, 2 d	51	48, 3 a	16, 5	48, 4 i
6, 6	68, 2 c	50, 5	58, 2 a	78	49, 2 f		79, 2 a
7	65, 2 a	7	5, 2 b		75, 3 a	17, 5	36, 3 c
7, 5-6	36, 3 a	51, 10	44, 5 a	103	8, 2 b	18, 3	61, 1 a
	75, 3 d	54, 7	15, 3 b		75, 2 a		64, 2 a
9, 14	48, 1 d	57, 5.6	34, 5 a	105	1, 16 c	17	64, 4 a
15	48, 1 h	68, 15	74, 3 a		76, 3 b	19	67, 2 c
18	48, 1 f	16	46, 6 b	137	35, 2 d		74, 4 c
	49, 2 b	24	46, 6 c	124, 4	48, 5 a	19, 5	1, 12 a
24	59, 7 b	34	49, 2 d	5	50, 2 c		14, 2 b
10, 4	11, 4 b	72, 5-7	48, 1 e	125, 6	8, 5 g		19, 2 d
6	42, 1 c	20	5, 3 a	128, 4	48, 5 b	20, 13	1, 12 k
7	48, 5 c	27	26, 5 b		48, 6 a		14, 3 e
13, 1	43, 6 a		21, 6 c	131, 15	48, 1 b		19, 4 a
17, 28	48, 3 b	28	75, 3 b		49, 1 a	21, 17	46, 5 e
	49, 2 e		21, 5 b	15 ^a	49, 3 a	20	69, 5 a
18, 11	75, 2 b	74, 9	21, 6 b	15 ^b	49, 3 b	22, 2	8, 1 a
23, 1	33, 1 b	11	48, 1 i	140, 4	1, 7 a	23, 29.30	46, 3 a
	33 A, 1 a	77, 60	48, 1 j		47, 2 a	31.32	46, 5 c
24, 15	41, 5 e	83, 5	70, 2 c	5	59, 6 a	24, 17-18	36, 3 b
31, 1	38, 1 b	8	50, 2 f	145, 9	49, 1 b	25, 21-22	36, 5 a
5	59, 1 c	87, 5	50, 2 e	147, 12	36, 6 a	26, 11	12, 6 b
33, 2	80, 3 e	90, 3	11, 4 e	13	36, 6 d		30, 4 b
7	48, 1 a	13	41, 3 a	14	36, 6 b		32, 2 d
	49, 1 c	93, 2	17, 4 a			27, 1	22, 5 a
9	22, 1 c	21	48, 4 d	Proverbes			38, 3 a
			11, 4 c	2, 11	45, 1 a	28, 9	1, 5 f

	7, 3 e	14, 12	56, 1 a
27	30, 6 c		64, 4 d
31, 4, 5	46, 5 f		66, 3 c
Ecclésiaste			
5, 3	12, 5 d	19, 1	46, 5 g
4	12, 5 e	2	43, 1 c
7, 18	8, 5 e	21, 1	46, 5 b
		23, 12	32, 2 f
			1, 12 c
			14, 3 a
			23, 2 b
Cantique			
4, 8	12, 1 b	24, 29	4, 1 b
			8, 3 a
		28, 3-5	36, 3 d
		3-4	25, 3 b
		6	56, 1 b
		29, 15	25, 2 d
		31, 8	48, 4 a
		32	46, 5 h
		35-40	46, 5 i
		34, 30	30, 4 a
			32, 2 a
Isaïe			
		1, 3	33, 1 c
			33 A, 1 b
		3, 12	59, 7 d
		5, 2	15, 3 a
		13	1, 5 e
			7, 3 a
		20	55, 3 a
		8, 18	1, 19 i
		26, 9	4, 1 e
		10	4, 1 c
		11	4, 1 d
		30, 15 (LXX)	60, 2 b
			60, 4 b
			79, 3 b
		15 (LXX)	66, 3 a
		35, 10	70, 1 b
		40, 6	11, 4 f
		46, 8	37, 1 a
		53, 7	11, 4 d
		55, 67	18, 2 b
		56, 10	1, 5 a

58, 1	1, 3 a		18, 6 a
	4, 2 a	33, 11	65, 1 a
	5, 1 b	12	65, 1 b
	57, 1 b	12	18, 2 a*
	80, 2 b		56, 3 a
7	25, 1 f		60, 2 a
	34, 1 a		64, 4 b
9	31, 3 b		66, 3 a
66, 2	48, 3 e	34, 4	1, 19 h
		10	1, 19 g
Jérémie			
2, 30	40, 3 c		Daniel
9, 1	70, 2 b	4, 24	31, 3 a
21	41, 5 a	12, 3	7, 5 a
	69, 3 c		Osée
48, 10	77, 1 a	4, 12	79, 2 d
50, 23	41, 4 a	7, 4	43, 2 d
Ezéchiël			
3, 17	1, 11 b		Amos
18-20	1, 3 b	4, 7	1, 15 f
18	1, 15 e	8, 11	1, 15 d
	4, 2 b		4, 4 b
	5, 1 a.f		Aggée
	57, 1 a	2, 9	35, 4 a
18, 6	44, 7 a		Malachie
20	32, 4 b		
	43, 2 a		
	44, 1 d		
	66, 2 a	2, 7	1, 5 g
22	18, 2 a*		8, 5 b
	56, 3 a	3, 8-10	33, 2 a
	60, 2 a		33 A, 2 b
	64, 4 b	10-12	33, 2 b
	66, 3 a		33 A, 2 c
32	18, 4 a	10	33 1 a

NOUVEAU TESTAMENT

Matthieu

3, 10	15, 1 b		19, 2 a
	37, 4 b		28, 4 a
12	6, 6 a		30, 3 a
15	11, 3 a		35, 1 a
4, 4	1, 15 b		37, 4 f
	1, 17 a		37, 6 i
	8, 2 a		38, 6 d
5, 3	48, 1 c		39, 1 b
	49, 1 f		63, 1 a
	49, 3 f		73, 2 a
5	1, 20 b	13	75, 3 e
	5, 4 a	14-15	73, 2 b
	57, 1 c		25, 3 a
	68, 2 f		37, 6 a
6	4, 1 a	14	39, 1 c
7	25, 1 a		1, 12 p
	25, 2 f		28, 4 b
	26, 1 a		30, 3 b
	34, 4 a		36, 1 a
8	50, 2 d	15	38, 6 c
14	1, 16 a		38, 6 a
15	1, 16 b	19	60, 3 a
22	12, 3 c	20	34, 2 a
23-24	39, 4 a	21	14, 1 a
28	41, 4 b	24	34, 2 b
	41, 5 b		1, 7 b
34	14, 3 b		12, 6 d
37	14, 3 c		54, 5 c
43	36, 4 a	33	1, 8 a
44-45	15, 4 c	7, 2	50, 3 a
44	1, 12 n	5	55, 4 c
	37, 4 c	12	1, 1 a
	38, 1 a		39, 2 a
	39, 4 d		43, 1 d
45	37, 4 d		44, 1 a
46-47	37, 5 b		67, 2 a
6, 9	37, 4 e	15	68, 2 g
10	51, 5 b	16	67, 1 a
12	1, 12 o	17	60, 3 d
			22, 3 a

18	27, 2 a	19, 21	10, 2 e
19	22, 3 b		37, 4 a
	22, 3 c	22, 12	45, 5 a
	27, 2 b		78, 3 a
21	12, 5 c	13	45, 5 b
8, 10	49, 3 e		78, 3 b
12	56, 1 d	21	32, 1 a
10, 22	12, 3 b		33 A, 3 a
	50, 4 a	30	58, 3 b
	75, 1 a	39	21, 1 a
	12, 3 a	40	1, 12 i
28	61, 3 a		39, 6 a
11, 28.29	10, 2 a	23, 3	55, 5 a
29	35, 2 c		55 A, 4 a
	37, 3 e	5	50, 2 b
	48, 4 h	9	49, 1 g
30	70, 3 b	27	68, 2 a
12, 7	26, 1 c	24, 12	36, 5 b
33	12, 6 a	12	71, 1 b
34 ^a	80, 3 b	25, 4	69, 4 a
34 ^b	80, 3 a	9 ^a	69, 4 c
35	30, 3 d	9 ^b	69, 4 b
36	77, 6 a	12	7, 3 c
13, 7	1, 10 e		36, 6 c
8	1, 10 a	21-23	27, 3 g
30	1, 10 b	21	22, 5 b
43	58, 3 c		58, 5 c
16, 26	28, 2 e		78, 3 c
27	56, 1 c	23	65, 4 a
	58, 1 b	25	1, 10 c
17, 5	9, 1 a	26-27	1, 9 a
18, 15.17	42, 2 f		4, 2 f
15 ^a	28, 3 a	26-27	1, 1 c
15 ^b	28, 3 b	30	1, 9 b
16-17	28, 3 d		4, 2 g
16	28, 3 c	31-42	15, 2 a
17	42, 2 g	31-35	17, 2 a
18	28, 3 e	34-36	19, 2 b
19	67, 2 d	34-35	25, 2 g
32-33	37, 5 c		26, 3 a
	39, 2 c		27, 3 f
34-35	37, 5 d		31, 5 a
34	39, 2 d	34	15, 4 f
35	39, 2 e		19, 6 a

	79, 1 b		37, 6 e
20	32, 2 b		39, 5 a
21	53, 2 a	4, 8	22, 1 b
22	32, 2 c		23, 4 a
	53, 1 a		29, 4 b
			36, 7 c
	I Jean	16	22, 1 d
2, 6	37, 3 g		36, 7 c
9	39, 5 b	20	37, 6 g
11	1, 12 g		
	1, 12 l		
	25, 3 d	3, 19	5, 3 c
	37, 6 f	20	61, 2 a
	39, 5 c		79, 1 a
3, 15	1, 12 f.m	5, 5	69, 2 a
	19, 2 e	22, 11	5, 3 d
	25, 3 c		70, 1 c

Apocalypse**INDEX DES AUTEURS ANCIENS**

Les passages allégués seulement en fonction de leur apparat scripturaire ne sont pas relevés.

Nous laissons généralement à chaque écrit le titre, français ou latin, sous lequel il a été publié dans l'édition que nous citons ou sous lequel il est le plus connu, sans rechercher une uniformisation arbitraire.

S'il y avait lieu, nous avons complété, ou même corrigé, quelques-unes des références bibliographiques figurant dans notre annotation.

Les renvois comportent le numéro du tome, l'indication de la page et le numéro de la note. Un astérisque signale qu'une erreur est ici rectifiée.

AMBROISE

<i>De Joseph</i>	I, p. 99, n. 5
<i>De virginibus</i>	I, p. 99, n. 5
<i>De Spiritu sancto</i>	I, p. 99, n. 5
<i>De Sacramentis (SC 25 bis)</i>	
III, 4-6 (p. 92-94)	III, p. 97, n. 1

ATHANASE

voir *Symbolum Quicumque*

AUGUSTIN

<i>Confessions</i> (éd. Labriolle, CUF + éd. <i>Bibl. Aug.</i> , 13-14)	
V, x, 18 (p. 107) (13, p. 496)	III, p. 47, n. 3
VIII, XII, 28 (p. 199) (14, p. 64)	I, p. 471, n. 1
<i>De libero arbitrio (CSEL, LXXIV)</i>	
III, x (p. 91)	I, p. 387, n. 1
<i>De doctrina christiana (PL 34)</i>	I, p. 205
IV (col. 89-122)	I, p. 205, n. 4
<i>Quaestiones Evangeliorum</i>	I, p. 101 et n. 1

- Tractatus in Johannem* (CCL, XXXVI)
17, 4-10 (p. 171-175)
- Tractatus in Iam Epist. Johannis* (SC 75)
7, 8 (p. 328)
9, 1 (p. 374)
- Enarrationes in Psalmos* (CCL, XXXVIII-XL)
- 36, serm. III, 6 (p. 371)
88, 11 (p. 1228)
91, 3 (p. 1280)
(p. 1281)
93, 7 (p. 1307)
- 102, 16 (p. 1467)
122, 11 (p. 1824)
125, 5 (p. 1849)
128, 9 (p. 1886-1887)
130, 6 (p. 1901-1902)
131, 26 (p. 1924-1925)
147, 11 (p. 2147)
- Sermons*
- 1-50 (CCL, XLI)
 - 9, 12 (p. 131)
 - 18 (p. 143)
 - (p. 143-144)
 - 36, 9 (p. 441)
 - 50, 6-7 (p. 627-628)
 - 51-363 (PL 38-39)
 - 82, 7 (col. 510-511)
 - 11 (col. 512-513)
 - 85, 3 (col. 521)
 - 110, 4 (col. 640-641)
 - 116, 6 (col. 660)
 - 256, 1 (col. 1190)
 - 335, 4 (col. 1572)
 - 350, 3 (col. 1534-1535)
- I, p. 101 et n. 1
II, p. 267, n. 1
- II, p. 123, n. 1
I, p. 102, n. 2*
- I, p. 68, n. 1 ;
p. 101 et n. 1
I, p. 182, n. 1
I, p. 395, n. 1
III, p. 49, n. 1
III, p. 47, n. 2
I, p. 102, n. 4 ; II,
p. 247, n. 1
I, p. 499, n. 2*
II, p. 23, n. 3
III, p. 115, n. 2
II, p. 401, n. 1
II, p. 59, n. 1
I, p. 104, n. 2
III, p. 151, n. 2
I, p. 101 ; p. 195
- I, p. 102, n. 5
I, p. 103, n. 1 ;
II, p. 159, n. 1
II, p. 333, n. 1
I, p. 107 ; II,
p. 109, n. 2
I, p. 104, n. 3 ;
II, p. 199, n. 1
- II, p. 111, n. 1
I, p. 469, n. 1 ;
p. 471, n. 1
II, p. 33, n. 1
I, p. 107 et n. 2 ;
II, p. 107, n. 1
II, p. 107, n. 3
III, p. 213, n. 1
III, p. 59, n. 1
I, p. 102, n. 3 ;
p. 104, n. 1 ;
II, p. 51, n. 1 ;
p. 53, n. 1

- Frangipane (*Miscell. Agost.*, I)
3, 6 (p. 207) I, p. 102, n. 1
 - Mai (*ibid.*)
19 (p. 309) I, p. 103, n. 1
 - De catechizandis rudibus* (PL 40)
8/12 (col. 318-320) I, p. 205
12/17 (col. 324) I, p. 201, n. 2
20-21/36-37 (col. 336-337) I, p. 201, n. 1
II, p. 399, n. 2*
 - De bono conjugali* (CSEL, XLI)
6 (p. 194) II, p. 333, n. 1
 - De adulterinis conjugis* (*ibid.*)
I, 28/35 (p. 381-382) III, p. 57, n. 2
 - De Civitate Dei* (*Bibl. Aug.*, 33-37)
XX, IX, 2 (t. 37, p. 236) III, p. 57, n. 2
 - De Trinitate* (*Bibl. Aug.*, 15-16)
XIII, XII-XV, 16-19 (t. 16, p. 306-320) I, p. 387, n. 1
 - De nuptiis et concupiscentia* (CSEL, XLII)
1, 13 (p. 226) II, p. 333, n. 1
- AURÉLIEN D'ARLES
- Regula ad monachos* (PL 68)
Ordo I (col. 396 A) III, p. 239, n. 1
[app.] (col. 395-396) I, p. 25, n. 5
- AUSONE
- Ordo nobilium Urbium* (MGH, AA, V)
v. 73-80 (p. 100) I, p. 17, n. 4
- AVIT DE VIENNE
- Opera* (MGH, AA, VI, 2)
Epist. ad Gondobadum de paenitentia
(p. 30) III, p. 57, n. 2
- Epist. ad diversos*
11, ad Caesarium (p. 45) I, p. 131, n. 2
18, ad Victorium (p. 49-50) III, p. 63, n. 1
- Homiliarum fragmenta*
6, in Rogationibus, 1
(p. 108-109) I, p. 207, n. 2

BENOÎT DE NURSIE

Regula (SC 181-182)

4, 9 (p. 456)

53, 13 (p. 614)

III, p. 141, n. 1

I, p. 186, n. 1

BONIFACE I pape

Epistolae (PL 20)

JW 362 (col. 772)

I, p. 33, n. 2

BONIFACE évêque de Mayence

Epistolae (MGH, *Epist.*, III)

à Zacharie pape (742) (p. 301)

I, p. 67, n. 3 ;

II, p. 461, n. 1

Sermones (attribués à Boniface, PL 89, 843-872) I, p. 67*Breviarium Gothicum* (PL 86)

(col. 387)

(col. 875)

I, p. 449, n. 1

I, p. 449, n. 1

CASSIODORE

Variarum (MGH, AA, XII)

III, 17 (p. 88)

44 (p. 100)

VIII, 10 (p. 241)

I, p. 15, n. 4

I, p. 20, n. 1

I, p. 15, n. 3

CÉSAIRE D'ARLES

Sermones 81-238 (*Caesarii Opera*, I)

Serm. 81 — 1

82 — 2

83 —

84 —

— 5

85 —

— 3

86 —

— 1

— 3

89 —

— 2

90 —

I, p. 145, n. 3

I, p. 97, n. 4

I, p. 98, n. 4

I, p. 98, n. 4

I, p. 95, n. 8 ;

III, p. 15, n. 1

I, p. 98, n. 4

I, p. 164, n. 1 ;

p. 363, n. 3

I, p. 194, n. 8

I, p. 182, n. 3 ;

p. 201, n. 3

I, p. 129, n. 5 ;

p. 145, n. 1

I, p. 99, n. 5

I, p. 291, n. 1

I, p. 99, n. 6 ;

p. 100, n. 2

Serm. 90 — 6

91 —

— 8

92 —

— 5

94 —

96 —

97 —

— 1.4

99 —

100 — 4

101 —

102 —

103 —

104 —

105 —

106 —

107 —

— 4

108 —

109 —

110 —

111 —

112 —

113 —

114 — 1.5

115 —

116 —

— 6

118 — 1

119 —

— 3

— 5

121 —

— 6

— 8

123 — 1.3

124 — 4

125 —

II, p. 239, n. 1.2

I, p. 100, n. 2

I, p. 202, n. 1

I, p. 99, n. 5

I, p. 291, n. 1

I, p. 98, n. 4

I, p. 98, n. 4

I, p. 98, n. 4

I, p. 291, n. 1

I, p. 98, n. 4

I, p. 225, n. 1

I, p. 100, n. 3 ;

III, p. 137, n. 1

I, p. 98, n. 4

I, p. 98, n. 4

I, p. 99, n. 6

I, p. 98, n. 4

I, p. 100, n. 1

I, p. 100, n. 1

I, p. 160, n. 7

I, p. 98, n. 4

I, p. 98, n. 4 ;

p. 99, n. 5

I, p. 98, n. 4 ;

p. 154, n. 4

I, p. 145, n. 6

I, p. 98, n. 4

I, p. 98, n. 4

I, p. 160, n. 8

I, p. 152, n. 1

I, p. 100, n. 1

I, p. 163, n. 4

I, p. 164, n. 2 ;

p. 165, n. 1.5

I, p. 100, n. 2

I, p. 103, n. 3

III, p. 49, n. 1

I, p. 162, n. 2

I, p. 144, n. 6

III, p. 229, n. 1

I, p. 145, n. 6

Serm. 128	— 2	I, p. 164, n. 2
129	— 6	I, p. 379, n. 2
130	— 4	I, p. 144, n. 1 ; p. 363, n. 3
	— 5	I, p. 162, n. 4 ; p. 171, n. 7
136	— 1	I, p. 152, n. 4
	— 7	I, p. 146, n. 1 ; p. 160, n. 2
139	— 7	II, p. 229, n. 1
146	— 3	I, p. 149, n. 1
147	—	I, p. 163, n. 3
	— 7	I, p. 149, n. 4
148	—	I, p. 99, n. 6
	— 1	I, p. 96
150	— 3	I, p. 135, n. 1
151	—	I, p. 99, n. 6
152	—	I, p. 100, n. 4
	— 2	I, p. 95, n. 2 ; p. 150, n. 3
154	— 2	I, p. 126, n. 2
	— 4	II, p. 75, n. 1
157	— 1	II, p. 101, n. 2
161	— 1	I, p. 164, n. 2
163	—	I, p. 98, n. 4
	— 3	I, p. 129, n. 6 ; p. 130, n. 1 ; p. 145, n. 2
167	—	I, p. 100, n. 4 ; III, p. 17, n. 3
168	—	I, p. 100, n. 4
170	— 4	I, p. 160, n. 7 ; p. 162, n. 6
172	— 1	I, p. 161, n. 3
179	—	I, p. 167, n. 5
	— 2.3	I, p. 146, n. 5
181	— 7	I, p. 126, n. 1
182	— 5	II, p. 229, n. 1
184	— 4	I, p. 172, n. 5
	— 5	I, p. 160, n. 7 ; p. 173, n. 3
185	— 7	I, p. 121, n. 1
186	— 3	I, p. 225, n. 1
187	— 3	I, p. 137, n. 2

Serm. 188	— 6	I, p. 151, n. 6
189	—	I, p. 100, n. 4
191	—	I, p. 154, n. 1
192	— 1	I, p. 142, n. 2
	— 2	I, p. 139, n. 4 ; p. 427, n. 1
	— 3	I, p. 139, n. 2.3
193	—	I, p. 171, n. 6
	— 2	I, p. 139, n. 4 ; p. 427, n. 1
	— 3	I, p. 139, n. 2
	— 4	I, p. 138, n. 3 ; p. 142, n. 2
194	—	I, p. 154, n. 2
	— 1	III, p. 25, n. 5
195	—	I, p. 100, n. 4 ; p. 154, n. 2
	— 4	I, p. 151, n. 5
196	—	I, p. 155, n. 1
	— 2	I, p. 151, n. 6 ; p. 153, n. 1 ; p. 225, n. 1
197	—	I, p. 99, n. 7 ; p. 100, n. 4 ; p. 155, n. 1
	— 2	I, p. 146, n. 5
198	—	I, p. 100, n. 4 ; p. 155, n. 1
	— 2	I, p. 190, n. 4 ; II, p. 229, n. 1
	— 3	I, p. 225, n. 1
	— 4	I, p. 137, n. 1
199	— 5	I, p. 135, n. 4
	— 7	I, p. 155, n. 3 ; p. 157, n. 3
200	—	I, p. 162, n. 1
	— 2	I, p. 135, n. 4
	— 3.4.5	I, p. 162, n. 5
	— 4-5	I, p. 140, n. 5
	— 5	I, p. 155, n. 3 ; p. 405, n. 1
	— 6	I, p. 162, n. 4
201	— 2	I, p. 137, n. 3 ; p. 165, n. 4

Serm. 201	— 3	I, p. 155, n. 3
204	— 2.3	I, p. 165, n. 2
	— 3	I, p. 162, n. 4 ; p. 171, n. 7
205	—	I, p. 106
	— 2	I, p. 164, n. 2 ; p. 165, n. 1.3
206	—	I, p. 100, n. 4 ; III, p. 145, n. 2
207	— 1	I, p. 95, n. 2
	— 4	I, p. 99, n. 4
208	— 2	I, p. 121, n. 1
	— 3	I, p. 155, n. 4
209	— 4	I, p. 155, n. 4
210	—	I, p. 100, n. 4
211	—	I, p. 99, n. 7
	— 3	I, p. 149, n. 2
	— 5	I, p. 151, n. 5
212	— 2	III, p. 25, n. 3.
213	—	I, p. 99, n. 7
215	—	I, p. 99, n. 6
	— 4	I, p. 99, n. 4
216	—	I, p. 100, n. 4
217	—	I, p. 100, n. 4
	— 3	I, p. 95, n. 4
218	—	I, p. 99, n. 5 ; p. 100, n. 4
219	—	I, p. 153, n. 3
220	—	I, p. 153, n. 3
221	—	I, p. 153, n. 3
222	—	I, p. 100, n. 4 ; p. 153, n. 3
	— 2	I, p. 99, n. 4
	— 5	I, p. 95, n. 3
224	— 2	I, p. 135, n. 4
225	— 4	I, p. 144, n. 2
	— 5	I, p. 136, n. 6
	— 6	I, p. 161, n. 4 ; p. 162, n. 3
227	— 5	I, p. 160, n. 6
228	— 2	I, p. 185
229	— 4	II, p. 75, n. 1
	— 6	I, p. 161, n. 4 ; p. 162, n. 1.2.3.

Serm. 231	— 2	4 ; p. 171, n. 7
236	— 1-2	I, p. 243, n. 1
	— 4	I, p. 45, n. 1
238	—	I, p. 95, n. 4
		I, p. 100, n. 2
<i>Statuta virginum (= Règle des moniales) (Caesarii Opera, II)</i>		I, p. 20 ; 22 ; 23 ; 24 et n. 2 ; p. 62 et n. 2 ; p. 63 ; 64
n. 2 (p. 102)		I, p. 21, n. 5 ; p. 22, n. 3 ; p. 63, n. 4
n. 7 (p. 104)		I, p. 63, n. 8 ; III, p. 139, n. 2
n. 9 (p. 104)		I, p. 63, n. 6
n. 17 (p. 105)		I, p. 63, n. 6
n. 18 (p. 105)		I, p. 63, n. 8 ; p. 94, n. 1
n. 19 (p. 105)		I, p. 63, n. 8 ; p. 94, n. 1
n. 23 (p. 106)		I, p. 271, n. 1
n. 24 (p. 107)		II, p. 299, n. 1
n. 29 (p. 108)		I, p. 63, n. 6
n. 30 (p. 109)		I, p. 190, n. 4 ; II, p. 229, n. 1
n. 36 (p. 111)		I, p. 22, n. 4
n. 38 (p. 111-112)		I, p. 22, n. 4
n. 42 (p. 113)		I, p. 63, n. 9
n. 45 (p. 114)		I, p. 23, n. 1.2
n. 48 (p. 115)		I, p. 43, n. 4 ; p. 62, n. 3
n. 50 (p. 115-116)		I, p. 63, n. 4
		(p. 116)
n. 52 (p. 116)		I, p. 22, n. 3
n. 56 (p. 117)		I, p. 63, n. 6
n. 59 (p. 117)		I, p. 63, n. 3
n. 66 (p. 120)		I, p. 21, n. 5 ; p. 22, n. 3 ; p. 63, n. 5
n. 68 (p. 121)		I, p. 46, n. 5 ; p. 63, n. 7
		I, p. 63, n. 7 ; p. 151, n. 3 ; p. 152, n. 6 ;

- n. 69 (p. 121-122) p. 153, n. 2
I, p. 22, n. 4 ;
p. 63, n. 7 ;
p. 94, n. 1 ;
p. 151, n. 2 ;
III, p. 239, n. 1
- n. 70 (p. 123) I, p. 23, n. 2
- n. 73 (p. 124) I, p. 24, n. 3 ;
p. 43, n. 4 ;
p. 63, n. 5
- app. II (p. 127-128) I, p. 173, n. 4
- Epistolae ad sanctimoniales (ibid.)*
2 (*Vereor*)
(p. 138) II, p. 283, n. 1 ;
p. 285, n. 1.3
- Regula monachorum (ibid.)* I, p. 61-62 et n. 1
- Opusculum de gratia (ibid.)*
(p. 162) I, p. 161, n. 3
- De mysterio sanctae Trinitatis (ibid.)*
(p. 171) I, p. 51 et n. 1
III, p. 25, n. 3
- Breviarium adversus haereticos (ibid.)* I, p. 51 et n. 2
- Expositio in Apocalypsim (ibid.)*
hom. 8
(p. 239) III, p. 83, n. 2
- CHROMAGE D'AQUILÉE
- Tract. in Evang. Matth. (CGL, IX)*
13, 1 (p. 428) III, p. 181, n. 2
- Chronica Gallica anni 511 (MGH, AA, IX)*
n. 649 (p. 664) I, p. 14, n. 1
n. 657 (p. 665) I, p. 14, n. 3
- CICÉRON
- De officiis*
I, 7, 21 I, p. 401, n. 2
I, 24, 115 II, p. 295, n. 1
- De republica*
IV, 7, 21 I, p. 401, n. 2
- Tusculanes*
2, 25 I, p. 325, n. 1

CLÉMENT DE ROME

Apocryphes sous le nom de Clément
voir *Homélies pseudo-Clémentines*

Code Justinien

IX, 16, 8

II, p. 331, n. 1

Code Théodosien

V, 9, 1 (a. 331)

I, p. 134, n. 1 ;
II, p. 331, n. 1

2 (a. 412)

IX, 16, 1 (a. 319)

I, p. 134, n. 1

2 (a. 419)

I, p. 140, n. 3

4 (a. 356)

I, p. 140, n. 3

I, p. 142, n. 1 ;
p. 145, n. 5

6 (a. 357)

I, p. 142, n. 1

XI, 30, 5 (a. 316)

I, p. 16, n. 4

6 (a. 316)

I, p. 16, n. 4

XVI, 5, 3 (a. 372)

I, p. 145, n. 4

7 (a. 381)

I, p. 145, n. 4

18 (a. 389)

I, p. 145, n. 4

Ps.-COLUMBAN

Instructiones (PL 80)

4, 3

I, p. 99, n. 4

Conciles de Gaule

années 314-506 (CCL, CXLVIII)

Arles (314)

c. 2 (p. 9)

I, p. 123, n. 2

Turin (398)

c. 1 (p. 54-55)

I, p. 30 et n. 4

c. 2 (p. 55-56)

I, p. 31 et n. 1

Orange (441)

c. 2 (p. 78)

I, p. 164, n. 2

subscr. (p. 87)

I, p. 28, n. 3

Vaison (442)

c. 3 (p. 97)

I, p. 164, n. 2

c. 9 (p. 100-101)

I, p. 134, n. 2 ;

II, p. 331, n. 1

c. 10 (p. 101)

I, p. 134, n. 2 ;

II, p. 331, n. 1

subscr. (p. 102)

I, p. 28, n. 3 ;

p. 36, n. 1

- Arles (Collection dite du 2^e Concile d') (442-506)
 c. 51 (p. 124) I, p. 134, n. 2 ;
 II, p. 331, n. 1
- Vannes (461-491)
 c. 13 (p. 155) II, p. 373, n. 1
- Agde (506)
 I, p. 58 ; p. 129,
 n. 4
 c. 1 (p. 193) I, p. 58, n. 2 ;
 p. 231, n. 2
 II, p. 283, n. 4
 c. 10 (p. 199-200) I, p. 154, n. 3
 c. 12 (p. 200) I, p. 155, n. 2 ;
 p. 363, n. 3
 c. 13 (p. 200) I, p. 166, n. 4 ;
 p. 169, n. 3 ;
 III, p. 63, n. 1 ;
 p. 127, n. 2
 c. 15 (p. 201) I, p. 255, n. 2
 I, p. 255, n. 2
 I, p. 157, n. 5
 I, p. 58, n. 3
 II, p. 331, n. 1
 I, p. 152, n. 2
 II, p. 373, n. 1
 I, p. 142, n. 1
 I, p. 58, n. 4 ;
 p. 253, n. 2
 I, p. 160, n. 5
 I, p. 156, n. 2 ;
 p. 160, n. 5 ;
 III, p. 193, n. 1
 I, p. 41, n. 4
- c. 16 (p. 201)
 c. 17 (p. 201)
 c. 18 (p. 202)
 c. 20 (p. 202)
 c. 24 (p. 204)
 c. 30 (p. 206)
 c. 41 (p. 210)
 c. 42 (p. 210-211)
 c. 43 (p. 211)
 c. 44 (p. 211)
 c. 47 (p. 212)
 subscr. (p. 213)
- Statuta ecclesiae antiqua*
 voir *Statuta*
- Conciles de Gaule*
 années 511-695 (CCL, CXLVIII A)
 Orléans (511)
 c. 27 (p. 11-12) I, p. 155, n. 4
 Épaone (517) I, p. 129, n. 4
 subscr. (p. 35-36 + 37 n.) I, p. 35, n. 2*
- Arles (524)
 praef. (p. 43) I, p. 43, n. 1
 c. 1 (p. 43) I, p. 253, n. 1

- Carpentras (527)
 canon (p. 48) I, p. 58, n. 5
- Orange (529)
 praef. (p. 55) I, p. 129, n. 4
 definitio (p. 63) I, p. 56, n. 4*
 praef. Caesarii (p. 69) I, p. 57, n. 1
 I, p. 57, n. 2
- Vaison (529)
 c. 1 (p. 78) I, p. 61, n. 1
 c. 2 (p. 78-79) I, p. 43, n. 3 ;
 p. 58, n. 6
 I, p. 52, n. 1 ;
 p. 152, n. 3 ;
 p. 157, n. 1 ;
 p. 159, n. 2 ;
 p. 160, n. 3
 I, p. 160, n. 1
 I, p. 52, n. 2
- c. 3 (p. 79)
 c. 4 (p. 79-80)
 c. 5 (p. 80)
- Orléans (533)
 c. 20 (p. 102) I, p. 141, n. 1
- Orléans (538)
 c. 15 (p. 120) I, p. 158, n. 4
 c. 27 (p. 124) III, p. 63, n. 1
 c. 31 (p. 125) III, p. 197, n. 1.2
- Orléans (549)
 subscr. (p. 159) I, p. 37, n. 1
- Tours (567)
 epist. ad plebem (p. 198) II, p. 169, n. 2
- Mâcon (585)
 c. 5 (p. 241) II, p. 169, n. 2
- Auxerre (entre 573 et 603)
 c. 1 (p. 265) I, p. 427, n. 1
- Conciles d'Espagne*
Collectio Hispana (PL 84, 93-848)
 Barcelone I (541)
 c. 9 (col. 607) III, p. 65, n. 1
- Corpus Inscriptionum Latinarum*
 VI, 449 I, p. 120, n. 3
 XII, 670 I, p. 120, n. 3
 672 I, p. 127, n. 1
 936 I, p. 26, n. 3

CYPRIEN (CSEL, III)

De testimoniis

3, 1 (p. 110 + 113)

II, p. 75, n. 1

De lapsis

I, p. 99, n. 6

De mortalitate

26 (p. 313)

I, p. 99, n. 6
I, p. 104 et n. 5 ;
p. 341, n. 1*De opere et eleemosynis*

2 (p. 374)

II, p. 75, n. 1

De zelo et livore

I, p. 99, n. 6

Epistulae

1 (p. 466) (= 66, PL 4, col. 399)

II, p. 481, n. 1

CYRILLE DE JÉRUSALEM

Catéchèses

XII, 15

I, p. 395, n. 2

ENNODE DE PAVIE

Epistolae (MGH, AA, VII)

I, 8 (p. 17)

I, p. 48, n. 3

II, 6 (p. 38)

I, p. 49, n. 1*

7 (p. 39)

I, p. 48, n. 3

IX, 33 (p. 321)

I, p. 183, n. 3

Carmina (CSEL, VI)

II, 43 (p. 571)

II, p. 229, n. 1

Epistola canonica (anonyme, vi^e s.) (PL 56)
(col. 891 B)

I, p. 427, n. 1

ÉPHREM diacre

I, p. 97 ; III,
p. 179, n. 1

EUCHER DE LYON

Formulae spiritalis intelligentiae (CSEL, XXXI)

1 (p. 8)

I, p. 465, n. 1

9 (p. 52)

I, p. 395, n. 1

EUSÈBE DE CÉSARÉE

Hist. Eccl. (vers. lat. de Rufin, PG 20)

II, 23, 16 (col. 202)

I, p. 98, n. 3* ;
II, p. 235, n. 1

EUSÈBE LE GAULOIS

Collectio Gallicana (dite d'Eusèbe d'Émèse et attribuée à Fauste
de Riez)

I, p. 46, n. 2 ;

[tome I] (éd. MBP, VI, p. 619-686)

[tomes II-III] (éd. CCL, CI-CI A)

p. 100, n. 4

Hom. 1 de Epiphania (MBP)

(p. 623 B-F)

(p. 623 D)

I, p. 105 et n. 3

I, p. 109 et n. 2

= *Hom. 4 (CCL)*

5-7 (p. 51-53)

III, p. 33, n. 1

6 (p. 52)

III, p. 35, n. 2

Hom. 3 de Epiphania (MBP)

(p. 625 G)

I, p. 103, n. 6

= *Hom. 6 (CCL, p. 67-73)*

III, p. 17, n. 3

4-6 (p. 69-70)

II, p. 449, n. 1

8 (p. 73)

III, p. 17, n. 3 ;

p. 123, n. 1

Hom. 1-2 de Symbolo (MBP, p. 628-632)

I, p. 365, n. 1

hom. 2 (p. 630 A)

I, p. 365, n. 1 ;

(p. 630 F-G)

p. 367, n. 1

(p. 631 A)

I, p. 373, n. 1

= *Hom. 9-10 (CCL)*

I, p. 373, n. 2

Hom. 6 de Pascha (MBP)

(p. 638 D)

I, p. 385, n. 1

= *Hom. 17 (CCL)**Hom. 9 de Pascha (MBP)*

(p. 640 D)

I, p. 385, n. 1

= *Hom. 20 (CCL)**Hom. 11 de Pascha (MBP)*

(p. 643 A.C-E)

I, p. 385, n. 1

= *Hom. 22 (CCL)**Hom. 9 ad monachos (MBP)*= *Hom. 44 (CCL)*

7 (p. 528-529)

III, p. 35, n. 2

Exhortatio ad plebem (MBP)= *Hom. 53 (CCL)*

11 (p. 621)

III, p. 95, n. 1

Sermo contra diversa vitia (MBP)= *Hom. 60 (CCL)*

10 (p. 690-691)

III, p. 37, n. 1

FASTIDIUS

- Ad Fatalem de vita christiana* I, p. 97 et n. 3.4 ;
p. 103, n. 4 ;
p. 105 et n. 1 ;
p. 109 et n. 1 ;
p. 495, n. 1
- De viduitate servanda* I, p. 97, n. 3
- Quid sit christianum esse* (éd. Caspari)
(p. 4) I, p. 106 et n. 1
I, p. 503, n. 1

FAUSTE DE RIEZ

- Epistolae* (CSEL, XXI)
5 *ad Paulinum*
(p. 184) III, p. 57, n. 2
6 *ad Felicem*
(p. 199) I, p. 99, n. 7
I, p. 103, n. 5 ;
III, p. 151, n. 1
- 9 *ad Ruricium*
(p. 213-214) I, p. 103, n. 5 ;
III, p. 151, n. 1
- Homiliae decem ad monachos* (s. n. EUCHER, PL 50, col. 833-859 ;
Collectio Gallicana, MBP, VI, et CCL, CI A) I, p. 46 et n. 2
- Collectio Gallicana* (dite d'Eusèbe d'Émèse)
voir EUSÈBE LE GAULOIS
- Sermones* (CSEL, XXI)
27 I, p. 99, n. 7
I, p. 103, n. 5 ;
p. 233, n. 1
- De gratia Dei* I, p. 52 ; 55
- De Spiritu sancto* (CSEL, XXI)
I, I (p. 102) I, p. 99, n. 7
I, p. 367, n. 2
- Ex Horatio carmen* I, p. 99, n. 7

FERRÉOL

- Regula ad monachos* (PL 66)
18, 1 (col. 965 D) III, p. 239, n. 1

FLORIANUS abbé de Romainmôtier (Suisse)

- Epistolae ad Nicetium* (MGH, Epist., III)
1 (p. 117) I, p. 60, n. 3

GENNADE

- De viris ill.* (éd. Richardson)
57 (p. 81) I, p. 97, n. 3
- Ps.-GENNADE
99 (p. 96) I, p. 49, n. 1
- De ecclesiasticis dogmatibus* (PL 58)
Ps.-GENNADE
80 (col. 998) III, p. 57, n. 2
- Statuta ecclesiae antiqua*
voir *Statuta*

GRATIEN empereur

- Lettre « Ordinarium »* I, p. 30, n. 3

GRÉGOIRE D'ELVIRE

- Tractatus* (CCL, LXIX)
11 (p. 84-90) I, p. 100, n. 1
13 (p. 98-106) I, p. 100, n. 1

GRÉGOIRE DE TOURS

- Historia Francorum* (MGH, SSrerMer, I, 1)
II, 32 (p. 78) I, p. 14, n. 4
VIII, 30 (p. 396) I, p. 27, n. 1
IX, 7 (p. 421) I, p. 27, n. 1
X, 31 (p. 529) I, p. 153, n. 2
- Miraculorum libri* (MGH, SSrerMer, I, 2)
I (*in gloria martyrum*)
23 (p. 502) I, p. 173, n. 1
IV (*de virtutibus S. Martini*, II)
24 (p. 617) II, p. 339, n. 1
VIII (*in gloria confessorum*)
praef. (p. 747-748) I, p. 183, n. 1

GRÉGOIRE LE GRAND

- Epistolae* (MGH, Epist., II)
IX, 216 (p. 203) I, p. 25, n. 5
- autres lettres* (MGH, Epist., I)
JW, 1374 (p. 368-371) I, p. 34, n. 2
- Hom. in Evangelia* (PL 76)
20, 11 (col. 1165) II, p. 75, n. 1

HERMAS

Pasteur (SC 53)

Sim. 2 (p. 214-218)

I, p. 98 et n. 2 ;

II, p. 93, n. 2

version latine

I, p. 98, n. 5 ;
p. 227, n. 1

HILAIRE pape

Epistolae (MGH, *Epist.*, III)

JW, 554 (p. 22-23)

I, p. 33, n. 4

JW, 556 (p. 28-29)

I, p. 33, n. 4

HILAIRE D'ARLES

Symboli expositio (perdue)

I, p. 365, n. 1

HILAIRE DE POITIERS

Tractatus super psalmos (CSEL, XXII)

129, 9 (p. 654)

I, p. 395, n. 1

Homélies pseudo-Clémentines (vers. lat. de Rufin, PG 2)

Lettre 2, de Clément à Jacques

5-6 (col. 39-42)

I, p. 96, n. 1 ;

p. 267, n. 1

HONORIUS empereur

Rescrit (voir éd. *Lettres de Zosime*, pape, MGH, *Epist.*, III,

p. 13-15)

I, p. 17, n. 5

HORMISDAS

Epistolae (*Caesarii Opera*, II)

JW, 664 (p. 125)

I, p. 63, n. 1

IRÉNÉE

Adversus Haereses

III, 18, 7 (SC 34, p. 324)

I, p. 391, n. 1

IV, 34, 4 (SC 100, p. 856)

I, p. 333, n. 1

ISIDORE

Origines (*Etymologiae*) (PL 82)

12, 8, 6 (col. 470)

I, p. 190, n. 5

20, 10, 2 (col. 720)

I, p. 190, n. 5

De ecclesiasticis officiis (PL 83)

I, 30, 2 (col. 765 A)

I, p. 395, n. 1

JEAN CASSIEN

Conférences

I, p. 46 et n. 1

JEAN DAMASCÈNE

De orihodoxa fide

III

I, p. 395, n. 2

JÉRÔME

Epistolae (CSEL, LIV-LVI)

46 (de Paula et Eustochium à Marcella)

12 (LIV, p. 343)

I, p. 331, n. 1

52

8 (p. 428)

I, p. 95, n. 6 ;
p. 275, n. 1

77

3 (LV, p. 39)

II, p. 317, n. 1

Ps.-JÉRÔME

Comm. in Marcum (PL 30)

c. 15 (col. 638 B)

I, p. 95, n. 6

c. 16 (col. 641 D)

III, p. 15, n. 1
III, p. 15, n. 1

JULIEN POMÈRE

De vita contemplativa (PL 59)

I, 23 (col. 438-439)

24 (col. 439)

I, p. 49, n. 1

I, p. 205, n. 3*

I, p. 205, n. 3*

JUSTIN

Première Apologie

55, 3

I, p. 333, n. 1

JUVÉNAL

7, 65

I, p. 95, n. 3 ;
p. 235, n. 1

14, 139

I, p. 95, n. 3

LÉON LE GRAND

Epistolae (PL 54 + MGH, *Epist.*, III)

JW, 407 (PL, col. 628)

(col. 634)

JW, 450 (MGH, p. 20-21)

I, p. 33, n. 3

I, p. 34, n. 3

I, p. 35, n. 1

- Supplique* (adressée à Léon)
(*MGH*, p. 18-20) I, p. 34, n. 4 ;
p. 36, n. 1
- Sermons* (t. I, *SC* 22 bis)
21 (1^{er} pour Noël) I, p. 387, n. 1
22 (2^e pour Noël) I, p. 387, n. 1
4 (p. 84) I, p. 395, n. 1
- MARTIN DE BRAGA
- De correctione rusticorum* (éd. Barlow)
7 (p. 187) I, p. 142, n. 2
8 (p. 188) I, p. 142, n. 3
- 8-9 (p. 189) I, p. 138, n. 4
10 (p. 189-190) I, p. 139, n. 3
12 (p. 191-192) I, p. 145, n. 5
16 (p. 198) I, p. 140, n. 2
- MAXIME DE TURIN
- Sermones* (*CGL*, XXIII)
17, 3 (p. 65) III, p. 175, n. 1
18, 2 (p. 67) III, p. 175, n. 1
22, 1 (p. 83) II, p. 75, n. 1
30, 2 (p. 117) I, p. 140, n. 4
36, 4 (p. 143) III, p. 141, n. 4
63 (p. 266-267) I, p. 139, n. 3
98 (p. 390-391) I, p. 139, n. 3
107 (p. 420) I, p. 140, n. 3
- Missale Gothicum* (éd. Mabillon, *PL* 72)
(col. 275) III, p. 97, n. 1
- Narratio de miraculis S. Genesii* (*PL* 50, col. 1273-1276)
I, p. 156, n. 1
(col. 1273) I, p. 26, n. 4
- ORIGÈNE
- Homélies* I, p. 98, n. 4
In Gen., 1, 3 (*SC* 7 bis, p. 34) I, p. 327, n. 1
In Lev., 11, 1 (*SC* 287, p. 148) I, p. 269, n. 1
- PAULIN DE NOLE
- Epistolae* (*CSEL*, XXIX)
41, 2 (p. 356-357) III, p. 149, n. 2
- PÉLAGE moine
- Éptre à Démétriadé* (*PL* 30, 15-45)
5 (col. 21 B) I, p. 100, n. 2
25 (col. 40 B) II, p. 211, n. 3 ;
III, p. 103, n. 3 ;
III, p. 49, n. 1
- PÉLAGE pape
- Epistolae* (*PL* 69)
JW, 944 (col. 405-406) I, p. 34, n. 2
- PERSE
- Satires*
V, 66-69 I, p. 471, n. 1
- PIRMINIUS
- Diela Pirminii* (éd. Jecker) I, p. 67
- PLATON
- République*
III (402 C) II, p. 295, n. 1
IV (427 D) II, p. 295, n. 1
- PROCOPE
- De Bello Gothico* (*GSHB*, Procopius, t. II)
I, 12, 341 C-D (p. 64) I, p. 14, n. 3*
I, 13, 344 C-D (p. 69) I, p. 15, n. 5*
346 C (p. 72-73) I, p. 16, n. 1*
III, 33, 542 D (p. 417) I, p. 16, n. 2*
542 D-543 A (p. 417) I, p. 16, n. 3*
- PRUDENCE
- Cathemerinon liber* (éd. Lavarenne, *CUF*)
XII. *Hymne de l'Épiphanie*
v. 125 (p. 71) I, p. 99, n. 4
- QUODVULTEUS
- Sermo* [2] *de tempore barbarico* (éd. Morin, 1917 ; éd. Braun, *CGL*,
LX) I, p. 105 et n. 2
4-6 (Morin, p. 203-204) I, p. 107-108 et
n. 1.3.4
(*CGL*, p. 476-478) III, p. 157, n. 1
- Sermo* 3 *de Symbolo* (*CGL*, LX)
1, 19 (p. 350) III, p. 161, n. 1

Règle du Maître (SC 105-106)
86, 7 (106, p. 350)

III, p. 205, n. 2

RUFIN

Comm. in Symbolum Apostolorum (CCL, XX)
14, p. 152

I, p. 395, n. 2

trad. des *Homélies pseudo-Clémentines*
voir *Homélies*

trad. d'Origène

I, p. 98, n. 5

voir ORIGÈNE

trad. d'Eusèbe de Césarée

I, p. 269, n. 1

voir EUSÈBE

RURICE DE LIMOGES

Epistolae (MGH, AA, VIII)

I, p. 53, n. 1

I, 17 (p. 309)

I, p. 49, n. 1

II, 10 (p. 318-319)

I, p. 49, n. 1

SALVIEN

Ad Ecclesiam (SC 176)

I, p. 100, n. 3 ;

II, p. 141, n. 1

3, 12 (p. 248)

I, p. 103, n. 2* ;

II, p. 97, n. 2 ;

p. 149, n. 2

13 (p. 248)

II, p. 151, n. 1

18-19 (p. 252)

III, p. 59, n. 1

4, 36 (p. 334)

III, p. 59, n. 1

De gubernatione Dei (CSEL, VIII ; voir SC 220)

VI, 31-33 (p. 133-134)

I, p. 363, n. 3

SÉVÈRE D'ANTIOCHE

Homélies (PO, IV)

53

I, p. 97

(p. 42)

III, p. 285, n. 2

SIDOINE APOLLINAIRE

Epistolae (MGH, AA, VIII)

I, 11, 10 (p. 18)

I, p. 18, n. 2

V, 6, 2 (p. 81)

I, p. 14, n. 2

VI, 12, 5.8 (p. 101-102)

I, p. 14, n. 1

VII, 7 (p. 110-111)

I, p. 13, n. 4

VIII, 10 (p. 138)

I, p. 95, n. 4

IX, 1 (p. 149)
(p. 149-150)
16 (p. 170-172)

I, p. 48, n. 2

I, p. 48, n. 1

I, p. 48, n. 1

Carmina (MGH, AA, VIII)
VII, 572 (p. 217)

I, p. 18, n. 1

SIRICE (PL 13, col. 1131-1196)

Lettre 1, à Himerius

20 (col. 1146)

I, p. 30, n. 3

Lettre 10, « ad Gallos episcopos »

18 (col. 1193-1194)

I, p. 30, n. 3

Statuta ecclesiae antiqua (Caesarii Opera, II ; CCL, CXLVIII,
p. 164-188)

I, p. 57 et n. 4.5 ;

p. 58

Prol. (p. 164-166)

I, p. 243, n. 1

c. 3 (XX) (p. 166)

I, p. 231, n. 1

c. 22 (LXXIX) (p. 170)

I, p. 168, n. 3

c. 25 (XLIV) (p. 171)

I, p. 58, n. 3*

c. 84 (LXVIII) (p. 179-180)

I, p. 58, n. 4 ;

p. 253, n. 2

c. 85 (LXIX) (p. 180)

I, p. 253, n. 2

c. 90 (II) (p. 181)

I, p. 223, n. 2 ;

p. 243, n. 1

c. 101 (XIII) (p. 184-185)

II, p. 307, n. 3

SULPICE SÉVÈRE

Vita S. Martini (SC 133)

13-15 (p. 280-286)

II, p. 447, n. 1

16, 7 (p. 288)

II, p. 441, n. 1

Symbolum Quicumque

I, p. 51 ; 97 ;

104 ; 283, n. 1 ;

p. 287-291 ;

287, n. 1 ;

p. 291, n. 1

SYMMAQUE rhéteur

Epistolae (MGH, AA, VI)

IX, 20 (p. 241)

I, p. 120, n. 1

24 (p. 242)

I, p. 120, n. 1

ouvrage perdu

I, p. 95, n. 4

SYMMAQUE pape

Epistolae (MGH, *Epist.*, III)

JW, 754 (p. 34-35)

I, p. 38, n. 3

Epistolae (*Caesarii Opera*, II)

JW, 764 (p. 11)

I, p. 42, n. 4

JW, 765 (p. 9)

I, p. 38, n. 5

(p. 9-10)

I, p. 42, n. 5

JW, 769 (p. 13)

I, p. 34, n. 1 ;

p. 42, n. 6

TERTULLIEN

De patientia (CCL, I)

III, 9 (p. 301)

I, p. 393, n. 1

De carne Christi (SC 216)

VII, 10 (p. 244)

III, p. 77, n. 1

Ps.-THÉOPHILE

Comm. in quattuor Evangelia (éd. Harnack)

Prol.

I, p. 99, n. 4

(p. 166-167)

I, p. 104 et n. 4

VALENTINIEN I^{er}*Constitution* (374)

II, p. 331, n. 1

VIGILE pape

Epistolae (MGH, *Epist.*, III)

JW, 912 (p. 58-59)

I, p. 38, n. 2

JW, 913 (p. 61-62)

I, p. 34, n. 2

JW, 918 (p. 65-66)

I, p. 34, n. 2

JW, 919 (p. 63-64)

I, p. 34, n. 2

VINGENT DE LÉRINS

Commonitorium

I, p. 52

Excerpta (PL, *Supplementum*, II, col. 23-45)

I, p. 55 et n. 2

VIRGILE

Énéide

VII, 337-338

I, p. 95, n. 2 ;

II, p. 421, n. 1

Visio Pauli (éd. James, 1893)

3 (p. 12)

I, p. 227, n. 1

40 (p. 33)

III, p. 205, n. 1

42 (p. 35)

III, p. 205, n. 1

III, p. 205, n. 1

Vita Caesarii (*Caesarii Opera*, II)

I, p. 20 ; 22 ; 23 ;

24, n. 2 ; p. 37-

38 ; 53 et n. 1 ;

p. 56 et n. 2 ;

p. 58 ; 193, n. 2

I, 2 (p. 297)

I, p. 183, n. 2

3 (p. 297)

I, p. 39, n. 2

4 (p. 298)

I, p. 39, n. 3.4 ;

5 (p. 298)

p. 44, n. 3

I, p. 39, n. 5 ;

p. 44, n. 2

6 (p. 298)

I, p. 39, n. 6

(p. 298-299)

I, p. 45, n. 2 ;

p. 47, n. 1

6-7 (p. 299)

I, p. 47, n. 2

7 (p. 299)

I, p. 39, n. 7

8 (p. 299)

I, p. 40, n. 1 ;

p. 47, n. 3

9 (p. 299)

I, p. 49, n. 1 ;

p. 131, n. 3

(p. 299-300)

I, p. 40, n. 2

(p. 300)

I, p. 49, n. 2

10 (p. 300)

I, p. 40, n. 3

I, 11 (p. 300)

I, p. 40, n. 4 ;

p. 151, n. 1*

12 (p. 301)

I, p. 40, n. 5 ;

p. 46, n. 3

13 (p. 301)

I, p. 40, n. 7.8

15 (p. 301)

I, p. 46, n. 4 ;

p. 152, n. 6

19 (p. 303)

I, p. 99, n. 1 ;

p. 128, n. 2 ;

p. 161, n. 2 ;

III, p. 211, n. 2

20 (p. 303)

I, p. 21, n. 1 ;

p. 172, n. 2

(p. 304)

I, p. 41, n. 1

21 (p. 304)

I, p. 14, n. 5 ;

p. 41, n. 2

23 (p. 305)

I, p. 130, n. 2.4

26 (p. 306)

I, p. 121, n. 1 ;

p. 176, n. 2

27 (p. 306)

I, p. 179, n. 3 ;

III, p. 191, n. 2

- 28 (p. 306)
(p. 306-307)
(p. 307)
29 (p. 307)
29-31 (p. 307-308)
31 (p. 308)
32 (p. 308)
(p. 308-309)
34 (p. 309)
35 (p. 309-310)
(p. 310)
35-36 (p. 309-310)
36 (p. 310)
37 (p. 311)
38 (p. 311-312)
42 (p. 313)
43 (p. 313)
(p. 314)
44 (p. 314)
48 (p. 316)
50 (p. 317)
52 (p. 317-318)
(p. 318)
54 (p. 318)
55 (p. 319)
56 (p. 320)
- I, p. 41, n. 3
I, p. 15, n. 1;
p. 41, n. 5
I, p. 21, n. 2
I, p. 27, n. 1;
p. 129, n. 3
I, p. 41, n. 6
I, p. 129, n. 2.3
I, p. 25, n. 2
I, p. 50, n. 2;
p. 121, n. 3;
p. 131, n. 1
I, p. 15, n. 2;
p. 41, n. 7
I, p. 21, n. 3
I, p. 41, n. 8;
p. 62, n. 4
I, p. 38, n. 4
I, p. 42, n. 1
I, p. 121, n. 3
I, p. 38, n. 7;
p. 42, n. 2;
p. 121, n. 3;
III, p. 163,
n. 1
I, p. 38, n. 6;
p. 42, n. 3.5
I, p. 121, n. 3;
p. 152, n. 5
II, p. 441, n. 1*
I, p. 121, n. 3
I, p. 130, n. 5
I, p. 125, n. 2*
I, p. 60, n. 1;
p. 101, n. 2
I, p. 301, n. 2
I, p. 247, n. 1
I, p. 65, n. 5;
p. 66, n. 1-2;
p. 177, n. 2;
p. 279, n. 2
I, p. 60, n. 2;
p. 94, n. 2;
p. 255, n. 1

- 57 (p. 320)
58 (p. 320)
59 (p. 320)
(p. 321)
60 (p. 321)
(p. 322)
62 (p. 322)
(p. 322-323)
II, 5 (p. 326)
5-6 (p. 325-326)
6 (p. 326)
8 (p. 327)
8-9 (p. 327-328)
9 (p. 327-328)
10-12 (p. 328-329)
16 (p. 331)
17 (p. 332)
18 (p. 332)
19 (p. 332-333)
20 (p. 333)
21 (p. 333)
22 (p. 334)
23 (p. 334-335)
24 (p. 335)
26 (p. 336)
29 (p. 337)
31-33 (p. 337-339)
32 (p. 338)
- I, p. 21, n. 6
I, p. 43, n. 2
I, p. 65, n. 1;
p. 94, n. 3;
p. 152, n. 1.5;
p. 241, n. 1
I, p. 170, n. 3;
II, p. 307, n. 3
I, p. 55, n. 4.5;
p. 56, n. 1;
I, p. 56, n. 2
I, p. 94, n. 2;
p. 147, n. 3*;
p. 223, n. 1
I, p. 59, n. 3
I, p. 65, n. 2
I, p. 59, n. 3
I, p. 193, n. 3;
II, p. 387, n. 1
I, p. 121, n. 3
I, p. 50, n. 1
I, p. 121, n. 3
I, p. 125, n. 1
I, p. 152, n. 5
I, p. 25, n. 1;
p. 164, n. 2;
p. 173, n. 2
I, p. 124, n. 3;
p. 142, n. 3
II, p. 441, n. 1
I, p. 61, n. 2;
p. 124, n. 4;
p. 159, n. 1;
III, p. 247, n. 1
I, p. 28, n. 2;
p. 124, n. 2
I, p. 125, n. 1
I, p. 121, n. 3;
II, p. 441, n. 1
I, p. 25, n. 4
I, p. 21, n. 4
I, p. 20, n. 3
I, p. 60, n. 1
I, p. 66, n. 4;

	p. 94, n. 2
36 (p. 340)	I, p. 147, n. 1
46-48 (p. 343-344)	I, p. 38, n. 1
47 (p. 343-344)	I, p. 24, n. 1
48 (p. 344)	I, p. 41, n. 8
50 (p. 345)	I, p. 43, n. 5
<i>Vita Eligii Noviomensis</i> (MGH, <i>SSrerMer.</i> , IV)	I, p. 427, n. 1
<i>Vita Hilarii Arelatensis</i> (éd. Cavallin)	
XIII, 3-15 (p. 92)	I, p. 25, n. 3
XIV, 7-8 (p. 92)	I, p. 179, n. 2
28 (p. 93)	I, p. 365, n. 1
XV, 19-24 (p. 94)	I, p. 120, n. 2
XX, 11-32 (p. 97)	I, p. 134, n. 4
XXVII, 1-3 (p. 104)	I, p. 150, n. 5
XXVIII, 7 (p. 105)	I, p. 20, n. 2
XXIX, 4-7 (p. 105)	I, p. 129, n. 1
9-10 (p. 105)	I, p. 26, n. 1
ZOSIME pape	
<i>Epistolae</i> (MGH, <i>Epist.</i> , III)	
JW, 328 (p. 6)	I, p. 28, n. 1 ; p. 32 et n. 1 ; p. 123, n. 3
JW, 332 (p. 9-10)	I, p. 33, n. 1

INDEX DES MOTS

A) Mots ayant fait l'objet d'une note de vocabulaire

adpendere.....	I, p. 189 et n. 4
adulterium.....	II, p. 306, n. 1
agius.....	I, p. 269, n. 1
annicula.....	I, p. 426, n. 1
aut difficile aut numquam.....	III, p. 139, n. 2
benedictio (cantique).....	III, p. 145, n. 1
canaba.....	I, p. 190 et n. 4 ; II, p. 228, n. 1
capitalis.....	I, p. 146, n. 5
caragius.....	I, p. 247, n. 2
causa.....	II, p. 43, n. 1
character.....	II, p. 419, n. 1
chirographum.....	I, p. 394, n. 1
cicindile.....	I, p. 190 et n. 5
coalumna.....	II, p. 369, n. 1
coepisse.....	I, p. 187 et n. 1 ; p. 309, n. 3
competens.....	I, p. 162, n. 1
condamina.....	I, p. 122 et n. 3-4 ; p. 190 et n. 6
conrogata vel combina.....	III, p. 127, n. 1
cras.....	I, p. 481, n. 1
crimen.....	I, p. 146 et n. 5
deputare.....	I, p. 328, n. 1
episcopus.....	I, p. 271, n. 1
exhibere.....	I, p. 190 et n. 1
falx.....	I, p. 330, n. 1
exomologesis.....	III, p. 83, n. 2
fero.....	I, p. 189
fides.....	I, p. 400, n. 2
fructiculus.....	I, p. 190.192

idoneus.....	I, p. 190 et n. 2 ; p. 381, n. 1
infans.....	I, p. 164-165 et n. 1
infernum.....	I, p. 185 ; p. 290, n. 1 ; p. 379, n. 2
mathematicus.....	I, p. 145 et n. 5
militare.....	II, p. 72, n. 1
minutus.....	I, p. 146 et n. 5
oratio.....	III, p. 219, n. 2
paregorizare.....	II, p. 22, n. 3
parvus.....	I, p. 189 et n. 2
passio (lecture).....	III, p. 239, n. 1
posterolus.....	I, p. 228, n. 1
praeveniri.....	I, p. 189 ; III, p. 23, n. 1
reddere.....	I, p. 189 et n. 3
sacerdos.....	I, p. 219, n. 2
sacramentum.....	I, p. 364, n. 4
saginitus.....	I, p. 392, n. 1
satis.....	I, p. 189
sportare.....	II, p. 480, n. 1
sportulum.....	II, p. 480, n. 1
sucus.....	II, p. 425, n. 2
tabula (jeu).....	III, p. 77, n. 1
tyriaca.....	III, p. 23, n. 2
ventilabrum.....	III, p. 159, n. 2
verba rustica.....	I, p. 182

B) Mots commentés pour leur intérêt historique

accipere (pénitence).....	III, p. 57, n. 1
aratrum.....	I, p. 332, n. 1
benedictio (nuptiale).....	II, p. 307, n. 3
benedictio (sur le peuple).....	III, p. 193, n. 1 ; p. 221, n. 2
benedictio (cantique).....	III, p. 145, n. 1
bibere nominibus.....	II, p. 384, n. 1
caragius.....	I, p. 142
eilicium.....	III, p. 127, n. 2
competens.....	I, p. 162 et n. 1 ; p. 163
confiteri.....	III, p. 43, n. 1

conrogata vel combina.....	III, p. 127, n. 1
consignatio.....	I, p. 164, n. 2
conversus.....	I, p. 152
cultura.....	I, p. 324, n. 1
decima.....	I, p. 250, n. 1 ; II, p. 169, n. 2
exomologesis.....	III, p. 83, n. 2
expositio (du symbole).....	I, p. 362, n. 2
habitus.....	III, p. 17, n. 2
hospes.....	III, p. 97, n. 1
infans.....	I, p. 164-165 et n. 1
lectio.....	II, p. 120, n. 1
luxuriosus.....	III, p. 99, n. 1
Manichaeus.....	III, p. 47, n. 1
mathematicus.....	I, p. 145 et n. 5
matutinae.....	I, p. 151
oratio.....	III, p. 219, n. 2
parrochia.....	I, p. 123
pars (héritage).....	III, p. 59, n. 1
passio (lecture).....	III, p. 239, n. 1
sabbatum.....	III, p. 197, n. 2
Sursum corda.....	II, p. 37, n. 1
tabula (jeu).....	III, p. 77, n. 1
traditio (du symbole).....	I, p. 363, n. 3
vigiliae.....	I, p. 151 et n. 6 ; III, p. 221, n. 3

INDEX DES MANUSCRITS

Figurent ici les manuscrits mentionnés explicitement dans l'apparat critique, tel que nous l'avons présenté ici sur la base de l'édition Morin, y compris les témoins que nous avons ajoutés d'après les indications de l'abbé Raymond Étaix.

Les différences entre cette table-ci et le tableau que nous avons dressé dans notre Introduction (t. I, p. 82-93) proviennent de ce que celui-là signale toutes les collections anciennes où était inclus chaque sermon, alors que l'édition suppose un choix parmi les témoins conservés¹.

COLLECTIONS CÉSARIENNES²

L. Collectio Laudunensis Admonitionum XXV.

L¹ LAON, *Laudunensis* 121, IX^e s.
Serm. 5. 12. 15. 23. 30. 32. 39. 40.
 42. 45. 46. 47. 48. 60. 61. 64.
 65. 66. 67. 73. 74.

L² BERLIN, *Berolinensis theol. fol.* 355 (Rose 307), IX^e s.
Serm. 5. 12. 15. 23. 30. 32. 36.
 37. 39. 40. 42. 45. 46. 47. 48.
 60. 61. 64. 65. 66. 67. 73. 74.

L³ TROYES, *Trecensis* 710, XII^e s.
Serm. 15. 23. 37. 42. 46. 47. 60.
 64. 67. 74.

1. Inversement, les nombreux Homiliaires consultés plus ou moins systématiquement par l'éditeur n'ont pas toujours été portés sur le premier tableau.

2. Voir Introd., t. I, p. 70-72.

V. Collectio Veneta Admonitionum XIX.

V¹ VENISE, *Marcianus* VI.5, IX^e/X^e s.
Serm. 6. 25. 27. 34. 45. 73. 79.

V² VENISE, *Marcianus* VI.6, XIV^e s.
Serm. 6. 25. 27. 34. 73. 79.

M. Collectio Homiliarum ad Monachos X.

M¹ BRUXELLES, *Bruzellensis* 9850-52 (Cat. 1221), VII^e s.
Serm. 4. 23.

M² SAINT-GALL, *Sangallensis* 193, IX^e s.
Serm. 11.

M¹¹ WÜRZBURG, *Wirceburgensis* Mp. th. f. 24, IX^e s.
Serm. 11.

C. Collectio Clichtovea Homiliarum XXII.

C¹ BRUXELLES, *Bruzellensis* 458-463 (Cat. 1483), XV^e s.
Serm. 36. 72.

C² BRUXELLES, *Bruzellensis* 15003-15048 (Cat. 1223)¹,
 XVI^e s.
Serm. 36. 72.

C³ VATICAN, *Vaticanus lat.* 9882, IX^e/X^e s.
Serm. 23. 36. 72. 77.

C⁴ MILAN, *Ambrosianus* M. 55 sup., XIV^e s.
Serm. 27. 79².

W. Collectio Wirceburgensis.

W¹ WÜRZBURG, *Wirceburgensis* Mp. th. f. 28, VIII^e s.
Serm. 16. 26. 33. 41. 50. 51. 52.
 53.

A. Collectio Homiliarum XLII (Liber S. Caesarii Antiquus).

A¹ CHARTRES, *Carnotensis* 67 (8), IX^e s.³.

1. Non 1137.

2. Ce manuscrit C² contient également la Collection V, et c'est à ce titre qu'il figure dans l'apparat des *Serm.* 27 et 79, absents de la Collection C.

3. Corriger la date de A¹, t. I, p. 292.

Serm. 4, 5, 6, 25. 27. 30^a. 32. 34.
36^a. 45. 63. 64. 65. 66. 72. 73.
77. 79.

A² MUNICH, *Monacensis lat.* 6344 (*Frisingensis*), IX^e s.
Serm. 5.

A⁴ FLORENCE, *Laurentianus* Plut. XVI, cod. 20, XI^e s.
Serm. 6. 25. 27. 30. 34. 45. 72. 77.
79.

A⁵ FLORENCE, *Florentinus* 583, X^e s.
Serm. 6. 25. 27. 30. 34. 72. 79.

A⁶ FLORENCE, *Florentinus* 137, X^e s.
Serm. 5. 6. 25. 27. 34. 77. 79.

A⁷ FLORENCE, *Laurentianus* Plut. XXIII, cod. 23, XI^e s.
Serm. 25. 27. 34. 72. 79.

A⁸ FLORENCE, *Laurentianus* Plut. XVI, cod. 32, XV^e s.
Serm. 72. 77.

A¹⁰ MILAN, *Ambrosianus* I. 45 sup., XII^e s.
Serm. 5. 6. 25. 27. 30. 34. 36. 45.
64. 65. 72. 73. 77. 79.

A¹³ TROYES, *Trecensis* 1004, XII^e/XIII^e s.
Serm. 6. 25. 27. 34. 63. 72. 77. 79.

P. Collectio Lemovicensis (nunc Parisina).

P¹ PARIS, *Parisinus lat.* 2768 A, X^e s.
Serm. 70.

T. Collectio Theodericensis.

T¹ REIMS, *Remensis* 394 (E. 295), XI^e s.
Serm. 5. 15. 22. 29. 32. 36. 37.
40. 45. 55 A. 64. 65. 66. 67.
71. 73^a.

B. Collectio Biblica de mysteriis Veteris Testamenti.

B⁸ VATICAN, *Palatinus lat.* 430, IX^e/X^e s.
Serm. 26^a.

1. La Collection A aurait dû être mentionné pour les *Serm.* 30 et 36 dans le tableau du t. I, p. 83.

2. De même, la Collection T pour le *Serm.* 73, *ibid.*, p. 85.

3. La *Collectio Biblica* n'a pas sa place dans les manuscrits des *Admonitiones*, si ce n'est que l'on y trouve un extrait du *Serm.* 26, inséré dans une recension du *Serm.* 160.

G. Collectio praedicationum de anni circulo (Germanica).

G¹ MUNICH, *Monacensis lat.* 6298 (*Frisingensis* 98),
VIII^e s.

Serm. 2. 16. 33. 41. 50. 55.

G² MUNICH, *Monacensis lat.* 12610, XII^e s.

Serm. 2. 16. 33. 44. 50. 54. 55.

G³ BRUGES, *Seminarii* 254, XII^e s.

Serm. 2. 33.

G⁴ TRÈVES, *Seminarii* R. II. 8 (Marx 45), XV^e s.

Serm. 2. 16. 44. 50. 54. 55.

G⁶ SANCT FLORIAN (Autriche), cod. XI. 78^a, XIV^e s.
Serm. 2.

G⁷ OXFORD, *Bodleianus Bodley* 199 (2a pars^a), XIV^e s.
Serm. 2.

G⁸ ROME, *Angelicus* 81 (A. 7. 20), X^e s.
Serm. 43.

G¹⁰ UTRECHT, *Universitatis* 52, a. 1447.
Serm. 2.

E. (*sur la Collection E, voir ci-dessus, p. 211, n. 1*)

Z. Collectio Zwifaltensis.

Z¹ STUTTGART, *Stuttgartensis theol. fol.* 201 (*Zwifalten* 49),
XI^e s.

Serm. 2. 3. 17. 36. 37. 41. 43. 44.
46. 47. 54.

D. Collectio Durlacensis.

D¹ KARLSRUHE, *Badische Landesbibliothek*, 340 (*olim*
Durlacensis), IX^e/X^e s.

Serm. 56. 57. 58.

Q. Collectio Homiliarum Quinquaginta sancti Augustini.

Q⁸ BERLIN, *Phillipps* 1677 (Rose 30), X^e s.

Serm. 21. 24. 38. 59. 69. 78.

Q⁴ PARIS, *Parisinus lat.* 2721, X^e s.

Serm. 21.

1. Compléter la cote de G⁶ et G⁷, t. I, p. 278.

- Q⁵ PARIS, *Parisinus lat.* 3799, XIII^e s.
Serm. 21. 69. 78.
- Q⁸ MUNICH, *Monacensis lat.* 6323 (*Frisingensis* 123), XI^e s.
Serm. 21. 24. 38. 59. 69. 78.
- Q¹¹ MUNICH, *Monacensis lat.* 7947 (*Kaisheim* 47), XII^e s.
Serm. 21. 24. 59. 69. 78.
- Q¹⁵ MUNICH, *Monacensis lat.* 22266* (*Windberg* 66*), XI^e/
XII^e s.
Serm. 21. 24. 59. 69. 78.
- Q¹⁶ HEILIGENKREUZ (Autriche), *Sanctae Crucis* cod. 211,
XII^e/XIII^e s.
Serm. 7.

HOMILIAIRES

- H¹ ROME, *B.N. Vitt. Em.*, 1190 (*olim Phillipps* 8400),
VIII^e/IX^e s.
Serm. 57. 58.
- H² LONDRES, *B.M. Addit.* 30853, XI^e/XII^e s.
Serm. 13. 16. 28. 31. 33. 44. 49.
50. 56. 57. 58.
- H³ ÉPINAL, *Spinaliensis* 3 (*al.* 16), XII^e s.
Serm. 31. 33. 44. 49. 55. 76. 80.
- H⁴ PARIS, *Parisinus lat.* 3786, XI^e s.
Serm. 75. 76.
- H⁵ NEW YORK, *Pierpont-Morgan Library*, M. 17. VII^e/
VIII^e s.
Serm. 13. 16. 41. 45. 55. 63.
- H⁹ PARIS, *Parisinus lat.* 3785, XI^e s.
Serm. 50.
- H¹⁰ MONTPELLIER, *Scholae Medicinæ* 152, IX^e s.
Serm. 28. 75. 76.
- H¹² CHICAGO, *Newberry Library*, 1 (*olim Cheltenhamensis*
1326), IX^e s.
Serm. 22.
- H¹⁴ PARIS, *Parisinus lat.* 2628, XI^e s.
Serm. 13. 16. 55.
- H¹⁶ VATICAN, *Palatinus lat.* 213, XI^e s.
Serm. 31. 33.
- H¹⁹ VATICAN, *Palatinus lat.* 216, VIII^e/IX^e s.
Serm. 20. 58.

- H¹⁸ VATICAN, *Vaticanus lat.* 4951, XII^e s.
Serm. 50. 55.
- H¹⁹ PARIS, *Sanctae Genovefae* D. 1. 8^e. 22, XI^e s.
Serm. 13. 58.
- H²⁰ PARIS, *Parisinus lat.* 10612, VIII^e s.
Serm. 13. 58.
- H²² MONTECASINO, *Casinensis* 12, XI^e s.
Serm. 58.
- H²³ COLOGNE, *Bibl. Capitul.* 171, IX^e s.
Serm. 41. 58.
- H²⁴ TROYES, *Trecensis* 1430, XII^e s.
Serm. 18. 24. 31. 41. 58.
- H²⁵ LONDRES, *B.M. Arundel*, 213, IX^e s. (plutôt que VII^e/
VIII^e).
Serm. 8. 46.
- H²⁶ SAINT-GALL, *Sangallensis* 213, VIII^e s.
Serm. 58.
- H²⁷ SAINT-GALL, *Sangallensis* 221, IX^e s.
Serm. 58.
- H²⁸ PARIS, *Parisinus lat.* 14086, VIII^e s.
Serm. 16. 56.
- H³¹ SAINT-GALL, *Sangallensis* 2, VIII^e s.
Serm. 63.
- H³³ LONDRES, *B.M. Addit.* 29972, VIII^e s.
Serm. 54.
- H³⁵ PARIS, *Parisinus lat.* 18095, IX^e/X^e s.
Serm. 26.
- H³⁷ MUNICH, *Monacensis lat.* 7714 (*Indesdorf*, 314), XV^e s.
Serm. 56^a.
- H³⁸ OXFORD, *Bodleianus Selden.* 62, XIV^e s.
Serm. 43.
- H⁴⁰ MUNICH, *Monacensis lat.* 16106 (*S. Nicolai Patav.* 106),
XI^e/XII^e s.
Serm. 22. 29. 56. 57.
- H⁴⁵ SALISBURY, *Cathedr. eccl. cod.* 9, XII^e s.
Serm. 18.
- H⁴⁷ PARIS, *Parisinus lat.* 16352, XII^e s.
Serm. 46.

1. Lire H³⁷ (et non H³¹) sur le tableau, t. I, p. 84, pour le Serm. 56.

- H¹⁰ WOLFENBUTTEL, *Guelferbytanus* 4183, VII^e/VIII^e s.
Serm. 31.
- H¹¹ MUNICH, *Monacensis lat.* 14470 (*Em. E 93*), VIII^e/IX^e s.
Serm. 10. 58.
- H¹² EINSIDELN, *Einsidlensis* 281, VIII^e/IX^e s.
Serm. 14. 60. 62. 80.
- H¹³ SAINT-GALL, *Sangallensis* 682, IX^e s.
Serm. 63.
- H¹⁵ PARIS, *Parisinus lat.* 13378, X^e/XI^e s.
Serm. 26.
- H¹⁶ VATICAN, *Vaticanus lat.* 3836, VIII^e/IX^e s.
Serm. 18¹. 31. 56. 57.
- H¹⁸ CARLSRUHE, *Augiensis CCXXI*, VIII^e s.
Serm. 20. 33.
- H¹⁷ SAINT-GALL, *Sangallensis* 150, IX^e s.
Serm. 10.
- H¹⁸ PARIS, *Parisinus lat.* 2675, IX^e s.
Serm. 68.
- H¹⁹ CARLSRUHE, *Augiensis CCXLIX*, X^e/XI^e s.
Serm. 62. 65.
- H²⁰ ZURICH, *Turicensis C 64* (286), VIII^e/IX^e s.
Serm. 8. 10. 46.
- H²¹ CARLSRUHE, *Augiensis CCLIV*, 3, VIII^e/IX^e s.
Serm. 13.
- H²⁴ CASSEL, *Cassellanus Theol. Q 10*, VIII^e/IX^e s.
Serm. 19.

AUTRES RECUEILS
contenant des Sermons de Césaire

- B BORDEAUX, *Burdigalensis* 11, XII^e s.
Serm. 1.
- K CARLSRUHE, *Augiensis CCLIII*, palimps. VIII^e s.
Serm. 64.
- F³ MUNICH, *Monacensis lat.* 6330 (*Frisingensis*), VIII^e/
IX^e s.
Serm. 15.

1. De même, lire H¹⁶ (et non H¹⁸), p. 82, pour le Serm. 18.

- Em. MUNICH, *Monacensis lat.* 14310 (*Emmeramus*),
a. 1422.
Serm. 54.
- MUNICH, *Monacensis lat.* 14380 (*Emmeramus*), IX^e s.
Serm. 1.
- F¹ MUNICH, *Monacensis lat.* 28135, IX^e s.
Serm. 10.
- PARIS, *Parisinus lat.* 1771 (2a pars), IX^e s.
Serm. 33 A.
- PARIS, *Parisinus lat.* 2035, IX^e/X^e s.
Serm. 29.
- PARIS, *Parisinus lat.* 2085, XII^e s.
Serm. 27.
- PARIS, *Parisinus lat.* 2843 (2a pars), XI^e s.
Serm. 30.
- PARIS, *Parisinus lat.* 12116, XVII^e s.
Serm. 1.
- PARIS, *Parisinus lat.* 13440, IX^e s.
Serm. 35.
- PERTH (Écosse), *Berthensis*, XIII^e s.
Serm. 7.
- VATICAN, *Palatinus lat.* 493, VII^e/VIII^e s.
Serm. 9.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Tome I</i>
INTRODUCTION.....	9
Bibliographie.....	209
TEXTE ET TRADUCTION.....	217
Sermons 1 à 20.....	218
<i>Table des sermons 1 à 20</i>	505
	<i>Tome II</i>
Sermons 21 à 55.....	10
<i>Table des sermons 21 à 55</i>	495
	<i>Tome III</i>
Sermons 26 à 80.....	10
<i>Table des sermons 26 à 80</i>	261
INDEX.....	263
INDEX DES CITATIONS SCRIPTURAIRES.....	265
INDEX DES AUTEURS ANCIENS.....	277
INDEX DES MOTS.....	305
INDEX DES MANUSCRITS.....	308

Errata pour le Tome I

- p. 61, li. 4, *au lieu de 429, lire 529.*
- p. 64, n. 1. *après jésuite, ajouter Brewer.*
- p. 64, n. 1 et p. 213, *au lieu de RB, XLV (1933), lire RB, XLIV (1932).*
- p. 74, *au lieu de Vincent Barral, lire Vincenzo Barrali.*
- p. 96, n. 3, *au lieu de 23 et 55 a, lire 55 A et 63.*
- p. 131, n. 4, *au lieu de Eupépie, lire Euprépie.*
- p. 179, n. 4, *au lieu de 36, 7, lire 36, 8.*
- p. 185, li. 15, 23, *au lieu de peribit, (17, 2), lire peribunt, (17, 3).*
li. 26, *au lieu de infernos, lire inferos.*
- p. 187, li. 10, *au lieu de videntur, lire videmur.*
- p. 188, li. 9, *au lieu de (13, 5), lire (13, 4).*
- p. 189, li. 20, 22, *au lieu de praevenire, (19, 6), lire praeveniri, (39, 6).*
li. 27, *au lieu de fylacteris, lire fylacteria.*
- p. 226, n. 1, li. 2, *au lieu de 33, 6, lire 34, 6.*
- p. 233, li. 2 a.f., *au lieu de a praemia, lire ad praemia.*
- p. 371, li. 14, *au lieu de C'est ce que..., lire Que le Seigneur... [v. p. 429].*
li. 15, *au lieu de dit-il, lire est-il dit.*
- p. 71, n° 10, *au lieu de 109, lire 199.*
- p. 101, n. 1, *au lieu de Tractatus in Ioh., lire Commentaires johanniques.*
- p. 234, app. 8, 1, *au lieu de non, lire non¹.*

SOURCES CHRÉTIENNES

Fondateurs : H. de Lubac, s.j.
† J. Daniélou, s.j.
C. Mondésert, s.j.
Directeur : D. Bertrand, s.j.
Directeur-adjoint : J.N. Guinot

Dans la liste qui suit, dite « liste alphabétique », tous les ouvrages sont rangés par nom d'auteur ancien, les numéros précisant pour chacun l'ordre de parution depuis le début de la collection. Pour une information plus complète, on peut se procurer deux autres listes au secrétariat de « Sources Chrétiennes » — 29, rue du Plat, 69002 Lyon (France) — Tél. : 78 37 27 08 :

1. la « liste numérique », qui présente les volumes et leurs auteurs actuels d'après les dates de publication ; elle indique les réimpressions et les ouvrages momentanément épuisés ou dont la réédition est préparée.
2. la « liste thématique », qui présente les volumes d'après les centres d'intérêt et les genres littéraires : exégèse, dogme, histoire, correspondance, apologetique, etc.

Liste alphabétique (1-330)

- ACTES DE LA CONFÉRENCE DE CARTHAGE : BASILE DE SÉLUCIE.
194, 195, 224. Homélie pascalle : 187.
- ADAM DE PERSIGNE. BAUDOUIN DE FORD.
Lettres, I : 66. Le sacrement de l'autel : 93 et 94.
- ALFRED DE RIEVAUX. BENOÎT (RÈGLE DE S.) : 181-186.
- Quand Jésus eut douze ans : 60.
La vie de recluse : 76.
- AMBROISE DE MILAN. CALLINICOS.
Apologie de David : 239. Vie d'Hypatios : 177.
Des sacrements : 25. CASSIEN, voir Jean Cassien.
Des mystères : 25. CÉSAIRE D'ARLES.
Explication du Symbole : 25. Sermons au peuple : 175, 243 et 330.
La Pénitence : 179. LA CHAÎNE PALESTINIENNE SUR LE PSAUME
Sur saint Luc : 45 et 52. 118 : 189 et 190.
- AMÉDÉE DE LAUSANNE. CHARTREUX.
Huit homélies mariales : 72. Lettres des premiers Chartreux : 88
274.
- ANSELME DE CANTORBÉRY. CHROMACE D'AQUILÉE.
Pourquoi Dieu s'est fait homme : 91. Sermons : 154 et 164.
- ANSELME DE HAVELBERG. CLAIRE D'ASSISE.
Dialogues, I : 118. Écrits : 325.
- APOCALYPSE DE BARUCH : 144 et 145. CLÉMENT D'ALEXANDRIE.
ARISTÉE (LETTRE D') : 89. Le Pédagogue : 70, 108 et 158.
- ATHANASE D'ALEXANDRIE. Protreptique : 2.
Deux apologies : 56. Stromate I : 30.
Discours contre les païens : 18. Stromate II : 38.
Voir « Histoire acéphale » : 317. Stromate V : 278 et 279.
Lettre à Sérapion : 15. Extraits de Théodote : 23.
- Sur l'Incarnation du Verbe : 199.
- ATHÉNAGORE. CLÉMENT DE ROME.
Supplique au sujet des chrétiens : 3. Épître aux Corinthiens : 167.
- AUGUSTIN. CONCILES GAULOIS DU IV^e SIÈCLE : 241.
Commentaire de la première Épître de saint Jean : 75. CONSTANCE DE LYON.
Sermons pour la Pâque : 116. Vie de S. Germain d'Auxerre : 112.
- BARNABÉ (ÉPÎTRE DE) : 172. CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES, I : 320.
BASILE DE CÉSARÉE. II : 329.
- Contre Eunome : 299 et 305. COSMAS INDICOPLÉUSTES.
Homélie sur l'Hexaéméron : 26. Topographie chrétienne : 141, 159 et
Sur l'origine de l'homme : 160. 197.
- Traité du Saint-Esprit : 17. CYRILIEN DE CARTHAGE.
A Donat : 291.
La vertu de patience : 291.

CYRILLE D'ALEXANDRIE.
Contre Julien, I : 322.
Deux dialogues christologiques : 97.
Dialogues sur la Trinité : 231, 237 et 246.
CYRILLE DE JÉRUSALEM.
Catéchèses mystagogiques : 126.
DEFENSOR DE LIGUGE.
Livre d'étincelles : 77 et 86.
DENYS L'ARÉOPAGITE.
La hiérarchie céleste : 58.
DHUODA.
Manuel pour mon fils : 225.
DIADOQUE DE PHOTICÉ.
Œuvres spirituelles : 5.
DIDYME L'AVEUGLE.
Sur la Genèse : 233 et 244.
Sur Zacharie : 83-85.
A DIOGÈNE : 33.
LA DOCTRINE DES DOUZE APÔTRES : 248.
DOROTHÉE DE GAZA.
Œuvres spirituelles : 92.
EGÉRIE.
Journal de voyage : 296.
ÉPHREM DE NISIBÉ.
Commentaire de l'évangile concordant ou Diatessaron : 121.
Hymnes sur le Paradis : 137.
EUNOME.
Apologie : 305.
EUSÈBE DE CÉSARÉE.
Histoire ecclésiastique, I-IV : 31.
— V-VII : 41.
— VIII-X : 55.
— Introd. et Index : 73.
Préparation évangélique, I : 206.
— II-III : 228.
— IV-V, 17 : 262.
— V, 18-VI : 266.
— VII : 215.
— XI : 292.
— XII-XIII : 307.
EVAGRE LE PONTIQUE.
Traité pratique : 170 et 171.
ÉVANGILE DE PIERRE : 201.
EXPOSITIO TOTIUS MUNDI : 124.
FRANÇOIS D'ASSISE.
Écrits : 285.
GÉLASE I^{er}.
Lettre contre les lupercals et dix-huit messes : 65.
GERTRUDE D'HELFTA.
Les Exercices : 127.
Le Héraut : 139, 143, 255.
GRÉGOIRE DE NAREK.
Le livre de Prières : 78.
GRÉGOIRE DE NAZIANZE.
Discours 1-3 : 247.
— 4-5 : 309.
— 20-23 : 270.
— 24-26 : 284.
— 27-31 : 250.
— 32-37 : 318.
Lettres théologiques : 208.
La Passion du Christ : 149.
GRÉGOIRE DE NYSSÉ.
La création de l'homme : 6.
Traité de la Virginité : 119.
Vie de Moïse : 1.
Vie de sainte Macrine : 178.
GRÉGOIRE LE GRAND.
Commentaire sur le Cantique : 314.
Dialogues : 251, 260 et 265.
Homélie sur Ezéchiel, I : 327.
Morales sur Job, I-II : 32.
— XI-XIV : 212.
— XV-XVI : 221.
GRÉGOIRE LE THAUMATURGE.
Remerciement à Origène : 148.
GUBRIC D'IGNY.
Sermons : 166 et 202.
GUIGUES I^{er}.
Les Coutumes de Chartreuse : 313.
Méditations : 308.
GUIGUES II LE CHARTREUX.
Lettre sur la vie contemplative : 163.
Douze méditations : 163.
GUILLAUME DE BOURGES.
Livre des guerres du Seigneur : 288.
GUILLAUME DE SAINT-THIERRY.
Exposé sur le Cantique : 82.
Lettre aux Frères du Mont-Dieu : 223.
Le miroir de la foi : 301.
Oraisons méditatives : 324.
Traité de la contemplation de Dieu : 61.
HERMAS.
Le Pasteur : 53.
HÉSYCHIUS DE JÉRUSALEM.
Homélie pascale : 187.
HILAIRE D'ARLES.
Vie de S. Honorat : 235.
HILAIRE DE POITIERS.
Sur Matthieu : 254 et 258.
Traité des Mystères : 19.
HIPPOLYTE DE ROME.
Commentaire sur Daniel : 14.
La tradition apostolique : 11.
HISTOIRE « ACÉPHALE » ET INDEX SYRIACQUE DES LETTRES FESTALES D'ATHANASE D'ALEXANDRIE : 317.
DEUX HOMÉLIES ANOMÉENNES POUR L'OCTAVE DE PÂQUES : 146.
HOMÉLIES PASCALES : 27, 36, 48.
QUATORZE HOMÉLIES DU IX^e SIÈCLE : 161.
HUGUES DE SAINT-VICTOR.
Six opuscules spirituels : 155.
HYDACE.
Chronique : 218 et 219.
IGNACE D'ANTIOCHE.
Lettres : 10.
IRÉNÉE DE LYON.
Contre les hérésies, I : 263 et 264.
— II : 293 et 294.
— III : 210 et 211.
— IV : 100.
— V : 152 et 153.
Démonstration de la prédication apostolique : 62.
ISAAC DE L'ÉTOILE.
Sermons, 1-17 : 130.
— 18-39 : 207.
JEAN D'APAMÉE.
Dialogues et traités : 311.

JEAN DE BÉRYTE.
Homélie pascale : 187.
JEAN CASSIEN.
Conférences : 42, 54 et 64.
Institutions : 109.
JEAN CHRYSOSTOME.
A Théodore : 117.
A une jeune veuve : 138.
Commentaire sur Isaïe : 304.
Homélie sur Ozias : 277.
Huit catéchèses baptismales : 50.
Lettre d'exil : 103.
Lettres à Olympias : 13.
Panégyriques de S. Paul : 300.
Sur l'incompréhensibilité de Dieu : 28.
Sur la Providence de Dieu : 79.
Sur la vaine gloire et l'éducation des enfants : 188.
Sur le mariage unique : 138.
Sur le sacerdoce : 272.
La Virginité : 125.
PSEUDO-CHRYSOSTOME.
Homélie pascale : 187.
JEAN DAMASCÈNE.
Homélie sur la Nativité et la Dormition : 80.
JEAN MOSCHUS.
Le Pré spirituel : 12.
JEAN SCOT.
Commentaire sur l'évangile de Jean : 180.
Homélie sur le prologue de Jean : 151.
JÉRÔME.
Apologie contre Rufin : 303.
Commentaire sur S. Matthieu : 242 et 259.
Commentaire sur Jonas : 323.
JULIEN DE VÉZELAY.
Sermons : 192 et 193.
LACTANCE.
De la mort des persécuteurs : 39 (2 vol.).
Institutions divines, I : 326.
— V : 204 et 205.
La colère de Dieu : 289.
L'ouvrage du Dieu créateur : 213 et 214.
LÉON LE GRAND.
Sermons, 1-19 : 22.
— 20-37 : 49.
— 38-64 : 74.
— 65-98 : 200.
LÉONCE DE CONSTANTINOPLE.
Homélie pascale : 187.
LIVRE DES DEUX PRINCIPES : 198.
PSEUDO-MACAIRE.
Œuvres spirituelles, I : 275.
MANUEL II PALÉOLOGUE.
Entretien avec un musulman : 115.
MARTIN VICTORINUS.
Traité théologiques sur la Trinité : 68 et 69.
MAXIME LE CONFESSEUR.
Centuries sur la Charité : 9.
MÉLANIE : voir Vie.
MÉLITON DE SARDES.
Sur la Pâque : 123.
MÉTHOUE D'OLYMPÉ.
Le banquet : 95.
NÉRÈS SNORHALL.
Jésus, Fils unique du Père : 203.
NICÉTAS STÉTHATOS.
Opuscules et Lettres : 81.
NICOLAS CABASILAS.
Explication de la divine liturgie : 4.
ORIGÈNE.
Commentaire sur S. Jean, I-V : 120.
— VI-X : 157.
— XI-XX : 222.
— XIX-XX : 290.
Commentaire sur S. Mathieu, X-XI : 162.
Contre Celse : 132, 136, 147, 150 et 227.
Entretien avec Héraclite : 67.
Homélie sur la Genèse : 7.
Homélie sur l'Exode : 321.
Homélie sur le Lévitique : 286 et 287.
Homélie sur les Nombres : 29.
Homélie sur Josué : 71.
Homélie sur I Samuel : 328.
Homélie sur le Cantique : 37.
Homélie sur Jérémie : 232 et 238.
Homélie sur saint Luc : 87.
Lettre à Africanus : 302.
Lettre à Grégoire : 148.
Philocalie : 226 et 302.
Traité des principes : 252, 253, 268, 269 et 312.
PATRIK.
Confession : 249.
Lettre à Coroticus : 249.
PAULIN DE PELLA.
Poème d'action de grâces : 209.
Prière : 209.
PHILON D'ALEXANDRIE.
La migration d'Abraham : 47.
PSEUDO-PHILON.
Les Antiquités Bibliques : 229 et 230.
PHILOXÈNE DE MABBOUG.
Homélie : 44.
PIERRE DAMIEN.
Lettre sur la toute-puissance divine : 191.
PIERRE DE CELLE.
L'école du cloître : 240.
POLYCARPE DE SMYRNE.
Lettres et Martyre : 10.
PTOLÉMÉE.
Lettre à Flora : 24.
QUODVULTEUS.
Livre des promesses : 101 et 102.
LA RÈGLE DU MAÎTRE : 105-107.
LES RÈGLES DES SAINTS PÈRES : 297 et 298.
RICHARD DE SAINT-VICTOR.
La Trinité : 63.
RICHARD ROLLE.
Le chant d'amour : 168 et 169.
RITUELS.
Rituel cathare : 236.
Trois antiques rituels du Baptême : 59.

ROMANOS LE MÉLODE.
Hymnes : 99, 110, 114, 123, 283.
RUFIN D'AQUILÉE.
Les bénédictions des Patriarches : 140.
RUPERT DE DEUTZ.
Les œuvres du Saint-Esprit
Livres I-II : 131.
— III-IV : 165.
SALVIEN DE MARSBILLE.
Œuvres : 176 et 220.
SCOLIES ARIENNES SUR LE CONCILE D'AQUILÉE : 267.
SOZOMÈNE.
Histoire ecclésiastique, I : 306.
SULPICE SÈVÈRE.
Vie de S. Martin : 133-135.
SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEN.
Catéchèses : 96, 104 et 113.
Chapitres théologiques, gnostiques et pratiques : 51.
Hymnes : 156, 174 et 196.
Traité théologiques et éthiques : 122 et 129.
TARGUM DU PENTATEUQUE : 245, 256, 261, 271 et 282.
TERTULLIEN.
A son épouse : 273.

Contre les Valentiniens : 280 et 281.
De la patience : 310.
De la prescription contre les hérétiques : 46.
Exhortation à la chasteté : 319.
La chair du Christ : 216 et 217.
La pénitence : 316.
La toilette des femmes : 173.
Traité du baptême : 35.
THÉODORE DE CYR.
Commentaire sur Isaïe : 276, 295 et 315.
Correspondance, lettres I-LII : 40.
— lettres 1-95 : 98.
— lettres 96-147 : 111.
Hist. des moines de Syrie : 234 et 257.
Thérapeutique des maladies héliéniques : 57 (2 vol.).
THÉODOTE.
Extraits (Clément d'Alex.) : 23.
THÉOPHILE D'ANTIOCHE.
Trois livres à Autolyce : 20.
VIE D'OLYMPIAS : 13.
VIE DE SAINTE MÉLANIE : 90.
VIE DES PÈRES DU JURA : 142.

SOUS PRESSE

ISAAC DE L'ÉTOILE : Sermons, tome III. G. Raciti.
TERTULLIEN : Des Spectacles. M. Turcan.
EUSÈBE DE CÉSARÉE : Contre Hiéroclès. E. des Places et M. Forrat.
GRÉGOIRE DE NAZIANZE : Discours 38-41. P. Gallay et C. Moreschini.

PROCHAINES PUBLICATIONS

JEAN CHRYSOSTOME : Commentaire sur Job. H. Sorlin.
GERTRUDE D'HELPIA : Œuvres, tome V. J.-M. Clément ; B. de Vregille et les Moniales de Wisques.
PALLADIOS : Vie de S. Jean Chrysostome. 2 tomes. A.-M. Malingrey.
Conciles mérovingiens VI-VII^e siècles. J. Gaudemet.

Également aux Éditions du Cerf

LES ŒUVRES DE PHILON D'ALEXANDRIE

publiées sous la direction de

R. ARNALDEZ, C. MONDÉSERT, J. POUILLOUX.

Texte original et traduction française.

1. Introduction générale. De officio mundi. R. Arnaldez (1961).
2. Legum allegoriarum. C. Mondésert (1962).
3. De cherubim. J. Gorez (1963).
4. De sacrificiis Abelis et Caini. A. Méasson (1966).
5. Quod deterius potiori insidari soleat. I. Feuer (1965).
6. De posteritate Caini. R. Arnaldez (1972).
- 7-8. De gigantibus. Quod Deus sit immutabilis. A. Mosès (1963).
9. De agricultura. J. Pouilloux (1961).
10. De plantatione. J. Pouilloux (1963).
- 11-12. De ebrietate. De sobrietate. J. Gorez (1962).
13. De Confusione linguarum. J.-G. Kahn (1963).
14. De migratione Abrahami. J. Cazeaux (1965).
15. Quis rerum divinarum heres sit. M. Harl (1966).
16. De congressu eruditionis gratia. M. Alexandre (1967).
17. De fuga et inventione. E. Starobinski-Safran (1970).
18. De mutatione nominum. R. Arnaldez (1964).
19. De somniis. P. Savinel (1962).
20. De Abrahamo. J. Gorez (1966).
21. De Iosepho. J. Laporte (1964).
22. De vita Mosis. R. Arnaldez, C. Mondésert, J. Pouilloux, P. Savinel (1967).
23. De Decalogo. V. Nikiprowetzky (1965).
24. De specialibus legibus. Livres I-II. S. Daniel (1975).
25. De specialibus legibus. Livres III-IV. A. Mosès (1970).
26. De virtutibus. R. Arnaldez, A.-M. Vérihac, M.-R. Servel et P. Delobre (1962).
27. De praemiis et poenis. De execrationibus. A. Beckaert (1961).
28. Quod omnis probus liber sit. M. Petit (1974).
29. De vita contemplativa. F. Daumas et P. Miquel (1964).
30. De aeternitate mundi. R. Arnaldez et J. Pouilloux (1969).
31. In Flaccum. A. Pelletier (1967).
32. Legatio ad Caium. A. Pelletier (1972).
33. Quaestiones in Genesim et in Exodum. Fragmenta graeca. F. Petit (1978).
- 34 A. Quaestiones in Genesim, I-II (e vers. armen.). Ch. Mercier (1979).
- 34 B. Quaestiones in Genesim, III-IV (e vers. armen.). Ch. Mercier et F. Petit (1984).
- 34 C. Quaestiones in Exodum, I-II (e vers. armen.) (en prép.).
35. De Providentia, I-II. M. Hadas-Label (1973).
36. De animalibus. A. Terian et J. Laporte (en prép.).
37. Hypothetica. M. Petit (en prép.).

IMPRIMERIE A. BONTEMPS
LIMOGES (FRANCE)

Registre des travaux :
DÉPÔT LÉGAL : Juillet 1986
IMPRIMEUR N° 1634-85 — ÉDITEUR N° 8271

Pour mieux connaître l'héritage transmis
par Césaire, vous pouvez lire
dans « Sources Chrétiennes »

42. 54. 64. JEAN CASSIEN : **Conférences.** † É.
PICHERY.
75. AUGUSTIN : **Commentaire de la 1^{re} Épître
de S. Jean.** † P. AGAËSSE.
105-107. **La Règle du Maître.** A. DE VOGÜÉ.
176. 220. SALVIEN DE MARSEILLE : **Œuvres.**
G. LAGARRIGUE.
181-182. **La Règle de S. Benoît.** A. DE VOGÜÉ et
J. NEUFVILLE.
241. **Conciles gaulois du IV^e siècle.** J. GAUDEMET.

DERNIERS PARUS

323. JÉRÔME : **Commentaire sur Jonas.** Y.-M. DUVAL
(1985).
324. GUILLAUME DE SAINT-THIERRY : **Oraisons
méditatives.** J. HOURLIER (1985).
325. CLAIRE D'ASSISE : **Écrits** (1985).
326. LACTANCE : **Institutions civiles,** tome I. P.
MONAT (1986).
327. GRÉGOIRE LE GRAND : **Homélie sur Ézéchiél,**
tome I. P. MOREL (1986).
328. ORIGÈNE : **Homélie sur Samuel.** P. et M.-Th.
NAUTIN (1986).
329. **Les Constitutions apostoliques,** tome II. M. METZ-
GER (1986).